Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

Bureau du 13 septembre 2018

DAUH/SPEU/JJ
Rapporteur : M. Gaudin

DÉCISION

N° B 18.316

Aménagement du Territoire – Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Élaboration – Bilan de la concertation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 09.

Présents : M. Couet, Président, Mme Andro, M. Crocq, Mme Pellerin, MM. Bernard, Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux, MM. Theurier, Dehaese, Letort, Le Blond (à partir de 18 h 16), Dein, Louapre, Plouhinec, Prigent, Rouault, Legagneur, Hervé Marc.

Absents excusés : MM. Chardonnet, Breteau, Kerdraon, Chouan.

Procuration de vote et mandataire : M. Breteau à M. Louapre, M. Kerdraon à M. Plouhinec.

Participaient également : Mmes Quinaut, Duret, M. Contin, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Bénésteau, Riéra, Mmes Maho, Coquelin, MM. Mazurier, Ruiz (Audiar).

M. Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 6 septembre 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 10 à 19 h 00.

La séance est levée à 19 h 35.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.151-30, R. 151-1 et suivants, R.153-1 ;
Vu le décret n° 2014-1602 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée "Rennes Métropole" ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2015 portant statuts de la métropole "Rennes Métropole" ;
Vu la délibération n° C 07.246 du 5 juillet 2007 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole ;
Vu la délibération n° C 14.325 du 25 septembre 2014 relative aux orientations et au cadre d'intervention de la métropole ;
Vu la délibération n° C 15.262 du 9 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération n° C 15.263 définissant les modalités de collaboration avec les communes membres ;
Vu la délibération n° C 15.541 du 17 décembre 2015 adoptant le Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par le syndicat mixte du Pays de Rennes le 29 mai 2015 ;
Vu la délibération n° C 17.029 prenant acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil métropolitain le 2 mars 2017 ;
Vu la délibération n° C 18.034 du 25 janvier 2018 portant délégation de pouvoir au bureau.

EXPOSE

Par délibération du 9 juillet 2015, Rennes Métropole a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 43 communes du territoire, exprimant les réflexions et les projets urbains à l'échelle de la métropole et de chacune des communes. Les objectifs de l'élaboration du PLUi, formulés dans la délibération de prescription, sont les suivants :

Une métropole entreprenante et innovante :
- Renforcer et accompagner le dynamisme économique de la métropole et son attractivité, pour favoriser l'emploi,
- Promouvoir les innovations et la créativité sur le territoire en s'appuyant sur des pôles d'enseignement, de recherche et les dynamiques culturelles,

Une métropole accueillante et solidaire :
- Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants en proposant une offre de logements diversifiée et adaptée à tous, dans un objectif de parcours résidentiel, de cohésion sociale et de mixité,
- Améliorer la qualité du cadre de vie en tenant en compte de la santé et en limitant les risques et nuisances,
- Organiser le territoire de la "ville archipel" et la structuration de la ville des proximités en répondant aux besoins commerciaux et de services des habitants,

Une métropole écoresponsable et exemplaire :
- Promouvoir des pratiques de mobilité tous modes, en optimisant les infrastructures et les réseaux en place,
- Valoriser et mettre en réseau les grands espaces naturels, écologiques et traduire un projet agricole de territoire, limiter la consommation foncière des espaces agricoles,
- Mettre en œuvre les conditions de la transition écologique et énergétique, en intégrant les enjeux climatiques

Une métropole capitale régionale, attractive et entraînante :
- Affirmer la singularité et le rayonnement d'une capitale régionale

La délibération de prescription de l'élaboration du premier PLUi de Rennes Métropole a défini les objectifs de la concertation préalable, à savoir, donner accès à l'information sur le projet de PLUi tout au long de la procédure, sensibiliser la population et les usagers aux enjeux du territoire et enfin favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs. Cette délibération a également défini les modalités de la concertation suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

Moyens d'information

- Un dossier disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans les mairies des communes. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des réflexions.
- Le site internet de Rennes Métropole intégrera un espace ou un lien sur l'élaboration du PLUi. Ce site comportera des rubriques pédagogiques afin d'éclairer les habitants et les usagers sur la finalité du document, et centralisera le calendrier des grandes étapes de la procédure et les dates des réunions publiques et autres modalités de concertation.
- La mise à disposition dans les mairies d'une brochure expliquant la démarche du PLUi.
- Des articles dans le bulletin de Rennes Métropole et dans les bulletins municipaux.
- Une exposition autour des enjeux et des grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables sera organisée au minimum en quatre lieux du territoire de la métropole. Cette exposition pourra être organisée simultanément ou successivement en ces différents lieux. Les lieux, dates et heures où l'exposition sera accessible au public seront annoncés par le site internet et par insertion d'un avis dans un journal local.

Moyens offerts au public pour débattre et échanger

- Au moins huit réunions publiques organisées en divers lieux du territoire de la Métropole. Les annonces des réunions publiques seront faites par le biais du site internet et par insertion d'un avis dans un journal local ou le bulletin de Rennes Métropole.
- Une réunion organisée par chaque commune sur son projet urbain ou projet communal.

Moyens offerts au public pour s'exprimer

- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président – à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville à Rennes- 35000 RENNES), en précisant en objet « CONCERTATION PREALABLE PLUi ».
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville à Rennes) et dans chaque mairie aux heures et jours habituels d'ouverture de chacune d'entre elles.
- Sur le site internet, un lien permettra à partir d'un formulaire mail de poser des questions ou d'insérer des remarques sur les registres de concertation dématérialisés.

I. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

Les actions de concertation ont été mises en œuvre sur la base des objectifs de l'élaboration du PLUi et conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription.

A. Moyens d'information

Un avis relatif à la délibération de prescription a été publié dans la presse, dans l'édition Ouest France du 14 octobre 2015.

Une information régulière du public a été réalisée tout au long de la concertation, sur la base de différents supports, afin de toucher le public le plus large possible :

- Un dossier de concertation disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole ainsi que dans les 43 mairies des communes membres et comprenant la délibération qui prescrit l'élaboration du PLUi, la délibération qui définit les modalités de collaboration des communes, la présentation faite en conseil métropolitain du 9 juillet 2015 ainsi qu'un registre numéroté sur lequel le public peut inscrire ses observations. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure, notamment sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Une page internet dédiée sur le site de Rennes Métropole recense l'ensemble des informations relatives à l'élaboration du PLUi : mise à disposition des calendriers de la procédure et des actions de concertation, ainsi que les délibérations (prescription, modalités de collaboration avec les communes, débats sur les

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

orientations générales du PADD), supports de présentation en conseil métropolitain, présentation des réunions publiques de secteurs, etc. Des pages d'actualité permettaient également de suivre les avancées de l'élaboration.
- Mis en ligne courant 2017 et 2018, une série de trois films pédagogiques a été réalisée pour partager les grands enjeux du territoire : "Le patrimoine bâti de Rennes Métropole", "Le paysage, atout et enjeu pour la métropole rennaise" et "Ambiances de quartiers, enjeux d'aujourd'hui et de demain".
- Des brochures explicitant la démarche d'élaboration du PLUi ont été mises à disposition dans chacune des mairies du territoire.
- Des articles ont régulièrement été insérés dans les publications métropolitaines et dans les bulletins communaux.
- Une exposition est mise à disposition dans chaque commune de la métropole depuis l'automne 2016. Composée de cinq panneaux, elle présente les grandes orientations du PADD, telles que présentées et débattues dans tous les conseils municipaux et au sein du conseil métropolitain. Les habitants en ont été informés par le site internet et par la publication dans la presse.
- 35 communes ont souhaité **présenter leur projet communal sous la forme d'une brochure**, diffusée à leurs habitants.

B. Moyens offerts au public pour débattre et échanger

Dans le cadre de cette concertation, deux temps forts ont permis de mobiliser les habitants et usagers de la métropole lors de l'élaboration du PLUi : la phase de concertation sur le projet métropolitain qui s'est tenue en 2016 et 2017, puis la phase de concertation sur les projets communaux et leur traduction spatiale en 2017 et 2018.

Phase de concertation sur le projet métropolitain

- **9 réunions publiques** portant sur les grandes orientations du PADD ont été organisées à l'automne 2016 (entre le 5 octobre et le 22 novembre 2016) dans différents lieux répartis sur le territoire.
- En 2016, la démarche "élus témoins" a mobilisé **une quarantaine d'élus** de la métropole qui sont allés à la rencontre des usagers et habitants afin de recenser leurs attentes ; un film retraçant cette démarche a été mis en ligne.
- En 2016 et 2017, la contribution du Conseil de Développement de la métropole de Rennes (CODEV) a été sollicitée sur les grandes orientations du PADD, puis sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) métropolitaine "Projet Patrimonial, Paysager et Trame Verte et Bleue".
 Une séance de restitution publique a été organisée le 17 janvier 2017, au cours de laquelle les résultats de la démarche de concertation sur le PADD ont donné lieu à une synthèse.

Phase de concertation sur les projets communaux

- **Une réunion publique s'est déroulée dans chacune des 43 communes** pour présenter et échanger sur les grandes orientations du PLUi et leur traduction dans le projet urbain communal. Ces réunions publiques ont réuni environ 2 000 participants ; elles se sont tenues entre juin 2017 et avril 2018.

Les communes qui le souhaitaient pouvaient approfondir la concertation au travers d'actions facultatives, organisées en dehors des réunions publiques :
- **15 balades** se sont tenues dans 13 communes de la métropole pour approfondir les sujets fondamentaux des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) communales.
- **12 cafés citoyens** ont été organisés dans 9 communes, pour permettre aux habitants et usagers de contribuer à leur projet communal.
- **D'autres rencontres** ont été organisées par 3 communes dans le cadre de la phase de concertation sur les projets communaux. 4 communes ont mis en ligne des **cartes interactives** permettant de s'informer sur les

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

projets communaux et la localisation des différents éléments qui les composent, mais aussi de participer. Une commune a utilisé un questionnaire pour proposer aux habitants de s'exprimer sur des points précis du projet communal.

Des concertations thématiques ont par ailleurs été mises en œuvre :

- Sur le thème du patrimoine bâti, 8 réunions publiques ont été organisées afin de restituer les travaux d'inventaires collaboratifs réalisés dans le cadre du partenariat entre Rennes Métropole et le service de l'inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne. Une balade patrimoniale a été organisée le 16 septembre 2017 pour découvrir le centre-bourg de Mordelles, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.
- Les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de la Vilaine et Rance-Frémur ainsi que l'ensemble des syndicats de bassins versants ont été rencontrés afin d'évoquer la prise en compte dans le PLUi des enjeux liés à l'eau.
- L'ensemble des agriculteurs de la Métropole a été invité à participer à l'une des **7 réunions de concertation agricole** organisées en décembre 2017 et janvier 2018, animées par Rennes Métropole avec le soutien de la Chambre d'agriculture et la participation des maires ou élus communaux du secteur. En outre, une rencontre organisée le 24 novembre 2017 a réuni les différents syndicats et organisations agricoles à laquelle participaient des représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Confédération Paysanne, des Jeunes Agriculteurs, des CIVAM, et d'AgroBio 35. Les échanges ont particulièrement abordé les questions des logements de fonction des agriculteurs, de la pluriactivité rurale mêlant activités agricoles et activités artisanales sur les exploitations, et insisté sur le besoin de visibilité à long terme pour les agriculteurs sur le devenir de leurs terres.

C. Moyens d'expression offerts au public

Tout au long de la concertation, des registres ont été mis à la disposition du public dans toutes les mairies de la métropole, afin d'assurer une participation continue au-delà des événements de concertations. 64 contributions ont été déposées sur ces registres.
Par ailleurs, 127 courriers et courriels ont été adressés à Rennes Métropole.

II. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Les actions menées dans le cadre de la concertation de l'élaboration du PLUi ont permis de mobiliser la population :

Les moyens d'information du public

- 100 affiches grand format diffusées pour le projet métropolitain
- 1 000 affiches moyen format diffusées pour le projet métropolitain
- 60 000 dépliants distribués pour le projet métropolitain
- 25 000 affiches et flyers diffusés pour les projets communaux
- 3 films de sensibilisation aux grands enjeux du territoire mis en ligne sur le site internet
- 1 film retraçant les démarches élus témoins mis en ligne sur le site internet
- 5 panneaux d'exposition diffusés dans chacune des 43 communes
- 35 brochures sur les projets communaux

Les actions d'échanges et de débats

- 9 réunions publiques de présentation et d'échanges autour du PADD dans les secteurs de la Métropole : 600 participants
- 380 habitants interrogés sur leurs habitudes et leurs attentes quant à la vie quotidienne au sein de la métropole par les "élus témoins"

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

- 1 restitution publique des démarches élus témoins et des réunions publiques sur le PADD
- 3 000 participants à la concertation sur les projets communaux :
 - 15 balades dans 13 communes : 350 participants
 - 12 cafés citoyens dans 9 communes : 500 participants
 - 43 réunions publiques : 2 000 participants
 - 3 rencontres habitants-élus sur les marchés de 3 communes
 - 4 cartes interactives dans 4 communes
- 8 restitutions publiques des inventaires du patrimoine
- 1 balade patrimoniale à Mordelles dans le cadre des journées du patrimoine
- 7 rencontres avec les agriculteurs : 230 participants

Les observations et expressions du public
- 64 observations dans les registres mis à disposition dans les mairies
- 127 courriers reçus

III. LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

A. La démarche de concertation

Sur la forme, il ressort de cette démarche les principaux points suivants :
- Des **territoires volontaires pour concerter** : de nombreuses communes ont souhaité que des actions complémentaires à celles définies dans les modalités obligatoires de concertation soient menées sur leur territoire.
- Un accueil favorable du processus de concertation par les citoyens : les participants ont exprimé leur **satisfaction d'être consultés** et en ont profité pour demander à leurs élus d'organiser des concertations de manière plus régulière. Des participants ont toutefois affiché leur scepticisme sur l'intérêt de la démarche.
- De nombreuses questions sur la forme du PLUi : **les participants se sont interrogés sur l'impact du changement d'échelle du PLUi** lié au transfert de la compétence PLU à la métropole et sur l'imbrication des différents documents d'urbanisme.

Sur le fond, la participation, les échanges et débats ont montré l'intérêt des habitants et des usagers au développement de la métropole, permettant une meilleure compréhension du projet métropolitain et la cohérence des projets communaux qui vont assurer sa mise en œuvre.

B. Les apports de la concertation sur le projet métropolitain

La première phase de concertation, sur le projet métropolitain, a mis en avant les éléments suivants :

- Renforcer la dynamique métropolitaine :
 - La **métropole à taille humaine** : les métropolitains apprécient que la métropole offre tous les services dans un **environnement proche et agréable**.
 - Un territoire dynamique : globalement, la métropole est perçue comme un territoire vivant. **Certains métropolitains interrogent le positionnement des activités économiques au sein du territoire, dans une logique d'équilibre,** notamment entre centre et périphérie.

- Une « ville-archipel » accueillante et solidaire :
 - Pouvoir choisir son lieu de résidence selon son choix de vie : nombreux sont ceux qui apprécient de pouvoir vivre sur un même territoire **en choisissant de vivre soit à la ville, soit à la campagne**.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

- Un réseau de **transport en commun bien développé et performant** : beaucoup vantent la qualité des services de transports. Cependant, certains métropolitains souhaiteraient voir se **développer les liaisons transversales**, mais aussi diversifier les moyens de transport en intégrant les modes de déplacement actifs (vélos notamment).
- Quelles mobilités pour demain ? : **la saturation du réseau routier** aux heures de pointe est critiquée. Les métropolitains proposent de nouvelles solutions pour fluidifier le trafic (covoiturage, télétravail, etc).

- Relever les défis du futur tout en conservant la qualité de vie offerte par ce territoire :
 - La qualité de vie sur le territoire est appréciée et valorisée sur plusieurs plans : la santé, la mobilité, le logement, le paysage, etc. Néanmoins, certains métropolitains craignent que cet **équilibre soit fragilisé par un rythme d'urbanisation trop important**.

Ces réflexions ont permis de **confirmer l'intérêt du public et des acteurs du territoire pour certaines orientations du PADD**, comme par exemple la **structuration du territoire métropolitain en ville-archipel** à partir de ses espaces agricoles et naturels. Elles ont également permis de conforter ou d'enrichir le projet sur un certain nombre de thématiques :

- Préserver et s'appuyer sur la diversité des communes composant le territoire : différentes tailles et morphologies, complémentarité des services et équipements, singularité du paysage naturel et urbain …
- Être dans une logique de coopération et d'entraînement vis-à-vis des autres collectivités et territoires bretons
- Accompagner la densification urbaine d'une meilleure desserte en transports en commun
- Améliorer la désirabilité des logements : qualité des logements (coût, intimité …) et du cadre de vie
- Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation de l'espace
- Renforcer la notion de « ville des courtes distances » favorable à l'accès aux services, équipements et commerces
- Travailler sur les temporalités de la ville, outil potentiel de réduction des problèmes de congestion routière
- Élargir les usages des espaces agricoles à d'autres activités, complémentaires avec l'activité agricole

C. Les apports de la concertation sur les projets communaux

Cette phase de concertation, au plus près des préoccupations des habitants de la métropole a, quant à elle, mis en évidence les points suivants :

- Accueillir en organisant le développement urbain :
 - Une forte attente concernant les projets de **renouvellement urbain** : le renouvellement est attendu pour produire du dynamisme dans les communes en **revitalisant les centres-villes et centres-bourgs**, sans empiéter sur les espaces naturels et agricoles.
 - Un **accueil plus nuancé des projets d'extension urbaine** : plusieurs participants soulignent que l'augmentation de la population doit être accompagnée d'un renforcement des commerces, des équipements publics et des transports en commun.
 - Des programmes de logement plutôt bien accueillis : **la mobilité résidentielle et la mixité sociale** sont bien perçues sous réserve que les nouvelles constructions s'intègrent bien au tissu urbain existant.
 - Un public attentif au **devenir du commerce de proximité** : beaucoup d'habitants regrettent la fermeture récente de commerces ou services de proximité.
 - Quelques demandes de développement économique et surtout numérique des territoires : les **métropolitains sont partagés sur la nécessité de développer les zones activités économiques**. Certains s'interrogent sur l'opportunité de ces extensions de zones, d'autres ont, au contraire, avancé l'intérêt de ces activités pour créer des emplois.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

- Protéger l'environnement naturel et agricole, préserver le patrimoine :
 - Un **attachement fort à la singularité des territoires** et à la préservation du patrimoine historique et de la nature en ville : pour de nombreux participants, il ne faut surtout pas bâtir des villes qui se ressemblent toutes, mais garder les caractéristiques urbaines traditionnelles des territoires.
 - Un **patrimoine bâti et paysager à valoriser** : au-delà des édifices protégés au titre des monuments historiques, un certain nombre de bâtiments, témoins de l'histoire locale, notamment des manoirs et des corps de ferme, ont été cités dans la plupart des communes comme **méritant d'être mieux mis en valeur**. Les participants également ont émis le souhait d'assurer une **protection particulière de certains espaces naturels** emblématiques de leur commune, comme les ruisseaux ou les zones humides.
 - Une volonté de protection des espaces agricoles tout en garantissant les possibilités d'extension des hameaux : les participants s'accordent sur le fait qu'il est important de **protéger les espaces qui peuvent assurer l'approvisionnement alimentaire local** à proximité même de la ville centre et des noyaux urbains en développement. Par ailleurs, les habitants de certains hameaux en campagne ont exprimé le souhait de pouvoir étendre la zone urbanisée, y compris vers des secteurs agricoles, pour assurer une meilleure connexion aux centres-bourgs.

- Fédérer et structurer le territoire par les équipements et la mobilité :
 - Une **forte demande d'équipements et de services de proximité** : globalement, le niveau d'équipements publics actuel est jugé plutôt bon, surtout en cœur de métropole. Les participants ont exprimé une plus forte attente concernant les équipements culturels ou de loisirs, de nouvelles crèches et, de manière générale, l'idée d'équipements favorisant la mixité intergénérationnelle. Enfin, les habitants de la métropole sont attachés à un certain nombre d'offres de services comme les bureaux de poste ou les distributeurs automatiques de billets, dont certains craignent la disparition.
 - **Circulation automobile et sécurité routière demeurent un enjeu du quotidien** : de nombreux participants ont évoqué l'**augmentation des flux de circulation routière**, particulièrement dans les communes limitrophes de Rennes. De nombreuses demandes d'aménagements visant à réduire la vitesse à ces endroits ont alors été formulées : chicanes, dos d'âne, radars pédagogiques, zones à vitesse limitée…
 - De nombreux débats sur la place de la voiture par rapport aux autres formes de mobilité : de nombreux habitants souhaitent que soient mises en place des **politiques incitatives pour diminuer la place de la voiture au profit d'autres formes de mobilité** (aires de covoiturage, renforcement de la desserte et de la fréquence des transports en commun, amélioration des continuités et de la sécurité des pistes cyclables, etc.).
 - Un **renforcement des liaisons piétons/cycles très attendu** : le réseau cyclable est jugé plutôt satisfaisant mais pourrait encore être amélioré. La principale demande des cyclistes est de pouvoir emprunter des pistes dédiées sécurisées pour accéder plus facilement aux équipements et aux sites de loisirs, particulièrement lorsque ceux-ci se situent dans des communes voisines. Certains cyclistes estiment cependant que la desserte des lieux de vie par les pistes cyclables est satisfaisante, et qu'il serait nécessaire d'améliorer le réseau existant avant d'aménager de nouvelles pistes. Enfin, de nombreuses personnes adeptes de **balades et de randonnées** souhaitent notamment que soient **aménagées les berges** des cours d'eau comme la Vilaine, la Seiche ou encore le canal d'Ille-et-Rance.
 - Des transports en commun satisfaisants : de manière générale, les participants sont satisfaits des parcours et de l'emplacement des arrêts des bus. Les principales demandes concernant les transports en commun résident dans **l'amélioration de la fréquence des bus et l'extension des horaires**.

Si la plupart des habitants approuve les projets de renouvellement urbain, ils veilleront à ce que ceux-ci respectent la singularité des territoires, le patrimoine, la « nature en ville » et favorisent l'animation commerciale des communes.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

La mobilité est également apparue comme un enjeu fort, la métropole devant accompagner les nouvelles manières de se déplacer tout en veillant à limiter les nuisances liées à l'automobile (congestion, pollution, insécurité, etc.).
Enfin, les participants sont très attentifs au maintien de la qualité des équipements publics communaux et intercommunaux.

Toutes ces expressions au niveau des projets communaux ont permis de nourrir et d'orienter les orientations générales du projet métropolitain ; les allers-retours et interactions entre les échelles communales et métropolitaines ont, réciproquement, conduit à certaines inflexions.

D. Synthèse

En synthèse, les habitants et usagers de Rennes Métropole se sont fortement mobilisés autour des enjeux du PLUi. Le projet métropolitain, ainsi que les différents projets communaux, ont été partagés par une grande majorité des participants. Les projets de développement de la métropole et des communes ont reçu globalement un accueil favorable, le dynamisme démographique et économique de la métropole étant perçu comme un atout, avec une vigilance sur certaines conséquences pouvant être générées par cette croissance (notamment impacts sur les espaces agricoles et sur les conditions de déplacement). Cette bonne réceptivité peut parfois s'accompagner de quelques divergences entre certains habitants, plutôt favorables aux évolutions envisagées et très demandeurs d'une haute qualité de services urbains, et d'autres défendant le maintien du caractère rural de leurs communes.
La concertation sur les projets communaux a fait évoluer certains projets dans leur périmètre ou leurs destinations. Elle a permis de faire émerger des projets nécessitant la création de secteurs particuliers constructibles en campagne.
La concertation avec les agriculteurs a particulièrement permis d'adapter le classement et le niveau de protection du bocage, ainsi que certaines règles des zones agricoles et urbaines.
La concertation sur le patrimoine a permis de faire redécouvrir aux élus et habitants les caractéristiques du patrimoine bâti du bassin rennais en lien avec l'évolution historique du territoire et de partager la valeur patrimoniale notamment du patrimoine rural dans les bourgs et dans les campagnes faisant émerger la notion d'ensemble urbain ou rural. En outre, les échanges avec les habitants ont conduits ponctuellement à compléter l'inventaire du patrimoine bâti.
Les échanges avec les structures porteuses des SAGE et les syndicats de bassins versants ont conduit à préciser les dispositions liées à la protection des zones humides, des cours d'eau, du bocage …
Enfin, les observations sur les registres et les courriers reçus ont essentiellement porté sur des demandes individuelles, principalement relatives à un changement de zonage ou une évolution des règles de constructibilité, à des questionnements sur des projets d'urbanisme ou immobiliers, et dans une moindre mesure, sur la préservation du patrimoine bâti, du paysage, des espaces agricoles l'aménagement de l'espace public, la mobilité, ou encore la démarche de concertation.

Le bilan complet de la concertation est annexé à la présente délibération. Il apporte des précisions sur le calendrier des actions et les apports des contributions par thématique.

Le Bureau est invité à :

- constater que les dispositifs de concertation relatifs à l'élaboration du PLUi de Rennes Métropole ont été mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération n° C 15.262 du 9 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du premier PLUi de Rennes Métropole ;
- arrêter le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi de Rennes Métropole ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 035-243500139-20180913-B18_316-DE

- préciser que cette décision fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies des communes membres et à l'Hôtel de Rennes Métropole conformément à l'article R153-3 du Code de l'urbanisme.

o O o

Le Bureau, à l'unanimité :

- constate que les dispositifs de concertation relatifs à l'élaboration du PLUi de Rennes Métropole ont été mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération n° C 15.262 du 9 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du premier PLUi de Rennes Métropole ;
- arrête le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi de Rennes Métropole ;
- précise que cette décision fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies des communes membres et à l'Hôtel de Rennes Métropole conformément à l'article R153-3 du Code de l'urbanisme.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

SIGNÉ

Laurence QUINAUT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rennes Métropole

Bilan de la concertation

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE 3

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole 3
Les principaux thèmes de réflexion 3
Les quatre ambitions du projet 3

Les modalités de concertation arrêtées 3

LES MOYENS D'INFORMATION 4

Un avis relatif à la délibération de prescription a été publié dans la presse, dans l'édition Ouest France du 14 octobre 2015. 4

Dossiers de concertation 4

Site internet de Rennes Métropole 4

Campagne d'affichage 4

Des documents d'information et communication 4

Films de sensibilisation aux grands enjeux du territoire 5

Film restituant la démarche "élus témoins" 6

Exposition 6

Livrets sur les projets communaux 6

Articles de presse 6

LES MODALITÉS DE CONCERTATION 7

Phase de concertation sur le projet métropolitain 7
Des réunions publiques de secteur 7
La démarche élus témoins 7
La contribution du Conseil de Développement de la métropole de Rennes 8
Une restitution publique le 17 janvier 2017 8

Phase de concertation sur les projets communaux 9
Des réunions publiques dans chaque commune 9
Des balades 10
Des cafés citoyens 11
D'autres rencontres 12
Des outils numériques : les cartes participatives 12
Des questionnaires 12

Registres et courriers 13
Un registre dans toutes les communes et des courriers 13

Autres actions de concertation spécifiques au patrimoine et à l'agriculture 14
Des rencontres sur le patrimoine 14
L'ensemble des données produites sont par ailleurs consultables en libre accès sur les portails de la Région : Photothèque, Kartenn et patrimoine.bzh 15

BILAN QUANTITATIF 17

Les moyens d'information du public 17

Les actions d'échanges et de débats 17

Les moyens d'information du public 17

BILAN QUALITATIF 18

Bilan qualitatif de la phase de concertation sur le projet métropolitain 19
Renforcer la dynamique métropolitaine 19
Une « ville-archipel » accueillante et solidaire 19
Relever les défis du futur tout en conservant la qualité de vie offerte par ce territoire 19
Synthèse de la phase concertation sur le projet métropolitain 20

Bilan qualitatif de la phase de concertation sur les projets communaux 21
Accueillir en organisant le développement urbain 21
Protéger l'environnement naturel et agricole, préserver le patrimoine 22
Fédérer et structurer le territoire par les équipements et la mobilité 24
Synthèse de la phase concertation sur les projets communaux 25

SYNTHÈSE 26

Les objectifs de la démarche

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

Les principaux thèmes de réflexion

Le principal enjeu du PLUi réside dans la mise en cohérence des différents projets communaux afin de bâtir un projet de territoire. Au-delà de l'harmonisation des règles d'urbanisme, une stratégie métropolitaine du développement économique, du développement urbain, de l'habitat et des déplacements doit se mettre en place. La protection et la valorisation des espaces naturels, agricoles, et du patrimoine bâti et non-bâti figure également dans les thèmes de réflexion abordés.

Les quatre ambitions du projet

Les quatre ambitions du projet métropolitain sont les suivantes :

- Une métropole entreprenante et innovante qui favorise la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et l'adaptation des compétences ;
- Une métropole accueillante et solidaire qui assure la cohésion et la mixité sociale et qui accompagne le développement démographique ;
- Une métropole éco-responsable et exemplaire qui conforte la qualité de vie en renforçant la cohérence territoriale et en engageant le territoire dans la transition énergétique et écologique ;
- Une métropole capitale régionale, attractive et entraînante qui renforce le rayonnement international, les coopérations et conforte l'attractivité régionale au bénéfice du développement du territoire.

Les modalités de concertation arrêtées

La délibération de prescription de l'élaboration du premier PLUi de Rennes Métropole du 9 juillet 2015 a défini les objectifs de la concertation préalable, à savoir, donner accès à l'information sur le projet de PLUi tout au long de la procédure, sensibiliser la population et les usagers aux enjeux du territoire et enfin favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs. Cette délibération a également défini les modalités de la concertation suivantes :

Moyens d'information :

- Un dossier disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans les mairies des communes. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des réflexions.
- Le site internet de Rennes Métropole intégrera un espace ou un lien sur l'élaboration du PLUi. Ce site comportera des rubriques pédagogiques afin d'éclairer les habitants et les usagers sur la finalité du document, et centralisera le calendrier des grandes étapes de la procédure et les dates des réunions publiques et autres modalités de concertation.
- La mise à disposition dans les mairies d'une brochure expliquant la démarche du PLUi.
- Des articles dans le bulletin de Rennes Métropole et dans les bulletins municipaux.
- Une exposition autour des enjeux et des grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables sera organisée au minimum en quatre lieux du territoire de la métropole. Cette exposition pourra être organisée simultanément ou successivement en ces différents lieux. Les lieux, dates et heures où l'exposition sera accessible au public seront annoncés par le site internet et par insertion d'un avis dans un journal local.

Moyens offerts au public pour débattre et échanger :

- Au moins huit réunions publiques organisées en divers lieux du territoire de la Métropole. Les annonces des réunions publiques seront faites par le biais du site internet et par insertion d'un avis dans un journal local ou le bulletin de Rennes Métropole.
- Une réunion organisée par chaque commune sur son projet urbain ou projet communal.

Moyens offerts au public pour s'exprimer :

- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur Le Président – à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville à Rennes- 35000 RENNES), en précisant en objet « Concertation préalable PLUi ».
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis à la disposition du public tout au long de la procédure, à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville à Rennes) et dans chaque mairie aux heures et jours habituels d'ouverture de chacune d'entre elles.
- Sur le site internet, un lien qui permet à partir d'un formulaire mail de poser des questions ou d'insérer des remarques sur les registres de concertation dématérialisés.

Les moyens d'information

Un avis relatif à la délibération de prescription a été publié dans la presse, dans l'édition Ouest France du 14 octobre 2015.

Dossiers de concertation

Un dossier de concertation disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole ainsi que dans les 43 mairies des communes membres et comprenant la délibération qui prescrit l'élaboration du PLUi, la délibération qui définit les modalités de collaboration des communes, la présentation faite en conseil métropolitain du 9 juillet 2015 ainsi qu'un registre numéroté sur lequel le public peut inscrire ses observations. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure, notamment sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Site internet de Rennes Métropole

Une page internet dédiée sur le site de Rennes Métropole recense l'ensemble des informations relatives à l'élaboration du PLUi : mise à disposition des calendriers de la procédure et des actions de concertation, ainsi que les délibérations (prescription, modalités de collaboration avec les communes, débats sur les orientations générales du PADD), supports de présentation en conseil métropolitain, présentation des réunions publiques de secteurs, etc. Des pages d'actualité permettaient également de suivre les avancées de l'élaboration.

Campagne d'affichage

Une campagne d'affichage a eu lieu en 2016 pour inviter les habitants et usagers du territoire à se rendre aux 9 réunions publiques sur le PADD. Cette campagne d'affichage s'accompagnait d'un dépliant mis à disposition dans les mairies pour expliquer la démarche d'élaboration du PLUi.

- **100 affiches grand format sur tout le territoire**
- **1 000 affiches moyen format sur tout le territoire**
- **60 000 dépliants distribués**



Affiches invitant à la concertation sur le PADD

Des documents d'information et communication

En outre, pour inviter aux réunions publiques sur les projets urbains communaux, des flyers et des affiches ont été mis à disposition de chaque commune.

- **25 000 affiches et flyers diffusés dans les 43 communes**



Ex : invitations à la réunion publique de Bécherel et au café citoyen de Chantepie

Films de sensibilisation aux grands enjeux du territoire

Une série de trois films a été réalisée pour partager les grands enjeux du territoire dans lesquels le PLUi s'inscrit.
Mis en ligne courant 2017 et 2018, les trois films avaient pour thème :

- **Le patrimoine bâti de Rennes Métropole** > Vidéo distinguant deux types de patrimoine bâti : le patrimoine de monument historique d'intérêt national et le patrimoine bâti d'intérêt local. La présentation introduit également la méthode utilisée pour mieux prendre en compte le patrimoine bâti dans les projets.
- **Le paysage, atout et enjeu pour la métropole rennaise** > Vidéo présentant les singularités marquantes du paysage local (alternance ville-campagne / territoire dessiné par l'eau). La vidéo présente également la façon dont le paysage contribue au projet métropolitain.
- **Ambiances de quartiers, enjeux d'aujourd'hui et de demain** > Vidéo présentant la diversité de ambiances urbaines composant la métropole. La vidéo présente également la façon de concilier la qualité urbaine des quartiers avec les enjeux d'aménagement du territoire.

- **3 films**



Vidéo sur le paysage de la métropole rennaise
https://vimeo.com/239781577



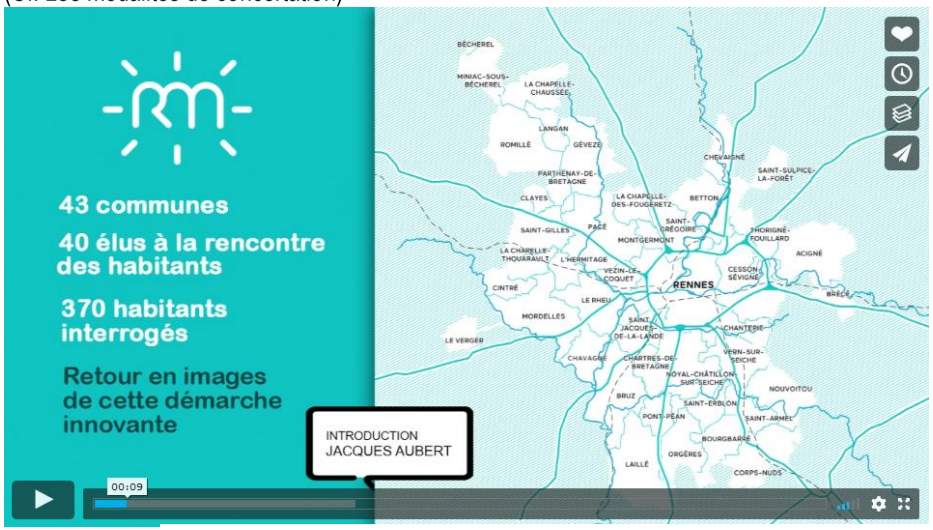
Vidéo sur le patrimoine bâti de Rennes Métropole
https://vimeo.com/239781672



Vidéo sur les ambiances de quartier
https://youtu.be/Keu7qCcnD70

Film restituant la démarche "élus témoins"

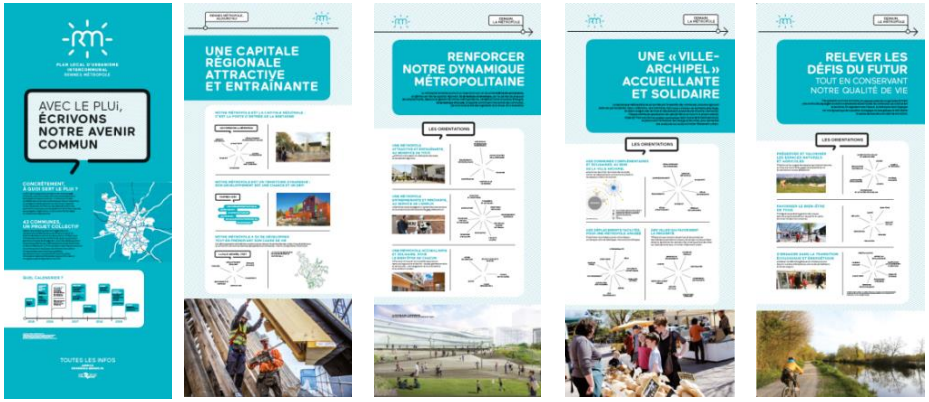
(Cf. Les modalités de concertation)



Vidéo sur la démarche "élus témoins"
https://vimeo.com/200014385

Exposition

Une exposition est mise à disposition dans chaque commune de la métropole depuis l'automne 2016. Composée de cinq panneaux, elle présente les grandes orientations du PADD, telles que présentées et débattues dans tous les conseils municipaux et au sein du conseil métropolitain. Les habitants en ont été informés par le site internet et par la publication dans la presse.

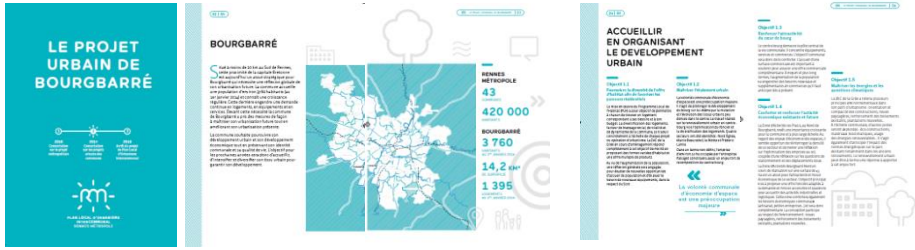


Panneaux de l'exposition sur le PADD

- **1 exposition dans les 43 communes**
- **5 panneaux**

Livrets sur les projets communaux

La possibilité de diffuser au grand public les projets communaux sous forme de livret a également été offert aux communes qui le souhaitaient.



Extrait de la brochure sur le projet communal de Bourgbarré

- **35 brochures sur les projets communaux**

Articles de presse

Des articles ont régulièrement été insérés dans les publications métropolitaines et dans les bulletins communaux.

Les modalités de concertation

Phase de concertation sur le projet métropolitain

Des réunions publiques de secteur

Des réunions publiques ont été organisées à l'automne 2016 pour présenter les grandes orientations du PADD envisagé, puis recueillir les réactions des usagers et habitants du territoire métropolitain dans le cadre des débats ouverts à l'issue de chaque présentation.
Les habitants et usagers du territoire ont été invités à se rendre à ces réunions publiques par la mise en ligne du calendrier sur la page dédiée du site internet de Rennes Métropole, la mise en œuvre d'une campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire (en grand et moyen formats, entre septembre et novembre 2016) et la distribution de 60 000 dépliants mis à disposition de chaque commune.
Ces réunions publiques ont rassemblé environ 600 participants dans les 9 lieux répartis sur le territoire, visant à couvrir ainsi l'ensemble des secteurs géographiques

- Secteur Nord-Est : le 5 octobre à Betton
- Secteur Nord : le 6 octobre à Bécherel
- Secteur Est : le 11 octobre à Cesson-Sévigné
- Secteur Sud : le 13 octobre à Saint-Erblon
- Secteur Sud : le 18 octobre à Bruz
- Secteur Ouest : le 9 novembre au Rheu
- Secteur Sud-Est : le 15 novembre à Vern-sur-Seiche
- Secteur Nord-Ouest : le 17 novembre à Pacé
- Secteur Rennes : le 22 novembre à Rennes

- **9 réunions publiques**
- **Environ 600 participants**



Réunion publique du secteur Nord-Est le 5 octobre à Betton



Réunion publique du secteur Est le 11 octobre 2016 à Cesson-Sévigné

La démarche élus témoins

En 2016, la démarche "élus témoins" a mobilisé une quarantaine d'élus de la métropole qui sont allés à la rencontre des usagers et habitants du territoire munis d'un questionnaire. L'objectif était de recenser les attentes, envies, critiques de ceux qui vivent au quotidien la métropole pour les prendre en compte dans le futur PLUi.

Le questionnaire comprenait 6 questions permettant de cerner les habitudes et les attentes des personnes interrogées.

Suite à cette phase d'entretiens, les élus ont été conviés à un atelier pour partager les enseignements de la démarche. Les résultats ont donné lieu à une synthèse, elle-même discutée lors de la restitution publique le 17 janvier 2017.

- **40 élus témoins dans 24 communes**
- **380 entretiens**

La contribution du Conseil de Développement de la métropole de Rennes

En parallèle, la contribution du Conseil de Développement de la métropole de Rennes a été sollicitée sur les grandes orientations du PADD. Il a ensuite formalisé des propositions sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation métropolitaine Projet Patrimonial, Paysager et Trame Verte et Bleue.

Une restitution publique le 17 janvier 2017

Le 17 janvier 2017, usagers et habitants de Rennes Métropole étaient conviés à une soirée de restitution des démarches élus témoins et des réunions publiques sur le PADD. En outre, le Conseil de Développement de la métropole de Rennes a pu présenter ses réflexions sur le premier projet de PADD. Cette séance fut l'occasion d'échanger à nouveau sur les grandes orientations du PLUi et les réactions des habitants du territoire. M. Thierry Paquot, philosophe et urbaniste émérite, était convié pour donner son sentiment sur le projet de Rennes Métropole, en tant qu'invité-témoin.



Les élus des communes à la rencontre des habitants

Phase de concertation sur les projets communaux

Lors de cette phase de concertation spécifique aux projets communaux, les réunions publiques, une par commune, étaient des actions obligatoires. Les communes pouvaient également communes approfondir la concertation au travers d'actions de concertation facultatives.

Des réunions publiques dans chaque commune

Une réunion publique s'est déroulée dans chacune des 43 communes pour présenter et échanger sur les grandes orientations du PLUi et leur traduction dans le projet urbain communal. Ces réunions publiques ont réuni environ 2 000 participants ; elles se sont tenues entre juin 2017 et avril 2018.

Acigné	21 juin 2017
Bécherel	30 novembre 2017
Betton	24 janvier 2018
Bourgbarré	9 novembre 2017
Brécé	6 décembre 2017
Bruz	7 décembre 2017
Cesson-Sévigné	23 janvier 2018
Chantepie	14 novembre 2017
Chapelle-Chaussée	7 décembre 2017
Chapelle-des-Fougeretz	1er février 2018
Chapelle-Thouarault	28 juin 2017
Chartres-de-Bretagne	25 janvier 2018
Chavagne	22 novembre 2017
Chevaigné	9 février 2018
Cintré	9 novembre 2017
Clayes	18 décembre 2017
Corps-Nuds	1er décembre 2017
Gévezé	26 septembre 2017
Laillé	7 novembre 2017
Langan	25 octobre 2017
Le Rheu	14 décembre 2017
Le Verger	30 janvier 2018
L'Hermitage	16 novembre 2017
Miniac-sous-Bécherel	14 novembre 2017
Montgermont	14 décembre 2017
Mordelles	5 décembre 2017
Nouvoitou	23 novembre 2017
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	11 janvier 2018
Orgères	16 novembre 2017
Pacé	29 novembre 2017
Parthenay-de-Bretagne	28 novembre 2017
Pont-Péan	6 juillet 2017
Rennes	13 février 2018
Romillé	19 avril 2018
Saint-Armel	9 novembre 2017
Saint-Erblon	10 juin 2017
Saint-Gilles	7 décembre 2017
Saint-Grégoire	6 octobre 2017
Saint-Jacques-de-la-Lande	13 février 2018
Saint-Sulpice-la-Forêt	23 janvier 2018
Thorigné-Fouillard	13 décembre 2017
Vern-sur-Seiche	1er février 2018
Vezin-le-Coquet	14 décembre 2017



Réunion publique du 7 novembre 2017 à Laillé

- **43 réunions publiques sur les projets communaux**
- **Environ 2000 participants**

Des balades

Des balades se sont tenues dans 13 communes de la métropole pour approfondir les sujets fondamentaux des orientations d'aménagement et de programmation. Chaque participant se voyait remettre un livret dans lequel il pouvait exprimer son avis sur les points d'intérêt présentés ou des remarques d'ordre général sur le PLUi. Chaque point d'arrêt de ces balades, qui duraient environ deux heures, permettait aux participants de partager leurs opinions, leurs questionnements, leurs critiques ou leurs attentes avec l'ensemble du groupe. Les parcours étaient effectués à pied, sauf à Pacé où un bus avait été affrété pour l'événement. A Cesson-Sévigné, la balade pouvait également être réalisée virtuellement : une carte interactive reprenait le tracé, les points d'arrêt et une série de questionnaires correspondant à ceux du livret.

Ces balades se sont déroulées :

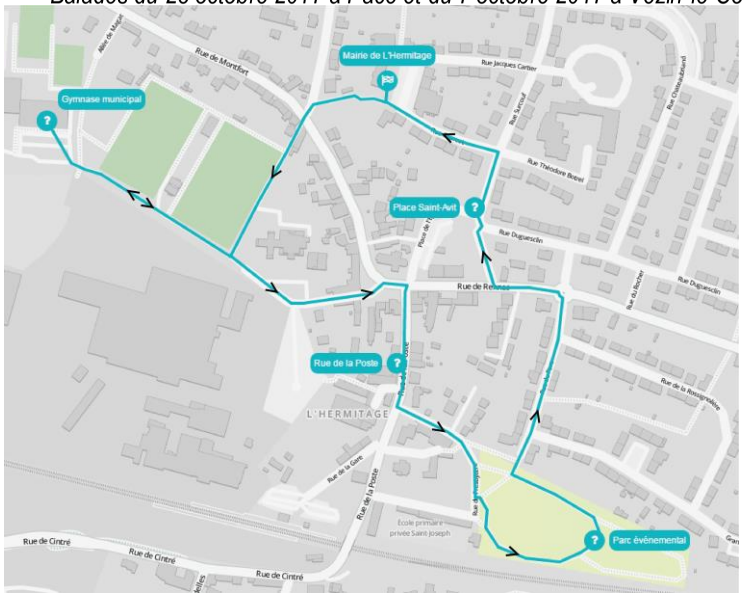
- le 10 juin 2017 à Saint-Erblon
- le 16 septembre 2017 et 30 septembre 2017 à Saint-Grégoire
- le 23 septembre 2017 à Bruz
- les 23 septembre 2017 et 4 novembre 2017 à Laillé
- le 7 octobre 2017 à Vezin-le-Coquet
- le 21 octobre 2017 à L'Hermitage
- le 28 octobre à Pacé
- le 4 novembre 2017 à Orgères
- le 18 novembre à Pont-Péan
- le 2 décembre 2017 à Cesson-Sévigné
- le 27 janvier 2018 à Vern-sur-Seiche
- le 7 avril 2018 à Romillé
- le 14 avril 2018 à Saint-Gilles

- **15 balades dans 13 communes**
- **Environ 350 participants**





Balades du 28 octobre 2017 à Pacé et du 7 octobre 2017 à Vezin-le-Coquet



Plan de la balade du 21 octobre 2017 à L'Hermitage

Des cafés citoyens

Des cafés citoyens ont été organisés dans 9 communes pour qu'habitants et usagers puissent contribuer aux projets communaux du PLUi. Ces cafés citoyens portaient le débat sur quelques grands sujets essentiels en matière d'urbanisme et de planification. Les participants, regroupés autour de tables rondes, étaient amenés à fournir des avis collectifs à l'aide d'une grille, puis à les partager avec l'ensemble de la salle.

Ces cafés citoyens se sont déroulés :

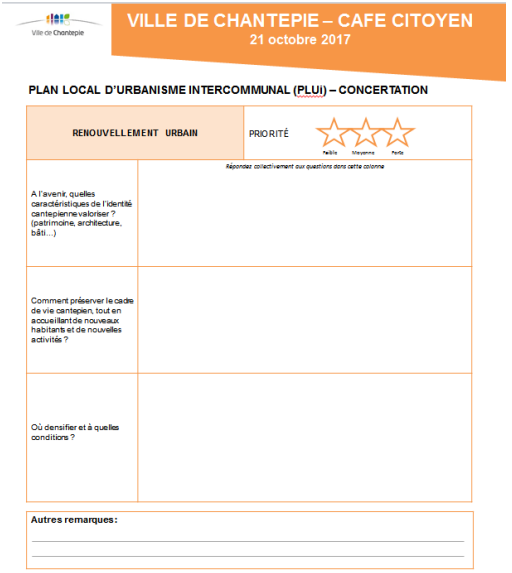
- **le 23 septembre 2017 à Bruz**
 Trois cafés citoyens ont eu lieu à Bruz le même jour sur trois thématiques : Le PLUi et le projet communal ; L'aménagement du centre-ville ; La ZAC du secteur Gare.
- **le 7 octobre 2017 à Vezin-le-Coquet**
 Les débats se sont déroulés autour des axes suivants : Favoriser une approche globale des déplacements ; Renforcer les équipements ; Soutenir les activités économiques et l'emploi ; Protéger la trame verte et bleue et le patrimoine naturel et bâti.
- **le 21 octobre 2017 à Chantepie**
 Les thématiques abordées étaient les suivantes : Renouvellement urbain ; Mixité Fonctionnelle ; Nature en ville ; Déplacements ; Habiter la campagne.
- **le 28 octobre 2017 à Pacé**
 Les orientations du projet communal mises en débat étaient les suivantes : Pacé ville verte ; Pacé ville accueillante ; Pacé ville attractive.
- **le 15 novembre 2017 à Mordelles**
 Les débats se sont déroulés autour des axes suivants : Espaces verts et patrimoine ; Développement urbain ; Équipements et mobilités.
- **le 21 novembre 2017 à Pont-Péan**
 Les participants ont été invités à échanger autour de 3 thématiques : Le développement urbain et le cadre de vie ; Les équipements et mobilités ; La nature et le patrimoine.
- **le 23 novembre 2017 à Chartres-de-Bretagne**
 Les thématiques abordées étaient les suivantes : Renouvellement urbain ; Mobilités.
- **le 2 décembre 2017 à Montgermont**
 Les débats se sont déroulés autour des axes suivants : Renouvellement urbain ; Espaces verts et patrimoine.
- **le 14 avril 2018 à Saint-Gilles**
 Les participants ont été invités à partager leurs visions sur : l'avenir du centre-bourg ; la relation entre le futur secteur d'urbanisation et le centre-bourg.

- **11 cafés citoyens dans 9 communes**
- **Environ 500 participants**





Café citoyen du 28 octobre 2017 à Pacé



VILLE DE CHANTEPIE – CAFE CITOYEN
21 octobre 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – CONCERTATION

RENOUVELLEMENT URBAIN	PRIORITÉ (Faible Moyenne Forte)
	Répondez collectivement aux questions dans cette colonne
A l'avenir, quelles caractéristiques de l'identité cantepienne valoriser ? (patrimoine, architecture, bâti…)	
Comment préserver le cadre de vie cantepien, tout en accueillant de nouveaux habitants et de nouvelles activités ?	
Où densifier et à quelles conditions ?	

Autres remarques:

Une fiche de contribution utilisée lors du café citoyen du 21 octobre 2017 à Chantepie

D'autres rencontres

D'autres rencontres au plus près des habitants ont été organisées dans le cadre de la phase de concertation sur les projets communaux. Par exemple, dans trois communes ont été installés des stands sur le marché, permettant aux habitants de rencontrer leurs élus, d'échanger avec eux sur le projet communal et de déposer leur contribution sur un registre dédié ou un questionnaire. Ces rencontres se sont déroulées le 14 octobre 2017 au Rheu, le 25 octobre 2017 à Pacé et le 2 décembre 2017 à Cesson-Sévigné.

Le week-end des 23 et 24 septembre 2017, la commune de Bruz a organisé le « bal de la citoyenneté », un événement festif ayant attiré environ 300 personnes et regroupé 3 cafés citoyens, 2 balades exploratoires et de nombreuses animations (borne de cartographie participative, boîte à idées, fresque collective, jeux pour les enfants, etc.).

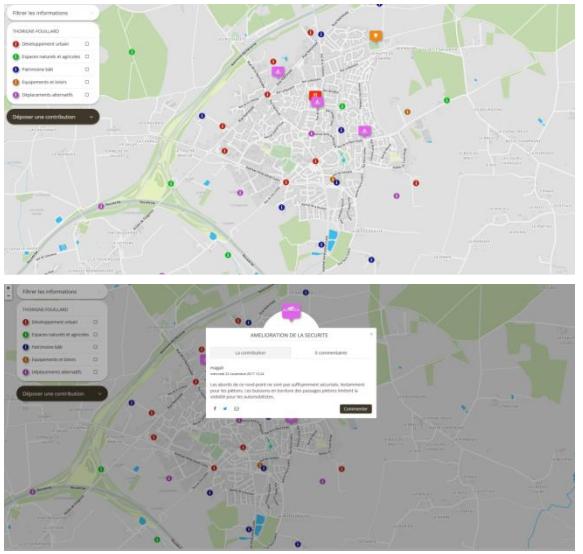


Rencontre sur le marché du 2 décembre 2017 à Cesson-Sévigné

- **4 autres rencontres sur les projets communaux**
- **Environ 300 participants**

Des outils numériques : les cartes participatives

Quatre communes ont mis en ligne des cartes interactives permettant aux internautes de s'informer sur les projets communaux et la localisation des différents éléments qui le composent, mais aussi de participer. À Betton, les participants étaient invités à poser des questions à la Ville après avoir consulté les informations ; à Cesson-Sévigné ils avaient la possibilité de remplir des questionnaires thématiques en ligne ; à Bruz et à Thorigné-Fouillard il était possible d'ajouter sa propre contribution à la carte.



Extraits de la carte participative de Thorigné-Fouillard (https://thorigne-fouillard.jenparle.net/maps/la-carte-participative--3)

- **4 cartes participatives**
- **Environ 80 participants**

Des questionnaires

Les communes pouvaient également proposer à leurs habitants de leur retourner un questionnaire pour exprimer leur avis sur des points précis du projet communal. La commune de Gévezé a utilisé cet outil pour évoquer des enjeux locaux comme le petit commerce, les limitations de vitesse ou la protection des espaces naturels.

Registres et courriers

Un registre dans toutes les communes et des courriers

Tout au long des deux phases, un registre est resté à disposition du public dans les mairies de chaque commune, afin d'assurer une participation continue au-delà des événements de concertation. On comptabilise 64 observations rédigées sur les registres.

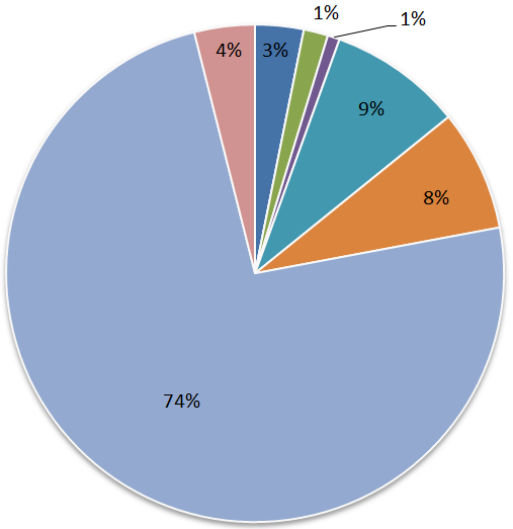
En parallèle, 127 courriers ont été envoyés à Rennes Métropole par voie postale ou électronique sur le PLUi.

La grande majorité des observations et des courriers sont des demandes de particuliers sur la constructibilité de leurs propriétés. De nombreux observations et courriers questionnent également les projets d'urbanisme portés par les collectivités et les acteurs privés dans leurs environnements proches.

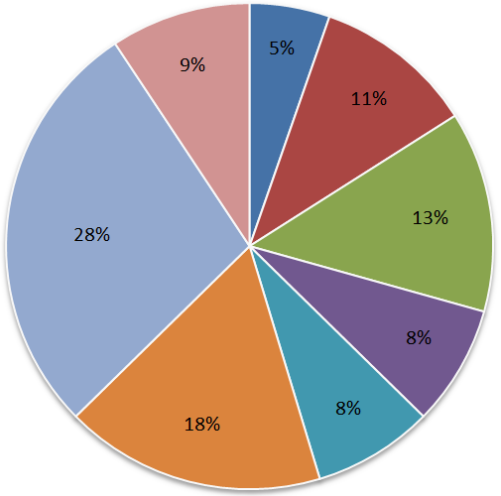
- **64 contributions déposées sur les registres**
- **127 courriers reçus**



Thématiques retenues pour analyser les courriers et registres



***Courriers** reçus par thématique*



*Observations rédigées dans **les registres** par thématique*

Autres actions de concertation spécifiques au patrimoine et à l'agriculture

Des rencontres sur le patrimoine

Dans le cadre du partenariat de Rennes Métropole avec la Région Bretagne et son Service de l'inventaire du patrimoine culturel, des inventaires collaboratifs pour le recensement et l'étude du patrimoine bâti ont été réalisés avec l'appui de stagiaires patrimoine et des étudiants du master 2 « Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti » de l'université Rennes 2 Haute Bretagne. 13 communes faisant l'objet d'un déficit de connaissance au moment de l'élaboration ont été retenues pour bénéficier de ce dispositif. Pour la plupart d'entre-elles, des restitutions publiques des travaux d'inventaire se sont tenues :

- Le 6 octobre 2016 à Laillé
- Le 25 avril 2017 à Le Rheu
- Le 26 avril 2017 à L'Hermitage
- Le 27 septembre 2017 à Cintré
- Le 11 octobre 2017 à Mordelles
- Le 18 avril 2018 à Saint-Sulpice-la-Forêt
- Le 24 avril 2018 Saint-Gilles
- Le 25 avril 2018 Le Verger



Flyer de la restitution publique organisée au Rheu le 25 avril 2017



Restitution publique à Mordelles, le 11 octobre 2017

Une balade patrimoniale a également été organisée pour (re)découvrir le centre-bourg de Mordelles dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine le 16 septembre 2017. Le parcours est disponible à partir de la story map (carte interactive présentant un récit) éditée par la Région Bretagne : http://kartenn.region-bretagne.fr/storymap-formation/mordelles/



Balade patrimoniale à Mordelles, le 16 septembre 2017



L'ensemble des données produites sont par ailleurs consultables en libre accès sur les portails de la Région : Photothèque, Kartenn et patrimoine.bzh

- **8 restitutions publiques des inventaires**
- **1 balade patrimoniale**
- **Environ 400 participants**

Les différents temps d'échanges avec les habitants lors des balades, restitutions publiques ou conférences ont permis de permis d'aborder les sujets suivants :

- Les caractéristiques du patrimoine rural du bassin rennais en lien avec l'histoire locale (évolution urbaine du territoire à travers le temps) ;
- Les enjeux de préservation du bâti patrimonial dans les bourgs et en campagne ;
- Les techniques de réhabilitation du patrimoine bâti ancien et l'accompagnement / conseil pour les projets de restauration / réhabilitation ;
- La dimension du patrimoine d'accompagnement dit aussi « petit patrimoine » ainsi que les échelles des ensembles urbains ou ruraux ;
- L'évolution des usages du bâti des fermes (enjeux de changement de destination)

Des rencontres sur l'agriculture

Dans un premier temps, une rencontre organisée le 24 novembre 2017 a réuni les différents syndicats et organisations agricoles à laquelle participaient des représentants de la Chambre d'agriculture, de la Confédération Paysanne, des Jeunes Agriculteurs, des CIVAM, et d'AgroBio 35. Les échanges ont particulièrement abordé les questions des logements de fonction des agriculteurs, de la pluriactivité rurale mêlant activités agricoles et activités artisanales sur les exploitations, et insisté sur le besoin de visibilité à long terme pour les agriculteurs sur le devenir de leurs terres.

Dans un second temps, l'ensemble des agriculteurs de la Métropole a été invité à participer à l'une des 7 réunions de concertation agricole qui ont eu lieu entre décembre 2017 et janvier 2018. Les réunions se sont déroulées dans 7 communes différentes afin de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.

- Le 19 décembre 2017 à Bruz
- Le 22 décembre 2017 à Cesson Sévigné
- Le 9 janvier 2018 à Le Rheu
- Le 9 janvier à Miniac-sous-Bécherel
- Le 11 janvier 2018 à Betton
- Le 16 janvier 2018 à Nouvoitou
- Le 18 janvier 2018 à Pacé

Ces réunions étaient animées par Rennes Métropole, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et la participation des maires ou élus communaux du secteur. Elles abordaient les thèmes suivants :

- le PLUi et son avancement : structure et calendrier
- le diagnostic agricole à l'échelle de Rennes Métropole, avec un zoom sur le secteur géographique concerné
- les règles du PLUi qui ont un impact sur la campagne et l'agriculture : règles des zones naturelles et agricoles ; limitation du changement de destination ; logement de fonction des agriculteurs; trame verte et bleue ; et protection du bocage…

Les agriculteurs pouvaient poser des questions et exprimer des avis à chacune de ces étapes, et ils ont été invités à participer à l'enquête publique pour les questions individuelles. Dans une deuxième partie de réunion, les agriculteurs présents ont pu vérifier (et mettre à jour si besoin) les données de localisation des sièges d'exploitation, des sites secondaires et autres bâtiments d'exploitation sur des cartes communales.

Les principaux thèmes abordés par les agriculteurs sont les suivants :

La consommation des espaces agricoles et renouvellement urbain ; l'aménagement du territoire et la circulation des engins agricoles ; le logement des jeunes agriculteurs et notamment le prix élevé du foncier à bâtir ; la cohabitation entre agriculture et habitations à la campagne ; la réhabilitation des friches industriels en alternative à l'extension urbaine, l'impact des marges de recul liées aux routes et projets, la transmission ou succession d'une activité suite à un départ en retraite ; les critères des nouveaux logements de fonction ; la caducité du diagnostic agricole au regard des crises agricoles ; la création de magasins collectifs dans le prolongement d'activités agricoles ; l'installation de panneaux photovoltaïques ; l'intégration de l'inventaire des zones humides et des protections bocagères au PLUi.

- **7 réunions dans 7 communes**
- **Environ 230 participants**



Réunion sur la concertation agricole à Cesson-Sévigné le 22 décembre 2017

Une rencontre des structures porteuses des SAGE

Les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de la Vilaine et Rance-Frémur ainsi que l'ensemble des syndicats de bassins versants ont été rencontrés afin d'évoquer la prise en compte dans le PLUi des enjeux liés à l'eau.

Les échanges ont porté en particulier sur :

- l'importance croissante des exigences environnementales, qu'il convient de concilier avec les impératifs de développement urbain (accueil de population et d'emplois) et la protection des espaces agricoles
- les différents enjeux portés par les SAGE et leur articulation avec le PLUi (zones humides, cours d'eau, bocage, inondations, assainissement …)
- la démarche d'évaluation environnementale conduite dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Bilan quantitatif

Les moyens d'information du public

100 affiches grand format diffusées pour le projet métropolitain

1 000 affiches moyen format diffusées pour le projet métropolitain

60 000 dépliants distribués pour le projet métropolitain

25 000 affiches et flyers diffusés pour les projets communaux

3 films de sensibilisation aux grands enjeux du territoire mis en ligne

1 film retraçant les démarches élus témoins mis en ligne

5 panneaux d'exposition diffusés dans les 43 communes

35 brochures diffusées sur les projets communaux

Les actions d'échanges et de débats

9 réunions publiques de présentation et d'échanges autour du PADD dans les secteurs de la Métropole : **600** participants

380 habitants interrogés sur leurs habitudes et leurs attentes quant à la vie quotidienne au sein de la métropole par les "élus témoins"

1 restitution publique des démarches élus témoins et des réunions publiques sur le PADD

3 000 participants à la concertation sur les projets communaux :

- **15** balades dans 13 communes : **350** participants
- **12** cafés citoyens dans 9 communes : **500** participants
- **43** réunions publiques : **2 000** participants
- **3** rencontres habitants-élus sur les marchés de 3 communes
- **4** cartes interactives dans 4 communes

8 restitutions publiques des inventaires du patrimoine : **400** participants

1 balade patrimoniale à Mordelles dans le cadre des journées du patrimoine

7 rencontres avec les agriculteurs : **230** participants

1 rencontre avec les structures porteuses des SAGE et les syndicats de bassins versants

Les moyens d'information du public

64 observations dans les registres mis à disposition dans les mairies

127 courriers reçus

Bilan qualitatif

Sur la forme, il ressort de cette démarche les principaux points suivants :

➢ **Des territoires volontaires pour concerter**

Les communes ont porté le projet du PLUi avec beaucoup d'intérêt car les enjeux communaux étaient autant abordés que les enjeux métropolitains, démontrant la complémentarité ou les tensions entre les échelles. Elus locaux et services communaux se sont ainsi particulièrement mobilisés. De nombreuses communes sont allées beaucoup plus loin dans la démarche de concertation en souhaitant que des actions complémentaires à celles définies dans les modalités obligatoires de concertation soient menées sur leur territoire.

➢ **Un accueil favorable du processus de concertation par les citoyens**

La mobilisation citoyenne a elle aussi été importante dans l'ensemble, particulièrement dans les communes où des projets urbains spécifiques étaient par ailleurs en cours de définition.

La concertation a globalement été très bien accueillie : de nombreux citoyens ont exprimé leur satisfaction d'être consultés et en ont profité pour demander à leurs élus d'organiser des concertations de manière plus régulière. Des participants ont toutefois affiché leur scepticisme sur l'intérêt de la démarche (interrogations sur la réelle prise en compte des avis citoyens au moment où les projets communaux semblaient déjà rédigés).

« Merci de nous permettre de nous exprimer ». Un habitant de Bécherel.

« Quelle est la suite ? J'aimerais que le président de Rennes Métropole connaisse l'avis des habitants cornusiens ». Un habitant de Corps-Nuds.

➢ **De nombreuses questions sur la finalité du PLUi**

Chaque réunion débutait par une présentation du contexte et des enjeux du PLUi. Certains habitants se sont interrogés sur la finalité du document. Habitués aux documents d'urbanisme de leur commune, ils ont posé des questions sur l'impact du transfert de la compétence PLU à la métropole et sur l'imbrication des différents documents d'urbanisme. L'annonce d'une concertation sur le PLUi métropolitain où des enjeux communaux ont été discutés a parfois augmenté leur incompréhension du partage des compétences entre communes et métropole. Les élus municipaux et les référents urbanistes de Rennes Métropole ont pu répondre à l'ensemble de ces questions.

« Le transfert de compétence à Rennes Métropole n'entraîne-t-il pas une perte de la maîtrise sur le projet communal et l'urbanisme acignolais ? ». Une habitante d'Acigné.

Sur le fond, la participation, les échanges et débats ont montré l'intérêt des habitants et des usagers au développement de la métropole, permettant une meilleure compréhension du projet métropolitain et la cohérence des projets communaux qui vont assurer sa mise en œuvre.

Bilan qualitatif de la phase de concertation sur le projet métropolitain

L'organisation de 9 réunions publiques autour du projet métropolitain a permis de présenter les orientations du PADD à la population et de les soumettre au débat. Un des objectif de ces rencontres était de recueillir les réactions des habitants et usagers du territoire métropolitain.

Renforcer la dynamique métropolitaine

➢ La métropole à taille humaine

La métropole *« on y vit bien et avec beaucoup de monde, mais Rennes reste une ville à taille humaine, une ville facile, où il fait bon vivre »*. Les métropolitains apprécient surtout que la métropole offre *« tous les services : logements, éducation, culture, santé, loisirs et commerces pour bien vivre »*. Ils apprécient *« la proximité de ces services »*, mais aussi *« le réseau de transport en commun »*, *«l'accessibilité rapide avec les autres régions, avec notamment l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse (LGV) »*. En outre, nombreux sont ceux qui apprécient la localisation géographique de la métropole : *« Rennes est un carrefour entre Paris, la mer et le Finistère »*.

➢ Un territoire dynamique

« Les points positifs c'est que Rennes est une métropole vivante avec beaucoup d'activités et une véritable dynamique économique ». Certains proposent *de « favoriser le développement d'activités économiques dans les communes de Rennes Métropole, en dehors de la ville de Rennes »*, notamment pour *« réduire les déplacements domicile-travail »*. De nombreux habitants hors de la ville de Rennes apprécient leur commune car *« il y fait bon vivre »*. La dynamique de territoire ne s'imagine pas sans Rennes, *« la proximité de Rennes est un atout »*, les métropolitains sont fiers de se reconnaître dans une ville centre *« qui bouge »*. Rennes *« c'est une ville dynamique, mais globalement calme »*.

Une « ville-archipel » accueillante et solidaire

➢ Pouvoir choisir son lieu de résidence selon son choix de vie

Nombreux sont ceux qui apprécient de pouvoir vivre sur un même territoire en choisissant de vivre *« soit à la ville, soit à la campagne »*. Ne pas oublier que *« vivre à la campagne dans une métropole, c'est un choix ! »*. Les métropolitains apprécient de voir que le territoire est dynamique : *« de nouvelles constructions, de nouvelles familles dans les communes »*. Néanmoins, certains restent vigilants, *« qu'on fasse attention à ne pas aller trop vite dans les constructions, il faut respecter l'espace de vie de chacun. »*

➢ Un réseau de transports en commun bien développé et performant

Beaucoup vantent la qualité des services de transports : *« il y a toujours un bus. Pas besoin de demander aux parents de nous conduire quelque part »*. Le réseau STAR *« fait métropole »*, les habitants y sont attachés. Mais il faudrait : *« améliorer les liaisons transversales en termes de mobilité et transports collectifs »*, *« une troisième ligne de métro »*, *« des bus plus fréquents, avec une amplitude horaire plus grande »*, « *des parkings relais à l'extérieur de Rennes, en extrarocade »*. Des propositions également pour *« diversifier l'offre en termes de mobilité et déplacements hors commune de Rennes »* : intégrer les modes de déplacements actifs (vélos, liaisons pédestres, etc.).

➢ Quelles mobilités pour demain ?

Le réseau de transports en commun est apprécié mais la voiture reste le moyen principal pour se déplacer. Beaucoup critiquent *« la saturation du réseau routier aux heures de pointe : c'est un aspect qui complique la vie »*. Quelques propositions pour fluidifier le trafic : *« une nouvelle ceinture de contournement »*, *« du covoiturage »*, réfléchir *« aux horaires de travail »* ou encore *« le développement de la fibre optique pour pouvoir travailler chez soi »*.

Relever les défis du futur tout en conservant la qualité de vie offerte par ce territoire

➢ Une qualité de vie à préserver

La qualité de vie sur le territoire de la métropole est appréciée et valorisée sur plusieurs plans : la santé avec la *« présence de nombreuses spécialités »*, les *déplacements « notamment grâce aux bus et au métro »*, les *« possibilités de logements »*. *« Attractivité »*, *« dynamisme »*, *« nature préservée »*, *« qualité des paysages »* et *« aspect touristique »* sont souvent cités pour décrire la région. La qualité de vie, c'est aussi et surtout les relations sociales: *« à Rennes et en Bretagne plus généralement on trouve une ambiance amicale ici »*. Les habitants insistent sur la nécessité de *« préserver le plaisir de vivre » « grâce aux coupures vertes entre les communes »* et *« en maintenant des espaces verts dans les nouveaux quartiers »*. Il semble important que *« l'urbanisme croissant ne remette pas en cause l'équilibre nécessaire entre les constructions et les espaces naturels »* avec la crainte que *« ça construise un peu trop »*.

D'où l'enjeu de *« conserver le caractère de la campagne »* et notamment *« la ceinture verte, les chemins de randonnées, les zones naturelles, etc. »*. Certains espaces naturels sont particulièrement appréciés : *« le long des canaux, les chemins de halage »*, *« la forêt »*, *« les vallées »*, etc. Le paysage participe de la bonne qualité de vie du territoire métropolitain, mais il

semble manquer un lieu emblématique sur le territoire.

Certains soulignent qu'il pourrait être intéressant de valoriser la campagne, dans la beauté des paysages mais aussi dans sa fonction productive tout en faisant attention à la pollution, avec le *« développement des marchés bio et avec des producteurs locaux qui permettent une protection de l'environnement et la limitation des gaz à effet de serre »*.

Synthèse de la phase concertation sur le projet métropolitain

Ces réflexions ont permis de confirmer l'intérêt du public et des acteurs du territoire pour certaines orientations du PADD, comme par exemple la structuration du territoire métropolitain en ville-archipel à partir de ses espaces agricoles et naturels. Elles ont également permis de conforter ou d'enrichir le projet sur un certain nombre de thématiques :

- Préserver et s'appuyer sur la diversité des communes composant le territoire : différentes tailles et morphologies, complémentarité des services et équipements, singularité du paysage naturel et urbain …
- Être dans une logique de coopération et d'entraînement vis-à-vis des autres collectivités et territoires bretons
- Accompagner la densification urbaine d'une meilleure desserte en transports en commun
- Améliorer la désirabilité des logements : qualité des logements (coût, intimité …) et du cadre de vie
- Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation de l'espace et en précisant des objectifs chiffrés
- Renforcer la notion de « ville des courtes distances » favorable à l'accès aux services, équipements et commerces
- Travailler sur les temporalités de la ville, outil potentiel de réduction des problèmes de congestion routière
- Élargir les usages des espaces agricoles à d'autres activités, complémentaires avec l'activité agricole.

Toutes les communes de la Métropole ont organisé au moins une réunion publique de concertation et parfois d'autres actions. Ces rencontres ont permis à chaque commune de présenter son projet communal à la population et de soumettre celui-ci au débat. Sur les 43 réunions publiques tenues, 11 communes ont choisi d'organiser leur réunion publique sous forme d'atelier de concertation et 18 communes ont organisé des actions complémentaires à ces réunions publiques programmées, comme des cafés citoyens ou des balades urbaines, favorisant ainsi une participation active des citoyens. Certains projets communaux ont subi des modifications en cours de concertation, au gré des avis recueillis.

Accueillir en organisant le développement urbain

➢ Une forte attente concernant les projets de renouvellement urbain

Les centres-villes et centres-bourgs des communes de la métropole font presque tous l'objet de projets de renouvellement urbain, particulièrement en cœur de métropole et dans les pôles d'appui structurants : ces projets suscitent beaucoup d'attente. Les habitants de la métropole sont en effet attachés à ces quartiers qui participent de la singularité locale et contribuent à l'attractivité de leur commune. L'inquiétude du déclin des centres-villes en termes d'animation, de commerces ou d'équipements au profit des communes voisines et/ou de Rennes est souvent évoquée, notamment dans les secteurs sud et sud-est, et dans une moindre mesure nord et nord-est.

« De par son développement, la Métropole atteindra les 500 000 habitants. Comment se fera la répartition entre Rennes et les communes périphériques ? ». Une habitante de Rennes.

Les habitants sont attentifs à l'évolution urbaine des communes limitrophes ; ils ne comprennent pas pourquoi telle commune est mieux équipée en commerces et services que la leur.

« Être classé en pôle de proximité, cela signifie que des projets seront privilégiés sur les autres communes alentour plutôt que sur la nôtre ? ». Un habitant de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

De manière générale, les projets de renouvellement urbain sont mieux perçus que les projets d'extension urbaine qui contribuent à augmenter la population. Le renouvellement est attendu pour produire du dynamisme dans les communes en revitalisant les centres-villes et centres-bourgs, sans empiéter sur les espaces naturels et agricoles. Ce sentiment a été particulièrement affirmé dans les communes du cœur de métropole comme Cesson-Sévigné, Chantepie ou Saint-Grégoire, et dans des pôles d'appui structurants comme Bruz, Chartres-de-Bretagne ou Le Rheu.

« Continuez le renouvellement urbain ! ». Une habitante de Saint-Armel.

Si les participants sont plutôt favorables aux projets de renouvellement urbain et comprennent bien l'intérêt de densifier les secteurs déjà urbanisés, ils mettent en garde sur l'aspect esthétique des projets, notamment sur les formes urbaines et la hauteur des bâtiments. Ils tiennent à ce que les projets s'intègrent bien dans le tissu urbain en respectant les formes et caractéristiques architecturales des bâtiments plus anciens. Ils craignent que des immeubles trop hauts aient des conséquences sur l'ensoleillement ou sur la singularité patrimoniale des communes. A La Chapelle-des-Fougeretz ou à Thorigné-Fouillard, des recommandations ont été formulées sur les matériaux à utiliser pour les nouvelles constructions ; à Mordelles ou à Pacé, des habitants ont demandé des bâtiments qui respectent des normes écologiques et présentent une efficacité énergétique.

« Il faut développer des constructions qui s'intègrent dans le paysage en favorisant les matériaux comme le bois, la pierre... ». Un habitant de Thorigné-Fouillard.

Enfin, les habitants qui se sont exprimés sur les projets de renouvellement urbain comptent beaucoup sur la qualité de l'aménagement des espaces publics et des places centrales pour la réussite de ces projets et l'animation des quartiers. Les notions de convivialité et d'espaces de rencontre ont été régulièrement mentionnées.

« Il faudrait des petits parcs de quartiers, avec du mobilier urbain pour se poser et rencontrer d'autres personnes ». Une habitante de Chantepie.

➢ Un accueil plus nuancé des projets d'extension urbaine

À la différence du renouvellement urbain, les projets d'extension urbaine rencontrent un accueil plus nuancé. Certains craignent la diminution de la superficie des espaces naturels et agricoles, d'autres ont peur que leur commune perde son aspect « village » si elle accueille trop d'habitants nouveaux. Plusieurs participants soulignent que l'augmentation de la population doit être accompagnée d'un renforcement des commerces, des équipements publics et des transports en commun ; ils craignent que les infrastructures nécessaires pour garantir un bon fonctionnement de la ville ne suivent pas. Ces différents arguments ont particulièrement été évoqués dans le secteur est.

« Comment garantir que l'accueil de nouveaux habitants ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie ? ». Une habitante de Cesson-Sévigné.

➢ **Des programmes de logement plutôt bien accueillis**

Malgré ces réticences, les besoins de logements sont partagés par les habitants de la métropole qui disent y être confrontés. La mixité sociale est également bien perçue et parfois encouragée, sous réserve que les nouvelles constructions s'intègrent bien au tissu urbain existant. Il n'y a donc pas d'opposition à la construction de nouveaux logements, y compris des logements sociaux.

« Il faudrait diversifier les logements pour favoriser la mixité sociale ». Une habitante de L'Hermitage.

➢ **Un public attentif au devenir du commerce de proximité**

Beaucoup d'habitants, particulièrement dans des pôles de proximité, regrettent la fermeture récente de commerces ou services de proximité. Ils craignent que cela s'accélère et militent pour le maintien des petits commerces qui favorisent l'animation locale. Cette question est régulièrement perçue comme l'un des grands enjeux des programmes de renouvellement urbain, particulièrement dans les centres-villes et centres-bourgs. Ce phénomène ne se limite pas aux petites communes : à Bruz, Noyal-Châtillon-sur-Seiche ou Pacé par exemple, beaucoup craignent le transfert de plus en plus important de commerces de centre-ville vers des grandes surfaces de périphérie.

« Il faut recentrer les commerces et services de proximité dans le bourg, afin d'avoir un centre vivant. ». Une habitante de Montgermont.

➢ **Quelques demandes de développement économique et surtout numérique des territoires**

La question du développement économique a été assez peu abordée par les participants, sauf dans les cas où des extensions urbaines de zones d'activité sont prévues. Certains habitants se sont interrogés sur l'opportunité de ces extensions et sur l'existence de réels besoins de développement économique. D'autres ont, au contraire, avancé l'intérêt de ces activités pour créer des emplois pour les habitants de leur commune. Parfois, les habitants ont exprimé leurs craintes des nuisances ou de la pollution engendrées par les zones économiques.
Le thème du développement économique a surtout été abordé dans le sud de l'agglomération, comme à Noyal-Châtillon-sur-Seiche qui a organisé une réunion dédiée au sujet, ou à Chartres-de-Bretagne où l'usine PSA constitue un pôle incontournable.

« L'identité de l'usine PSA est un atout pour la commune ». Un habitant de Chartres-de-Bretagne.

De manière plus ponctuelle encore, la nécessité de développer le tourisme pour accroître l'attractivité des communes a été évoquée, par exemple à Bécherel et au Rheu.

Enfin, plusieurs habitants s'interrogent sur le déploiement de la fibre optique et dans une moindre mesure de la 4G. Cette préoccupation a surtout été ressentie dans des communes plus éloignées du cœur de métropole, comme Bourgbarré ou La Chapelle-Chaussée.

« Qui va installer la fibre optique sur le territoire ? Il faudrait l'installation d'un réseau internet satisfaisant pour l'ensemble des quartiers de la commune ». Une habitante de Bourgbarré.

Protéger l'environnement naturel et agricole, préserver le patrimoine

➢ **Un attachement fort à la singularité des territoires : préservation du patrimoine historique et de la nature en ville**

Les habitants de la métropole sont très attachés à l'idée de préserver la singularité de leur commune. Chaque commune est perçue avec un certain nombre de caractéristiques : architecture traditionnelle (matériaux, toitures…), aspect villageois, ville verte, etc. De cela découle une mise en garde répétée, particulièrement lorsque l'on évoque les projets de renouvellement urbain : ne surtout pas bâtir des villes qui se ressemblent toutes, mais conserver les caractéristiques urbaines des territoires. Cette idée a été répétée avec force dans tout type de communes, même si elle concerne particulièrement les centres-bourgs historiques.

« Il faut préserver l'aspect "village" de La Chapelle-des-Fougeretz, en respectant les caractéristiques urbaines et architecturales du coeur de bourg ; même s'il n'existe pas de bâtiments historiques, il est important de conserver ce qui fait l'identité de la commune ». Une habitante de La Chapelle-des-Fougeretz.

De nombreuses communes de la métropole se revendiquent « commune nature » ou « ville jardin », c'est-à-dire que la présence d'espaces verts au cœur du tissu urbain et plus généralement la place de la nature en ville y sont particulièrement mises en avant : c'est par exemple le cas de Cesson-Sévigné, Le Rheu ou encore La-Chapelle-des-Fougeretz. Dans ces communes, préserver ces caractéristiques constitue bien souvent une priorité pour les habitants, qui réclament la prise en compte de ces particularités dans tout nouveau projet urbain.

« La nature revêt une importance particulière au Rheu, c'est une ville où se balader est agréable. Il faut garder l'âme de la commune et préserver son identité ». Un habitant du Rheu.

Dans d'autres communes, des habitants déplorent au contraire la faible place de la nature dans

le tissu urbain actuel et souhaitent la développer davantage. Au-delà de l'implantation et du meilleur entretien des espaces verts, de nombreuses idées originales pour favoriser la nature en ville ont été évoquées dans plusieurs communes : développement de l'éco-pâturage, de jardins partagés ou encore plantation d'arbres fruitiers.

➢ **Un patrimoine bâti et paysager à valoriser**

Les habitants de la métropole sont attachés aux monuments : l'église de Corps-Nuds ou le château de La Chapelle-Chaussée ont par exemple fait l'objet de nombreux commentaires visant à leur protection et surtout à leur mise en valeur. Au-delà de ces édifices protégés au titre des monuments historiques, un certain nombre de bâtiments, témoins de l'histoire locale, notamment des manoirs et des corps de ferme, ont été cités dans la plupart des communes comme méritant d'être mieux mis en valeur (protection, réhabilitation, signalétique, etc.)

« Il faut maintenir et valoriser les constructions anciennes, en les intégrant le mieux possible au renouvellement ». Un habitant de Vern-sur-Seiche.

« La Ferme de la Ricoquais est un symbole de l'activité agricole, si son environnement s'urbanise il faudrait qu'elle accueille une ferme pédagogique pour être témoin de notre histoire ». Une habitante de Saint Grégoire

Cette volonté de mettre en valeur le patrimoine des communes concerne également le patrimoine naturel. Les participants à la concertation ont émis le souhait d'assurer une protection particulière de certains espaces naturels emblématiques de leur commune, comme les ruisseaux ou les zones humides, y compris dans des communes fortement urbanisées et proches du cœur de la métropole. Ces espaces doivent être non seulement protégés, mais aussi mis en valeur pour être mieux connus, par exemple à travers des aménagements de loisirs (aires de pique-nique, parcours de santé, balisage de chemins de randonnée, etc.).

« Je me félicite que l'on réhabilite la Vilaine ! ». Un habitant de Rennes

De manière plus générale, la question de la protection des paysages a été abordée à plusieurs reprises, notamment avec la préservation et l'entretien des haies bocagères, caractéristiques des paysages ruraux de la métropole.

« Quelles mesures conservatoires pour le bocage d'ici 2020 ? ». Un habitant de Miniac-sous-Bécherel.

Dans la continuité des demandes de mise en valeur des paysages et espaces naturels, de nombreuses demandes concernaient particulièrement les chemins de randonnées, surtout dans les pôles de proximité éloignés de la ville centre. Il s'agit de mieux entretenir ces chemins, de les flécher afin qu'ils soient plus utilisés et d'assurer des continuités pédestres entre les communes.

« Il faudrait créer de nouveaux chemins pédestres et les mettre plus en valeur pour créer de nouveaux grands circuits de randonnées ». Une habitante de La Chapelle-Chaussée.

➢ **Une volonté de protection des espaces agricoles tout en garantissant les possibilités d'extension des hameaux**

La notion de « ville-archipel » qui permet le maintien des noyaux agricoles (et la singularité de pôles secondaires) a été abordée dans plusieurs communes, pas seulement rurales. Les participants sont très attachés à cette image et souhaitent conserver cette particularité de la métropole rennaise. Les participants s'accordent sur le fait qu'il est important de protéger les espaces qui peuvent assurer l'approvisionnement alimentaire local à proximité même de la ville centre et des noyaux urbains en développement. Les espaces qui semblent « menacés par des projets d'extension urbaine » doivent être une priorité : il faut les protéger mais il faut aussi y permettre des développements. A ce titre, de nombreux participants ont émis des propositions visant à renforcer le lien entre monde agricole et monde urbain : développement des circuits courts, visites de fermes par les écoles, etc.

« Ce serait bien de créer davantage de liens entre producteurs et consommateurs et d'organiser des évènements pour en favoriser la rencontre, comme des dégustations ». Un habitant de Mordelles.

Les participants ont bien compris la volonté de la métropole de protéger les espaces agricoles mais s'interrogent sur la pérennité de certaines exploitations agricoles en déclin. Par exemple, ils remarquent que certains exploitants aimeraient diversifier leurs activités vers le tourisme ou le loisir, ou que des anciennes fermes pourraient être transformées en logement. Ils voudraient s'assurer que les règles du PLUi ne rendent pas ces mutations trop difficiles.

« Le PLUi pourrait autoriser le changement de destination du bâti ancien, y compris agricole, pour réaliser des logements, cela pourrait donner lieu à des projets hybrides mêlant le contemporain à l'ancien, l'agriculture au tourisme et à l'urbain ». Un habitant de Chavagne.

De même, dans les communes denses proches de Rennes, comme Chantepie ou Saint-Grégoire, des questions ont été posées sur les possibilités d'extension des hameaux. Les habitants de ces hameaux en campagne souhaitent parfois pouvoir étendre la zone urbanisée, y compris vers des secteurs agricoles lorsque les exploitations ont disparu et laissé des « dents creuses ». S'ils ont choisi de vivre hors des grands centres urbains, ils souhaitent aussi de meilleure connexion aux centres-bourgs, par le raccordement aux réseaux d'assainissement par exemple.

« *Il y a actuellement une extension de la zone d'assainissement collectif. A quel horizon des*

hameaux comme le Vivier-Louis auront un accès à cet assainissement ? ». Un habitant de Betton.

Fédérer et structurer le territoire par les équipements et la mobilité

Les questions de mobilité ont beaucoup intéressé les participants à la phase de concertation sur les projets communaux. Il a été indiqué que ces sujets seront traités par ailleurs dans le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de Rennes Métropole, en cours de préparation.

➢ Une forte demande d'équipements et de services de proximité

Globalement, le niveau d'équipements publics actuel est jugé plutôt bon, surtout en cœur de métropole, que ce soit dans les domaines scolaires, sportifs ou culturels. De manière isolée, des demandes ont été formulées au sein des communes pour entreprendre la rénovation de tel ou tel équipement vieillissant. Dans certains pôles de proximité, des équipements sont amenés à être restructurés dans un objectif de mutualisation avec les communes voisines, notamment des équipements sportifs comme les gymnases ou les piscines. Si les habitants de ces communes acceptent et comprennent ces mutualisations, ils craignent parfois de voir leurs services et équipements du quotidien s'éloigner, ou précisent que les transports en commun doivent s'adapter à ce phénomène. Les choix d'implantation d'équipements, notamment les collèges et les lycées, ne sont pas toujours compris, notamment par les habitants des secteurs sud et sud-est.

« Si les équipements intercommunaux sont nécessaires, faciliter leur accessibilité est urgent, notamment au travers de pistes cyclables et de transports en commun ». Un habitant de Vezin-le-Coquet.

Les différentes demandes d'équipements supplémentaires relèvent de domaines variés. Il existe notamment une plus forte attente concernant les équipements culturels (cinémas, salles associatives…) ou de loisirs (les aires de jeux pour enfants ont été régulièrement citées). Des demandes de nouvelles crèches ont également été formulées, et de manière générale, l'idée d'équipements favorisant la mixité intergénérationnelle est revenue régulièrement dans les propositions. Enfin, les habitants de la métropole sont attachés à un certain nombre d'offres de services comme les bureaux de poste ou les distributeurs automatiques de billets, dont certains craignent la disparition.

« Dans la nouvelle « résidence séniors », il faudrait que les logements ne soient pas uniquement réservés aux séniors mais aussi aux familles, afin d'assurer la mixité intergénérationnelle. » Un habitant de Saint-Grégoire.

➢ Circulation automobile et sécurité routière : un enjeu du quotidien

De nombreux participants ont évoqué l'augmentation des flux de circulation routière, particulièrement dans les communes limitrophes de Rennes. Certaines routes qui relient la rocade périphérique de Rennes aux centres-villes de communes importantes ou aux grandes zones d'activité ont été désignées comme trop embouteillées, notamment aux heures de pointe, et par conséquent polluées ou dangereuses. Des suggestions de travaux importants ont alors été faites : élargissement de voiries ou déviations principalement.

« Pour réduire le flux de circulation, créer une route à sens unique en direction de Rennes. Pour en revenir, emprunter la route d'Orgères. ». Une habitante de Pont-Péan.

Le sujet de la sécurité routière s'est lui aussi très régulièrement invité dans les débats de manière spontanée, particulièrement dans les pôles de proximité, alors que les participants étaient rarement interrogés sur ce thème. Cette préoccupation majeure dans de nombreuses communes est liée au constat d'une vitesse excessive des automobilistes, souvent aux entrées d'agglomération ou lors de la traversée de hameaux. De nombreuses demandes d'aménagements visant à réduire la vitesse à ces endroits ont alors été formulées : chicanes, dos d'âne, radars pédagogiques, zones à vitesse limitée… Par ailleurs, les habitants ont souvent pointé des carrefours dangereux et proposé des réaménagements en ronds-points ou la mise en place de feux tricolores.

« La vitesse est très élevée sur la RD 27. Il faudrait mettre des petits ronds-points aux principaux carrefours, des chicanes et des rétrécissements de voies (aménagements type « haricots »). ». Un habitant de Gévezé.

➢ De nombreux débats sur la place de la voiture par rapport aux autres formes de mobilité

De nombreux habitants souhaitent que soient mises en place des politiques incitatives pour diminuer la place de la voiture au profit d'autres formes de mobilité (aires de covoiturage, renforcement de la desserte et de la fréquence des transports en commun, amélioration des continuités et de la sécurité des pistes cyclables, etc.).

« Il faut des projets ambitieux pour les déplacements, au-delà même des solutions « vélo » et « covoiturage » : c'est un véritable enjeu de société, nous devons changer nos habitudes ». Un habitant de Laillé.

Face à ces demandes, d'autres participants estiment qu'il sera trop difficile de faire changer les habitudes, surtout dans les communes peu équipées en commerces et équipements, où les kilomètres à parcourir quotidiennement sont trop longs pour utiliser le vélo. Ceux-ci reviennent alors régulièrement sur les problèmes de congestion des axes vers Rennes et surtout sur le

manque de places de stationnement dans certains centres-villes, à proximité des commerces et des équipements. La question du stationnement a ainsi été abordée : quand certains se plaignent du manque de places à des endroits, d'autres considèrent qu'il n'y a pas de difficultés.

« Les places de stationnement insuffisantes en centre-ville, les voitures sont partout. ». Une habitante de Pacé.

➢ **Un renforcement des liaisons piétons/cycles très attendus**

Le réseau cyclable est jugé plutôt satisfaisant mais pourrait encore être amélioré. La principale demande des cyclistes est de pouvoir emprunter des pistes dédiées sécurisées pour accéder plus facilement aux équipements et aux sites de loisirs, particulièrement lorsque ceux-ci se situent dans des communes voisines. La concertation a ainsi permis de recueillir de nombreuses propositions de liaisons nouvelles, destinées à mieux relier les communes entre elles ou pour converger vers Rennes et les terminus du métro. Ces suggestions ont été faites dans la quasi-totalité des communes de la métropole.

« Est-il question de créer une voie verte pour vélos reliant Saint-Sulpice-La-Forêt à Rennes ? ». Une habitante de Saint-Sulpice-la-Forêt.

Certains cyclistes estiment cependant que la desserte des lieux de vie par les pistes cyclables est satisfaisante, et qu'il serait nécessaire d'améliorer le réseau existant avant d'aménager de nouvelles pistes. Ces demandes concernent principalement la sécurisation de pistes cyclables jugées dangereuses lorsqu'elles sont trop près les voies pour voitures par exemple. Des demandes de sécurisation de cheminements piétons ou d'élargissement des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite ont également été formulées.

« Les cyclistes souhaitent un rééquilibrage de l'espace au profit du vélo. C'est ce qui se fait sur la Place de Bretagne, mais manque sur le Boulevard de la Liberté ou le Boulevard de la Tour d'Auvergne. ». Une association de cyclistes de Rennes

« Il faudrait identifier les parcours à sécuriser en priorité pour les piétons et les vélos, autour des écoles, des salles de sport, etc. ». Une habitante de La Chapelle-des-Fougeretz.

Enfin, le côté récréatif a souvent été évoqué lorsque la thématique des déplacements doux a été abordée. De nombreuses personnes adeptes de balades et de randonnées souhaitent notamment que soient aménagées les berges des cours d'eau comme la Vilaine, la Seiche ou encore le canal d'Ille-et-Rance.

« Il faudrait encadrer les usages le long du canal pour que tous puissent profiter de la promenade dans ce site d'exception. Les promeneurs, les joggeurs et les cyclistes doivent coexister. ». Un habitant de Saint-Grégoire.

➢ **Des transports en commun globalement satisfaisants**

De manière générale, les participants sont satisfaits des parcours et de l'emplacement des arrêts des bus : ils s'estiment correctement desservis. Les demandes de nouvelles lignes de bus ou de modifications de desserte sont restées très isolées. Des propositions de prolongement du métro ont été émises à Pacé et Chantepie. Les principales demandes concernant les transports en commun résident en revanche dans l'amélioration de la fréquence des bus et l'extension des horaires.

« J'aimerais une extension de l'amplitude horaire des bus, y compris le week-end. ». Une habitante de Cintré.

Synthèse de la phase concertation sur les projets communaux

Si la plupart des habitants approuve les projets de renouvellement urbain, ils veilleront à ce que ceux-ci respectent la singularité des territoires, le patrimoine, la « nature en ville » et favorisent l'animation commerciale des communes.
La mobilité est également apparue comme un enjeu fort, la métropole devant accompagner les nouvelles manières de se déplacer tout en veillant à limiter les nuisances liées à l'automobile (congestion, pollution, insécurité, etc.).
Enfin, les participants sont très attentifs au maintien de la qualité des équipements publics communaux et intercommunaux.

Toutes ces expressions au niveau des projets communaux ont permis de nourrir et d'orienter les orientations générales du projet métropolitain ; les allers-retours et interactions entre les échelles communales et métropolitaines ont, réciproquement, conduit à certaines inflexions.

Synthèse

En synthèse, les habitants et usagers de Rennes Métropole se sont fortement mobilisés autour des enjeux du PLUi. Le projet métropolitain, ainsi que les différents projets communaux, ont été partagés par une grande majorité des participants. Les projets de développement de la métropole et des communes ont reçu globalement un accueil favorable, le dynamisme démographique et économique de la métropole étant perçu comme un atout, avec une vigilance sur certaines conséquences pouvant être générées par cette croissance (notamment impacts sur les espaces agricoles et sur les conditions de déplacement).

Cette bonne réceptivité peut parfois s'accompagner de quelques divergences entre certains habitants, plutôt favorables aux évolutions envisagées et très demandeurs d'une haute qualité de services urbains, et d'autres défendant le maintien du caractère rural de leurs communes.

La concertation sur les projets communaux a fait évoluer certains projets dans leur périmètre ou leurs destinations. Elle a permis de faire émerger des projets nécessitant la création de secteurs particuliers constructibles en campagne.

La concertation avec les agriculteurs a particulièrement permis d'adapter le classement et le niveau de protection du bocage, ainsi que certaines règles des zones agricoles et urbaines.

La concertation sur le patrimoine a permis de faire redécouvrir aux élus et habitants les caractéristiques du patrimoine bâti du bassin rennais en lien avec l'évolution historique du territoire et de partager la valeur patrimoniale notamment du patrimoine rural dans les bourgs et dans les campagnes faisant émerger la notion d'ensemble urbain ou rural. En outre, les échanges avec les habitants ont conduits ponctuellement à compléter l'inventaire du patrimoine bâti.

Les échanges avec les structures porteuses des SAGE et les syndicats de bassins versants ont conduit à préciser les dispositions liées à la protection des zones humides, des cours d'eau, du bocage …

Enfin, les observations sur les registres et les courriers reçus ont essentiellement porté sur des demandes individuelles, principalement relatives à un changement de zonage ou une évolution des règles de constructibilité, à des questionnements sur des projets d'urbanisme ou immobiliers, et dans une moindre mesure, sur la préservation du patrimoine bâti, du paysage, des espaces agricoles l'aménagement de l'espace public, la mobilité, ou encore la démarche de concertation.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rennes Métropole

ANNEXES DU BILAN DE LA CONCERTATION

LISTE DES ACTIONS MENÉES PAR COMMUNE LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION SUR LES PROJETS COMMUNAUX 3

PHASE DE CONCERTATION SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN 8

Page dédiée au PLUi sur le site internet de rennes métropole 9

Vidéos mises en ligne sur la page internet dédiée au PLUi du site de Rennes Métropole 12

Brochure sur le projet métropolitain 13

Plaquette sur le projet métropolitain 17

Panneaux exposés dans les 43 communes sur le projet métropolitain 18

Affiche sur les réunions publiques du projet métropolitain 23

Support de présentation pour les réunions publiques sur le projet métropolitain 24

Affiche de la restitution publique du 17 janvier 2017 36

Flyer n°1 de la restitution publique du 17 janvier 2017 37

Flyer n°2 de la restitution publique du 17 janvier 2017 38

Enregistrements audio de la restitution publique du 17 janvier 2017 39

Support de présentation du Conseil de Développement de la métropole de Rennes pour la restitution publique du 17 janvier 2017 40

Support de présentation pour la restitution publique du 17 janvier 2017 46

PHASE DE CONCERTATION SUR LES PROJETS COMMUNAUX 57

Exemples d'affiches pour les réunions publiques des projets communaux 58

Exemple de livret présentant le projet communal 61

Exemple de panneaux d'exposition présentant le projet communal 65

Exemple de fiches utilisées en café citoyen 68

Exemples de circuits des balades 70

Exemple de livret distribué lors des balades 72

Exemple de carte participative 76

CONCERTATION SUR LE PATRIMOINE 77

Exemple de flyer pour la restitution publique de l'inventaire du patrimoine 78

CONCERTATION AGRICOLE 79

Exemple de support de présentation de la concertation agricole 80

REVUE DE PRESSE 96

Exemples de publications de Rennes Métropole et des 43 communes membres 97

Ce qu'en dit la presse 117

LISTE DES ACTIONS MENÉES PAR COMMUNE LORS DE LA PHASE DE CONCERTATION SUR LES PROJETS COMMUNAUX

Commune	Secteur	Pôle	Type d'événement	Date	Nombre de participants
Acigné	E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	21/06/2017	22
Bécherel	N	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	30/11/2017	40
Betton	N-E	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	24/01/2018	130
Bourgbarré	S	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	09/11/2017	40
Brécé	E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	06/12/2017	13
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Balade urbaine	23/09/2017	10
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	23/09/2017	60
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	23/09/2017	70
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	23/09/2017	80
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Carte participative	23/08/2017	50
Bruz	S-O	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	07/12/2017	110
Cesson-Sévigné	E	Cœur de métropole	Réunion publique - Classique	23/01/2018	100
Cesson-Sévigné	E	Cœur de métropole	Balade urbaine	02/12/2017	30
Cesson-Sévigné	E	Cœur de métropole	Rencontre marché	02/12/2017	15
Cesson-Sévigné	E	Cœur de métropole	Carte participative	01/12/2017	23
Chantepie	E	Cœur de métropole	Café citoyen / Autre atelier	21/10/2017	50
Chantepie	E	Cœur de métropole	Réunion publique - Atelier	14/11/2017	100
Chartres-de-Bretagne	S	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	25/01/2017	40
Chartres-de-Bretagne	S	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	23/11/2017	13
Chavagne	S-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	22/11/2017	40
Chevaigné	N-E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	09/02/2018	50

Cintré	O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	09/11/2017	19
Clayes	N-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	18/12/2017	40
Corps-Nuds	S-E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	01/12/2017	45
Gévezé	N	Pôle de proximité	Questionnaires	15/10/2017	5
Gévezé	N	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	26/09/2017	100
La Chapelle-Chaussée	O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	07/12/2017	25
La Chapelle-des-Fougeretz	N	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	01/02/2018	50
La Chapelle-Thouarault	N-E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	28/06/2017	1
Laillé	O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	07/11/2017	33
Laillé	O	Pôle de proximité	Balade urbaine	23/09/2017	15
Laillé	O	Pôle de proximité	Balade urbaine	04/11/2017	5
Langan	S-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	25/10/2017	20
Le Rheu	N	Pôle d'appui/structurant	Rencontre marché	14/10/2017	30
Le Rheu	N	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Atelier	14/12/2017	50
Le Verger	S-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	31/01/2018	24
L'Hermitage	O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	16/11/2017	80
L'Hermitage	O	Pôle de proximité	Balade urbaine	21/10/2017	40
Miniac-sous-Bécherel	N	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	14/11/2017	70
Montgermont	N-O	Pôle de proximité	Café citoyen / Autre atelier	02/12/2017	21
Montgermont	N-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	14/12/2017	25
Mordelles	O	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	15/11/2017	28
Mordelles	O	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	05/12/2017	94

Nouvoitou	S-E	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	23/11/2017	30
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	S	Pôle de proximité	Réunion thématique	14/12/2017	42
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	S	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	11/01/2018	62
Orgères	S	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	16/11/2017	40
Orgères	S	Pôle de proximité	Balade urbaine	04/11/2017	22
Pacé	N-O	Pôle d'appui/structurant	Café citoyen / Autre atelier	28/10/2017	50
Pacé	N-O	Pôle d'appui/structurant	Rencontre marché	25/10/2017	60
Pacé	N-O	Pôle d'appui/structurant	Balade urbaine	28/10/2017	50
Pacé	N-O	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	29/11/2017	90
Parthenay-de-Bretagne	N-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	28/11/2017	30
Pont-Péan	S	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	06/07/2017	20
Pont-Péan	S	Pôle de proximité	Café citoyen / Autre atelier	21/11/2017	24
Pont-Péan	S	Pôle de proximité	Balade urbaine	18/11/2017	30
Rennes	R	Rennes	Réunion publique - Classique	13/02/2018	90
Romillé	N-O	Pôle de proximité	Balade urbaine	07/04/2018	17
Romillé	N-O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	14/04/2018	20
Saint-Armel	S-E	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	09/11/2017	13
Saint-Erblon	S	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	15/06/2017	30
Saint-Erblon	S	Pôle de proximité	Balade urbaine	10/06/2017	45
Saint-Gilles	O	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	07/12/2017	29
Saint-Gilles	O	Pôle de proximité	Balade urbaine	14/04/2018	40
Saint-Gilles	O	Pôle de proximité	Café citoyen / Autre atelier	14/04/2018	40

Saint-Grégoire	**N-E**	Cœur de métropole	Réunion publique - Atelier	06/10/2017	25
Saint-Grégoire	**N-E**	Cœur de métropole	Balade urbaine	30/09/2017	10
Saint-Grégoire	**N-E**	Cœur de métropole	Balade urbaine	16/09/2017	8
Saint-Jacques-de-la-Lande	**S-O**	Cœur de métropole	Réunion publique - Classique	13/02/2017	9
Saint-Sulpice-la-Forêt	**N-E**	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	23/01/2018	80
Thorigné-Fouillard	**E**	Pôle de proximité	Carte participative	02/11/2017	51
Thorigné-Fouillard	**E**	Pôle de proximité	Réunion publique - Atelier	13/12/2017	60
Vern-sur-Seiche	**S-E**	Pôle d'appui/structurant	Réunion publique - Classique	01/02/2018	45
Vern-sur-Seiche	**S-E**	Pôle d'appui/structurant	Balade urbaine	27/01/2018	13
Vezin-le-Coquet	**N-O**	Pôle de proximité	Café citoyen / Autre atelier	07/10/2017	27
Vezin-le-Coquet	**N-O**	Pôle de proximité	Balade urbaine	07/10/2017	25
Vezin-le-Coquet	**N-O**	Pôle de proximité	Réunion publique - Classique	14/12/2017	40

PHASE DE CONCERTATION SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

Les procédures participatives obligatoires

Le plan local d'urbanisme intercommunal

31/12/2015 - Mis à jour le mardi 14 novembre 2017

L'ÉLABORATION DU PREMIER PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SE FAIT AU SEIN DES COMMUNES, AVEC LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LA PARTICIPATION DE HABITANTS.



La transformation de l'agglomération en métropole, en janvier 2015, a entraîné le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme» vers la métropole.

Le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes.
Les 38 plans locaux d'urbanisme (PLU) et les 3 plans d'occupation des sols (POS) existants aujourd'hui restent ainsi en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.
Le futur PLUi s'appuiera sur les quatre ambitions du projet de territoire de Rennes Métropole. Il traduira ainsi les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat, etc.) définies dans le projet de territoire et dans le respect des dispositions du SCoT du pays de Rennes, approuvé le 29 mai 2015.

Au sommaire

- Les futurs documents du PLUi
- Les grandes orientations du PADD
- Les modalités de collaboration avec les communes
- Les modalités de la concertation du public
- Le calendrier prévisionnel d'octobre 2015 à 2019

Les futurs documents du PLUi

- **Le rapport de présentation** explique les choix d'organisation du territoire à partir d'un diagnostic, des besoins et des perspectives d'évolution. Il comprend une évaluation environnementale ;
- **Le projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) définit le projet métropolitain à l'horizon 2030 à l'échelle du territoire intercommunal ;
- **Les orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) définissent les dispositions spécifiques sur les secteurs à enjeux du territoire, les communes ainsi que les dispositions thématiques ;
- **Le règlement écrit et graphique** fixe les règles d'urbanisme. Il est organisé par zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles).
- **Les annexes** donnent des informations sur les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'assainissement, les périmètres des opérations d'aménagement.

Vers le haut

Les grandes orientations du PADD

Le Programme d'aménagement et de développement durable se décline en 3 axes principaux et 9 orientations :

L'attractivité du territoire

1. Renforcer la dynamique métropolitaine pour développer l'attractivité du territoire au bénéfice de ses habitants et de la Bretagne
2. Conforter et accompagner le dynamisme économique en encourageant les innovations, la création et la diversification des activités
3. Garantir la cohésion sociale en poursuivant une politique d'accueil des nouveaux habitants, axée sur un principe général de solidarité.

L'organisation du développement urbain et de l'offre de mobilité

1. Mettre en place une organisation urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété par la complémentarité entre communes, favorisant des modes de vie diversifiés ;
2. Développer une offre de mobilité variée et performante au service de tous ;
3. Favoriser la proximité en redynamisant les centres-villes, centres-bourgs, quartiers par le développement de services et commerces permettant de limiter l'étalement urbain.

L'engagement dans la dynamique de transition énergétique

1. Valoriser l'organisation agro-naturelle du territoire pour structurer le développement urbain dans une logique de préservation environnementale et de protection de la biodiversité.
2. Construire une « Métropole du bien-être » au service de ses habitants en prenant en compte la santé et la gestion des risques dans les projets pour en limiter les nuisances.
3. Engager le territoire dans une dynamique de transition écologique face au défis énergétique et climatique.

Les diagnostics thématiques en ligne

L'Audiar a réalisé plusieurs diagnostics sur le territoire métropolitain. Ces documents thématiques et complets ont vocation à alimenter le futur rapport de présentation du PLUi.
Consultez et téléchargez les diagnostics concernant l'économie et le commerce, l'environnement, les déplacements, le paysage et la morphologie urbaine ainsi que des fiches synthétiques sur le site de l'Audiar.

En vidéo

Découvrez les vidéos, réalisées en 2017, pour l'élaboration du PLUi :

- Le patrimoine bâti de Rennes Métropole;
- Le paysage, atout et enjeu pour la métropole rennaise.
- Ambiances de quartiers, enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les modalités de collaboration avec les communes

Un des enjeux majeurs, pour la réussite de ce premier PLUi, réside dans le travail de co-construction avec les communes.

Ce premier PLUi déclinera les perspectives de développement à différentes échelles : métropolitaine, complémentarités entre les communes, communes et quartiers. Et il s'appuiera notamment sur les réflexions et projets des communes.

De nombreuses **instances métropolitaines** vont être sollicitées tout au long de la procédure. S'y ajouteront les débats et les votes dans **les conseils municipaux**.

Entre le 10 et le 30 octobre 2016, une quarantaine d'élus se sont déplacés dans les lieux publics du territoire métropolitain (gares, bus, équipements de loisirs...) pour rencontrer les habitants. Munis d'un cahier d'entretien, ils ont collecté informations, attentes, suggestions...sur vos façons de vivre la métropole ;



PLUi - avis d'habitants recueillis par des élus from Rennes, Ville et Métropole on Vimeo.

- Une exposition autour des enjeux et des grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables est présentée dans chaque commune à partir d'octobre 2016 ;
- Un dossier de concertation est disponible depuis juillet 2015 à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans les mairies de chaque commune. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des réflexions ;
- **Puis entre avril 2017 et mi-2018,** chaque commune présentera à ses habitants son projet communal et la façon dont il participe au projet métropolitain :

Réunions publiques de concertation dans les communes

Saint Erblon

- **Jeudi 15 juin 2017/ 20h** - Espace Du Guesclin

Acigné

- **Mercredi 21 juin 2017/ 20h30** - Salle du Conseil municipal

La Chapelle-Thouarault

- **Mercredi 28 juin 2017 / 19h30** - Salle du Conseil municipal

Pont-Péan

- **Jeudi 6 juillet 2017 / 20h30** - Salle du Conseil (mairie de Pont-Péan)

Gévezé

- **Samedi 16 septembre 2017 / 20h** - L'Escale

Saint Grégoire

- **Vendredi 6 octobre 2017 / 19h** - Salle Clotilde-Vautier (Centre d'animation de la Forge)

Langan

- **Mercredi 25 octobre 2017 / 20h** - mairie de Langan

Laillé

- **Mardi 7 novembre 2017 / 20h** - Point 21

Cintré

- **Jeudi 9 novembre 2017 / 18h30** - Salle de la Grange

Saint-Armel

- **Jeudi 9 novembre 2017 / 19h** - Espace Arzhel

Bourgbarré

- **Jeudi 9 novembre 2017 / 20h** - Au dôme de l'Ise

Miniac-sous-Bécherel

- **Mardi 14 novembre 2017 / 19h** - Salle de la mairie

Chantepie

- **Mardi 14 novembre 2017 / 20h** - Maison pour tous

L'Hermitage

- **Jeudi 16 novembre 2017 / 20h** - Salle Le Vivier

Orgères

- **Jeudi 16 novembre 2017 / 20h30** - Salle du Coteau

Chavagne

- **Mercredi 22 novembre 2017 / 20h30** - Salle Entre 2 rives

Nouvoitou

- **Jeudi 23 novembre 2017 / 19h** - Mairie

Parthenay-de-Bretagne

- **Mardi 28 novembre 2017 / 20h** - Salle des associations

Pacé

- **Mercredi 29 novembre 2017 / 20h30** - Espace Le Goffic

Bécherel

- **Jeudi 30 novembre 2017 / 19h** - Maison du livre et du tourisme

Corps-Nuds

- **Vendredi 1er décembre 2017 / 19h** - Salle de la Huberdière

Mordelles

- **Mardi 5 décembre 2017 / 20h** - Ferme de la Biardais

Brécé

- **Mercredi 6 décembre 2017 / 20h30** - Groupe scolaire, rue des quatre-vents

Bruz

- **Jeudi 7 décembre 2017 / 20h** - Maison des associations, salle Magnolia

La Chapelle-Chaussée

- **Jeudi 7 décembre 2017 / 19h** - Mairie

Saint-Gilles

- **Jeudi 7 décembre 2017 / 20h** - Salle multi-usages, Mairie

Thorigné-Fouillard

- **Mercredi 13 décembre 2017 / 20h** - L'Éclat

Montgermont

- **Jeudi 14 décembre 2017 / 18h30** - Salle du conseil municipal

Le Rheu

- **Jeudi 14 décembre 2017 / 20h** - Forum du collège Georges-Brassens

Vezin-Le-Coquet

› **Jeudi 14 décembre 2017 / 20h** - Salle du conseil municipal

Clayes

› **Lundi 18 décembre 2017 / 19h** - Salle polyvalente

Noyal-Châtillon-sur-Seiche

› **Jeudi 11 janvier 2018 / 20 h** - Espace Louis-Texier, 10 rue de Vern

Cesson-Sévigné

› **Mardi 23 janvier 2018 / 19h** - Auditorium du Pont des arts

Saint-Sulpice-la-Forêt

› **Mardi 23 janvier 2018 / 20h** - Salle polyvalente

Betton

› **Mercredi 24 janvier 2018 / 19h** - Salle de la Confluence, Place Charles-de-Gaulle

Chartres-de-Bretagne

› **Jeudi 25 janvier 2018 / 20h30** - Salle cabaret du Pôle Sud

Le Verger

› **Mercredi 31 janvier 2018 / 20h** - salle de la Cassière, rue de la Cassière

La Chapelle-des-Fougeretz

› **Jeudi 1er février 2018/ 19h** - restaurant scolaire, 17 rue des Carlets

Vern-sur-Seiche

› **Jeudi 1er février 2018/ 20h** - Mairie, salle du conseil municipal

Chevaigné

› **Vendredi 9 février 2018 / 20h** - Salle polyvalente

Rennes

› **Mardi 13 février 2018 / 18h** - Centre des congrès, Couvent des Jacobins

Saint-Jacques-de-la-Lande

› **Mardi 13 février 2018 / 18h30** - Mairie, salle du conseil municipal

Romillé

› **Jeudi 19 avril 2018 / 20h30** - nouvelle salle de la Mairie

Pour s'exprimer :

› Adressez un courrier à Monsieur le Président - Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi » ;
› Remplissez le registre destiné aux observations, mis à la disposition du public, tout au long de la procédure, à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - Rennes et dans chaque mairie aux heures et jours habituels d'ouverture de chacune d'entre elles ;
› Donnez votre avis ou posez vos questions à l'adresse mail plui@rennesmetropole.fr

Réécoutez la restitution de la concertation

Fin 2016, la concertation sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal a touché de multiples publics : 40 élus des communes de la métropole sont allés à la rencontre de 400 habitants, neuf réunions publiques ont rassemblé quelque 600 participants et le projet métropolitain a été débattu par les 43 conseils municipaux.
Au terme de cette démarche, la restitution publique, qui a eu lieu le 17 janvier 2017, est revenue sur les principales thématiques, interrogations et attentes mises en avant par les métropolitains.
Une contribution du Conseil de développement de la métropole a été présentée. Thierry Paquot, philosophe de l'urbain, a ensuite analysé les éléments issus de cette concertation.

Réécoutez ci-dessous la restitution et la conférence de Thierry Paquot.

Rennes, Ville & Métropole - Restitution De La Conc... SOUNDCLOUD
Rennes, Ville & Métropole - Conférence Du 17 Janv... SOUNDCLOUD

Le calendrier prévisionnel d'octobre 2015 à 2019

Phase projet

› **Octobre 2015 à octobre 2016 :** travail sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Rennes Métropole et sur les projets urbains communaux ;
› **Octobre 2016 à début 2017 :** débat sur les orientations générales du PADD dans chaque conseil municipal, puis en Conférence des maires (décembre 2016) et en conseil métropolitain (début 2017) ;
› **Fin 2016 jusqu'à l'été 2018 :** traduction réglementaire.

Finalisation du projet

› **Fin 2018 :** arrêt du projet de PLUi en conseil métropolitain.

Consultation réglementaire

› **Début 2019 :** consultation de l'Etat et des personnes publiques associées et délibération des conseils municipaux sur le projet de PLUi arrêté ;
› **Printemps 2019 :** enquête publique.

Approbation

› **Fin 2019 :** approbation du PLUi en conseil métropolitain.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Présentation sur les grandes orientations du PADD du futur PLUi, conseil métropo
Délibération du conseil métropolitain du 2 mars 2017, sur le débat concernant les PADD du futur PLUi PDF
Présentation des réunions publiques du PLUi PDF
Délibération du Conseil métropolitain du 9 juillet 2015, prescrivant l'élaboration du
Délibération du Conseil métropolitain du 9 juillet 2015, définissant les modalités d communes concernant le PLUi ; PDF
Présentation du PLUi lors du Conseil métropolitain du 9 juillet 2015. PDF

Vidéos mises en ligne sur la page internet dédiée au PLUi du site de Rennes Métropole



Vidéo sur la démarche "élus témoins"
https://vimeo.com/200014385



Vidéo sur le paysage de la métropole rennaise
https://vimeo.com/239781577



Vidéo sur le patrimoine bâti de Rennes Métropole
https://vimeo.com/239781672



Vidéo sur les ambiances de quartier
https://youtu.be/Keu7qCcnD70

LE FUTUR DE NOS COMMUNES, L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE

1 — **2016** Concertation sur le projet métropolitain

2 — **2017** Concertation sur les projets urbains des communes

3 — **2018** Arrêt du PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

2

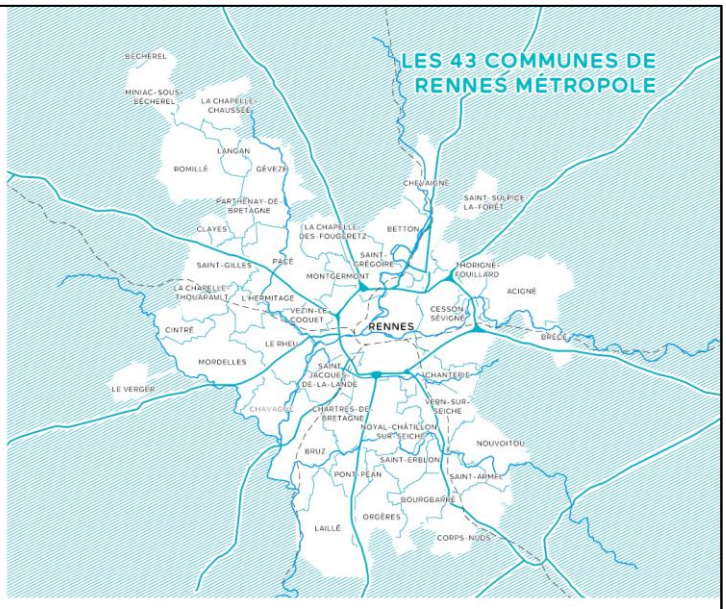
AVEC LE PLUi, ÉCRIVONS NOTRE AVENIR COMMUN

QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

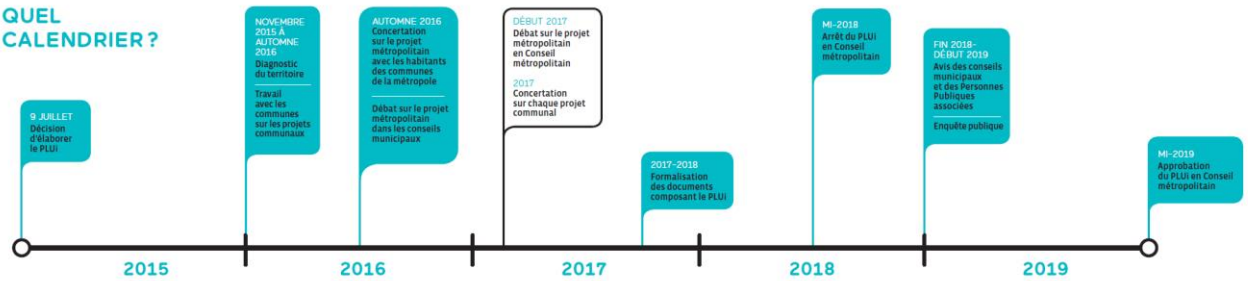
Depuis 2015, date à laquelle notre agglomération est devenue une Métropole, la planification urbaine se définit à l'échelle des 43 communes.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le support d'un projet de territoire partagé par les communes de la métropole. Il exprimera également les projets de chaque commune : il constitue un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir.

En portant la stratégie de développement du territoire, il doit permettre de coordonner le développement de l'habitat, des déplacements, des activités économiques et des équipements, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture. Ce document fixe les règles de construction des parcelles.



QUEL CALENDRIER ?



RENFORCER **NOTRE DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE**

La métropole rennaise poursuit sa trajectoire vers un statut de **métropole européenne,** et affirme son rôle de capitale régionale. **Sa dynamique économique,** qui lui permet de proposer des emplois variés, dépasse largement les limites métropolitaines, bénéficiant ainsi à toute la Bretagne. **Sa dynamique d'accueil,** à laquelle contribuent l'ensemble des communes, favorise la diversité des logements et le mieux vivre ensemble.

> Rennes est un carrefour entre Paris, la mer et le Finistère

CE QUI S'EST DIT

La métropole à taille humaine

La métropole *« on y vit bien et avec beaucoup de monde, mais Rennes reste une ville à taille humaine, une ville facile, où il fait bon vivre »*.

Les métropolitains apprécient surtout que la métropole offre *« tous les services : logements, éducation, culture, santé, loisirs et commerces pour bien vivre »*.

Ils apprécient *« la proximité de ces services »*, mais aussi *« le réseau de transport en commun », « l'accessibilité rapide avec les autres régions, avec notamment l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse (LGV) »*.

En outre, nombreux sont ceux qui apprécient la localisation géographique de la métropole : *« Rennes est un carrefour entre Paris, la mer et le Finistère »*.

Un territoire dynamique

« Les points positifs c'est que Rennes est une métropole vivante avec beaucoup d'activités et une véritable dynamique économique ».

Certains proposent de *« favoriser le développement d'activités économiques dans les communes de Rennes Métropole, en dehors de la ville de Rennes »*, notamment pour *« réduire les déplacements domicile-travail »*.

De nombreux habitants hors Rennes, apprécient leur commune car *« il y fait bon vivre »*.

La dynamique de territoire ne s'imagine pas sans Rennes *« la proximité de Rennes est un atout »*, les métropolitains sont fiers de se reconnaître dans une ville centre *« qui bouge »*.

La métropole *« c'est une ville dynamique, mais globalement calme »*.

LES ORIENTATIONS

UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET ENTRAÎNANTE, AU BÉNÉFICE DE TOUS

→ Affirmer notre statut de métropole nationale et de capitale régionale.

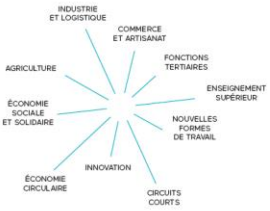




UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE ET INNOVANTE, AU SERVICE DE L'EMPLOI

→ Renforcer et accompagner le dynamisme économique en favorisant la variété des activités, gage d'attractivité.

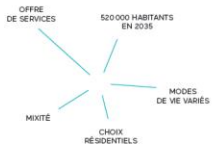




UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

→ Poursuivre l'accueil de nouvelles populations dans une logique de solidarité – sociale, générationnelle et territoriale, afin de garantir le vivre ensemble et la cohésion sociale.





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : **QUELS DOCUMENTS ?**

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il présente le diagnostic du territoire et ses grands enjeux. Il comprend notamment les analyses sociodémographiques, de l'habitat, des activités de l'état de l'environnement et de la consommation des espaces naturels et agricoles. Il explique les choix retenus et les orientations du projet.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il expose la vision politique du développement du territoire à l'horizon d'une dizaine d'années. Ce projet, porté par les élus, définit les orientations générales d'aménagement, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de développement économique, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de leur préservation, de paysages et de loisirs... Il précise les objectifs de modération de la consommation d'espace.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles traduisent le PADD à une échelle thématique et/ou territoriale.
Les orientations peuvent concerner l'ensemble des sujets d'aménagement : le paysage, l'énergie, l'habitat, le renouvellement urbain, les mobilités... Les projets urbains communaux pourront être mis en œuvre par la définition d'une OAP à l'échelle de la commune.



LE RÈGLEMENT

Il fixe les règles d'utilisation des sols permettant la mise en œuvre du projet politique. Ce règlement est composé d'éléments écrits (règlement littéral) et de documents cartographiques (plans de zonages). Il s'impose aux autorisations d'urbanisme.

LES ANNEXES

Elles donnent des informations sur les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'assainissement, les périmètres des opérations d'aménagement...

LE PROJET MÉTROPOLITAIN

LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES HABITANTS

En octobre 2016, une cinquantaine d'élus sont allés à la rencontre des habitants dans les communes. Munis d'un guide d'entretien, les élus ont pu collecter des informations sur vos attentes, au regard de votre façon de vivre la métropole.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Afin de recueillir vos avis et aspirations, des réunions publiques ont été organisées en octobre et novembre 2016, dans 9 communes de la métropole. En parallèle de ces réunions publiques, les grandes orientations du projet de PLUi ont été débattues au sein des conseils municipaux.

LES PROJETS COMMUNAUX ET LEUR TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

43 COMMUNES, UN PROJET COLLECTIF

Le PLUi est élaboré avec les 43 communes de la métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune d'elles. Les 38 plans locaux d'urbanisme (PLU) et les 3 plans d'occupation des sols (POS) existants aujourd'hui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.

Depuis le printemps 2017, chaque commune organise une réunion publique pour permettre à chacun de débattre du projet urbain dans sa commune.

Plus d'infos sur metropole.rennes.fr ou sur le site internet de votre commune



UNE «VILLE-ARCHIPEL» **ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE**

La dynamique métropolitaine est portée par l'ensemble des communes, chacune agissant selon ses spécificités. Nous «habitons» une commune, mais **nous «vivons» un territoire plus large,** en étant usagers des services et équipements proposés par d'autres communes. Chaque commune ajoute ainsi ses spécifités pour nourrir le projet collectif. Notre objectif ? Faire exister **les projets communaux** dans la pluralité métropolitaine, en favorisant l'animation des bourgs et des villes, pour permettre des **modes de vie variés** et limiter l'étalement urbain.

CE QUI S'EST DIT

Pouvoir choisir son lieu de résidence selon son choix de vie

Nombreux sont ceux qui apprécient de pouvoir vivre sur un même territoire en choisissant de vivre *«soit à la ville, soit à la campagne»*. Ne pas oublier que *«vivre à la campagne dans une métropole, c'est un choix!»*.
Les métropolitains apprécient de voir que le territoire est dynamique: *«de nouvelles constructions, de nouvelles familles dans les communes»*. Néanmoins, certains restent vigilants, *«qu'on fasse attention à ne pas aller trop vite dans les constructions, il faut respecter l'espace de vie de chacun.»*

Un réseau de transport en commun bien développé et performant

Beaucoup vantent la qualité des services de transports: *«il y a toujours un bus. Pas besoin de demander aux parents de nous conduire quelque part»*. Le réseau STAR *«fait métropole»*, les habitants y sont attachés. Mais il faudrait: *«améliorer les liaisons transversales en termes de mobilité et transports collectifs»*, *«une troisième ligne de métro?»*, *«des bus plus fréquents, Avec une amplitude horaire plus grande?»*, *«des parkings relais à l'extérieur de Rennes, en extrarocade?»*.
Des propositions également pour *«diversifier l'offre en termes de mobilité et déplacements hors ville de Rennes»*: *intégrer les modes de déplacements doux: vélos, liaisons pédestres, etc.*

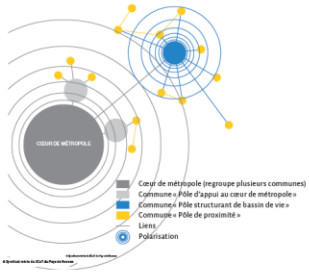
Quelles mobilités pour demain?

Le réseau de transports en commun est apprécié mais la voiture reste le moyen principal de la mobilité/ de se déplacer. Beaucoup critiquent, *«la saturation du réseau routier aux heures de pointe: c'est un aspect qui complique la vie»*. Quelques propositions pour fluidifier le trafic: *«une nouvelle ceinture de contournement?»*, *«covoiturage»*, *«système autolib»*, ou bien réfléchir *«aux horaires de travail»* ou encore *«le développement de la fibre optique pour pouvoir travailler chez soi»*.

LES ORIENTATIONS

DES COMMUNES COMPLÉMENTAIRES ET SOLIDAIRES, AU SEIN DE LA VILLE ARCHIPEL

➔ Favoriser des choix de modes de vie variés, limiter les déplacements contraints et préserver les espaces urbains et naturels.





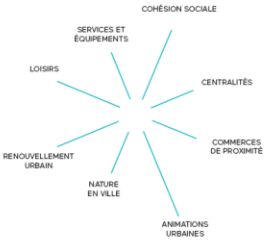
DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS, POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE

➔ Optimiser les infrastructures et les réseaux de transport afin de développer des solutions efficaces.



DES VILLES QUI FAVORISENT LA PROXIMITÉ

➔ Répondre aux besoins de services et de commerces des habitants, permettre à chacun de se loger à chaque étape de la vie, dynamiser les centres-villes et les quartiers, favoriser les déplacements doux et limiter l'étalement urbain.



RELEVER LES DÉFIS DU FUTUR TOUT EN CONSERVANT NOTRE QUALITÉ DE VIE

Très présents sur notre territoire, les **espaces naturels et agricoles** forment une continuité paysagère et environnementale reliant toutes les communes et structurent le territoire. En regardant vers l'avenir, la métropole doit s'appuyer sur une **dynamique de transition écologique et énergétique** et doit placer la **notion de bien-être** au cœur de son action.

CE QUI S'EST DIT

Une qualité de vie à préserver

La qualité de vie sur le territoire de la métropole est appréciée et valorisée sur plusieurs plans : la santé avec la *«présence de nombreuses spécialités»*, les déplacements *«notamment grâce aux bus et au métro»*, les *«possibilités de logements»*. *«Attractivité»*, *«dynamisme»*, *«nature préservée»*, *«qualité des paysage»* et *«aspect touristique»* sont souvent cité pour décrire la région. La qualité de vie c'est aussi et surtout les relations sociales: *«à Rennes et en Bretagne plus généralement on trouve une ambiance amicale ici»*. Les habitants insistent sur la nécessité de *«préserver le plaisir de vivre»* *«grâce aux coupures vertes entre les communes»*, et *«en maintenant des espaces verts dans les nouveaux quartiers»*. Il semble important que *«l'urbanisme croissant ne remette pas en cause l'équilibre nécessaire entre les constructions et les espaces naturels»* avec la crainte que *«ça construit un peu trop»*.
D'où l'enjeu de *«conserver le caractère de la campagne»* et notamment *«la ceinture verte, les chemins de randonnées, les zones naturelles, etc»*.
Certains espaces naturels sont particulièrement appréciés : *«le long des canaux, les chemins de halage»*, *«la forêt»*, *«les vallées»*, etc. Le paysage participe de la bonne qualité de vie du territoire métropolitain, mais il semble manquer un lieu emblématique sur le territoire. Certains soulignent qu'ils pourraient être intéressant de valoriser la campagne, dans la beauté des paysages mais aussi dans sa fonction productive tout en faisant attention à la pollution, avec le *«développement des marchés bio et avec des producteurs locaux qui permet une protection de l'environnement et la limitation des gaz à effet de serre»*

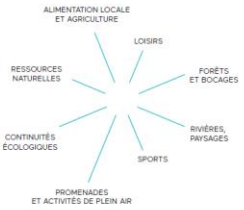
> « Ne pas remettre en cause l'équilibre nécessaire entre les constructions et les espaces naturels »

LES ORIENTATIONS

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

➔ Renforcer les usages des espaces agricoles et naturels, du fleuve et des rivières, gages de la qualité de vie du territoire et de son attractivité.

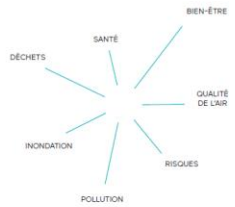




FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

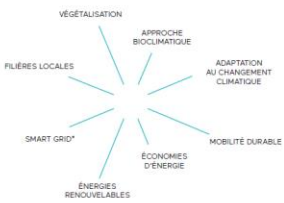
➔ Intégrer la santé et la gestion des risques dans les projets et améliorer la qualité du cadre de vie en limitant les nuisances.

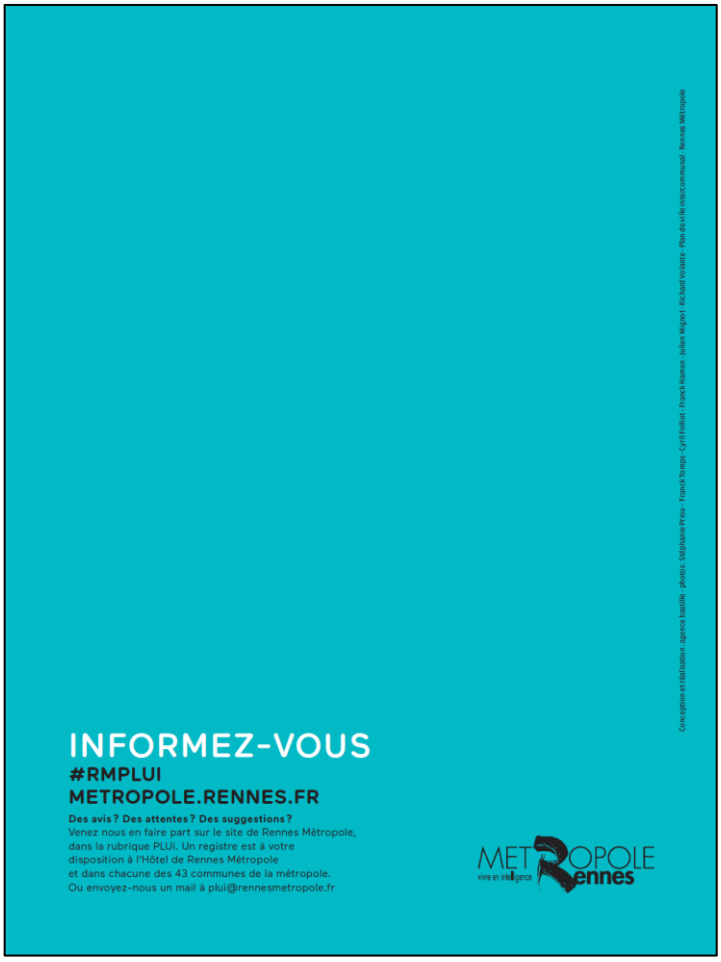




S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

➔ Relever les défis énergétiques et climatiques pour devenir une éco-métropole au service de ses habitants et de ses usagers.




INFORMEZ-VOUS
#RMPLUI
METROPOLE.RENNES.FR
Des avis ? Des attentes ? Des suggestions ?
Venez nous en faire part sur le site de Rennes Métropole,
dans la rubrique PLUi. Un registre est à votre
disposition à l'Hôtel de Rennes Métropole
et dans chacune des 43 communes de la métropole.
Ou envoyez-nous un mail à plui@rennesmetropole.fr
METROPOLE
vivre en intelligence
Rennes
Conception et réalisation : agence bastille - photos : Stéphane Prieu - Franck Tomps - Cyril Folliot - Franck Alamon - Julien Mignot - Richard Volante - Plan de vie intercommunal - Rennes Métropole

CONCERTATION

COMMENT PARTICIPER AUX ÉCHANGES ?

Le PLUi va se nourrir des contributions des habitants, avec lesquels des temps d'information et de partage sont organisés à travers toute la métropole.

DE SEPT. 2016 À MARS 2017

LE PROJET MÉTROPOLITAIN

LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Une cinquantaine d'élus se déplaceront dans des lieux d'usage intercommunal (bus, gares, équipements publics,...) munis d'un guide d'entretien qui leur permettra de collecter des informations sur vos attentes, au regard de votre façon de vivre dans la métropole. Ces parcours auront lieu en octobre 2016, pendant le débat sur le projet de PLUi au sein des conseils municipaux.

RÉUNIONS PUBLIQUES *

Afin de recueillir votre avis et vos aspirations pour le projet de territoire, des réunions publiques vous sont proposées par secteur (voir encadré).

EXPOSITION SUR LE PROJET DE PLUI

À partir d'octobre 2016, l'exposition sera présente dans chaque commune. Pour connaître les dates précises et l'emplacement, rendez-vous sur : **metropole.rennes.fr**

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous dans chacune des 43 mairies de la Métropole, sur leurs sites internet respectifs ainsi que sur **metropole.rennes.fr**



* LES RÉUNIONS PUBLIQUES DU PROJET MÉTROPOLITAIN : QUAND ET OÙ ?

MERCREDI 5 OCTOBRE
20H30
SECTEUR NORD-EST
Betton, Galerie Espace Expo, place Charles de Gaulle

JEUDI 6 OCTOBRE
20H30
SECTEUR NORD
Bécherel, Maison du Livre, route de Montfort

MARDI 11 OCTOBRE
20H30
SECTEUR EST
Cesson-Sévigné, Carré Sévigné, rue du Bac

JEUDI 13 OCTOBRE
20H30
SECTEUR SUD
Saint-Erblon, salle polyvalente de l'Espace du Guesclin, avenue de la Mare Guesclin

MARDI 18 OCTOBRE
20H30
SECTEUR SUD
Bruz, Espace Vau Gaillard, Avenue Alphonse Legault

VENDREDI 28 OCTOBRE
20H30
SECTEUR RENNES
Rennes, Café des Champs Libres, Cours des Alliés

MERCREDI 9 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR OUEST
Le Rheu, amphithéâtre du collège Georges Brassens

MARDI 15 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR SUD-EST
Vern-sur-Seiche, Mairie de Vern-sur-Seiche

JEUDI 17 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR NORD-OUEST
Pacé, Le Ponant, salle Hermine, Boulevard Dumaine de la Josserie

D'AVRIL 2017 À MI-2018

LES PROJETS COMMUNAUX

ET LEUR TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

43 RÉUNIONS PUBLIQUES

Soit 1 réunion dans chaque commune, afin de présenter le projet communal, et la façon dont il participe au projet métropolitain.

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

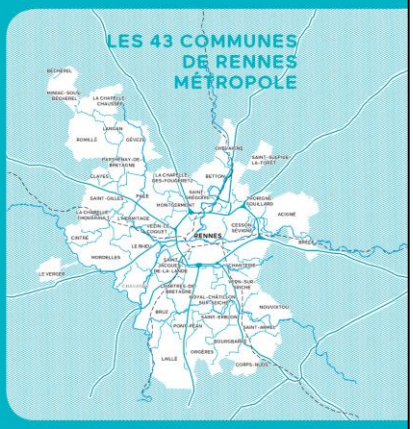
AVEC LE PLUi, ÉCRIVONS NOTRE AVENIR COMMUN

CONCRÈTEMENT, À QUOI SERT LE PLUi ?

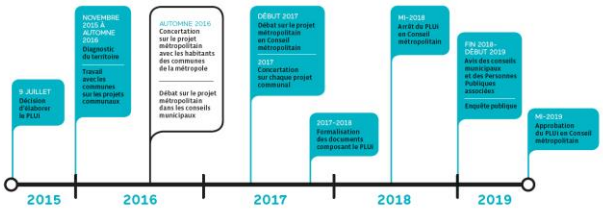
Le PLUi est le support d'un projet de territoire partagé à l'échelle intercommunale, mais il exprimera également les projets de chaque commune : il constitue un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir. En portant la stratégie de développement du territoire, il organise le développement de l'habitat, des déplacements et des activités économiques, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture. Ce document fixe les règles de construction des parcelles.

43 COMMUNES, UN PROJET COLLECTIF

Depuis 2015, date à laquelle notre agglomération est devenue une Métropole, la planification urbaine se définit à l'échelle du territoire métropolitain. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) devra donc traduire les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat, etc.) définies dans le projet de territoire de Rennes Métropole. Ce PLUi est élaboré avec les 43 communes de la métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existant dans chacune d'elles.
Les 38 plans locaux d'urbanisme (PLU) et les 3 plans d'occupation des sols (POS) existant aujourd'hui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.



QUEL CALENDRIER ?



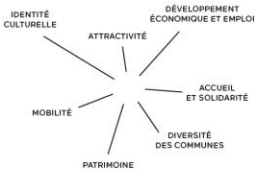
TOUTES LES INFOS
#RMPLUI
METROPOLE.RENNES.FR

RENNES MÉTROPOLE, AUJOURD'HUI

UNE CAPITALE RÉGIONALE ATTRACTIVE ET ENTRAÎNANTE

NOTRE MÉTROPOLE EST LA CAPITALE RÉGIONALE : C'EST LA PORTE D'ENTRÉE DE LA BRETAGNE

LES FORCES DE LA MÉTROPOLE





NOTRE MÉTROPOLE EST UN TERRITOIRE DYNAMIQUE : SON DÉVELOPPEMENT EST UNE CHANCE ET UN DÉFI

CHIFFRES-CLÉS

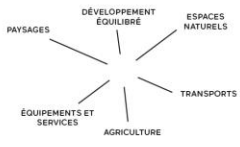
- 4 000 LOGEMENTS CONSTRUITS PAR AN
- 420 000 HABITANTS
- 10e MÉTROPOLE FRANÇAISE
- 240 000 EMPLOIS
- 25% DES HABITANTS ONT MOINS DE 25 ANS
- 66 000 ÉTUDIANTS



NOTRE MÉTROPOLE A SU SE DÉVELOPPER TOUT EN PRÉSERVANT SON CADRE DE VIE

Son développement maîtrisé s'est construit autour de sa ville centre, Rennes, et des villes périphériques qui animent le territoire en services, équipements et commerces : c'est le concept de la ville-archipel.

LA VILLE-ARCHIPEL, C'EST



LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE DE RENNES MÉTROPOLE (NATURE, EAU...)





DEMAIN,
LA MÉTROPOLE

RENFORCER NOTRE DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE

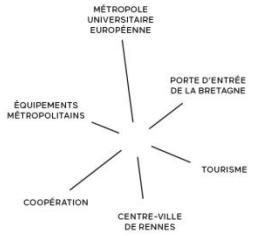
La métropole rennaise poursuit sa trajectoire vers un statut de **métropole européenne,** et affirme son rôle de capitale régionale. **Sa dynamique économique,** qui lui permet de proposer des emplois variés, dépasse largement les limites métropolitaines, bénéficiant ainsi à toute la Bretagne. **Sa dynamique d'accueil,** à laquelle contribuent l'ensemble des communes, favorise la diversité des logements et le mieux vivre ensemble.

LES ORIENTATIONS

UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET ENTRAÎNANTE, AU BÉNÉFICE DE TOUS

→ Affirmer notre statut de métropole nationale et de capitale régionale.

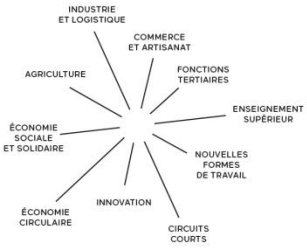




UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE ET INNOVANTE, AU SERVICE DE L'EMPLOI

→ Renforcer et accompagner le dynamisme économique en favorisant la variété des activités, gage d'attractivité.

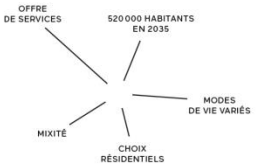




UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

→ Poursuivre l'accueil de nouvelles populations dans une logique de solidarité – sociale, générationnelle et territoriale –, afin de garantir le vivre ensemble et la cohésion sociale.







LA FUTURE GARE : EURORENNES
EN 2017, RENNES SERA À 1H25 DE PARIS EN TRAIN

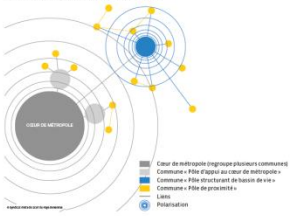
UNE « VILLE-ARCHIPEL » ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

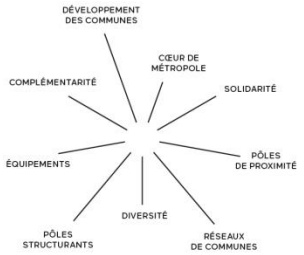
La dynamique métropolitaine est portée par l'ensemble des communes, chacune agissant selon ses particularités. Nous « habitons » une commune, mais **nous « vivons » un territoire plus large,** en étant usagers des services et équipements proposés par d'autres communes. Chaque commune ajoute ainsi ses spécificités pour nourrir le projet collectif. Objectif ? Faire exister **les projets communaux** dans la pluralité métropolitaine, en favorisant l'animation des bourgs et des villes, pour permettre des **modes de vie variés** et limiter l'étalement urbain.

LES ORIENTATIONS

DES COMMUNES COMPLÉMENTAIRES ET SOLIDAIRES, AU SEIN DE LA VILLE ARCHIPEL

→ Favoriser des choix de modes de vie variés, limiter les déplacements contraints et préserver les espaces urbains et naturels.





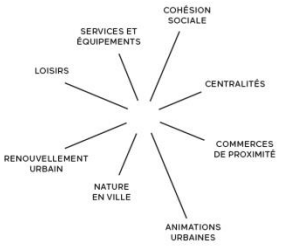
DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS, POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE

→ Optimiser les infrastructures et les réseaux de transport afin de développer des solutions efficaces.



DES VILLES QUI FAVORISENT LA PROXIMITÉ

→ Répondre aux besoins de services et de commerces des habitants, permettre à chacun de se loger à chaque étape de la vie, dynamiser les centres-villes et les quartiers, favoriser les déplacements doux et limiter l'étalement urbain.





DEMAIN,
LA MÉTROPOLE

RELEVER LES DÉFIS DU FUTUR
TOUT EN CONSERVANT NOTRE QUALITÉ DE VIE

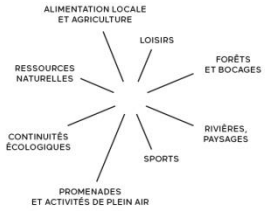
Très présents sur notre territoire, les **espaces naturels et agricoles** forment une continuité paysagère et environnementale reliant toutes les communes qui structurent le territoire. En regardant vers l'avenir, la métropole doit s'appuyer sur une **dynamique de transition écologique et énergétique** et doit placer la **notion de bien-être** au cœur de son action.

LES ORIENTATIONS

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

→ Renforcer les usages des espaces agricoles et naturels, du fleuve et des rivières, gages de la qualité de vie du territoire et de son attractivité.

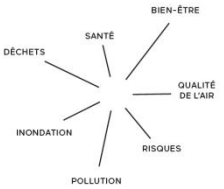




FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

→ Intégrer la santé et la gestion des risques dans les projets et améliorer la qualité du cadre de vie en limitant les nuisances.

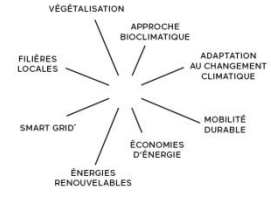




S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

→ Relever les défis énergétiques et climatiques pour devenir une éco-métropole au service de ses habitants et de ses usagers.





* Un smart grid est un réseau de distribution d'électricité « intelligent », qui exploite des technologies informatiques pour optimiser l'efficacité énergétique de la production, de la distribution et de la consommation, voire du stockage de l'énergie.



LE FUTUR DE NOS COMMUNES, L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DU PROJET MÉTROPOLITAIN : QUAND ET OÙ ?

MERCREDI
5 OCTOBRE
20H30
SECTEUR NORD-EST
Betton, Galerie Espace Expo, place Charles de Gaulle

JEUDI
6 OCTOBRE
20H30
SECTEUR NORD
Bécherel, Maison du Livre, route de Montfort

MARDI
11 OCTOBRE
20H30
SECTEUR EST
Cesson-Sévigné, Carré Sévigné, rue du Bac

JEUDI
13 OCTOBRE
20H30
SECTEUR SUD
Saint-Erblon, salle polyvalente de l'Espace du Guesclin, avenue de la Mare Guesclin

MARDI
18 OCTOBRE
20H30
SECTEUR SUD
Bruz, Espace Vau Gaillard, Avenue Alphonse Legault

VENDREDI
28 OCTOBRE
20H30
SECTEUR RENNES
Rennes, Café des Champs Libres, Cours des Alliés

MERCREDI
9 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR OUEST
Le Rheu, amphithéâtre du collège Georges Brassens

MARDI
15 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR SUD-EST
Vern-sur-Seiche, Mairie de Vern-sur-Seiche

JEUDI
17 NOVEMBRE
20H30
SECTEUR NORD-OUEST
Pacé, Le Ponant, salle Hermine, Boulevard Dumaine de la Josserie

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

metropole.rennes.fr

LE FUTUR DE NOS COMMUNES, L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Support de présentation réunions publiques sur le PADD

Rennes Métropole

43 communes.

420 000 habitants

Chaque commune a ses particularités. Ensemble elles s'inscrivent dans un territoire de projet.



Et le PLUi, qu'est ce que c'est ?

- **Un document stratégique et règlementaire**
 - *C'est un document unique pour l'ensemble des communes de la métropole et qui rassemble les 43 projets urbains communaux*
 - *Il exprime le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la métropole sur le long terme*
 - *Il détermine les règles précises d'utilisation des sols à partir desquelles les maires délivreront les permis de construire et autres autorisations du droit des sols*

- **La durée de vie envisagée pour le PLUi est d'environ 15 ans**

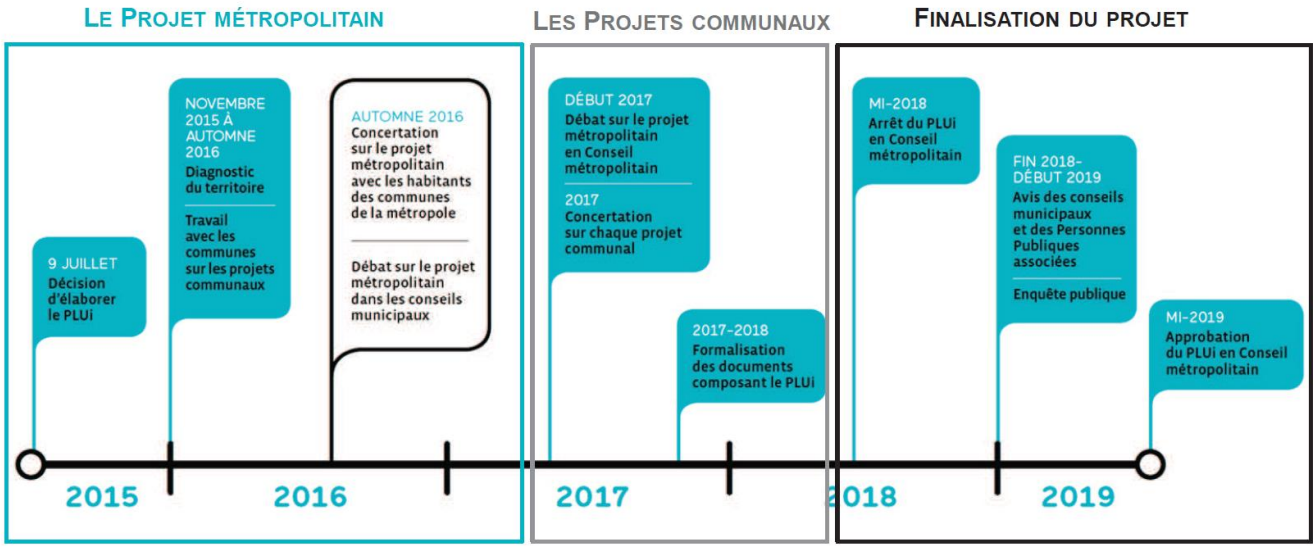
- **A son adoption, il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuels**

Les pièces composant le PLUi

Rapport de présentation	PADD	OAP	Règlement
Présente le diagnostic du territoire	(Projet d'Aménagement et de Développement Durables) Le PADD exprime le projet métropolitain, les orientations stratégiques à l'échelle de la métropole	(Orientation d'Aménagement et de Programmation)	Règlement littéral Règlement graphique

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Projet de territoire	PLH (Programme Local de l'Habitat)	PDU (Plan de Déplacement Urbain)	PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)	SAE (Schéma d'Aménagement Économique)

Quel calendrier?



Les réunions publiques de l'automne 2016: pour échanger sur les grandes orientations du projet métropolitain

Présentation en deux temps

- Aujourd'hui la Métropole : éléments de diagnostic
- Demain la Métropole: les grandes orientations

NOTRE MÉTROPOLE EST LA CAPITALE RÉGIONALE : C'EST LA PORTE D'ENTRÉE DE LA BRETAGNE

NOTRE MÉTROPOLE EST UN TERRITOIRE DYNAMIQUE : SON DÉVELOPPEMENT EST UNE CHANCE ET UN DÉFI

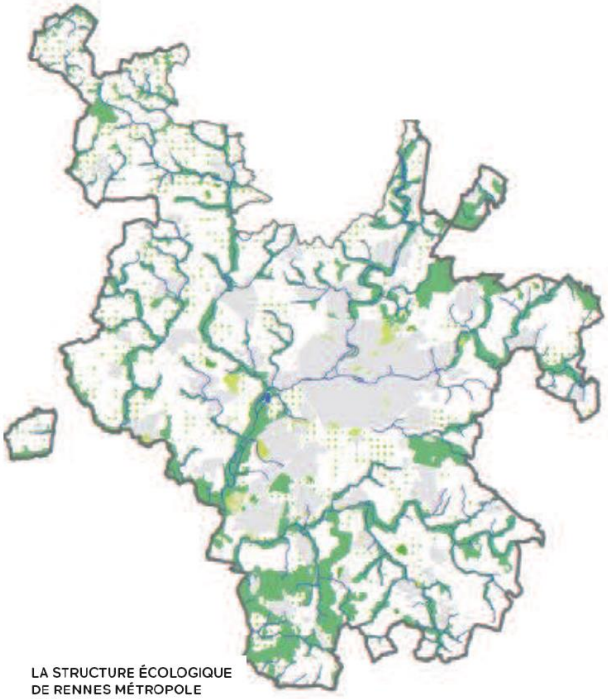
CHIFFRES-CLÉS

- 4 000 LOGEMENTS CONSTRUITS PAR AN
- 420 000 HABITANTS
- 10E MÉTROPOLE FRANÇAISE
- 240 000 EMPLOIS
- 25% DES HABITANTS ONT MOINS DE 25 ANS
- 66 000 ÉTUDIANTS



NOTRE MÉTROPOLE A SU SE DÉVELOPPER TOUT EN PRÉSERVANT SON CADRE DE VIE:

Son développement maîtrisé s'est construit autour de sa ville centre, Rennes, et des villes périphériques qui animent le territoire en services, équipements et commerces: c'est le concept de ville-archipel



LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE DE RENNES MÉTROPOLE (NATURE, EAU...)

Demain la Métropole

1) Renforcer notre dynamique métropolitaine

2) Une « ville-archipel » accueillante et solidaire

3) Relever les défis du futur, tout en conservant notre qualité de vie

Demain la Métropole

1) Renforcer notre dynamique métropolitaine

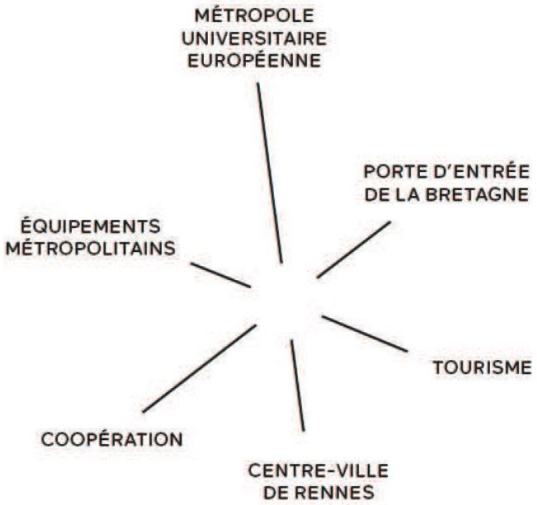


Renforcer notre dynamique métropolitaine

UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET ENTRAÎNANTE, AU BÉNÉFICE DE TOUS

→ Affirmer notre statut de métropole nationale et de capitale régionale.





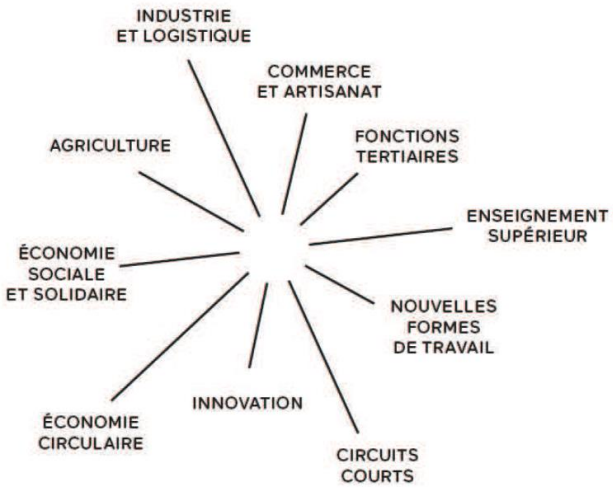
Demain la Métropole

Renforcer notre dynamique métropolitaine

UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE ET INNOVANTE, AU SERVICE DE L'EMPLOI

→ Renforcer et accompagner le dynamisme économique en favorisant la variété des activités, gage d'attractivité.



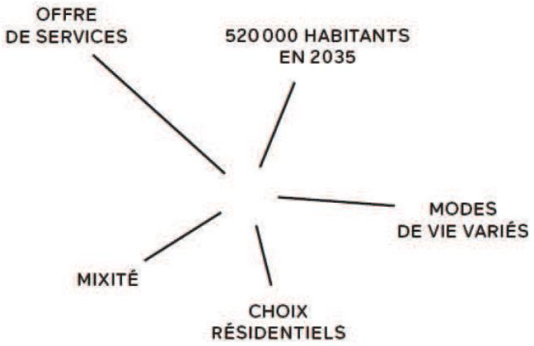


Renforcer notre dynamique métropolitaine

UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

➔ Poursuivre l'accueil de nouvelles populations dans une logique de solidarité – sociale, générationnelle et territoriale –, afin de garantir le vivre ensemble et la cohésion sociale.





Demain la Métropole

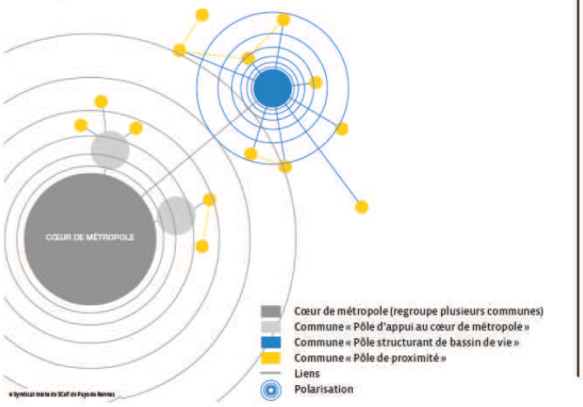
2) Une « ville-archipel » accueillante et solidaire

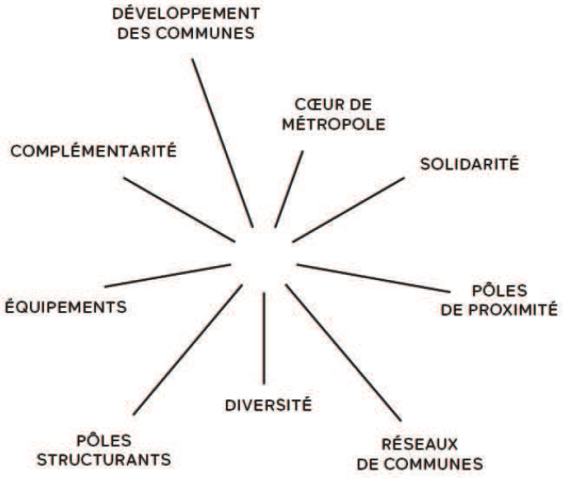


Une « ville-archipel » accueillante et solidaire

DES COMMUNES COMPLÉMENTAIRES ET SOLIDAIRES, AU SEIN DE LA VILLE ARCHIPEL

➔ Favoriser des choix de modes de vie variés, limiter les déplacements contraints et préserver les espaces urbains et naturels.

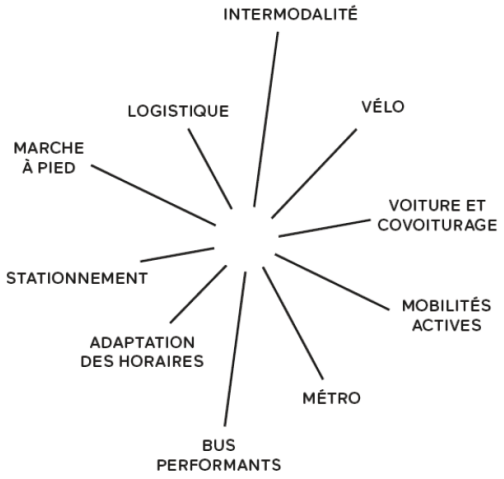




Une« ville-archipel » accueillante et solidaire

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS, POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE

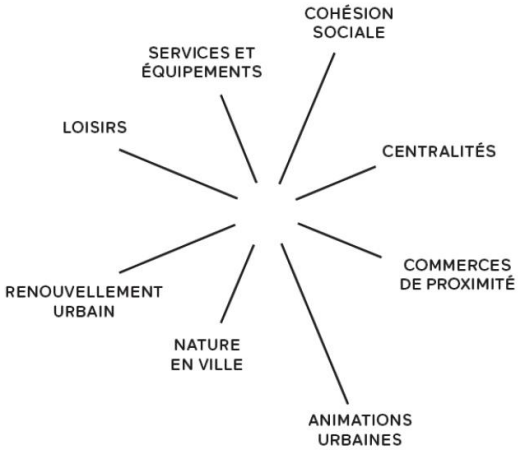
➔ Optimiser les infrastructures et les réseaux de transport afin de développer des solutions efficaces.



Une« ville-archipel » accueillante et solidaire

DES VILLES QUI FAVORISENT LA PROXIMITÉ

→ Répondre aux besoins de services et de commerces des habitants, permettre à chacun de se loger à chaque étape de la vie, dynamiser les centres-villes et les quartiers, favoriser les déplacements doux et limiter l'étalement urbain.



Demain la Métropole

3) Relever les défis du futur, tout en conservant notre qualité de vie

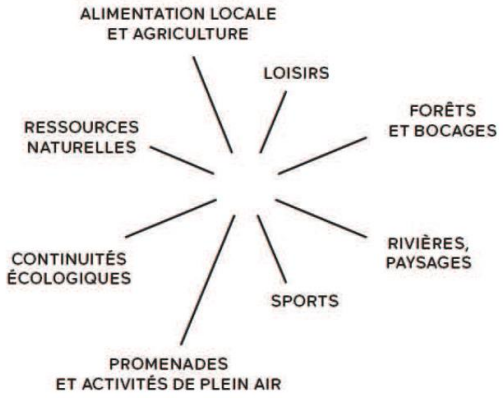


Relever les défis du futur,
tout en conservant notre qualité de vie

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

→ Renforcer les usages des espaces agricoles et naturels, du fleuve et des rivières, gages de la qualité de vie du territoire et de son attractivité.





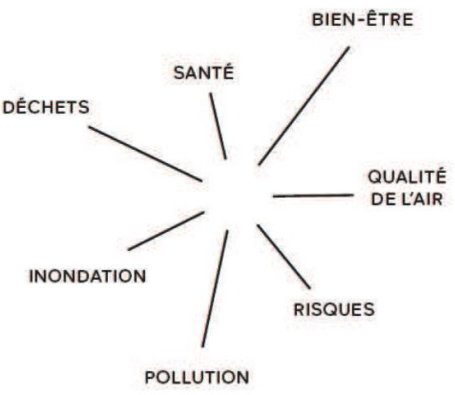
Demain la Métropole

Relever les défis du futur,
tout en conservant notre qualité de vie

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

→ Intégrer la santé et la gestion des risques dans les projets et améliorer la qualité du cadre de vie en limitant les nuisances.



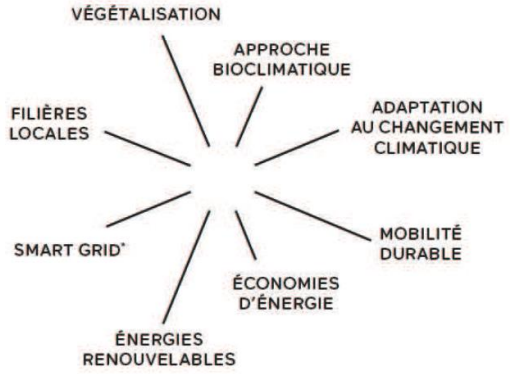


Relever les défis du futur,
tout en conservant notre qualité de vie

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

→ Relever les défis énergétiques et climatiques pour devenir une éco-métropole au service de ses habitants et de ses usagers.





*Un smart grid est un réseau de distribution d'électricité « intelligent », qui exploite des technologies informatiques pour optimiser l'efficacité énergétique de la production, de la distribution et de la consommation, voire du stockage de l'énergie.

La suite de la démarche

Sur le projet métropolitain:

- Des élus témoins viennent à votre rencontre pour échanger sur vos attentes pour le territoire: du 10 au 30 octobre 2016
- 9 réunions publiques
- Une exposition dans chaque commune
- Un registre de concertation dans chaque mairie et à l'hôtel de Rennes Métropole

Sur les projets communaux :

Dans les communes rendez-vous au printemps 2017 pour des réunions publiques sur chaque projet communal.

Nous écrire : plui@rennesmetropole.fr
Plus d'infos sur metropole.rennes.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Pôle Stratégie Développement et Aménagement
Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat
Service de la Planification et des Études Urbaines

plui@rennesmetropole.fr
Tel : 0299866200


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE
RESTITUTION
PUBLIQUE DE LA
CONCERTATION
Soyons tous
acteurs du PLUi !
MARDI 17 JANVIER 2017
18H - SALLE DU CONSEIL
HÔTEL DE RENNES MÉTROPOLE
AUDIAR
METROPOLE
Rennes

Flyer n°1 de la restitution publique du 17 janvier 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

RESTITUTION PUBLIQUE DE LA CONCERTATION

Soyons tous acteurs du PLUi !

Mardi 17 janvier 2017
18 h - Salle du Conseil
Hôtel de Rennes Métropole

Le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la métropole rennaise est en cours d'élaboration depuis le mois de juillet 2015. Dans ce cadre, la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD), pièce maîtresse du futur PLUi, a mobilisé l'ensemble des élus de la métropole au cours de l'année 2016. Ce travail a permis de proposer un document s'organisant autour de trois axes et 9 orientations.

1 RENFORCER LA DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE AU BÉNÉFICE DE SON TERRITOIRE ET DE LA BRETAGNE

Orientation 1 : Une métropole attractive et entrainante au bénéfice de tous.
Orientation 2 : Une métropole entreprenante et innovante au service de l'emploi.
Orientation 3 : Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés.

2 METTRE EN PLACE UNE ARMATURE URBAINE CONCILIANT ATTRACTIVITÉ, PROXIMITÉ ET SOBRIÉTÉ

Orientation 4 : Une armature urbaine pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole.
Orientation 5 : Une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants, anticipant la transition énergétique.
Orientation 6 : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité et la sobriété.

3 INSCRIRE LA MÉTROPOLE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION

Orientation 7 : Valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire.
Orientation 8 : Construire une métropole du « bien-être » au service de ses habitants, intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et limitant les nuisances.
Orientation 9 : Engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétiques et du changement climatique.

METROPOLE Rennes

ÉLABORATION DU PLUI : LES ACTIONS DE CONCERTATION DE 2016 SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

43 débats dans les Conseils Municipaux



Un registre de concertation dans chaque mairie

Une exposition dans chaque commune

9 réunions publiques dans la Métropole



Un dépliant diffusé à grande échelle

La contribution des acteurs du territoire (le Conseil de développement)

40 élus témoins à la rencontre des habitants



LA SUITE EN 2017 :
DANS CHAQUE COMMUNE, UNE RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET COMMUNAL

INFORMEZ-VOUS
#RMPLUI
METROPOLE.RENNES.FR

Des avis? Des attentes? Des suggestions?
Venez nous en faire part sur le site de Rennes Métropole, dans la rubrique PLUi. Un registre est à votre disposition à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans chacune des 43 communes de la Métropole, ou envoyez-nous un mail à plui@rennesmetropole.fr

METROPOLE Rennes

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

RESTITUTION PUBLIQUE DE LA CONCERTATION

Soyons tous acteurs du PLUi !

MARDI 17 JANVIER 2017
18H - SALLE DU CONSEIL
HÔTEL DE RENNES MÉTROPOLE

AVEC LE PLUi, ÉCRIVONS NOTRE AVENIR COMMUN

43 COMMUNES, UN PROJET COLLECTIF

Le PLUi constitue un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir de la métropole.

Expositions, réunions publiques, élus allant à la rencontre des habitants, débats en conseils municipaux, contributions des acteurs du territoire... l'année 2016 a été l'occasion pour les habitants de participer aux orientations du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le mardi 17 janvier sera l'occasion de restituer et d'échanger sur la vision des habitants, des acteurs du territoire (conseil de développement), des élus des communes pour le territoire métropolitain à l'horizon 2035.

Ce temps de partage sera suivi d'une conférence de Thierry Paquot.

THIERRY PAQUOT

Philosophe de l'urbain, il participe depuis plus de 30 ans aux débats sur l'urbanisation, l'architecture, l'écologie.

Thierry Paquot défend les villes à « taille humaine ». Il propose de reconfigurer les territoires urbanisés pour les rendre plus habitables, plus écologiques et pour les démocratiser !

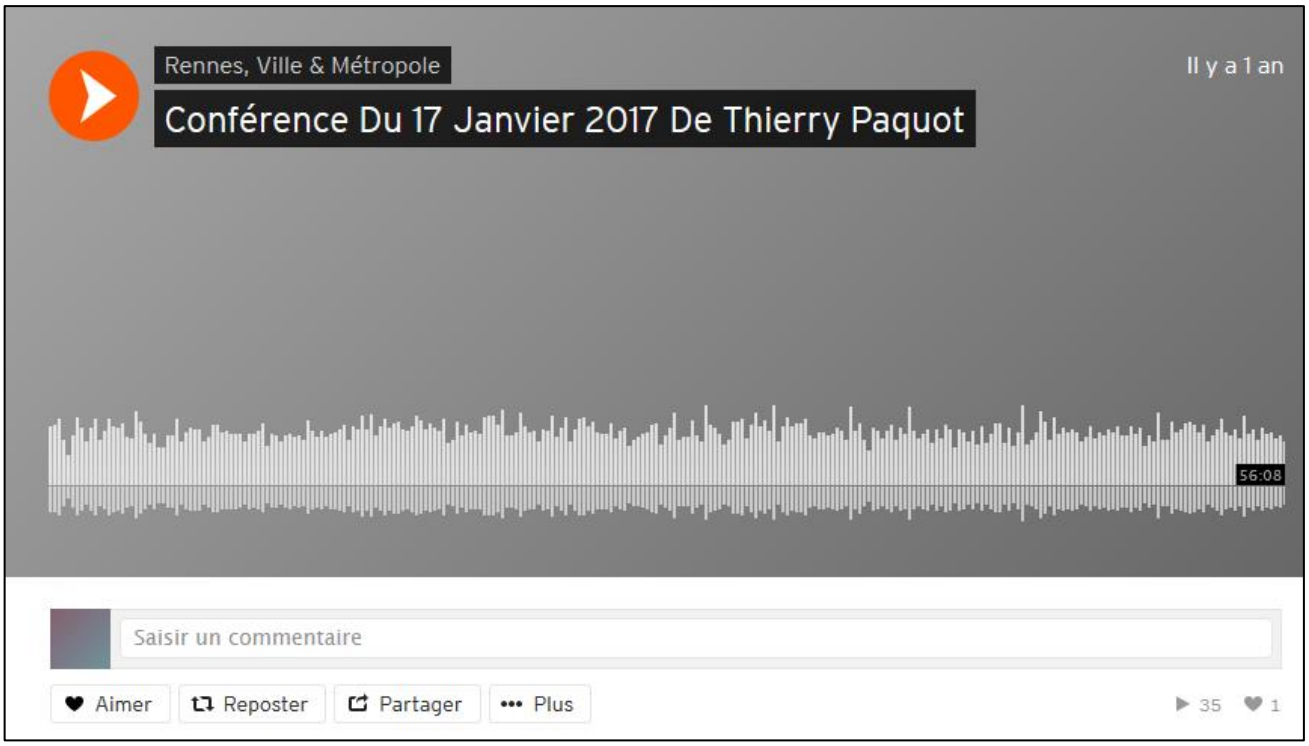
Cette reconfiguration doit partir des individus, il faut faire la ville avec eux, prendre en compte leurs rythmes de vie et les temporalités du territoire.

À travers sa conférence, Thierry Paquot réagira aux différentes contributions présentées dans le cadre du projet métropolitain.

INFORMEZ-VOUS

#RMPLUI
METROPOLE.RENNES.FR

Des avis ? Des attentes ? Des suggestions ?
Venez nous en faire part sur le site de Rennes Métropole, dans la rubrique PLUi. Un registre est à votre disposition à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans chacune des 43 communes de la métropole. Ou envoyez-nous un mail à plui@rennesmetropole.fr



https://soundcloud.com/rennes-1/conference-du-17-janvier-2017-de-thierry-paquot



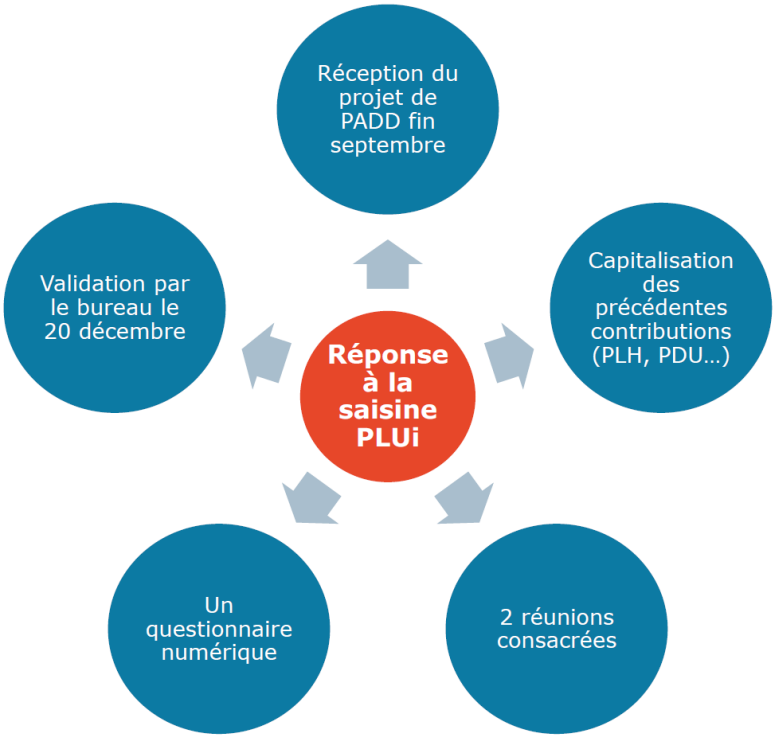
https://soundcloud.com/rennes-1/restitution-de-la-concertation-plui-du-17-janvier-2017

Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi

Contribution du Conseil de développement

Mardi 17 janvier 2017

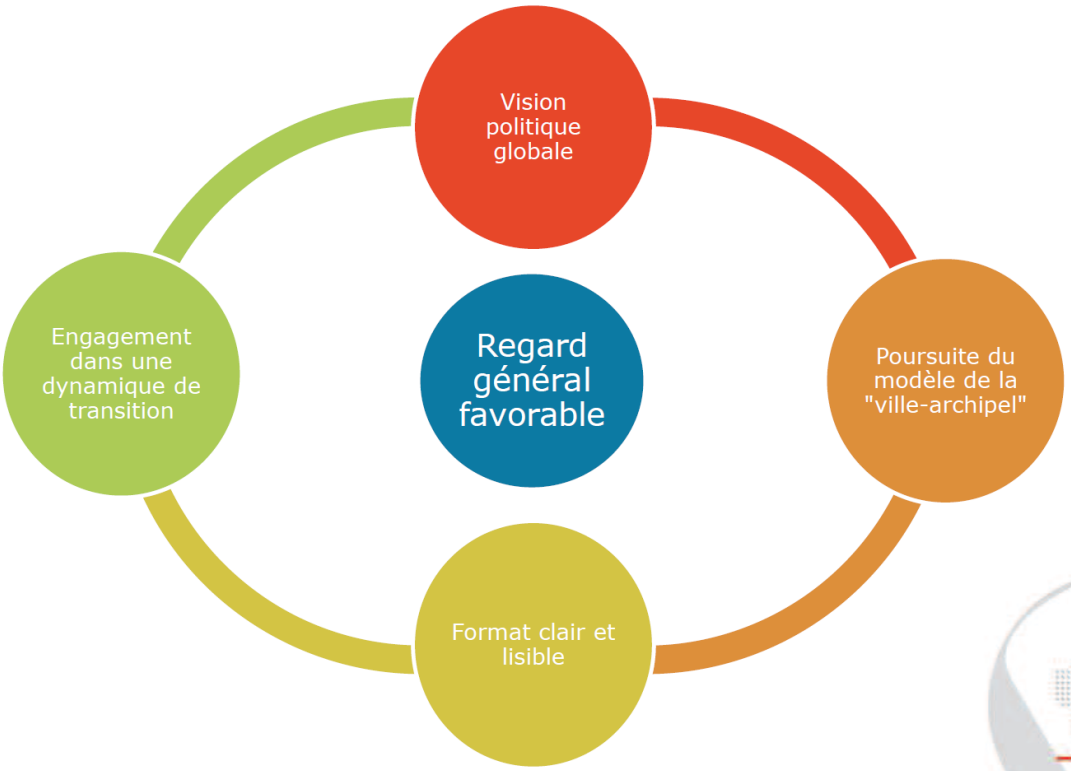
Saisine du Conseil de développement sur le PLUi : contribution sur le projet de PADD



Liste des contributeurs :

ARMEC,
ATD Quart Monde,
Association Rennaise des Centres Sociaux,
CCI Ille-et-Vilaine,
CFDT,
CFE-CGC,
CFTC,
CINOV
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35,
Chambre d'agriculture 35,
CIDFF 35,
Comité Régional d'Action Logement,
Enedis,
Fédération Bancaire Française,
FRMJC,
GRDF,
Réso-solidaire,
UNA,
Syntec ingénierie,
UDAF 35

Remarques globales du Conseil de développement sur le projet de PADD



Les principaux messages du Conseil de développement

- Promouvoir la richesse que représentent les savoir-faire et les diversités d'hommes et de femmes engagé(e)s sur le territoire
- Poursuivre la densification et autoriser la surélévation
- Construire en parallèle une vision et un récit communs et partagés
- Saisir les potentialités de la « ceinture verte »
- Prendre en considération toutes les dimensions de la transition

Sur l'introduction du PADD

➔ Des ambitions larges donnant une dimension globale au projet de PLUi

Faire état et s'appuyer sur la richesse que représente la diversité sociale et d'engagements sur le territoire

Développer les « boucles courtes »
- Alimentaire
- Savoir-faire
- Energie

Impliquer la société civile dans les projets urbains mais aussi dans la conception des politiques publiques

Dans 10 ans, un seul document cadre réunissant PLUi, PCAET, PLH et PDU sur Rennes Métropole?

Sur la 1ère partie du PADD, consacrée à la dynamique métropolitaine

Poursuivre la densification
Autoriser la surélévation

Construire un « récit commun », une vision partagée de la métropole

Bâtir des logements désirables

Coopérer en mode « gagnant-gagnant » avec les collectivités voisines

Sur la 2e partie, portant sur l'armature urbaine « attractive et de proximité »

Différencier l'accompagnement et la concertation selon les communes

Mettre en exergue l'importance des espaces végétalisés pour la santé publique et le bien-être

Développer une approche temporelle de l'aménagement

Généraliser l'approche transversale dans la conception de l'armature de transports et de services de mobilité

en anticipation et en écho aux:

- projets d'aménagement,
- nouveaux modes de travail,
- futurs usagers (y compris les entreprises/salariés)
- besoins / difficultés d'accès à la mobilité
- …

Sur la 3e partie où Rennes Métropole s'engage à entrer en transition

Préciser les dimensions multiples de la transition au-delà de l'aspect écologique et énergétique : une transition sociétale et économique, humaine et collaborative

Saisir les potentialités de la ceinture verte

Traiter la problématique de la qualité de l'air, liée à la congestion routière

Débat : quelle alimentation sur Rennes Métropole demain?

Laisser la place aux modes actifs, levier de santé publique

Perspectives

Contribution transmise fin 2016





Temps de présentation et d'échanges avec Rennes Métropole

Feuille de route pour 2017: un focus à déterminer

Merci pour votre attention

Présentation du Conseil de développement

Territoire

Métropole de Rennes

Coordination locale/régionale/ nationale

Finalité ?

Contribuer au développement durable

Missions

Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines

Être acteur du débat métropolitain

Qui ?

Une séance plénière active

Un Bureau stratégique

Comment ?

Des formes de travail variées et inventives

Dialogue avec les élus métropolitains

Ouverture • Diversité • Indépendance • Intelligence collective
Regards croisés • Anticipation • Interpellation • Agilité • Utilité

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

RESTITUTION PUBLIQUE DE LA CONCERTATION

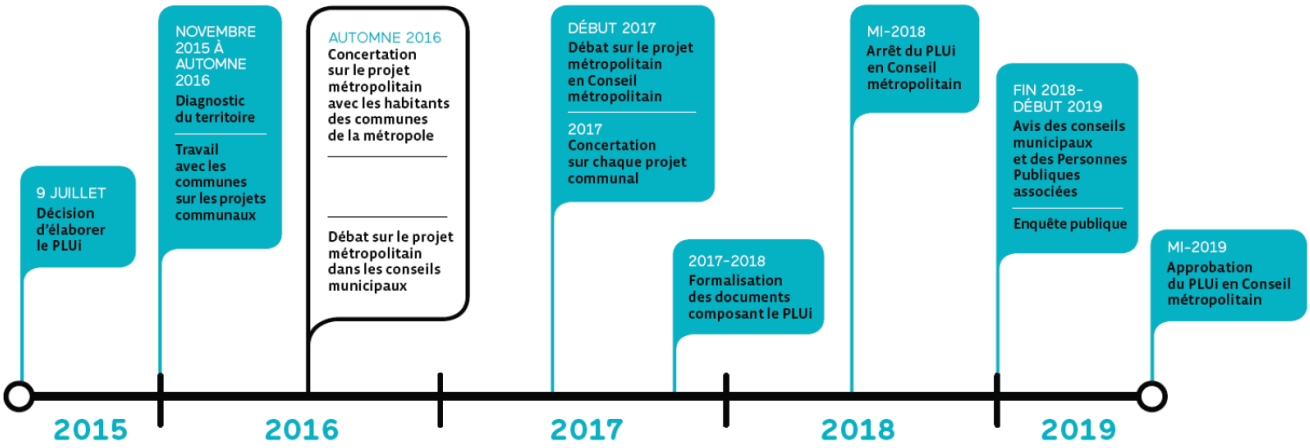
Soyons tous acteurs du PLUi !

Mardi 17 janvier 2017
18 h - Salle du Conseil
Hôtel de Rennes Métropole

Programme de la soirée

- Retours sur les actions menées en 2016
- Synthèse des débats en Conseils Municipaux
- Retours sur la démarche « élus témoins »
- Synthèse des expressions en réunions publiques
- Contribution du Conseil de Développement (CODESPAR)
- Conférence de Thierry Paquot Philosophe de l'urbain

Retour sur les actions 2016 : calendrier de travail



Retour sur les actions 2016 : la construction du PADD

Rapport de présentation

Présente le diagnostic du territoire

PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le PADD exprime le projet métropolitain, les orientations stratégiques à l'échelle de la métropole

OAP

(Orientation d'Aménagement et de Programmation)

Règlement

Règlement littéral

Règlement graphique

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Projet de territoire	PLH (Programme Local de l'Habitat)	PDU (Plan de Déplacement Urbain)	PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)	SAE (Schéma d'Aménagement Économique)

+ **Travaux en séminaire d'élus**

Retour sur les actions 2016
La proposition de PADD mis au débat = 3 axes et 9 orientations

1 RENFORCER LA DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE AU BÉNÉFICE DE SON TERRITOIRE ET DE LA BRETAGNE

Orientation 1 : Une métropole attractive et entrainante au bénéfice de tous.
Orientation 2 : Une métropole entreprenante et innovante au service de l'emploi.
Orientation 3 : Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés.

2 METTRE EN PLACE UNE ARMATURE URBAINE CONCILIANT ATTRACTIVITÉ, PROXIMITÉ ET SOBRIÉTÉ

Orientation 4 : Une armature urbaine pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole.
Orientation 5 : Une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants, anticipant la transition énergétique.
Orientation 6 : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité et la sobriété.

3 INSCRIRE LA MÉTROPOLE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION

Orientation 7 : Valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire.
Orientation 8 : Construire une métropole du « bien-être » au service de ses habitants, intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et limitant les nuisances.
Orientation 9 : Engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétiques et du changement climatique.

Élaboration du PLUi : les actions de 2016 sur le projet métropolitain

Un registre de concertation dans chaque mairie

Une exposition dans chaque commune



43 débats dans les Conseils Municipaux

9 réunions publiques dans la Métropole

Un dépliant diffusé à grande échelle

40 élus témoins à la rencontre des habitants





La contribution des acteurs du territoire (le Conseil de développement)

La suite en 2017 :

- Restitution publique de la concertation
- Débat en Conseil Métropolitain
- Dans chaque commune, une réunion publique sur le projet communal

Synthèse des débats dans les Conseils Municipaux

Pas de remise en cause des grandes orientations du projet de PADD

Regroupement des expressions en quatre blocs

Questionnements / Manques / Vigilances

Consensus / Accords / Remarques générales

Ne concerne pas le PADD

Pistes d'évolution à étudier pour le PADD

Retour sur la démarche des élus témoins

40 élus à la rencontre des habitants du territoire

380 questionnaires recueillis









Film synthétique des élus témoins

Retour sur la démarche des élus témoins

Quatre grands enjeux à retenir

1 RÉVÉLER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA MÉTROPOLE

2 CONFORTER « LA VILLE AUX CHOIX » SI APPRÉCIÉE DES HABITANTS

3 POURSUIVRE L'ACCUEIL EN ÉTANT VIGILANT : TROIS ATTITUDES CONTRASTÉES DES HABITANTS

4 UN PAYSAGE, OMNIPRÉSENT MAIS SOUVENT TRANSPARENT, À RÉVÉLER ET À VALORISER

Synthèse des expressions en réunions publiques

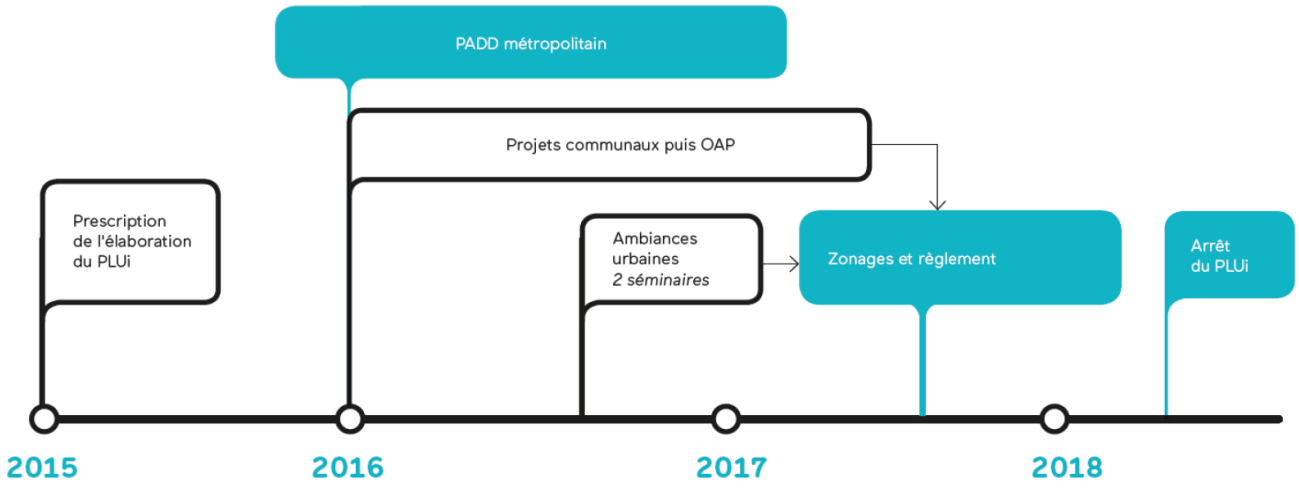
Neuf réunions publiques dans la métropole

Environ 600 participants

Quatre sujets marquants à retenir :

- **Fluidifier le trafic automobile / développer les alternatives à la voiture solo.**
- **Diversifier les lieux d'implantation des activités, notamment pour faciliter les déplacements domicile-travail ?**
- **Affirmer le maintien du choix résidentiels et de cadre de vie de la ville-archipel**
- **Promouvoir une approche pédagogique pour répondre aux questions de gouvernance du PLUi et l'articulation des différentes échelles**

Calendrier sur la suite de la démarche



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

RESTITUTION PUBLIQUE DE LA CONCERTATION

Soyons tous acteurs du PLUi !

Mardi 17 janvier 2017
18 h - Salle du Conseil
Hôtel de Rennes Métropole

THIERRY PAQUOT

Philosophe de l'urbain, il participe depuis plus de 30 ans aux débats sur l'urbanisation, l'architecture, l'écologie.

Débat PADD : l'expression de questionnements, de vigilance, d'inquiétudes

La relation commune/métropole

« Comment concilier identité communale et projet métropolitain ? »

« Le sentiment d'oubli de la périphérie domine »

« Les attentes de la ville centre et des communes périphériques ne sont pas les mêmes »

« Quelles articulation avec les projets des autres communes ? »

« Quelles marges de manœuvres des communes par rapport à la Métropole ? »

« Comment s'exprimera la complémentarité des fonctions des communes dans le projet métropolitain ? […] Quel pourra être le poids d'une petite commune ? »

« Il nous faut 25 logts/an pour maintenir notre population, donc, si dans les projections on n'est qu'à 25-30, on n'est plus sur du développement »

« Regret que les projets les plus importants se font dans la ville centre. Cela engendre un risque de disparité entre les communes »

L'articulation avec les autres documents

« Inquiétude dans la procédure d'évolution du document (lourdeur des procédures) »

« Quelle articulation avec les autres démarches/documents (PCAET, PDU…) ? »

« Quelles marges de manœuvres vis-à-vis du SCOT : on va être relativement contraint »

« Enjeu de pouvoir disposer d'outils de planification stratégique au-delà de 20 ans »

Débat PADD : l'expression de questionnements, de vigilance, d'inquiétudes

Les transports

« Les perspectives d'évolution démographique de la Métropole […] posent la question des déplacements et des engorgements »

« Le projet apparaît particulièrement questionnant en matière de transport et de réduction du désengorgement des infrastructures routières »

Le commerce

« Comment favoriser le commerce et le dynamisme des centres-bourgs dans les petites communes ? »

« Développement commercial et économique : avoir une réflexion sur l'ensemble du Pays de Rennes, du Département voire de la Région »

La densité

« Refuser la surdensification »

« La densification doit se faire en fonction de l'urbanisme de chaque commune »

« On est beaucoup dans le quantitatif […] il manque profondément l'aspect qualitatif »

« N'y a-t-il pas un risque d'uniformisation, notamment en terme patrimonial ? »

« Sur les communes éloignées de Rennes, les futurs habitants souhaiteraient prétendre à des surfaces plus grandes en campagnes »

« Les orientations se traduisent par un niveau de densification et c'est ce niveau de densification qui peut être acceptable ou non pour les communes notamment en fonction de leur histoire »

Débat PADD : l'expression de questionnements, de vigilance, d'inquiétudes

Pas assez concret

« Quels moyens mis à disposition afin de mettre en œuvre toutes ces orientations ? »

« Difficultés potentielles ou réelles de décliner concrètement ces orientations en mode projet »

« Absence d'orientations prioritaires et différenciées en fonction des territoires de la métropole »

« Les orientations doivent pouvoir se traduire en éléments concrets pour le territoire »

« Comment imposer des prescriptions dans les ZAC ? »

Trop généraliste

« Le PADD comprend trop de généralités »

« Vocabulaire généraliste et peu concret »

« On est proche du monde des bisounours »

« Ne s'agit-il pas là d'un catalogue de bonnes intentions ? »

« Langage trop technique [...]. Le document n'est pas accessible au plus grand nombre »

« Ce document vend une illusion : celle que tout est simple, beau, et que tous les habitants sont ou seront heureux »

Des chiffres pour évaluer

« Manque d'objectifs chiffrés »

« Quel serait la nature des critères d'évaluation sur ce travail dans les 5 à 10 ans à venir ? »

« Dynamique de transition et sobriété : peut-on publier les chiffres de la consommation du territoire ? »

Débat PADD : les expressions en accords avec le projet de PADD

« Les orientations politiques sont importantes, l'incitation est importante, il faut du temps pour que ces orientations de « bisounours » aient leurs effets »

« Il est décisif d'avoir pu construire un consensus aussi ambitieux à l'échelle de l'ensemble des communes »

« Richesse du projet que les élus trouvent particulièrement intéressant »

Le projet dans son ensemble

« Ces grandes orientations nous donne un socle intéressant »

« On se base sur quelque chose de bien structuré, sur le socle qui représente 30 ou 40 ans de travail en commun »

« L'idée est que l'on sente vraiment le côté communal dans la partie du PLUi qui concernera chaque commune[...] : c'est le projet communal qui permettra de définir des orientations »

« Ce document a la volonté d'être co-construit. [...] Il a la volonté de faire partager par les 43 communes une vision commune [...] tout en respectant la particularité de chacune d'entre elle »

« Importance du PLUi pour une politique d'aménagement cohérente et sans concurrence entre les communes »

« Ce document permet d'avoir une vue d'ensemble des dispositifs et permet aux élus et aux citoyens d'avoir une vision de l'avenir »

« Les orientations du PADD sont déclinables sur l'ensemble de la métropole et adoptables par toutes les communes »

« Appliquer ces orientations sur un territoire plus vaste en concertation avec ses communes voisines est un pas déterminant dans le sentiment d'appartenance à ce territoire métropolitain »

« Contenu ambitieux du PADD du PLUi. [...] Les différentes orientations présentées ne portent pas au débat et font même consensus »

Débat PADD : les expressions en accords avec le projet de PADD

« Que chaque commune puisse préserver sa propre trajectoire et son développement différencié : la ville aux choix »

« Le dynamisme porté par la Métropole doit avoir pour finalité de profiter à toutes les communes »

« La ville archipel est d'ailleurs aussi un formidable atout pour la transition écologique de notre territoire »

« Caractéristiques spécifiques de la ville archipel (contraintes et atouts) »

La ville archipel

« Notre identité au sein de la Métropole, c'est la ville archipel »

« Réaffirmation de la traduction des projets communaux dans les OAP, avec une prise en compte également du patrimoine d'intérêt local, permettant sa préservation »

« Le développement en « ville-archipel »a permis de préserver la diversité de notre territoire. Cette caractéristique de notre Métropole est une vraie force qu'il nous faut réaffirmer »

« Forger, à l'initiative de RM, une culture urbaine commune pour les élus mais aussi pour les architectes et promoteurs »

« Chaque commune est différente et ce qui est très intéressant c'est de créer un collectif dans toute cette différence tout en ayant de très grands points communs, ce qui fait la richesse du territoire »

Débat PADD : les expressions en accords avec le projet de PADD

Densité, centres-bourgs, commerces

« La thématique des commerces de proximité est abordée dans ce document »

« Réaffirmation importante de ce qui figure dans ce projet de PADD en matière de maintien ou de dynamisation de la vitalité des centres-bourgs »

« Notion de villes intenses, dense pour répondre à la nécessaire sobriété des nouveaux modes d'aménagement et de développement »

« Densifier, oui mais d'une manière acceptable et respectueuse de l'identité de la ville »

« L'attractivité des opérations dans les communes de la 2d couronne passera aussi par une recherche plus approfondie sur les formes urbaines innovantes »

Renouvellement urbain, formes urbaines, économie d'espaces

« Il est important de souligner l'importance que ce PLUi donne à l'enjeu du renouvellement urbain »

« Proposer toute la palette des formes urbaines »

« Nécessité de consommer les espaces en « dents creuses » avant de consommer des terres agricoles »

« Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace pour lutter contre l'étalement urbain. […] A l'échelle métropolitaine, la tendance est plutôt vertueuse »

Habitat et mixité sociale

« La politique de l'habitat est un point positif. Le PLH favorise la mixité sociale »

« La mixité sociale, mise en œuvre notamment via le PLH, est revendiquée partout comme un atout pour l'équilibre de notre territoire »

Débat PADD : des sujets qui ne concernent pas forcément le PADD

L'urbain

- Armature urbaine du SCOT
- Financement des équipements et du renouvellement urbain
- Aides à l'accession sur le bâti existant
- Rénovation du patrimoine du bâti ancien
- Aide à la sédentarisation des gens du voyage
- Services d'accompagnement aux logements sociaux

Réseaux

- Réduction des consommation énergétiques
- Accès au numérique
- Bornes de recharges électriques

Économie

- Rééquilibrage économique entre l'est et l'ouest
- Type d'agriculture et commande publique

Transports et mobilités

- Horaire et cadencement des TC
- Le métro ne passe pas la rocade
- Problèmes de compétences entre les AOT
- Part d'investissement différente entre la voiture et le vélo
- TC en étoile : absence de liaisons transversales
- Demandes d'aménagement de giratoires ou d'infrastructures

« Le point qui sera la clé de succès de la ville archipel, c'est le PDU. On voit que la mobilité c'est la clé de succès de la ville archipel, et que si le PDU n'est pas viable alors le PLUi sera fragilisé »

Débat PADD : pistes d'évolution à étudier par le COPIL

D'un point de vue général

- Relations avec les autres territoires
- Rajouter des éléments d'évaluation
- Intégrer des plans/illustrations/cartographies
- Comités de secteurs : donner un avis sur les OAP communale
- Revoir certaines rédactions

Éléments à renforcer/préciser

- Gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation (future compétence métropolitaine GEMAP)
- Réduire de la pollution atmosphérique et des eaux de surface
- Développer les nouvelles formes d'énergies
- Définir la notion « *d'intensité, de ville intense* »
- Favoriser les mutations des secteurs et quartiers, notamment des zones pavillonnaires
- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace pour lutter contre l'étalement urbain

Éléments à rajouter

- Urgence environnementale
- Égalité d'accès aux soins
- Énergie grise
- Autosuffisance alimentaire

Débat PADD : pistes d'évolution à étudier par le COPIL

Transports / mobilités

- Liaisons douces et aménagement cyclables pas assez développés face aux aménagements pour la voiture
- Liaisons douces et aménagement cyclables = qualité de vie, accès à la trame verte, liaisons entre les communes
- Aires de covoiturages et parkings relais
- *Il faut aider la population à sortir de la voiture solo :*
 => Covoiturage
 => Voie réservée pour le covoiturage
 => Voie réservée pour les bus sur les 4 voies

Développement économique

- Opportunités et souplesse pour les communes
- Renouvellement du tertiaire comme pour le logement
- Tertiaire pas forcément dans le cœur de métropole
- Répartition de l'emploi et congestion automobile
- Horaires des entreprises et congestion
- Répartition de l'emploi et évolution des métiers

PHASE DE CONCERTATION SUR LES PROJETS COMMUNAUX


RÉUNION PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PRÉSENTATION DU PROJET COMMUNAL
VENDREDI 1ER DÉCEMBRE À 19H
SALLE DE LA HUBERDIÈRE
CORPS-NUDS
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE
CORPS-NUDS
METROPOLE Rennes

RÉUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PRÉSENTATION DU PROJET COMMUNAL

MERCREDI 13 DÉCEMBRE À 20H

L'ÉCLAT – THORIGNÉ-FOUILLARD

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

THORIGNÉ FOUILLARD

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence

BALADE N°1

QUEL DEGRÉ D'INTENSITÉ DU TISSU URBAIN
SUR LA COMMUNE DE SAINT-GRÉGOIRE ?

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 DE 10H À 12H30
DÉPART DEVANT LA MÉDIATHÈQUE, PLACE DU CHAMP MARQUÉ

BALADE N°2

SAINT-GRÉGOIRE, VILLE VERTE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017 DE 14H À 16H
DÉPART DEVANT L'AIRE DE JEUX DE L'ALLÉE D'ILLE ET RANCE AUX MELLIERS

RÉUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PRÉSENTATION DU PROJET COMMUNAL

VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 À 19H
SALLE CLOTILDE VAUTIER, CENTRE D'ANIMATION DE LA FORGE
À SAINT-GRÉGOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Saint-Grégoire

METROPOLE Rennes

LE PROJET URBAIN DE CLAYES

1 — 2 — 3

2016
Concertation sur le projet métropolitain

2017
Concertation sur les projets urbains des communes

2018
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

CLAYES

Clayes est située à moins de 15 Km au Nord-Ouest de Rennes. Cette proximité de la capitale bretonne est un atout qui nécessite une réflexion globale de son urbanisation future qui devra respecter le caractère rural et préserver les qualités patrimoniales particulières de la commune, notamment son château et le site classé qui l'accompagne. La commune accueille une population d'environ 900 habitants et connait une croissance mesurée et irrégulière.

L'objectif pour les prochaines années sera donc d'accueillir de façon modérée mais régulière une nouvelle population et permettre :

- le maintien du dynamisme de l'école,
- l'installation de commerces dans le tissu urbain pour garantir un développement préservant son identité communale et la qualité de son cadre de vie.



RENNES MÉTROPOLE

43
COMMUNES

420 000
HABITANTS

CLAYES

818
HABITANTS
AU 1ER JANVIER 2015

4,28 KM²
DE SUPERFICIE

299
LOGEMENTS
AU 1ER JANVIER 2015

UNE IDENTITÉ DE COMMUNE-NATURE À CONFORTER POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif 1.1
Un patrimoine bâti remarquable au cœur du projet communal

L'identité de la commune est forgée autour de son château, de son parc et de la rabine qui menait jusqu'à la route royale de Paris à Brest, dont le débouché a perdu tout son sens depuis la création de la 4 voies. Il en ressort la nécessité de prendre en compte la proximité du château et de son parc dans toutes les réflexions conduites sur le développement de la commune et de son bourg en particulier. Les extensions urbaines, les petites opérations dans le bourg, les rénovations ou créations d'équipements, la création d'une zone de loisirs, doivent toutes prendre en compte cette « présence » incontournable qui fait partie de la qualité de vie à Clayes.

Objectif 1.2
Un patrimoine ordinaire à valoriser

Outre le château et la croix de l'ancien cimetière, certaines constructions sont caractéristiques du passé rural de Clayes (soit par le bâti lui-même, soit par l'organisation d'un ensemble bâti) ou composés d'éléments architecturaux particuliers. Il est souhaité de les conserver au titre des éléments identitaires de la commune.
Le recensement de ce patrimoine a donc pour objectif de :

- sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt patrimonial de leur bâti,
- conserver les caractéristiques de ce bâti lors de leur réhabilitation,
- autoriser le changement de destination des anciennes constructions agricoles (à condition de ne pas gêner l'activité agricole) afin de ne pas voir ces bâtiments tomber en ruine.

« L'objectif consiste à pérenniser l'intérêt écologique des zones naturelles de la commune liées aux cours d'eau, aux zones humides ou aux boisements et bocage »

Objectif 1.3
Un patrimoine naturel à protéger pour ses valeurs écologiques et paysagères

L'objectif consiste à pérenniser l'intérêt écologique des zones naturelles de la commune liées aux cours d'eau, aux zones humides ou aux boisements et bocage. Les plus remarquables sont donc inconstructibles et les aménagements susceptibles de les réduire ou de les dénaturer y sont interdits. Il s'agit :

- du vallon du ruisseau de la Cotardière (Deux Milieux Naturels d'Intérêt Écologiques (MNIE) : Prairies et plan d'eau de Clairville, Bois de Terseul) ;
- du vallon du ruisseau de Gautrel (Un MNIE : Bois et zones humides de la Perruche-Bel Air) ;
- de l'ensemble naturel du parc et de l'allée boisée du château et du vallon du ruisseau de Saint-Yves (Deux MNIE : Rabine du Château de Clayes-Pâlys, Parc boisé du Château de Clayes) ;
- du vallon du ruisseau de la Buzardais ;
- du vallon du ruisseau de Gobert.

Les sites remarquables décrits ci-dessus s'enrichissent grâce aux liaisons qu'ils entretiennent avec les autres milieux agronaturels. Ainsi, tous les grands ensembles naturels sont protégés au PLUi, à savoir les zones humides, les réseaux bocagers et zones boisées. Le maillage bocager présente en effet un intérêt écologique majeur pour la faune et la flore. Il participe à la limitation de l'érosion des sols, la réduction des vents, la rétention des eaux... Face à ce constat, la commune souhaite conserver et renforcer les haies, principalement celles situées au sein des continuités bocagères ou en bordure de chemins. Outre sa pérennisation, la trame bocagère sera renforcée aux abords de certains secteurs sensibles : espaces à urbaniser, paysage agricole ouvert, bords de chemins...



Objectif 1.4
Accroître les itinéraires de promenade dans la campagne et valoriser les usages de loisirs

Le projet vise à organiser un maillage cohérent d'itinéraires de promenade piéton-vélo et favoriser les échanges entre eux à l'échelle de la commune et en lien avec les territoires voisins.
Il consistera notamment :

- en une liaison entre les hameaux de Clairville et de Terseul le long de la RD21,
- en une liaison entre la voie communale 6 et le chemin de La Croix le long de la RD421,
- en une liaison entre la voie communale 6 et la Tour via la RD421 et le chemin communal n°5,
- dans le prolongement du hameau de Clairville jusqu'à la limite communale de Parthenay de Bretagne,
- en l'achèvement de la liaison entre le hameau de Terseul le long du ruisseau de la Cotardière jusqu'à la commune de Saint-Gilles où il se poursuit,
- en une liaison le long de la limite communale avec la commune de Saint-Gilles au nord de la Buzardais,
- en une liaison entre le chemin du Plessix et le Haut Plessix.

DES SERVICES ET USAGES MÉTROPOLITAINS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Objectif 2.1
Accueillir de nouveaux habitants

→ En s'inscrivant dans les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Il s'agit de poursuivre le développement de la commune dans le respect des objectifs du PLH.

L'équilibre dans le renouvellement de la population suppose de créer les conditions qui permettent à Clayes de régénérer et de développer sa structure démographique en intégrant la diversité sociale. Cette diversité doit s'exprimer dans la production de logements, de services et d'équipements offerts à la population.



Cet objectif s'inscrit dans une solidarité d'agglomération définie par les orientations du PLH en vigueur. Ce dernier vise au maintien de l'équilibre global du marché en permettant à chacun de trouver un logement satisfaisant à sa demande en :

- variant la taille des logements proposés afin de rééquilibrer progressivement le parc ;
- variant la typologie des logements construits ;
- réalisant des logements locatifs, afin de répondre à cette demande soutenue.

Au travers d'un développement modéré mais régulier, il s'agit de permettre le maintien des équipements communaux et en particulier l'école sans s'exposer à un besoin de son extension.

Les nouveaux objectifs de production de logements se traduiront à travers plusieurs projets sur la commune, combinant construction de nouveaux logements dans la partie agglomérée de la commune et extensions urbaines, en particulier :

- la poursuite de l'urbanisation de la ZAC des Petites Haies en extension urbaine,
- l'aménagement du secteur de la Rue au nord du bourg en extension urbaine.



→ En préservant la campagne et son activité agricole de l'urbanisation

Le projet de la commune protège les espaces agricoles et les paysages agro-naturels de qualité de toute autre possibilité de construire ou d'utiliser le sol afin de :

- limiter la dispersion de l'habitat en campagne et l'extension urbaine dans les hameaux et les sites agricoles,
- économiser le foncier agricole nécessaire au développement de la commune,
- valoriser et protéger l'économie agricole pour assurer sa pérennisation,
- restreindre la possibilité de changement de destination des bâtiments en campagne. La possibilité de changement de destination est conditionnée à la valeur patrimoniale du bâti, d'une part (bâti recensé uniquement), et à la protection des sièges d'exploitation (pas de changement de destination pour des sièges en activité ou ayant cessé l'activité depuis moins de 3 ans), d'autre part.

Objectif 2.2
Un développement au profit de nouveaux équipements et commerces favorable aux déplacements alternatifs à la voiture mono-passager

→ En permettant l'installation à terme de commerces dans le bourg

Avec une population de 1000 habitants environ en 2035, la commune ne pourra pas prétendre à bénéficier d'une offre commerciale importante. Il est toutefois souhaité que le projet facilite l'installation éventuelle de commerces en :

- édictant un règlement adapté aux exigences des commerces,
- concevant des espaces publics conviviaux,
- saisissant toute opportunité foncière ou de mutation du bâti pour examiner la possibilité d'installer un commerce ou service.

Au-delà de l'intérêt pour la vie et l'animation du bourg, ce serait aussi une manière de limiter l'usage de la voiture mono passager.

→ En créant un pôle d'équipements au sud du bourg, accessible à pied

Afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation de population de la commune, le projet permet potentiellement la délocalisation des équipements sportifs et culturels afin de réduire les nuisances. Leur implantation serait possible entre le parking de l'étang et la route de la Buzardais, à proximité immédiate du bourg et ainsi facilement accessible à pied. L'aménagement de ce nouveau site serait conçu pour ne pas masquer les vues sur le paysage lointain dont bénéficie le bourg vers le sud ni les vues et les perspectives en venant du château vers ce secteur.

→ En aménageant des liaisons cyclables vers Saint-Gilles et Parthenay-de-Bretagne afin de bénéficier d'équipements et services intercommunaux

Dans le même esprit, la commune souhaite pouvoir accéder à des équipements ou services dont elle ne dispose pas autrement qu'en étant obligé de prendre sa voiture. C'est pourquoi le projet communal permet la création de cheminements piétonniers et cyclistes vers Saint-Gilles et Parthenay-de-Bretagne.

→ En aménageant des espaces publics de qualité

Le projet de développement de la commune nécessite de requalifier les nouvelles entrées de bourg sur la RD21 et sur la RD421 en lien avec la réalisation des nouveaux quartiers. Cela pourrait se traduire par des aménagements, y compris paysagers, visant à limiter la vitesse et favoriser le partage de la voie avec les piétons et les cyclistes. Dans ce cadre, chaque projet devra être en mesure d'apporter des réponses en matière de création d'espaces publics de qualité afin de conforter le cadre de vie.

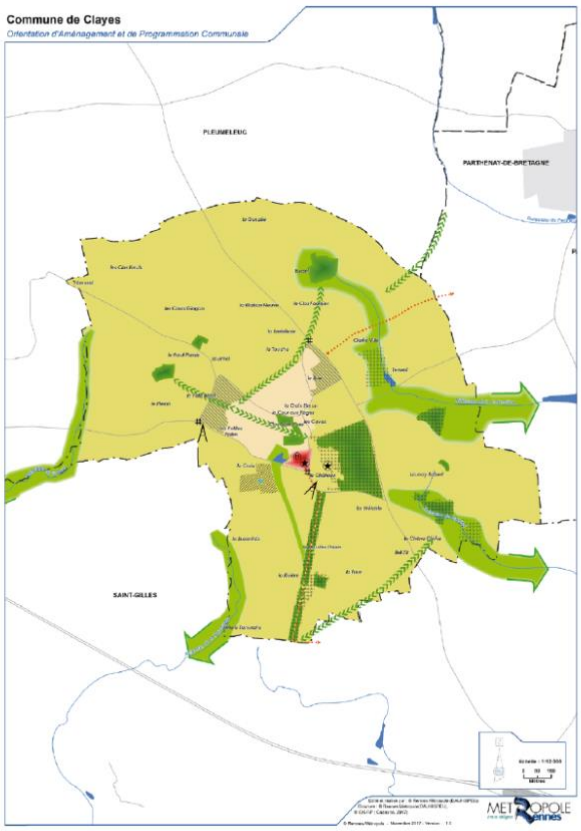
→ En maintenant la qualité d'offre de transports en commun en favorisant les déplacements piétons et cyclistes dans le bourg

La commune bénéficie depuis 2014 d'une desserte en bus de grande qualité, avec un accès direct à Rennes-Villejean, qu'il convient absolument de conserver afin d'inciter le plus possible les habitants actuels et futurs d'utiliser ce réseau qui permet aussi un accès aisé aux collégiens vers Romillé.

Par ailleurs, développer les circulations douces est également une réelle alternative à l'automobile pour les trajets courts qui peuvent être effectués à pied ou à vélo et particulièrement adaptés à la taille du bourg. De nombreux chemins existent déjà dans le bourg permettant aux habitants d'accéder aux équipements publics (école, mairie, salle polyvalente,...) depuis les lotissements existants.
Ces cheminements sont à protéger impérativement.

Un effort sera également porté sur le partage des voies existantes dans le bourg en aménageant des cheminements piétons et cycles. De même, l'aménagement des futurs quartiers devra poursuivre cette logique en créant des chemins confortables vers les quartiers existants, les arrêts de bus, vers le bourg et les équipements publics.

Il conviendra par ailleurs de prévoir l'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée de la RD 21.



Accueillir en organisant le développement urbain

- Centralité principale
- Secteur urbain existant
- Secteur d'extension urbaine à dominante habitat
- Secteur de renouvellement urbain à enjeux
- Secteur d'activités
- Secteur d'extension urbaine à dominante activités
- Extension urbaine à plus long terme

Améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine

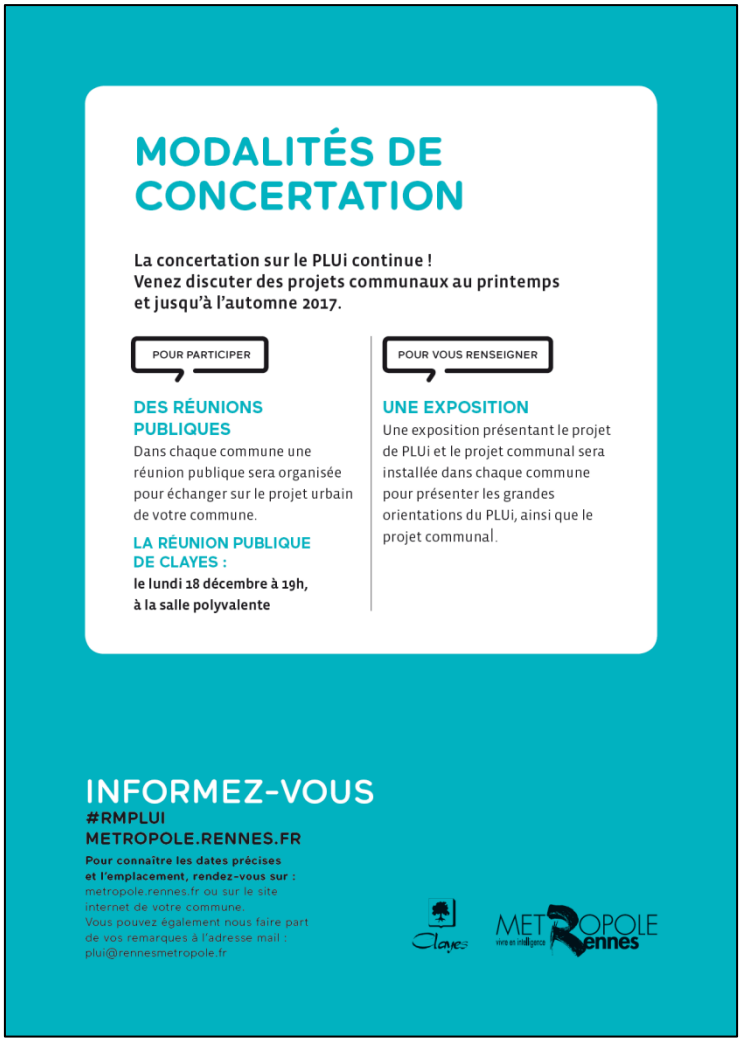
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Espace naturel et écologique, parc urbain, fond de vallée
- Massif boisé
- Espace agro-naturel
- Milieu naturel sensible (MNIE)
- Principe de continuité écologique à renforcer (au sein des espaces agro-naturel)
- Trame paysagère à renforcer (haies bocagères, franges urbaines, alignement d'arbres de qualité, mail, etc.)
- Axe TVB majeur métropolitaine support de loisirs et tourisme (volet «usage» d'échelle intercom mis en avant)
- Entrée de ville
- Point de vue
- Monument historique (MH)

Accompagner le developpement demographique, structurer le territoire communal par les equipements et les mobilites

- Desserte structurante en transports en commun
- Axe viaire
- Axe structurant de type «mode actif»
- Cheminement doux communal
- Zone apaisée, zone 30...

Élément de contexte

- Limite communale
- Réseau viaire principal
- Réseau ferroviaire
- Tâche urbaine (TU) des communes voisines
- Zone d'activité sur les communes voisines
- Mairie


MODALITÉS DE CONCERTATION
La concertation sur le PLUi continue !
Venez discuter des projets communaux au printemps et jusqu'à l'automne 2017.
POUR PARTICIPER
DES RÉUNIONS PUBLIQUES
Dans chaque commune une réunion publique sera organisée pour échanger sur le projet urbain de votre commune.
LA RÉUNION PUBLIQUE DE CLAYES :
le lundi 18 décembre à 19h,
à la salle polyvalente
POUR VOUS RENSEIGNER
UNE EXPOSITION
Une exposition présentant le projet de PLUi et le projet communal sera installée dans chaque commune pour présenter les grandes orientations du PLUi, ainsi que le projet communal.
INFORMEZ-VOUS
#RMPLUI
METROPOLE.RENNES.FR
Pour connaître les dates précises et l'emplacement, rendez-vous sur :
metropole.rennes.fr ou sur le site internet de votre commune.
Vous pouvez également nous faire part de vos remarques à l'adresse mail :
plui@rennesmetropole.fr
Claye
METROPOLE Rennes

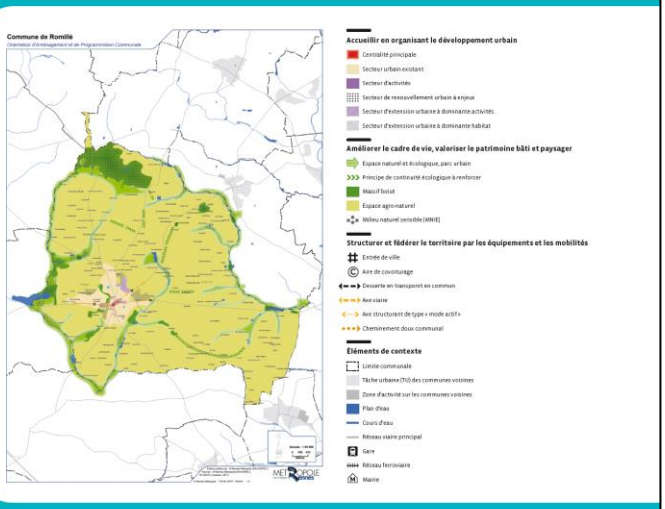
ROMILLÉ DANS LE PLUi : UNE IDENTITÉ PRÉSERVÉE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

En 2014, le Conseil municipal de Romillé a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, en remplacement de l'actuel Plan d'Occupation des Sols. Le transfert par la loi, en 2015, de la compétence « planification urbaine » de la Commune vers Rennes Métropole, a toutefois entravé cette résolution. Pour autant, le « projet communal » souhaité par les élus de Romillé reste bien vivace. Partageant les grands enjeux du territoire, il se retrouvera en effet, avec toute sa singularité, dans le futur document d'urbanisme intercommunal.

En prévision d'un arrêt du PLUi aujourd'hui envisagé pour l'automne 2018 (ce qui signifierait donc une approbation définitive du PLUi pour la mi-2019), les grandes tendances du zonage et les principes réglementaires qui régiront demain les capacités de construction à Romillé, ainsi que les modalités de préservation des espaces ruraux, sont actuellement en cours d'écriture. Ils traduisent, dans les limites assignées au PLUi, le projet particulier défini par la commune.

Ainsi, les orientations validées en juin 2016 par le Conseil municipal, qui œuvrait encore à cette date à l'élaboration du PLU communal, trouveront notamment comme suit leur traduction dans le PLUi :



1 GRAND OBJECTIF N°1 : ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



→ En mettant en place des zones strictement protégées de toute construction (boisements, fonds de vallées, continuités écologiques) ;



→ En protégeant les haies de qualité ;



→ En préservant le patrimoine bâti d'intérêt local.

2 GRAND OBJECTIF N°2 : ROMILLÉ, UNE COMMUNE ACCUEILLANTE



→ En instaurant des zones d'extension de l'habitat exclusivement limitées aux besoins des 15 prochaines années (moins de 20 ha prévus en extension urbaine à l'horizon 2035, afin de limiter la consommation foncière) ;

→ En favorisant la mixité sociale dans les prochaines opérations d'urbanisme (par des formes et des typologies d'habitat diversifiées : collectifs, maisons groupées ou individuelles) ;



→ En réservant des disponibilités foncières dans la continuité du complexe sportif René Cutté pour anticiper le développement des équipements sportifs.

3 GRAND OBJECTIF N°3 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE



→ En identifiant des secteurs de renouvellement urbain, et notamment celui de l'Encrier pour lui permettre à moyen terme d'accueillir de nouvelles constructions : petits immeubles, commerces le long de la rue des Trois-Évêchés, équipements publics (bibliothèque, etc...) dans un cadre agréable. ;

→ En prévoyant les futurs cheminements doux (piétons, cyclistes, etc...), et automobiles, par la mise en place d'emplacements réservés ;

→ En encourageant le renforcement du tissu central, par l'urbanisation des dents creuses.

4 GRAND OBJECTIF N°4 : ASSURER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE



→ En faisant émerger un secteur de centralité commerciale partant de la place de la mairie vers la rue des Trois-Évêchés ;

→ En préservant les activités agricoles par, notamment, l'interdiction de construire en campagne (hors activités agricoles et extension ou transformation, sous conditions, des bâtiments existants) ;

→ En réservant le terrain nécessaire à l'extension future de la zone d'activités des Grand Carrés.

Les planches suivantes présentent les projets de zonages et les principes réglementaires envisagés au PLUi, concernant l'agglomération et la campagne de Romillé, et **vous invitent à réagir sur ces premières propositions** (un registre est à votre disposition pour formuler vos observations éventuelles).

www.agencedudessin.fr

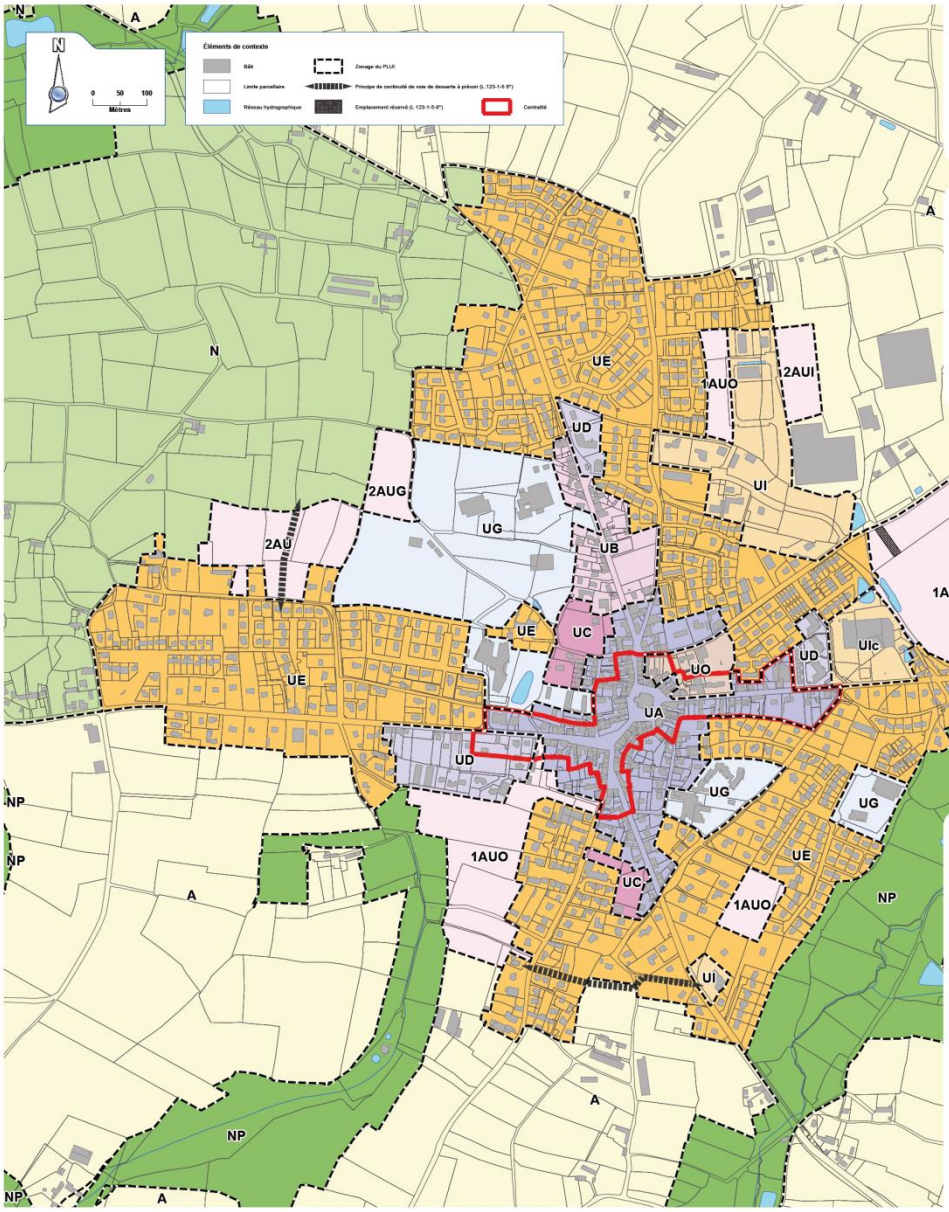
Romillé
METROPOLE Rennes

ROMILLÉ DANS LE PLUI : UNE IDENTITÉ PRÉSERVÉE

L'ESPACE URBAIN :

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Le projet de zonage de l'espace urbain de Romillé dans le PLUi détermine les types de constructions qu'il sera possible de bâtir à l'avenir selon la situation des terrains. Trois familles de zones sont définies, elles-mêmes subdivisées suivant l'organisation urbaine actuelle et les objectifs de développement du bourg. Les secteurs actuellement non bâtis affectés au développement urbain de Romillé sont volontairement limités aux besoins des 15 prochaines années, afin de préserver l'activité agricole.



Edité et réalisé par : DAUH/SPEU
Sources : © Rennes Métropole, © DGFIP (Cadastre 2017), © IGN BD Topo
© Rennes Métropole - Mars 2018 - version : 1.0

DES ZONES **URBAINES RÉSIDENTIELLES MIXTES :**

- **UA :** zone de centre bourg et ses extensions : les constructions de collectifs et d'habitations individuels denses y sont encouragées, ainsi que les commerces, bureaux et services.
- **UB :** zone des voies de faubourgs (voies historiques d'extension du centre-bourg et d'entrées de ville), destinée à recevoir le même type de construction qu'en zone UA.
- **UC :** zone des immeubles collectifs implantés librement dans le cadre d'un plan de composition d'ensemble.
- **UD :** zone des secteurs d'extension urbaine composés d'habitats collectifs et individuels denses : il s'agit de secteurs ayant principalement vocation à accueillir des constructions à usage d'habitation, de différentes typologies (collectifs, habitat groupé, dense ou pavillonnaire.
- **UE :** zone urbaine principalement résidentielle composée essentiellement d'habitat pavillonnaire (maison de ville, maison groupée...). Ce type d'habitat reste privilégié dans ces secteurs.
- **UO :** zone opérationnelle, dont la mise en œuvre interviendra par le biais d'une opération d'aménagement d'ensemble.

DES ZONES **URBAINES D'AFFECTATION SPÉCIFIQUE :**

- **UG :** zone réservée à la réalisation des équipements d'intérêt collectif et nécessaires au fonctionnement des services publics.
- **UI :** zones prévue pour le développement des activités, tertiaires ou commerciales.

DES ZONES **AUJOURD'HUI NON BÂTIES À URBANISER :**

Ce sont les zones destinées à être ouvertes à l'urbanisation. Elles couvrent des sites qui ont vocation à accueillir de nouveaux quartiers dans le cadre d'opérations d'ensemble cohérentes.

Deux types de zones sont distingués :

- **1AU :** zone urbanisable de suite, dans le cadre de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, ou au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.
- **2AU :** zone nécessitant une procédure d'adaptation du document d'urbanisme comportant une enquête publique pour être ouvertes à l'urbanisation. Dans cette attente, les possibilités d'occuper et d'utiliser le sol sont réduites et ne permettent que l'aménagement des constructions existantes et des extensions limitées.

www.agencedudesign.fr

L'ESPACE RURAL :

DES DISPOSITIONS FAVORISANT L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LES BEAUTÉS NATURELLES DE ROMILLÉ

Romillé dispose d'espaces naturels riches et diversifiés, avec entre autres des boisements, des fonds de vallées humides et par endroits un bocage encore bien conservé. Malgré les évolutions de ces dernières décennies, l'agriculture y reste aussi très dynamique. La volonté de la Commune est de contribuer à préserver ces espaces par les outils du PLUi. Ainsi, dans le futur document d'urbanisme, la campagne de Romillé sera organisée en trois types de zones, ouvrant des droits à construire plus ou moins restreints.

LA ZONE **A** (*ZONE AGRICOLE*)

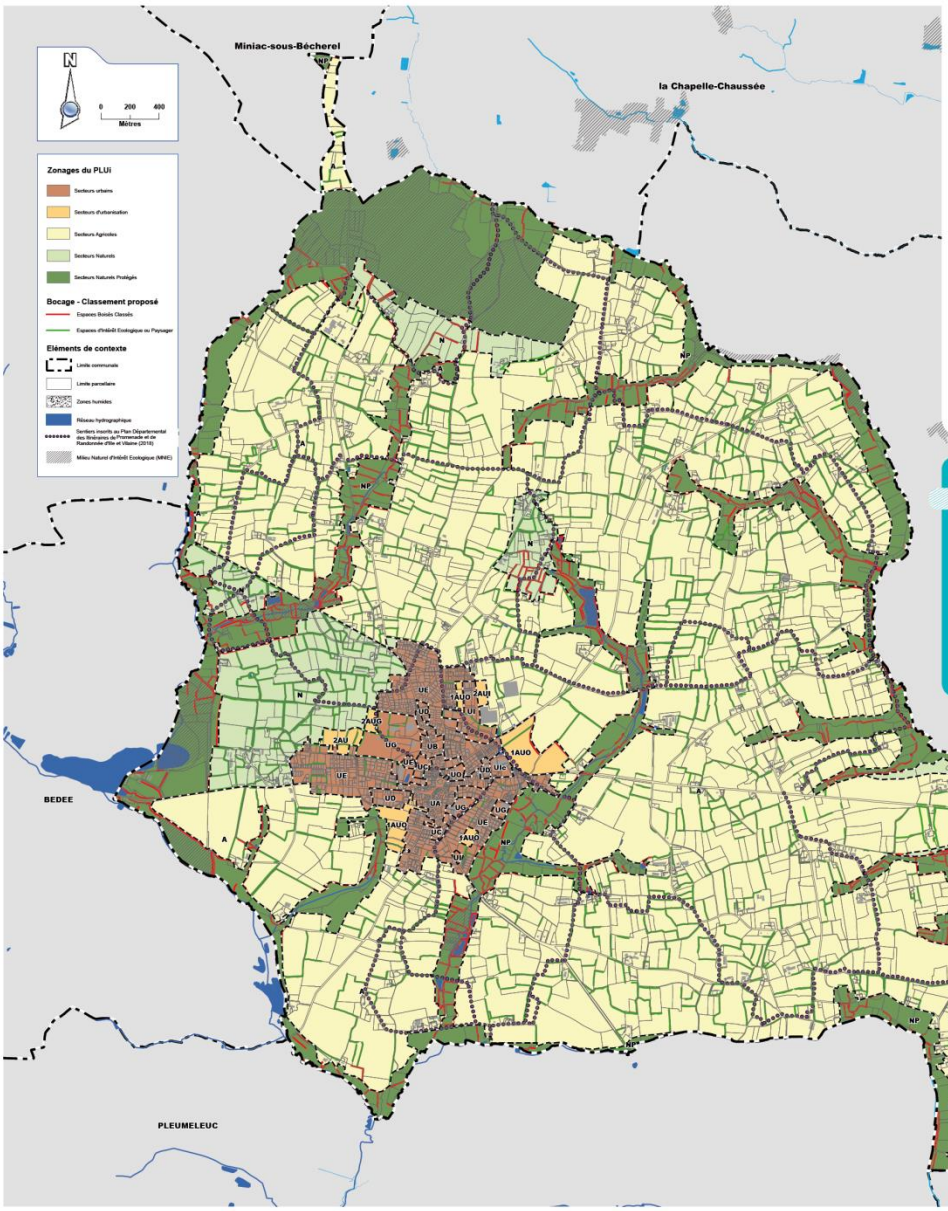
Il s'agit d'une zone strictement dévolue à l'agriculture, ou aux équipements d'intérêt collectif qui ne remettent pas en cause l'usage agricole des sols.
Les nouvelles constructions agricoles et les extensions de bâtiments agricoles existants sont possibles, de même que le développement des activités de commerce et de services portées par les agriculteurs et considérées comme le prolongement de leurs activités. La construction de logements de fonction pour les agriculteurs est également permise. Pour les non-agriculteurs, aucune construction nouvelle n'est autorisée, mais les extensions aux bâtiments existants sont admises, sous conditions.

LA ZONE **N** (*ZONE NATURELLE*)

La zone N regroupe les espaces à caractère d'espace naturel en raison de leur environnement ou de leur intérêt paysager. Compte tenu de son intérêt patrimonial, les droits à construire y sont plus restreints qu'en zone A. Il reste toutefois possible, comme en zone agricole, d'y construire de nouveaux équipements agricoles et de procéder à l'agrandissement des bâtiments existants (agricoles ou non), mais de manière plus limitée en termes, notamment, d'emprise au sol, de surface, de hauteur...

LA ZONE **NP** (*ZONE NATURELLE STRICTEMENT PROTÉGÉE*)

Cette zone comprend les espaces naturels exceptionnels à protéger au titre de leur caractère de réservoir de biodiversité (Milieu Naturel d'Intérêt Écologique, fonds de vallées et es habitats d'intérêt en lien avec les cours d'eau). La constructibilité y est donc très limitée. Seules les extensions des bâtiments sont autorisées, mais encore, de façon très restrictives.



A noter qu'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) pourra être créé au niveau de la station expérimentale de l'Institut du Porc situé route de Miniac-sous-Bécherel, ouvrant des droits à construire particulier, afin de ne pas compromettre le développement futur de cet organisme.

Enfin, les espaces boisés (boisements et haies) feront l'objet d'une protection, soit strictes dans le cadre d'EBC (Espaces Boisés Classés), ou dans le cadre d'EIEP (Espaces d'Intérêt Écologique ou Paysager) plus souples mais prévoyant des compensations à tout arbre éventuellement abattu.

Edité et réalisé par : DAUH/SPEU
Sources : © Rennes Métropole, © DGFIP (Cadastre 2017), © IGN BD Topo, AUDIAR, IAV, Pays de Rennes, PDIPR
© Rennes Métropole - Février 2018 - version : 1.0

www.agencecoucoudesign.fr

CHARTRES DE BRETAGNE

CHARTRES-DE-BRETAGNE – ATELIER THEMATIQUE

23 novembre 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – CONCERTATION

RENOUVELLEMENT URBAIN	PRIORITÉ  Faible Moyenne Forte
	Répondez collectivement aux questions dans cette colonne, et indiquer la priorité pour chacune d'entre elles
A l'avenir, quelles caractéristiques de l'identité chartraine, selon vous, sont à conserver et à valoriser ? (patrimoine, architecture, bâti, espaces naturels…)	
Comment préserver le cadre de vie chartrain, tout en accueillant de nouveaux habitants et de nouvelles activités ?	
Quels secteurs de la commune pourraient faire l'objet d'un renouvellement urbain, selon vous ?	
Quelles conditions le renouvellement urbain devra-t-il respecter à Chartres-de-Bretagne (hauteur des bâtiments, type d'habitat, place des espaces verts, etc.) ?	

Autres remarques :

CHARTRES-DE-BRETAGNE – ATELIER THEMATIQUE

23 novembre 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – CONCERTATION

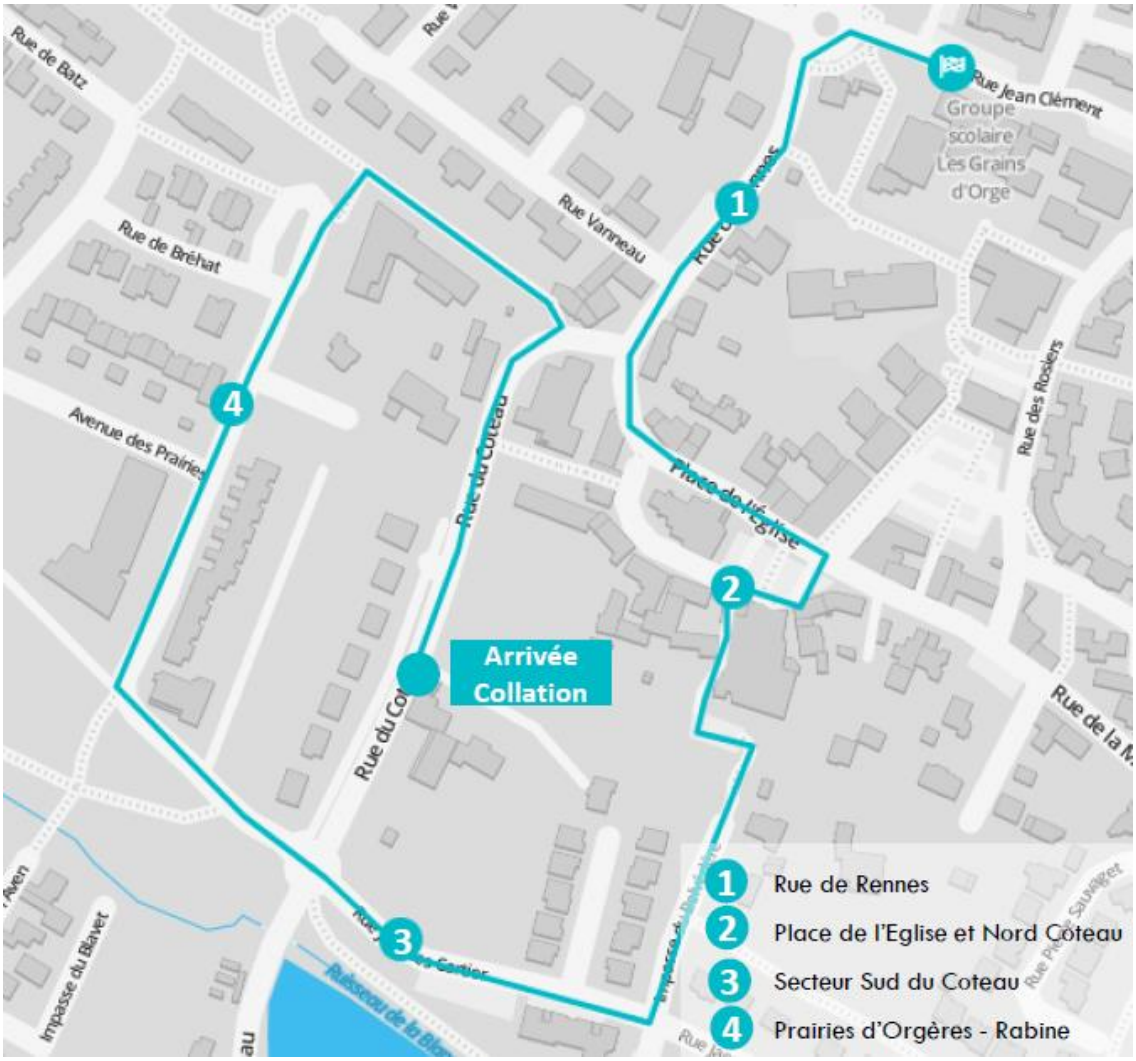
DEPLACEMENTS	PRIORITÉ 
	Répondez collectivement aux questions dans cette colonne, et indiquer la priorité pour chacune d'entre elles
Rencontrez-vous des difficultés de déplacements dans la commune et vers les autres communes ? Si oui, quelles sont vos idées pour y remédier ?	
Rencontrez-vous des difficultés de stationnement à Chartres-de-Bretagne ? Si oui, quelles sont vos idées pour y remédier ?	
Quelles sont vos attentes concernant les modes doux de déplacements (marche, vélo…) ? D'autres cheminements doivent-ils être étudiés ?	

Autres remarques :

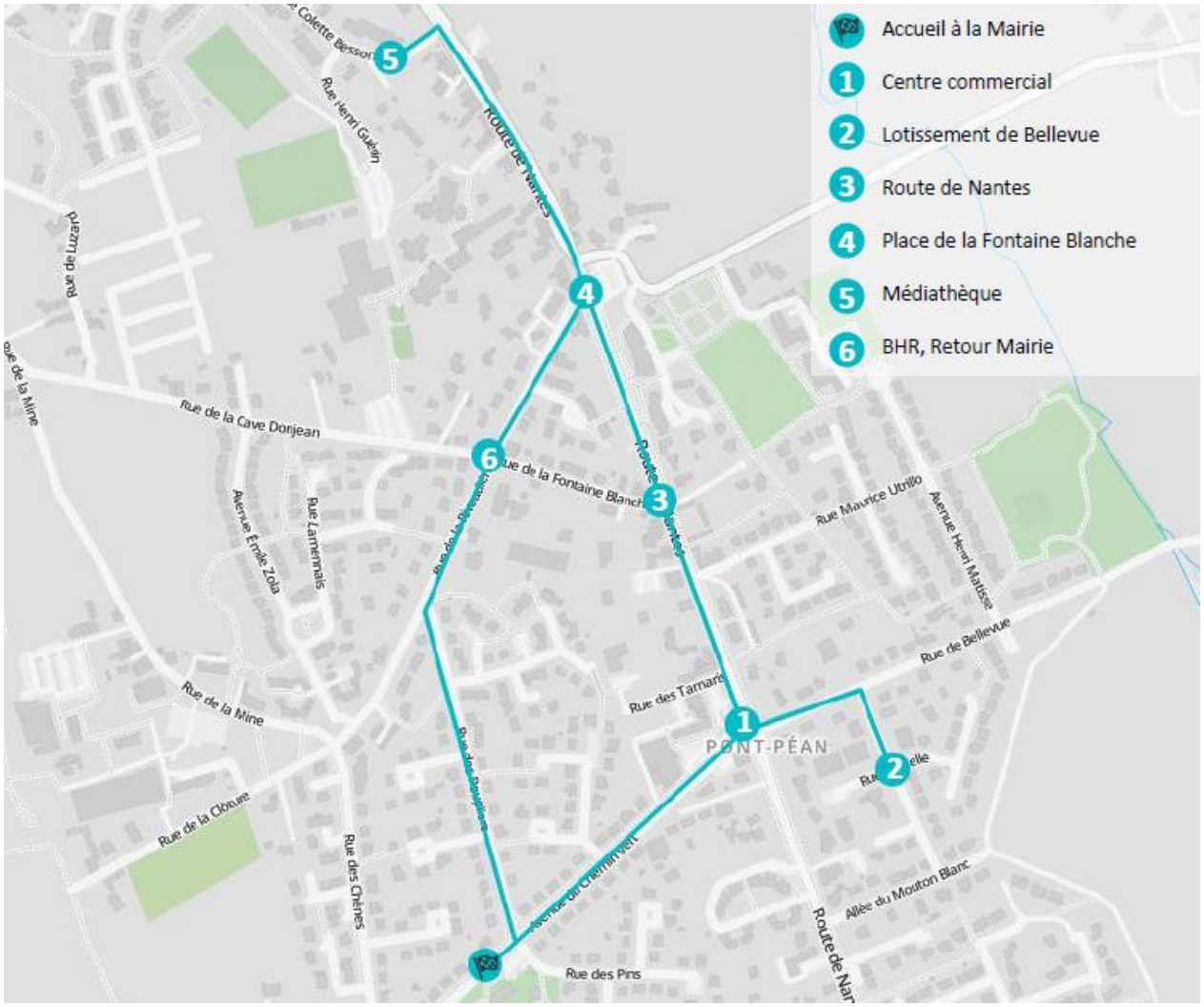
Exemples de circuits des balades



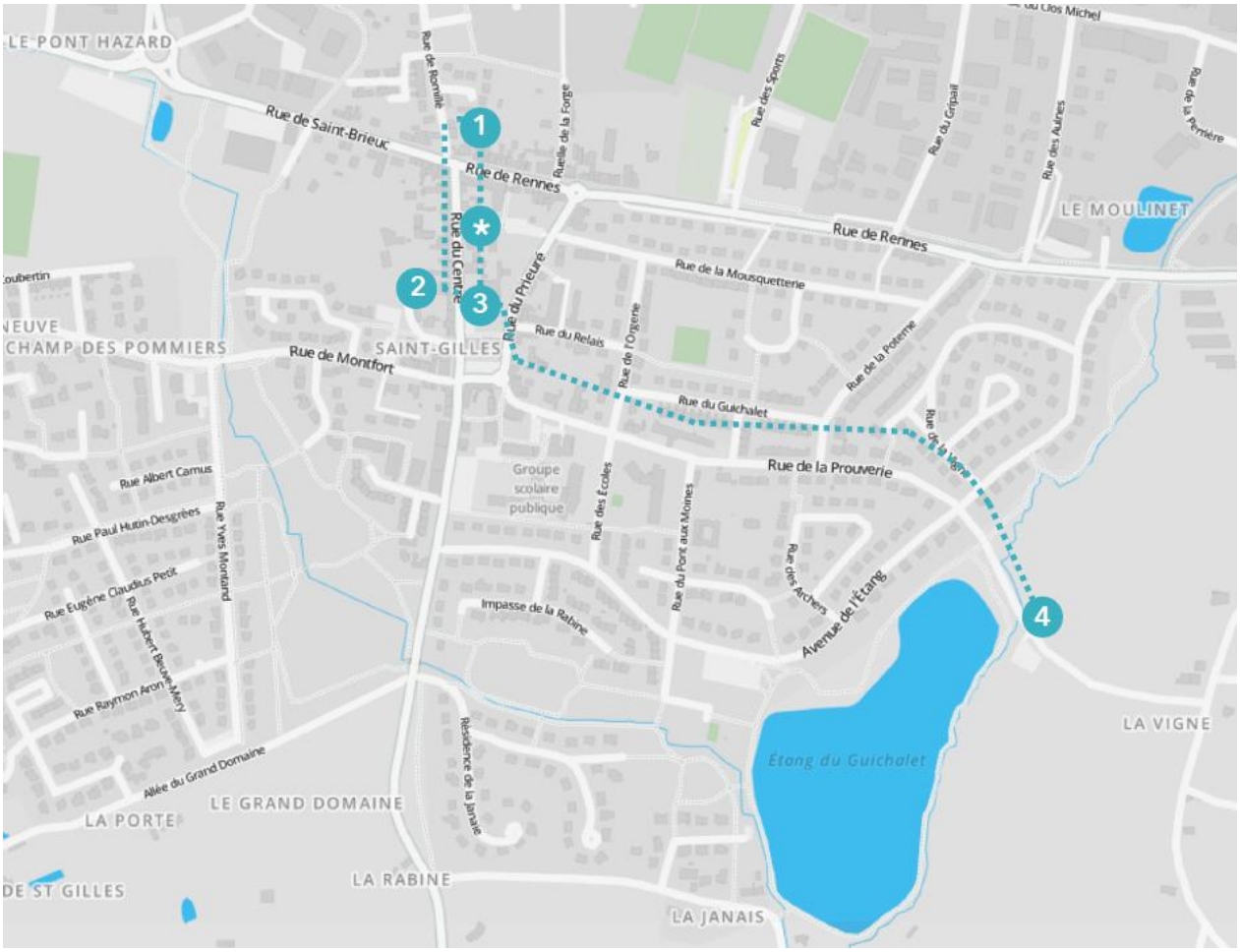
Circuit de la balade de L'Hermitage - le 21 octobre 2017



Circuit de la balade d'Orgères - le 4 novembre 2017



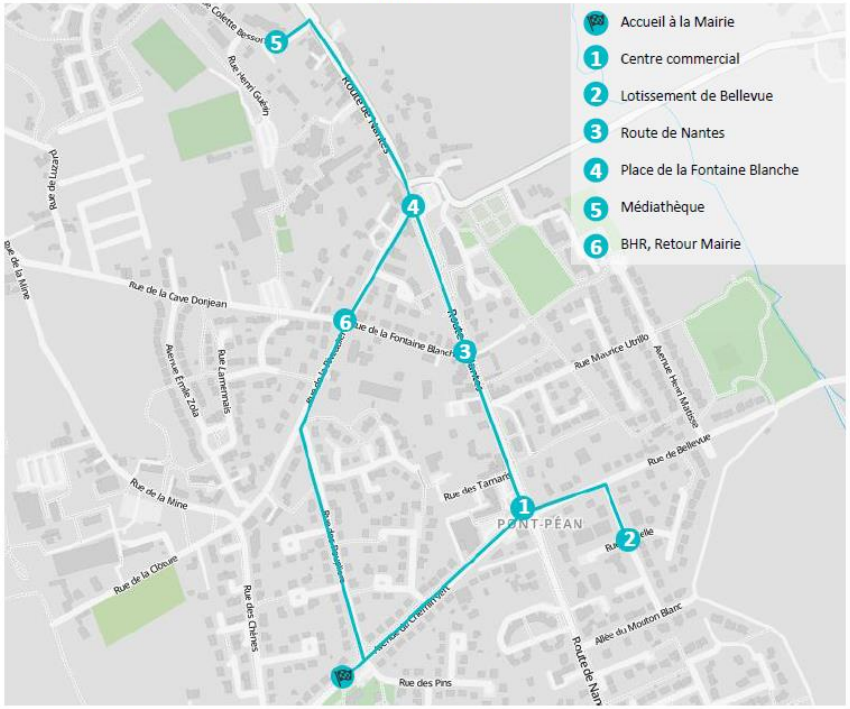
Circuit de la balade de Pont-Péan - le 18 novembre 2017



Circuit de la balade de Saint-Gilles - le 14 avril 2018

BALADE EXPLORATOIRE

Pont-Péan



Samedi 18 novembre 2017

10h-12h

Arpentez la ville pour donner votre avis et vos idées sur les prochaines évolutions urbaines liées au PLUi de Rennes Métropole.

METROPOLE Rennes

Pont-Péan

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Centre commercial

Ci-dessous une image de synthèse d'un immeuble d'habitat collectif de 5 étages face au futur centre commercial, exemple de renouvellement urbain en centre-bourg. Que pensez-vous de la hauteur du bâtiment ? Est-il bien intégré à son environnement ?



1 Centre commercial

Lotissement de Bellevue

Le projet communal de Pont-Péan a pour objectif de densifier le centre-bourg : sur quels secteurs est-il possible de densifier selon vous ?





Lotissement de Bellevue 2

Route de Nantes

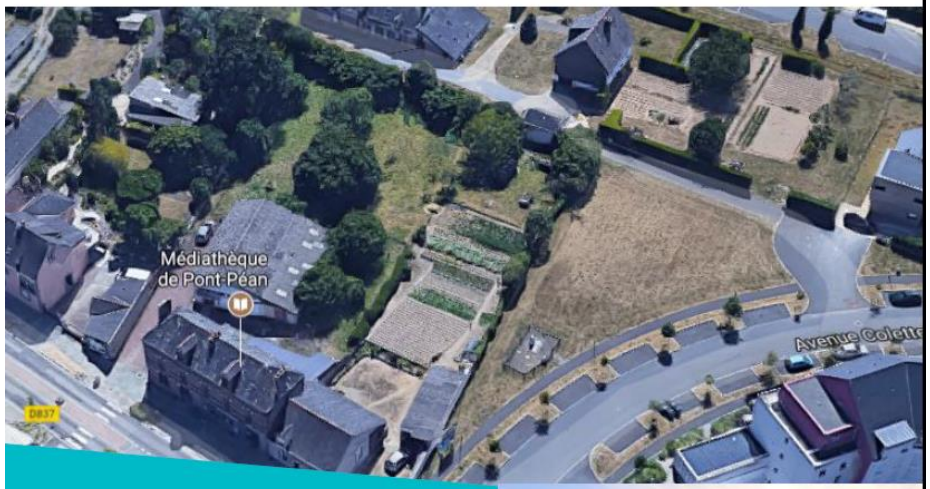
Comment peut être imaginé l'aménagement urbain de la route de Nantes, axe majeur de Pont-Péan ? Quel avenir pour les « dents creuses » (espaces non construits) en bordure de cet axe ?



3 Route de Nantes

Médiathèque

La commune comporte des bâtiments « patrimoniaux » importants, comme ici la Médiathèque. Quelle évolution possible pour ces bâtiments ? Quel avenir pour les parcelles non construites dans ce secteur ?





5 Médiathèque

BHR

Le site de la Cimenterie est une zone d'activité de plus d'un hectare, au cœur de la commune. Quel avenir pour cet espace ?





BHR 6

Pont-Péan

Si vous avez des remarques ou questions supplémentaires, merci de les indiquer ici :

Merci de votre participation !

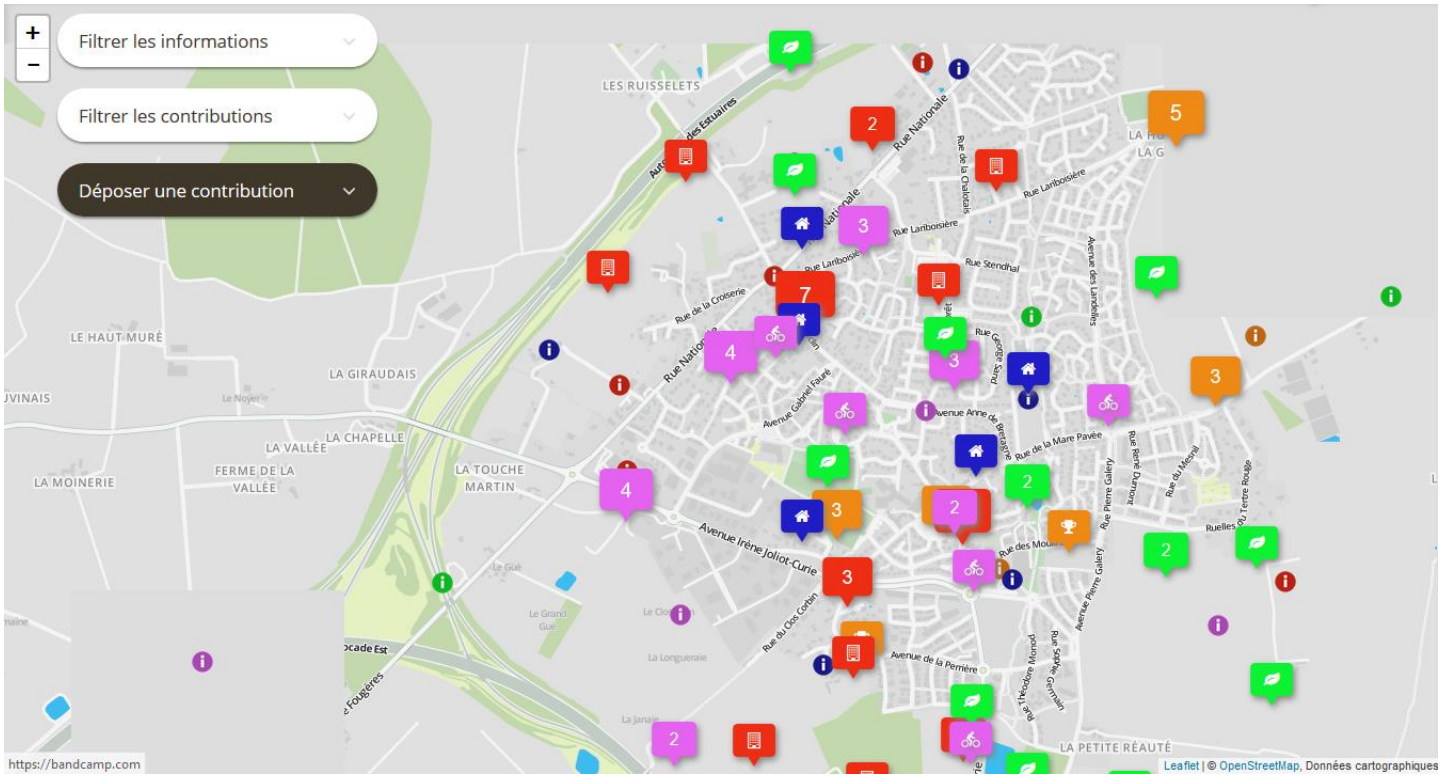
Prochaine étape : atelier autour des thématiques du projet communal, le 21 novembre

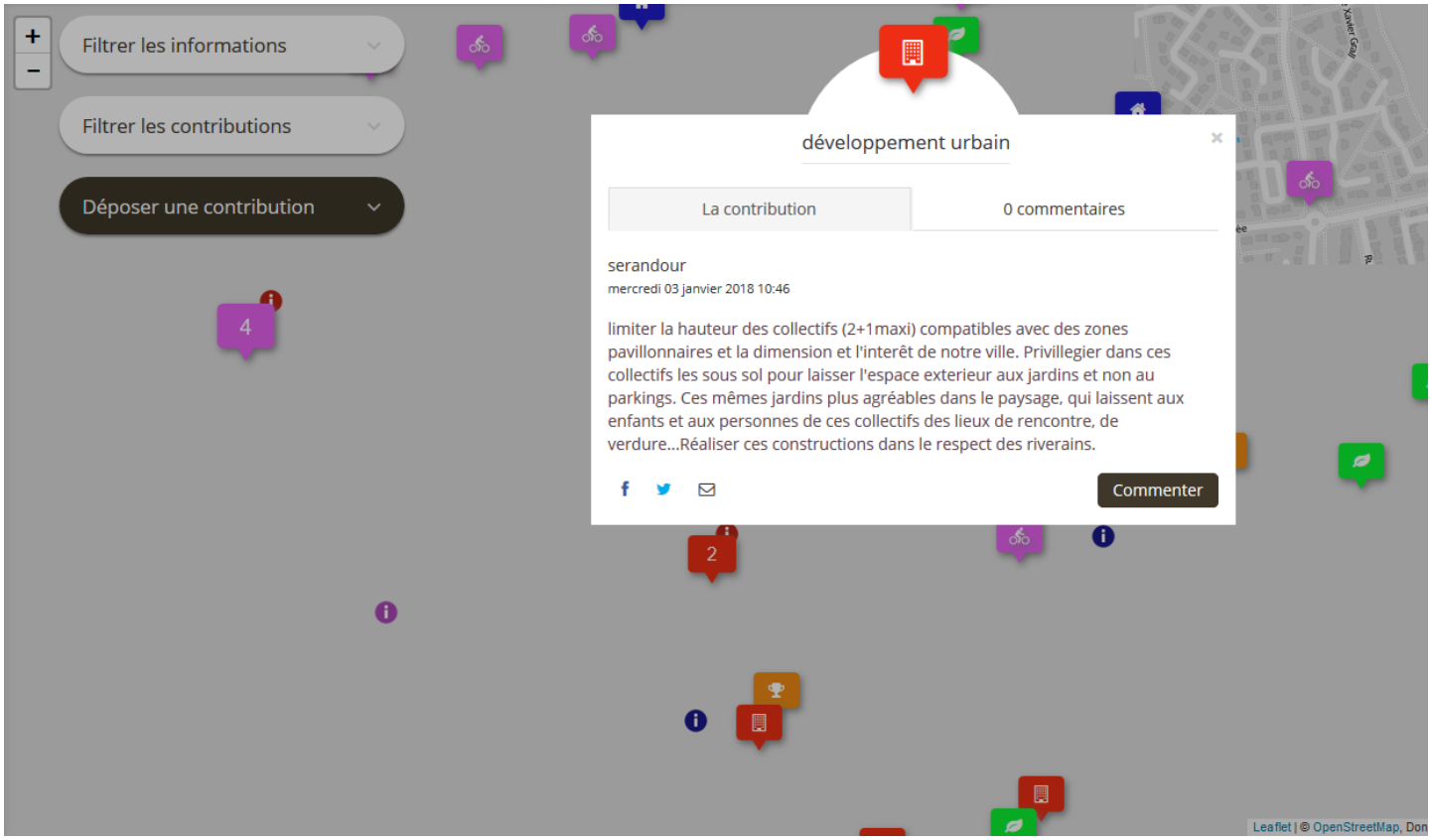
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Exemple de carte participative

Exemple de la carte participative de Thorigné-Fouillard.

https://thorigne-fouillard.jenparle.net/





CONCERTATION SUR LE PATRIMOINE

Exemple de flyer pour la restitution publique de l'inventaire du patrimoine

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

RESTITUTION PUBLIQUE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE - CINTRÉ

Soyons tous acteurs du PLUi !

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017
18H30 – SALLE DE LA GRANGE
CINTRÉ

LE PATRIMOINE, AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

UNE RÉFLEXION CONSTRUITE EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION BRETAGNE

Avec l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Rennes Métropole s'est engagée dans une réflexion sur les ressources patrimoniales du territoire, ce qui fait patrimoine aujourd'hui et forge l'identité de notre territoire.

Cette démarche est conduite en partenariat avec la Région Bretagne, par le biais du Service de l'Inventaire du Patrimoine Culturel reconnu pour sa méthodologie et son expertise scientifique.

L'INVENTAIRE PARTICIPATIF, UN OUTIL INNOVANT À L'APPUI DU PROJET MÉTROPOLITAIN

Portée par la volonté de construire des «regards collectifs» sur ce qui fait patrimoine, la Région Bretagne affirme sa volonté de conduire des enquêtes d'inventaires collaboratives en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Ces inventaires à caractère exhaustif sont le point de départ du projet de mise en valeur du patrimoine à construire et mettre en œuvre dans le PLUi.

LES TRAVAUX DE RECENSEMENT DU PATRIMOINE BÂTI RÉALISÉS

PAR LES ÉTUDIANTS STAGIAIRES DU SERVICE PLANIFICATION ET ÉTUDES URBAINES DE RENNES MÉTROPOLE

Depuis le printemps 2017, trois étudiants de formations universitaires complémentaires portant sur l'analyse du patrimoine bâti et paysager ont arpenté le territoire de Mordelles et mené un travail important d'observation et de recensement.

Accompagnée de prises de vue, l'opération visait à recenser, décrire et caractériser les éléments bâtis d'intérêt et identifier des édifices représentatifs de l'histoire et des pratiques architecturales du territoire. Les plus significatifs d'entre eux ont fait l'objet de compléments d'études.

Cet inventaire se propose de mobiliser les habitants, de les sensibiliser à la valeur de leur patrimoine bâti et de partager avec eux les découvertes réalisées.



INFORMEZ-VOUS

metropole.rennes.fr
patrimoine.bzh
kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine/

CONCERTATION AGRICOLE



Temps 1 **Plénière** **(1 h)**	**André Chouan :** Rappels du PLA – Objectifs et calendrier du PLUi **Pascal Verdier :** Diagnostic agricole à l'échelle de Rennes Métropole **Jean Paul Calvez :** Structure du PLUi Zones A/N/NP Règles de constructibilité selon les types de bâtiments
Temps 2 **Une table par commune (20 à 30 min)**	Identification des sièges en activité (animation RM ou CA35) Échanges sur le projet communal avec les élus communaux

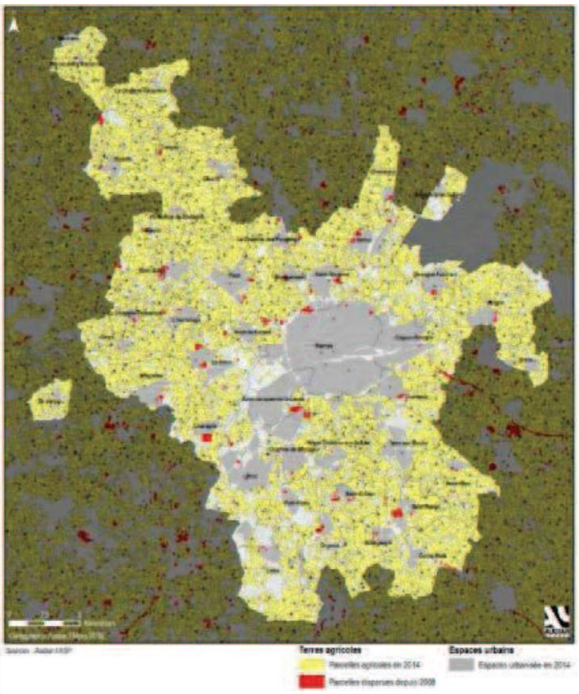


Diagnostic
Chiffres clés

Territoire agricole, économie agricole

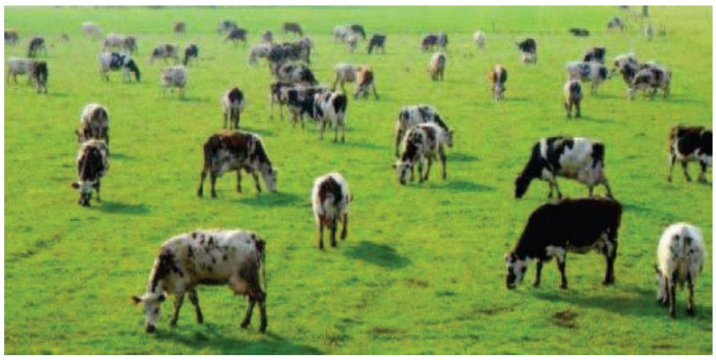
- Près de **56 % du territoire** utilisé par l'agriculture
- Plus de **1 900 actifs directs** sur les exploitations
- Plus de **9 000 emplois** dans l'écosystème économique agricole et agroalimentaire
- Des enjeux de préservation du foncier agricole et des sièges et sites d'exploitation dans une économie agricole en mutation

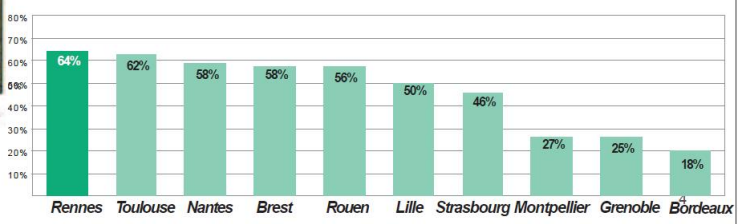
La ville archipel : 56 % de l'espace utilisé par l'agriculture



En rouge les surfaces disparues depuis 2008

Plus de **39 500 hectares** déclarés en 2014 (RPG), soit **55,6 %** du territoire





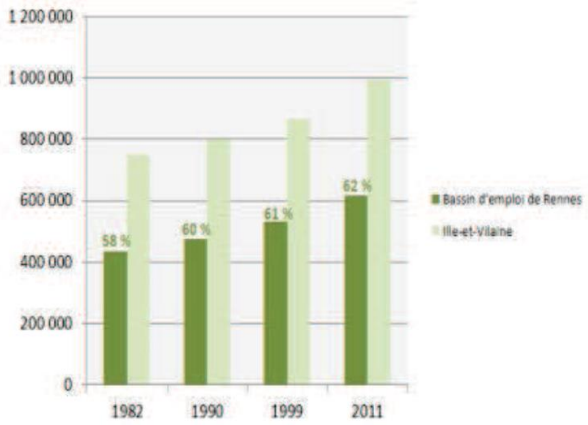
L'Aire urbaine la plus agricole

Un territoire parmi les plus dynamiques sur le plan national

2ème plus forte croissance nationale pour le solde naturel (62%) et 3ème pour le solde migratoire (38%)

4 350 nouveaux/habs./an :

Deux grands moteurs d'attractivité : l'emploi et l'enseignement



Évolution de la population (en habitant)

L'une des plus jeunes agglomérations de France :
un habitant sur quatre a moins de 25 ans



Une réelle baisse de la consommation foncière annuelle



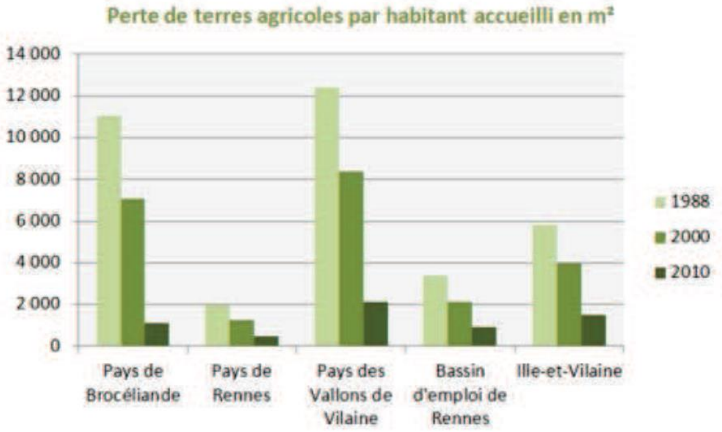
Un ralentissement de la consommation foncière brute

avant 2000 > **230 ha** par an

entre 1999 et 2004 > **173 ha** par an

entre 2000 et 2010 > **130 ha** par an

entre 2006 et 2016 > **98 ha** par an

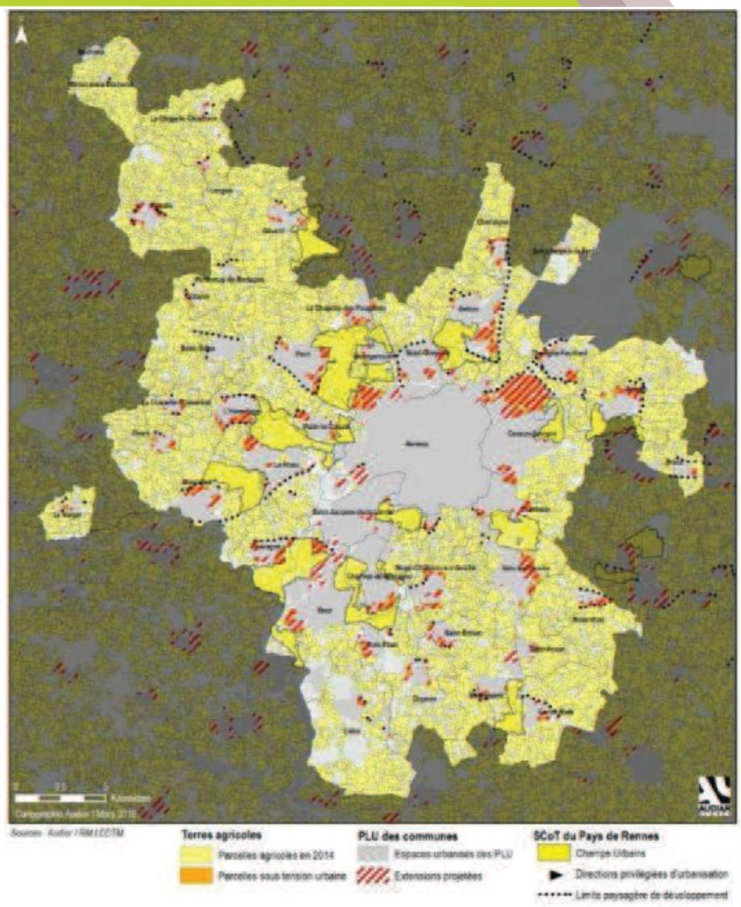


Une consommation d'espace **par habitant accueilli** qui diminue fortement, notamment sur la dernière décennie

5 % des terres agricoles sous tension

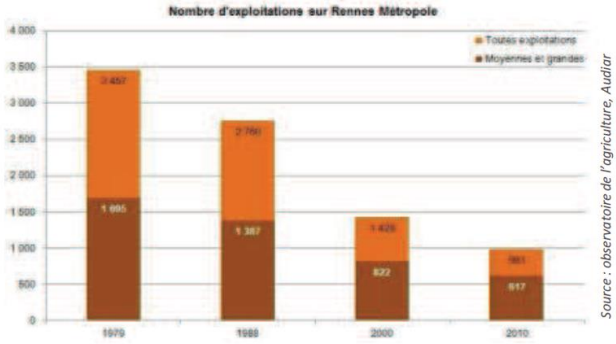
- Les surfaces d'**extensions** des **PLU** concernent près de **1 970 hectares** et **4,9%** des terres agricoles
- Le SCoT encadre la consommation d'espace et l'oriente (direction d'urbanisation, limites paysagères de développement…)
- Plus de **95 % des surfaces agricoles ont une lisibilité foncière à long terme**



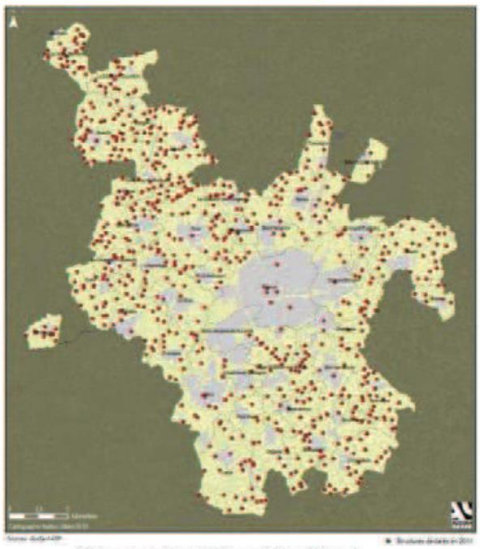


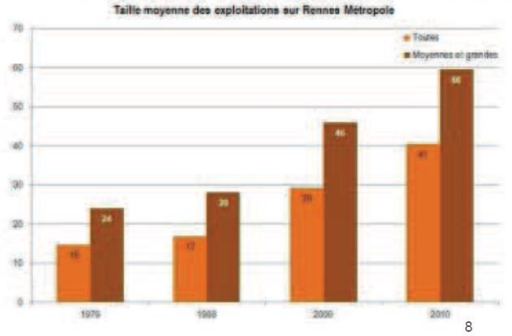
Un agrandissement et un regroupement des sièges

- Une **mutation profonde** de l'organisation des structures agricoles en lien avec des gains de productivité et l'évolution du métier d'agriculteur, comme à l'échelle nationale
- Un nombre de sièges d'exploitation divisé par plus de quatre depuis 1979, **764 structures** déclarées à la PAC en 2014
- corrélée avec une **augmentation de la taille des exploitations** (60 hectares en moyenne) et un **développement des formes sociétaires** (de 44 % des surfaces en 2000 à 69 %)



Source : observatoire de l'agriculture, Audiar



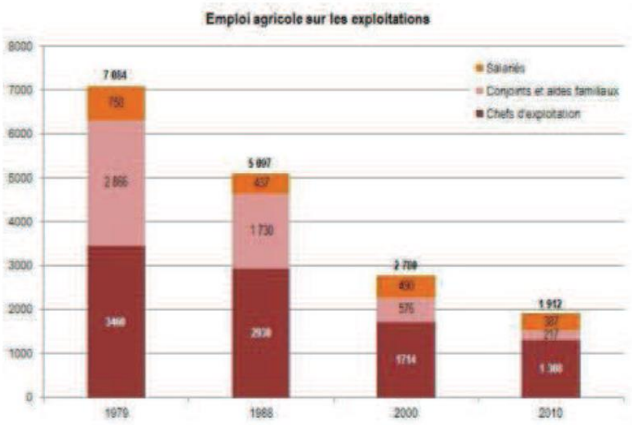


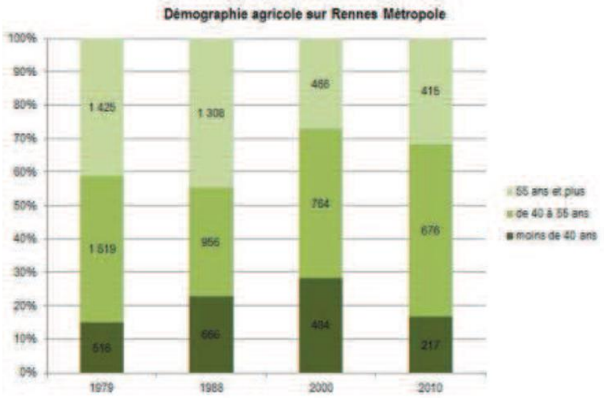
- *Quel impact de la restructuration foncière lourde et de la restructuration des exploitations et bâtiments agricoles lié à cette mutation ?*

Plus de 1900 actifs directs sur les exploitations

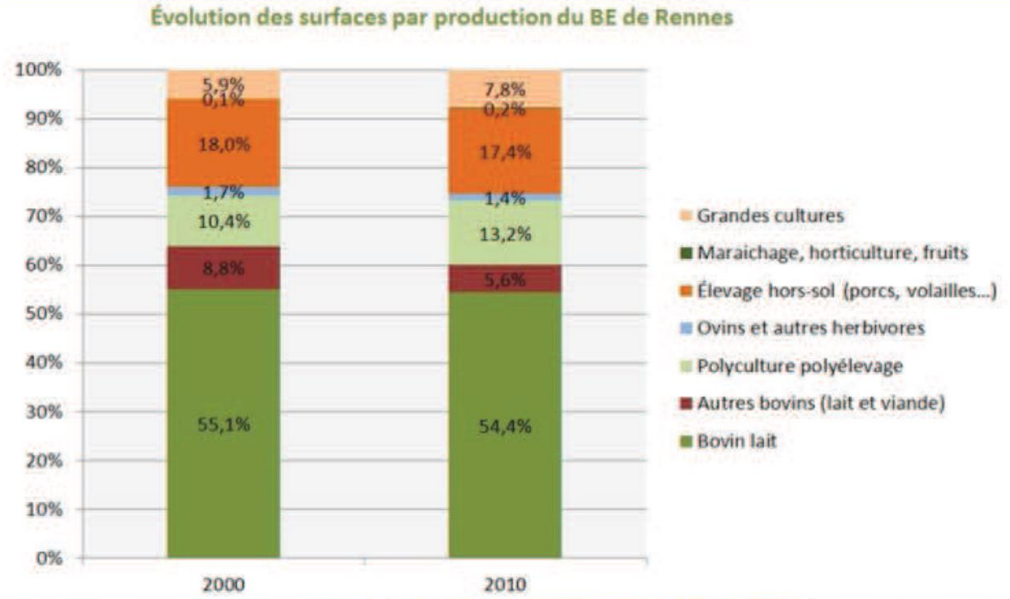
- Plus de **1 900 actifs permanents** sur les exploitations (près de 4 fois moins qu'en 1979)
- dont plus de **1 300 chefs d'exploitation**, plus de 200 conjoints et aides familiaux et près de 400 salariés
- Après un renouvellement fort des exploitants à la fin des années 90, un **tiers** partira **à la retraite** dans les 10 ans







L'élevage et la production laitière dominent largement

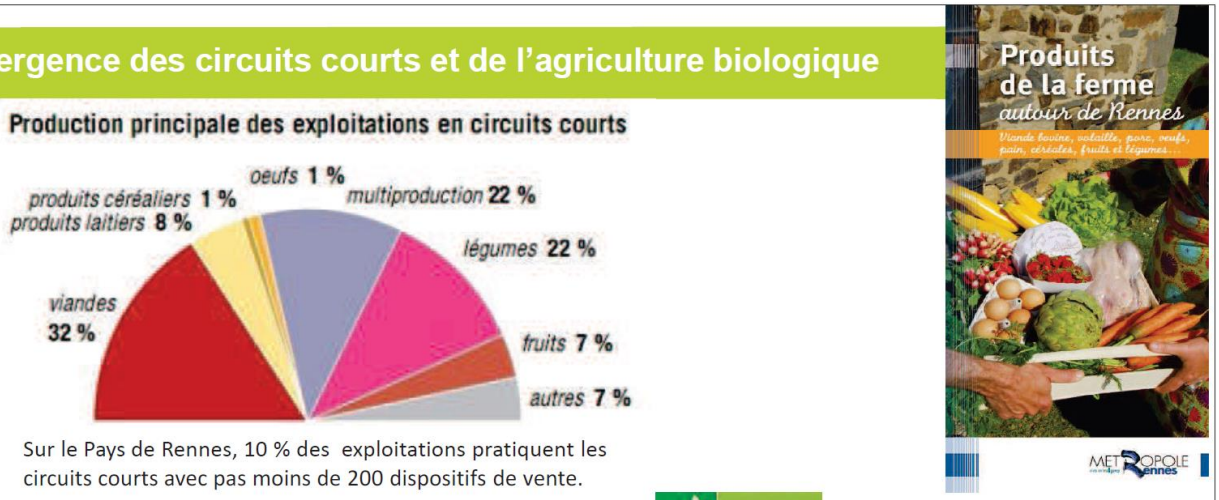








L'émergence des circuits courts et de l'agriculture biologique



Production principale des exploitations en circuits courts

Sur le Pays de Rennes, 10 % des exploitations pratiquent les circuits courts avec pas moins de 200 dispositifs de vente.

Chiffres clés 2016

92 fermes engagées en bio

+16,5% en 1an
+13 fermes en 1an
+18 fermes en 5 ans
+54 fermes en 10 ans

9,5% des fermes du territoire
5,2% En Ille et Vilaine

15 nouvelles fermes bio

2 arrêts de certification

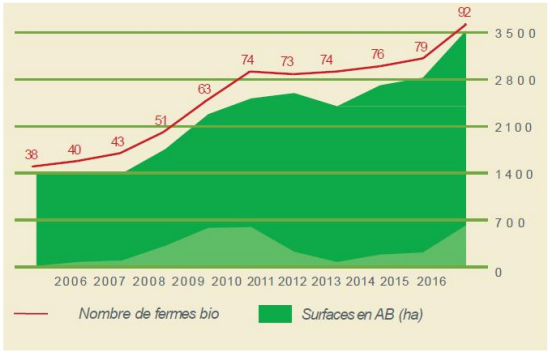
3 529 hectares dont **616** en conversion

+24,8% en 1an
+701 ha en 1an
+1012 ha en 5 ans
+2 124 ha en 10 ans

9,0 % de la SAU du territoire

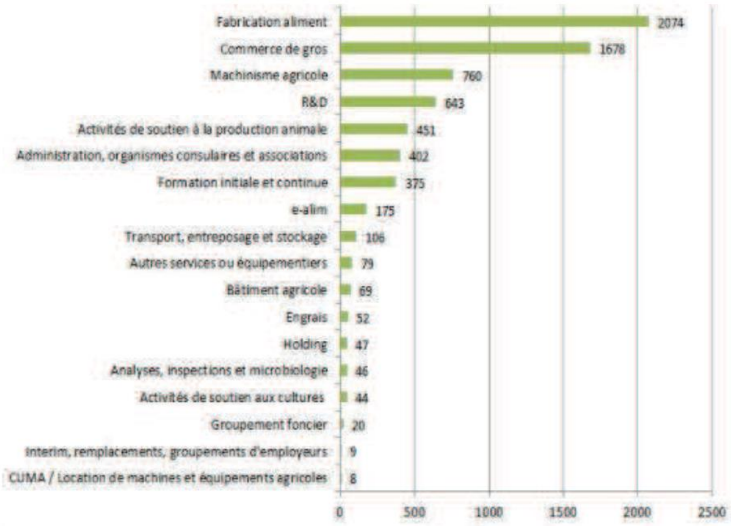
Source : observatoire FRAB

Évolution du nombre de fermes et des surfaces bio



Près de 9 000 emplois au total en lien avec l'agriculture

- L'écosystème économique qui gravite autours de l'agriculture totalise plus de **7 000 emplois dans 800 entreprises**
- Des activités en lien avec les industries agroalimentaires, mais aussi des services et des équipementiers, des organismes consulaires, de recherche …
- 28 % des emplois de ce secteur en Ille-et-Vilaine et 75 % du Pays de Rennes
- **8 950 emplois qui sont liés à l'agriculture** incluant les emplois direct sur les exploitations
- Soit **3,8 % de l'emploi de la métropole**



Source : observatoire économique des écosystèmes - agri /agro , Audiar – premiers éléments



Un contexte qui évolue pour l'agriculture

- La fin des quota laitiers dans un des **premiers bassins de production laitier européen**
- La volatilité des prix agricoles et les difficultés des agriculteurs peuvent engendrer des évolutions profondes
- L'émergence de nouvelles filières, la vente directe, le passage en bio…
- L'énergie et l'activité agricole, une question sur le photovoltaïque ?
- Le **PLUi doit accompagner de manière réglementaire les évolutions de l'agriculture** sur le territoire



Crise agricole : 14% des exploitants envisagent de cesser leur activité dans l'année





Les enjeux du PLUi

Territoire agricole, économie agricole

- Assurer le **maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée** sur tout le territoire par :
 - La **préservation des espaces** dédiés à l'agriculture
 - La **protection des sièges et sites** d'exploitation
 - L'encadrement de **l'évolution des bâtiments agricoles**

→ Engager une concertation spécifique avec l'ensemble des acteurs

La concertation dédiée à l'agriculture

Réunions avec les Personnes Publiques Associées (dont la Chambre d'Agriculture)

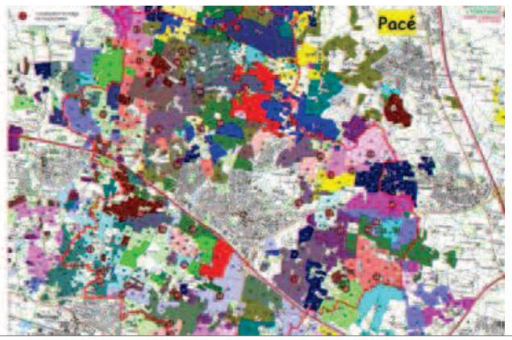
- 7 décembre 2016 : présentation du diagnostic et des orientations générales du PADD
- 21 novembre 2017 : présentation de l'organisation des OAP et des principes règlementaires

Réunions avec les syndicats et organismes agricoles

- 24 novembre 2017 : présentation de l'organisation du PLUi et des principes règlementaires

Réunions avec les agriculteurs

- 19 décembre 2017 au 18 janvier 2018 : permettre **à l'ensemble des agriculteurs** d'être informés de la démarche du PLUi, recueillir leurs remarques et attentes et **mettre à jour la localisation des sièges d'exploitation et des bâtiments agricoles**





QUESTIONS ET ECHANGES AVEC LA SALLE



La prise en compte de l'agriculture dans les orientations du PLUi

Territoire agricole, économie agricole

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Orientation 2 : une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi
- Orientation 7 : valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire
- Orientation 9 : engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétique et du changement climatique

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Projet patrimonial, paysager et trame verte et bleue
- Les axes de développement de la ville-archipel

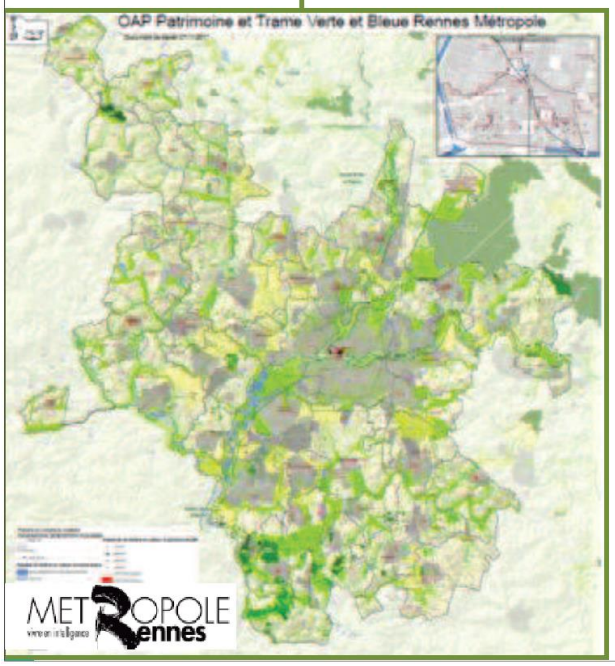
MET ROPOLE Rennes

17

OAP du PLUi : plusieurs échelles et plusieurs thématiques

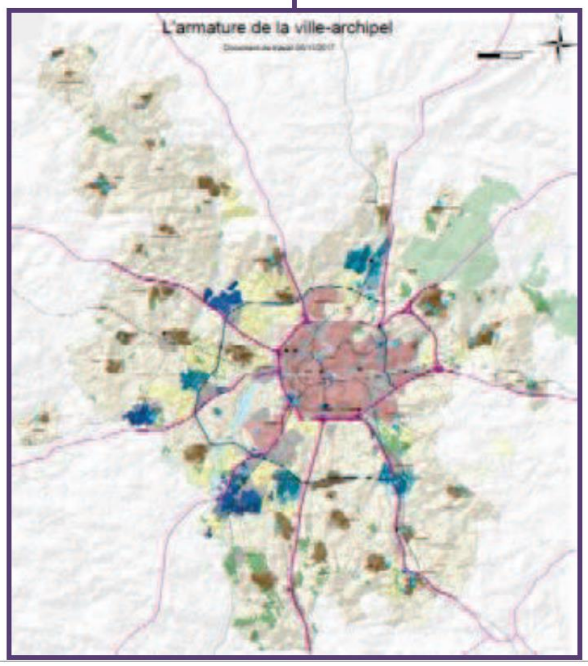
Partie 1.1: Projet patrimonial, paysager et trame verte et bleue

Texte + carte



Partie 1.2: Les axes de développement de la ville-archipel

Texte + carte





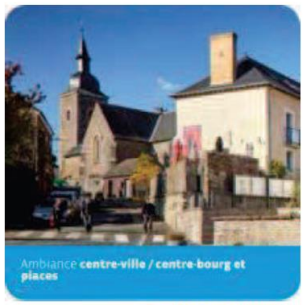
La prise en compte de l'agriculture dans le règlement du PLUi

Territoire agricole, économie agricole

- Le règlement graphique
 - Délimitation des zones A et N
- Le règlement littéral
 - Définition des principes règlementaires des zones agro-naturelles

METROPOLE Rennes

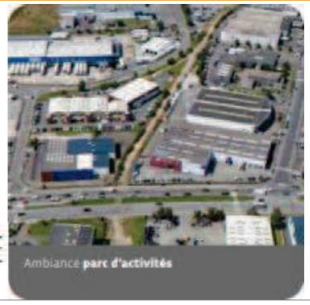
Méthode de travail : six grandes familles de zones du futur PLUi









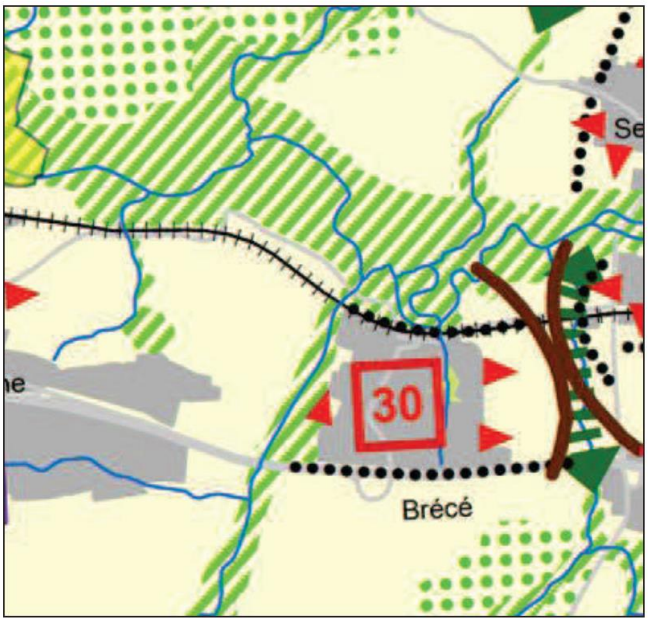




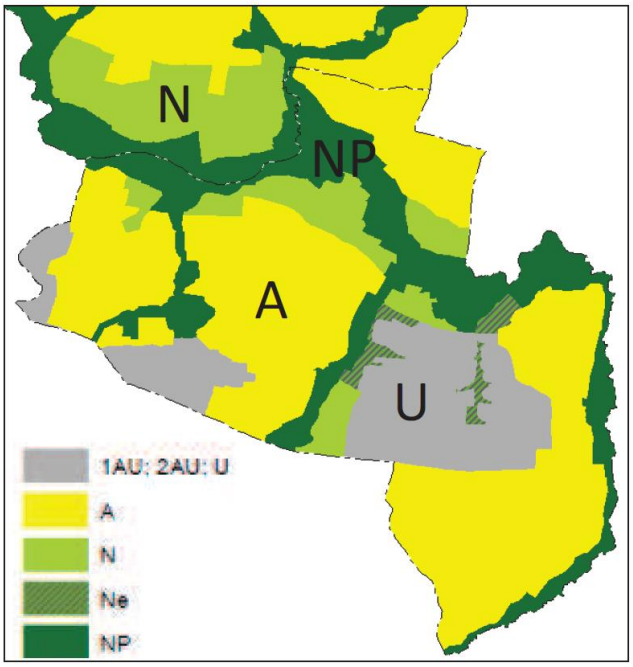
METROPOLE Rennes

Une adéquation SCOT/zonage PLU déjà existante, mais à compléter

SCOT



Projet de zonage PLUi

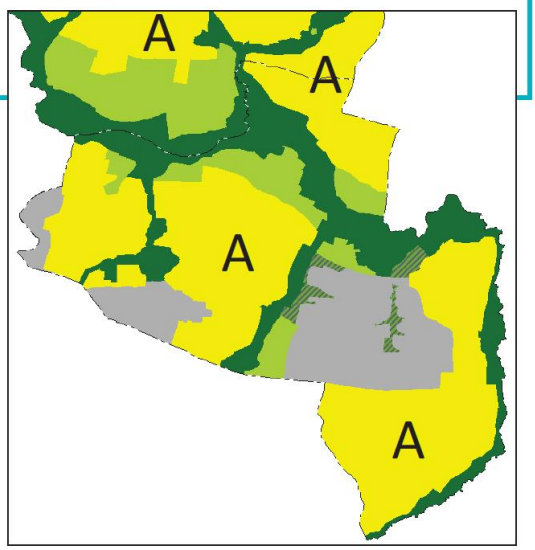


Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

Zone A = zone de protection de l'agriculture

Elle comprend :

- **Les espaces agricoles**
- **Les bâtiments d'exploitation** agricole **sauf ceux localisés au cœur de la trame verte et bleue**, qui sont classés en zone N,
- Les **habitations** et **activités non agricoles** déjà existantes dans l'espace agricole



Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

La zone A autorise sous conditions de compatibilité avec le maintien de l'agriculture, le respect des fonctions écologiques et des paysages :

- **Les bâtiments agricoles** (y compris ceux des CUMA)
- **Les activités portées par les agriculteurs** et considérées comme le prolongement de l'activité agricole :

- Activités d'hébergement hôtelier et touristique : les constructions nouvelles y sont interdites. Seul le changement de destination du patrimoine bâti d'intérêt local (PBIL) et les extensions sont possibles

- Autres activités de commerce et de services : les constructions nouvelles, le changement de destination du PBIL et les extensions sont possibles

- **Les logements de fonction des agriculteurs**, sous réserve de nécessité de présence permanente et :

- 1 logt maxi **par site d'exploitation** et 150 m² d'emprise maxi
- **situé à plus de 100 m des bâtiments agricoles d'une autre exploitation** générant un périmètre sanitaire et **à moins de 100 m des bâtiments agricoles de l'exploitation** concernée
- plus un local de gardiennage de 30 m² intégré à un bâtiment agricole

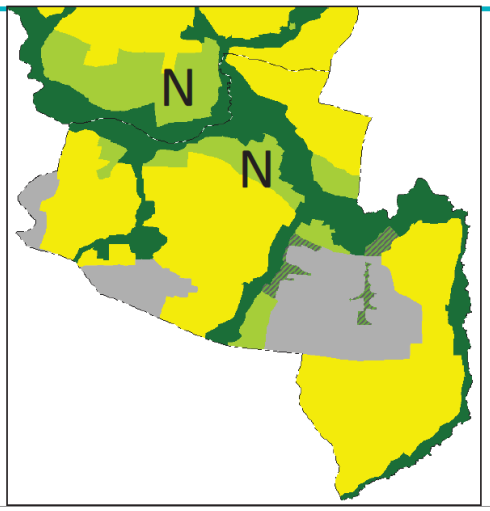
METROPOLE Rennes

Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

Zone N zone de protection des espaces naturels

Elle comprend :

- les corridors écologiques (fonds de vallée, grandes liaisons naturelles , connexion écologiques)
- les espaces naturels d'intérêt paysager, les exploitations forestières
- les sites de préservation ou de restauration des ressources naturelles et de champ d'expansion des crues
- les habitations et activités non agricoles déjà existantes



METROPOLE Rennes

Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

La zone N autorise sous conditions de compatibilité avec le maintien de l'agriculture, le respect des fonctions écologiques et des paysages :

- **Les bâtiments agricoles** (y compris ceux des CUMA) mais limités à une emprise maxi de 2000 m² / bâtiment
- **Les activités portées par les agriculteurs et considérées comme le prolongement de l'activité agricole** :

- Activités d'hébergement hôtelier et touristique : les constructions nouvelles y sont interdites. Seul le changement de destination du PBIL et les extensions sont possibles

- Autres activités de commerce et de services : les constructions nouvelles, le changement de destination du PBIL et les extensions sont possibles. **Emprise au sol à limiter à un seuil restant à définir**.

- **Les logements de fonction des agriculteurs**, sous réserve de nécessité de présence permanente et :
 - 1 logt maxi par site d'exploitation et 150 m² d'emprise maxi
 - **intégré au volume d'un bâtiment agricole** de l'exploitation et **situé à plus de 100 m** des bâtiments agricoles **d'une autre exploitation** générant un périmètre sanitaire
 - un local de gardiennage de 30 m² intégré à un bâtiment agricole

Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

Les zones A et N autorisent sous conditions de compatibilité avec le maintien de l'agriculture, le respect des fonctions écologiques et des paysages :

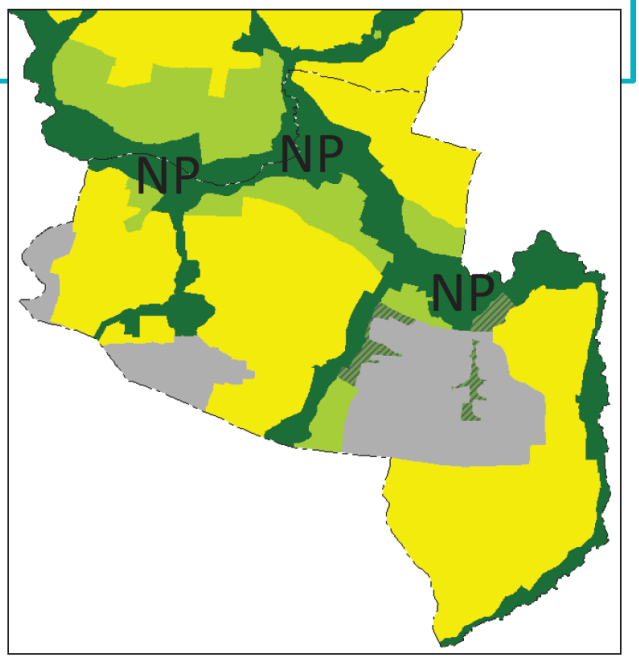
- **Les extensions des autres habitations existantes et le maintien** (sans extension) **des activités non agricoles** dès lors qu'elles sont situées dans un espace agricole ou naturel
- **Les équipements collectifs** qui sont compatibles avec l'exercice d'une activité agricole , pastorale ou forestière du terrain et qui ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages sont également autorisés.

Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

Zone NP = zone naturelle de protection forte des réservoirs de biodiversité :

Elle comprend les Milieux Naturels d'Intérêt Écologique (MNIE), les Grands Ensembles Naturels (GEN) présentant un fort intérêt écologique lié à l'eau et au minimum **une bande de 20 m de part et d'autres des cours d'eau dans les fonds de vallée** reportés au SCoT**.**

La constructibilité y est très limitée.



METROPOLE Rennes

Trois grandes zones validées par le COPIL PLUi et leurs principes réglementaires

La zone NP autorise sous conditions de compatibilité avec le maintien de l'agriculture, le respect des fonctions écologiques et des paysages :

- **Seulement les extensions des bâtiments agricoles**, limitées à une emprise maxi de 200 m²
- **Les activités portées par les agriculteurs et considérées comme le prolongement de l'activité agricole** :

- Activités d'hébergement hôtelier et touristique : les constructions nouvelles y sont interdites. Seul le changement de destination du PBIL et les extensions sont possibles

- Autres activités de commerce et de services : les constructions nouvelles sont interdites, le changement de destination du PBIL et les extensions **limitées** sont possibles. **Emprise au sol à limiter à un seuil restant à définir**.

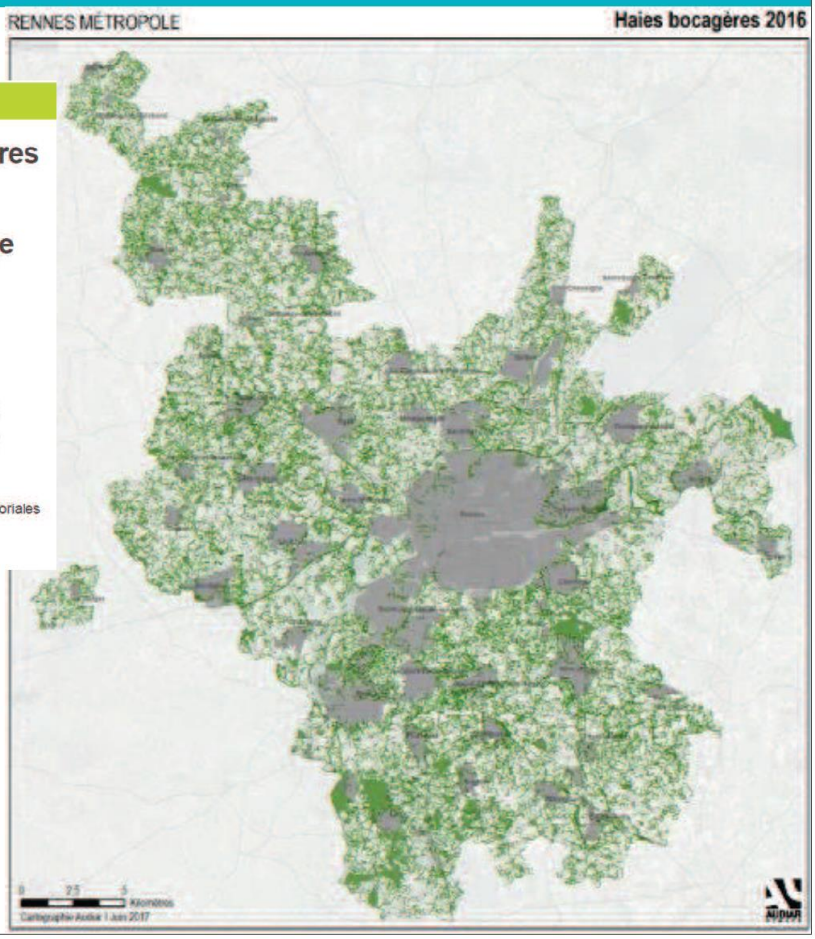
- **Les extensions limitées des logements de fonction existants**, dans la limite maxi de 150 m² d'emprise maxi
- **Les extensions des autres habitations existantes,** limitées à 20 m² **et le maintien** (sans extension) **des activités non agricoles** dès lors qu'elles sont situées dans un espace naturel
- **Les équipements collectifs**

METROPOLE Rennes

Les dispositions relatives à la protection du bocage

La prise en compte du bocage dans le PLUi : Enjeux

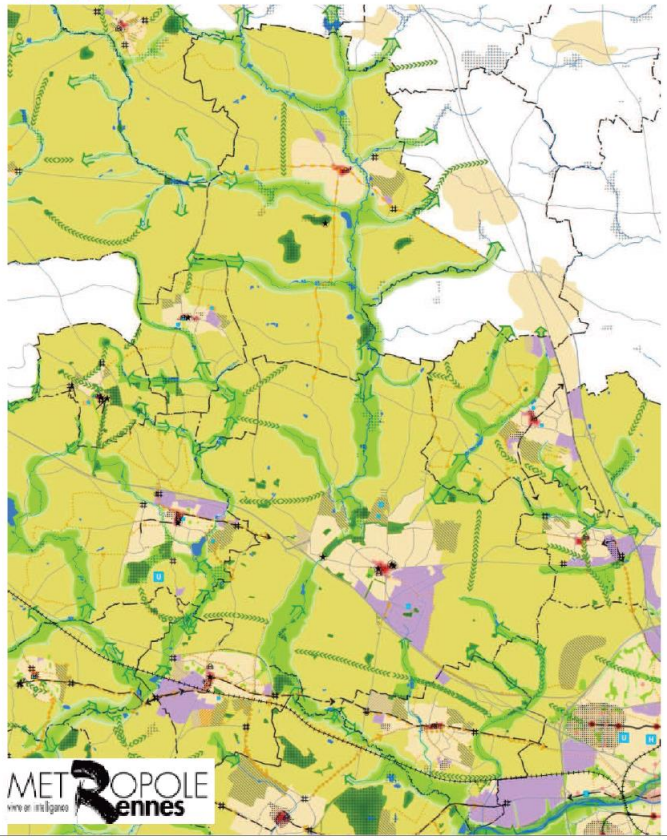
- Une approche **homogène** sur le territoire avec des **critères identiques** *(base de donnée bocage Audiar)*
- Une intégration des **multiples rôles du bocage** (agricole et économique, écologique et biodiversité, hydrologique, paysager, patrimonial…)
- Un renseignement des **classements existants** déjà actuellement sur ces linéaires
- Un choix politique pour **orienter la nature de sa prise en compte et de son devenir**
- Une réponse à la réglementation, aux documents supra et politiques territoriales



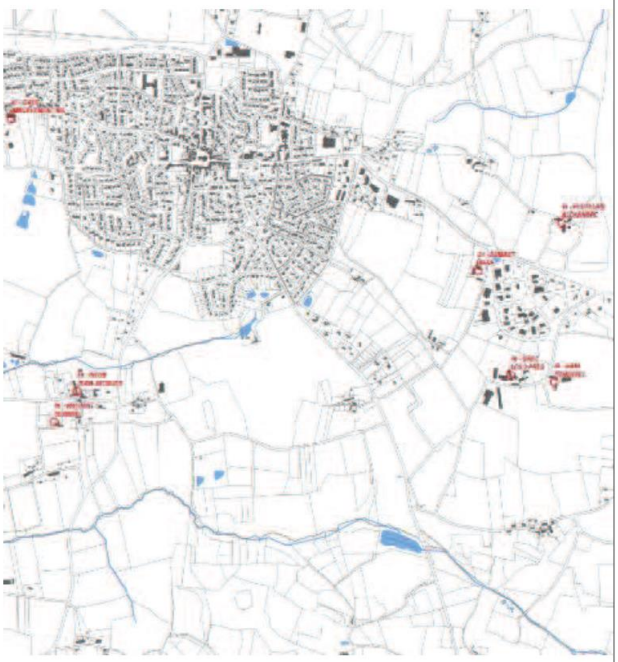
QUESTIONS ET ECHANGES AVC LA SALLE

Travail sur table par communes (ou groupe de communes)

Les orientations du développement du secteur Nord-Ouest



Enjeu de localisation des bâtiments agricoles par commune

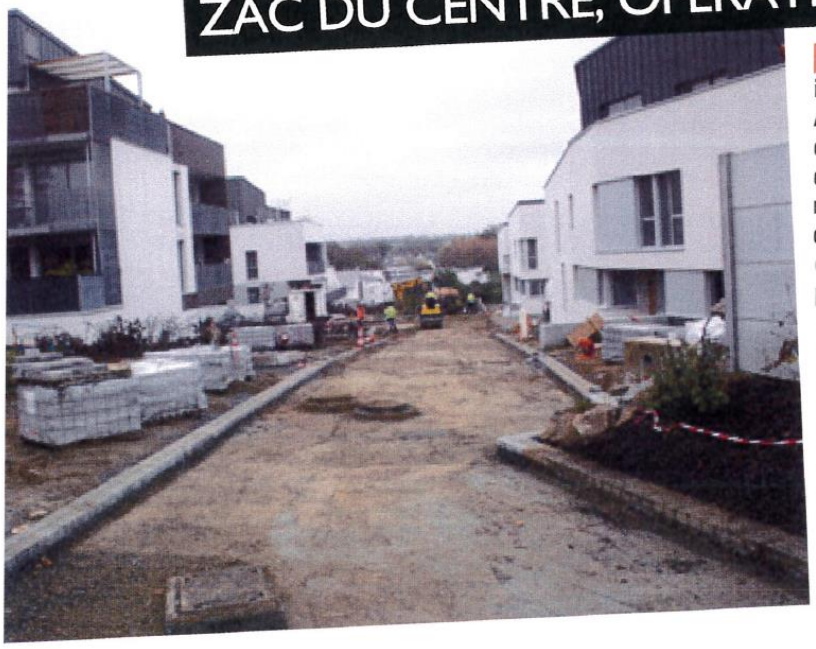




REVUE DE PRESSE

L'ACTUALITÉ MAIRIE

ZAC DU CENTRE, OPÉRATION NEOTOA



TRAVAUX **Les livraisons des programmes immobiliers sur la ZAC du Centre se suivent. Après la livraison programme le Carré St Jean qui a permis de réaliser le nouveau parking rue de Calais (36 places) et la mise en service d'un nouveau point d'apport volontaire enterré, c'est désormais l'achèvement des derniers immeubles de l'opération Néotoa à l'est de la ZAC qui se profile.**

L'entreprise SRTP a engagé les travaux d'aménagement de la rue Charles Tillon et des espaces aux abords de cette opération. Cette phase de travaux permettra aussi de rétablir la liaison piétonne et paysagère dans sa totalité depuis le bas de la rue de Calais jusqu'au marais de la Motte en passant par les jardins familiaux situés derrière l'épicerie du Porche. Pour clore, l'opération le haut de la rue des Roches va être totalement réaménagée d'ici la fin de l'année.

UNE JOURNÉE DE LA FEMME EN PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE

JOURNÉE DE LA FEMME 2016 **Comme chaque année, la ville s'associera en 2016 aux manifestations dédiées à la journée de la femme, dont le thème est "sphère publique-sphère privée".** Afin de dépasser les idées reçues et de faire évoluer les comportements, la ville d'Acigné a donc choisi de travailler sur "Les métiers n'ont pas de genre". Certains métiers sont particulièrement occupés par des femmes, d'autres par des hommes et l'objectif est de mettre en avant des Acignolais(es) travaillant là où on ne les attend pas. Sur ce thème étroitement lié à l'orientation scolaire et professionnelle, la ville s'associe au Collège J.Brel afin de construire un programme s'adressant avant tout à la jeunesse.

APPEL AUX ACIGNOLAIS Afin de recueillir des témoignages et/ou réaliser une exposition photographique, nous faisons appel aux Acignolais ou Acignolaises qui exercent une profession habituellement attribuée au sexe opposé. Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie, contact : *Magaly Guibert, 02 99 04 30 00 ou mairie@ville-acigne.fr*

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RENNES MÉTROPOLE **Par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil de Rennes Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain en application de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme.**
Un dossier de concertation est consultable en Mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), sur le site internet de Rennes Métropole (metropole.rennes.fr) et à l'accueil de Rennes Métropole (Hôtel d'agglomération de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville à Rennes).
Il sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études.
Vous pouvez formuler vos observations : soit sur le registre disponible en mairie, soit sur celui disponible à l'accueil de Rennes Métropole, soit par courrier à Monsieur Le Président de Rennes Métropole – Concertation préalable sur le PLUi - 4 avenue Henri Fréville CS 20723 35 207 Rennes Cedex 2, soit par courrier électronique sur le site internet de Rennes Métropole.

Les échos du conseil

QUELQUES EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

Présents : 21 - Absents : 4

SOLIDARITÉ

ESPACE LA COUDETTE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Une convention de partenariat est signée entre le Conseil départemental 35, la Mairie de Bourgbarré, le CCAS et le bailleur social Néotoa. Rappelons que, suite à l'appel à candidatures lancé en fin d'année 2012, le département a décidé de soutenir le dispositif de logements adaptés La Coudette porté par le CCAS et la commune par le biais d'une participation financière. Cette dernière contribue au financement du poste du professionnel référent.
La participation annuelle au fonctionnement sera versée durant la durée de la convention.
D'un montant annuel de 15 000 €, elle sera attribuée et versée directement au gestionnaire des logements adaptés.
La convention sera reconduite au 1er janvier de chaque année par tacite reconduction sous réserve de l'évaluation prévue dans la convention.

SOLIDARITÉ

CONVENTION DE CONTRACTUALISATION PLH ENTRE COMMUNES ET RENNES MÉTROPOLE

Le nouveau plan local de l'habitat (PLH) constitue le socle commun et métropolitain de la politique de l'habitat. Il agit sur l'ensemble des segments de marché (privé, public, locatif, accession...) de l'offre neuve et assure les conditions d'un accès équitable au logement pour tous. Dans ce contexte, Rennes Métropole contractualise avec la commune sur la base d'un engagement : à produire 448 logements neufs entre 2015 et 2020 (40 % en locatif ou accession sociale, 40 % libre et 20 % de logements à prix régulés pour les ménages intermédiaires) ; à réserver une part de logements aidés et régulés ; à diversifier les formes urbaines ; à respecter les objectifs environnementaux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 10 JANVIER À 20H30 À LA MAIRIE

URBANISME

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUi doit être élaboré à l'échelle des 43 communes de Rennes Métropole.
Les objectifs de cette politique s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité avec le schéma de cohérence territorial (ScoT).
Une étape de la procédure consiste à débattre sans vote sur les orientations générales du PLUi. Pour mémoire, le PLUi projette le territoire métropolitain dans les 15 prochaines années.

URBANISME

EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le nombre d'emplacements disponibles dans le cimetière est insuffisant. Cet espace fait en effet état de 19 concessions libres or la moyenne des inhumations sur les cinq dernières années s'élève à 10 par an. Par ailleurs, les pratiques funéraires évoluent, générant de nouveaux espaces de sépultures (développement de la crémation et retour des cendres) conduisant les communes à se doter de toujours plus d'espaces et d'équipements cinéraires du type colombariums, cavurnes, jardins du souvenir, puits de dispersion des cendres, etc.
Pour répondre à ces nouveaux besoins, la commune acquiert à l'amiable une parcelle attenante au cimetière existant d'une superficie d'environ 800 m² au prix forfaitaire de 20 000 €.



www.bourgbarre.fr

Les échos du conseil

QUELQUES EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Présents : 22 - Absents : 3 - Absents excusés : 2

RENNES MÉTROPOLE

CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES

Avec la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1er janvier 2015, les transferts de compétences vers la métropole evront avoir un impact le plus neutre possible sur les finances des communes. Les Attributions de Compensation (AC) perçues par les communes seront diminuées selon les dépenses liées aux compétences transférées : voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseaux de chaleur, stationnement en ouvrage, distribution de l'électricité et du gaz, plan local d'urbanisme (et taxe d'aménagement).

Le montant provisoire 2015 de l'AC pour Bourgbarré sera de 269 175 € (282 475 € pour 2016 et 357 877 € pour 2017).

SDE 35

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le SDE35 comprend un bureau présidé par Didier Nouyou, un comité syndical et 366 délégués communaux. Toutes les communes du département adhèrent au syndicat. Ses compétences sont diverses :

ÉLECTRICITÉ

- Organisation du service public de distribution d'électricité et maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques à basse et moyenne tension ;
- Contrôle de l'activité des concessionnaires EDF et ERDF et représentation des intérêts des usagers.

ÉCLAIRAGE

- Maintenance des installations d'éclairage public et cartographie associée.

AUTRES

- Travaux des installations d'éclairage public, gaz, réseaux et infrastructures de communications, réseaux de chaleur

Le rapport est consultable en mairie et sur www.SDE35.fr

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LE MARDI 8 DÉCEMBRE À 20H30 À LA MAIRIE
Consultable dans son intégralité sur
www.bourgbarre.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION - **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014**

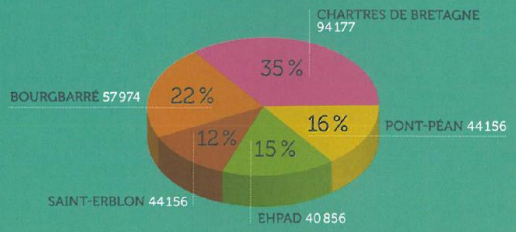
Le Syndicat intercommunal de restauration, présidé par Didier Nouyou, regroupe les communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan et Saint-Erblon.

La participation des communes est fixée à 100 000 €. Elle varie selon plusieurs critères dont la population :

BOURGBARRÉ **20 610,77 €**
CHARTRES DE BRETAGNE **42 777,08 €**
PONT-PÉAN **21 743,11 €**
SAINT-ERBLON **14 869,04 €**

Le tarif des repas – écoles et centres de loisirs – est de 3,49 €. Sur les 268 647 repas préparés l'an dernier, 57 703 ont été consommés par nos écoles et centre de loisirs. Un groupe de travail "produits bio" s'est par ailleurs constitué pour évaluer la part du bio dans l'assiette, la faire progresser et communiquer auprès des familles.

LA RÉPARTITION PAR COMMUNE



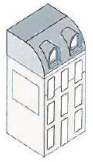
Plan local de l'habitat

SIX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SONT DÉFINIES DANS LE NOUVEAU *PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT* (PLH) DE RENNES MÉTROPOLE QUI COUVRIRA LA PÉRIODE 2015-2020, DONT :

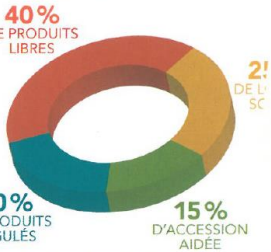
1. Maintenir le cap quantitatif et qualitatif de constructions.
2. Différencier les objectifs et la programmation selon les territoires pour prendre en compte la réalité des communes et respecter leur identité.
3. Veiller aux conditions de l'attractivité des parcs existants.
4. Fixer une obligation de résultats pour loger les publics les plus en difficultés.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE BOURGBARRÉ SONT LES SUIVANTS :

60 LOGEMENTS NEUF ENTRE 2015 ET 2020



PRODUCTION DE :



DIVERSIFICATION DES FORMES URBAINES DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE DENSITÉ.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération C 15-262 du 9 juillet 2015, le conseil de Rennes Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain en application de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme.
Un dossier de concertation est consultable en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), sur le site internet de Rennes Métropole (metropole.rennes.fr) et à l'accueil de Rennes Métropole (Hôtel d'agglomération de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes).
Il sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études.
Vous pouvez formuler vos observations soit sur le registre disponible en mairie, soit sur celui disponible à l'accueil de Rennes Métropole, soit par courrier* à Monsieur Le Président de Rennes Métropole soit par courrier électronique sur le site internet de Rennes Métropole.

***Concertation préalable sur le PLUI**
4, avenue Henri Fréville
CS 20723 - 35207 RENNES CEDEX 2

EN BREF

200 000 EUROS ET LA RECONNAISSANCE

Nicolas Huchet, Rennais de 31 ans amputé de la main droite après un accident du travail, a fabriqué sa prothèse en open source (des personnes mettent leurs inventions libres de droit). Cette main bionique, imprimée en 3D, n'est qu'au stade de prototype.
Le 8 octobre à Paris, parmi les dix associations finalistes du *Google Impact challenge*, concours lancé par Google.org, *My human kit*, l'association qu'il préside, a reçu une distinction de 200 000 euros. Quelque 280 associations avaient présenté un projet. Au printemps dernier, l'université américaine *Massachussetts Institute of Technology* (MIT) lui avait décerné le prix d'innovateur social de l'année... Nicolas entend désormais développer des projets téléchargeables et imprimables en 3D et permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à des prothèses à bas coût (gant sonar, fauteuil roulant, prothèse auditive et outil de sensation musicale).
Sa main bionique, récemment entrée au *Musée de l'Homme* à Paris, est exposée dans une vitrine consacrée à l'évolution humaine.



HABITAT

Livraison des 10 maisons « L'Estran »

10 maisons de 4 et 5 pièces (5T4 et 5T5) vendues en accession aidée Rennes Métropole sous la formule location-accession ont été livrées le 26 octobre dernier, l'occasion pour tous les intervenants du projet (Mairie, Rennes Métropole, Néotoa, les architectes M.Johann Nicolas et Mme Stéphanie Le Hen) de visiter les nouvelles constructions. Le permis de construire avait été accordé en mai 2013.
Les maisons ont des surfaces habitables de 90 à 100m² sur des parcelles de 213 à 230m² avec jardins clôturés et engazonnés. Les intervenants ont pu se féliciter de la qualité de finition des maisons.
Chaque maison profite de stationnements, d'un cellier et d'un abri de jardin. Les nouveaux habitants ont posé leurs valises dès le lendemain de la livraison.



Tous les intervenants du projet

RÉALISATIONS SUR LA COMMUNE



Ci-dessus, le terrain multisport actuellement et ci-dessous tel qu'il sera une fois terminé.





Le théatre de verdure en pleine floraison

URBANISME

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération n C 15-262 du 9 juillet 2015, le Conseil de Rennes Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain en application de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme. Un dossier de concertation est consultable en Mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), sur le site internet de Rennes Métropole (metropole.rennes.fr) et à l'accueil de Rennes Métropole (Hôtel d'agglomération de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville à Rennes). Il sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études. Vous pouvez formuler vos observations : soit sur le registre disponible en mairie, soit sur celui disponible à l'accueil de Rennes Métropole, soit par courrier à Monsieur Le Président de Rennes Métropole – Concertation préalable sur le PLUi - 4 avenue Henri Fréville CS 20723 35 207 RENNES CEDEX 2, soit par courrier électronique sur le site internet de Rennes Métropole.

Gazette N° 141
Juin 2016

Orgères

CONTACTS MAIRIE

Mairie
5, rue de la Mairie
Tél. 02 99 05 70 10
Fax 02 99 05 70 16
mairie@orgeres.fr
Ouverture du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 16h le mercredi)
le samedi de 9h à 11h45

Espace culturel "Le Belvédère"
Service Culture et Communication
Charlotte Rouault
02 99 05 78 02
communication@orgeres.fr

Bibliothèque
Catherine Charreteur
02 99 05 78 00
bibliotheque.orgeres@wanadoo.fr

Jeunesse Scolaire
Laurence Renaud
02 99 05 70 10
jeunesse.scolaire@orgeres.fr

Sport et vie associative
Jérôme Baron
02 99 57 64 97
sport@orgeres.fr

Restaurant municipal
Sébastien Carrouget
02 99 57 63 04
restaurant.scolaire@orgeres.fr

Sortie de la prochaine gazette:
week-end du 5 novembre 2016

Délai de remise des articles:
samedi 24 septembre 2016

Toutes les infos
de votre commune sur
www.orgeres.fr



édito

À l'étude, un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal

Le passage de notre communauté d'agglomération en métropole au 1er janvier 2015 a eu notamment pour effet de transférer la compétence « Plan Local de l'Urbanisme » de chaque commune à la métropole. C'est ainsi que le conseil d'agglomération a décidé d'élaborer à l'échelle du territoire métropolitain un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui prendra effet en 2019.

Les enjeux de ce PLUI sont multiples, il permettra tout d'abord d'avoir entre les communes une plus grande cohérence en terme d'aménagement du territoire. Par exemple, les projets intercommunaux seront mieux identifiés avec une volonté affirmée de rechercher un meilleur équilibre entre les communes.

Afin de répondre au mieux à ce futur PLUI, le conseil municipal a décidé en juin 2014 d'effectuer une étude urbaine en zoomant tout particulièrement sur le Coteau Sud et la rue de Rennes. Cette étude viendra compléter celle déjà réalisée en 2002 et elle permettra de dégager des orientations portant sur le renouvellement urbain au cœur même de notre cité.

Le temps de la réflexion est donc nécessaire et il faut l'ouvrir au plus grand nombre. C'est ainsi qu'un comité citoyen a été créé et que des rencontres avec les riverains ont eu lieu. Cette concertation doit nous permettre de mieux appréhender les expressions de besoin des uns et des autres pour le présent et l'avenir. Vous trouverez dans cette gazette les premières réflexions relatives aux études préalables pour le renouvellement urbain du centre bourg. Le conseil municipal se prononcera sur le projet dans le courant du second semestre 2016. Ce document d'orientation permettra aux acteurs locaux d'avoir un plan d'aménagement global et cohérent. La faisabilité s'effectuera au cours des prochaines décennies selon, bien entendu, les opportunités foncières.

Je vous invite à consulter les plans en mairie, un registre est mis à votre disposition pour nous faire connaître vos observations.

Je vous souhaite d'excellentes vacances.

Daniel Dein, Maire d'Orgères

La Gazette d'Orgères - Magazine édité par la mairie d'Orgères – La commission communication et culture remercie les élus, les services municipaux, les associations et les partenaires communaux pour leur contribution. **Directeur de la publication:** D. Dein, maire. **Conception:** Corinne Mulot / Denis Appollodorus. **Crédits photos:** DR, Thinkstock. **Impression:** Imprimerie Basse-Bretagne. **Tirage:** 2050 exemplaires / papier recyclé.



Qu'est-ce qu'un PLU / PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme comme outil de planification urbaine

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil règlementaire pour la mise en place d'un projet urbain communal. Il définit la façon dont la commune doit être aménagée à moyen terme. Saint-Sulpice-la-Forêt dispose déjà d'un PLU depuis 2005.

Le PLU détermine des futurs aménagements de la commune, en distinguant les zones construites, les zones constructibles à court et long terme et les zones de protection naturelles ou agricoles. Y sont également spécifiés les espaces réservés aux équipements publics ou encore les formes que doivent prendre telles ou telles constructions. En rapport avec ces objectifs d'aménagement, le PLU fixe les règles générales d'utilisation du sol.

Les PLU comprennent différentes pièces, rendues obligatoires par le Code de l'urbanisme. La principale est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), conçu pour les 15 années à venir, qui explique les orientations stratégiques du projet urbain. Le Règlement précise les règles de construction ou de protection pour chaque secteur, nécessaire à la mise en œuvre du projet. Le PLU comprend aussi des zooms sur certains secteurs géographiques à enjeux, avec des prescriptions règlementaires plus précises – appelées Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que des annexes.

Le PLU est un document règlementaire auquel tous les acteurs se réfèrent pour comprendre et appliquer les règles d'urbanisme. Il doit être compatible avec les autres documents règlementaires qui établissent les grandes orientations à l'échelle intercommunale ou régionale. Ce document remplace les anciens Plans d'occupation des sols (POS).

Le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale

Depuis le 1er janvier 2015, l'agglomération rennaise est une Métropole. Ce changement a entraîné le transfert de la compétence "urbanisme" de chaque commune vers la Métropole, telle que prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Le futur PLUi sera élaboré à l'échelle des 43 communes de Rennes Métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existant dans chacune des communes. Ce document portera le projet de territoire, partagé par les communes et l'intercommunalité et en fixera le cadre d'évolution à l'horizon 2030. L'un des principes de l'élaboration de ce premier PLUi – qui devrait aboutir d'ici fin 2019 – est l'étroite collaboration entre les communes de la Métropole.

Le PLUi comprend les mêmes documents qu'un Plan Local d'Urbanisme communal :

- Le rapport de présentation explique les choix d'organisation du territoire à partir d'un diagnostic, des besoins et des perspectives d'évolution. Il comprend une évaluation environnementale.
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit le projet métropolitain à l'horizon 2030 à l'échelle du territoire communal.
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) définissent les dispositions spécifiques sur les secteurs à enjeux du territoire, les communes ainsi que les dispositions thématiques (agriculture, mobilité…).
- Le règlement écrit et graphique fixe les règles d'urbanisme. Il est organisé par zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles).

Les contraintes à prendre en compte

L'élaboration du projet urbain de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt devra être compatible avec les autres documents règlementaires d'échelle supracommunale :

- Le Programme Local de L'Habitat (PLH) : accueillir de nouvelles populations, faire de la mixité sociale, amener une diversité de formes urbaines.
- Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) : définit la stratégie globale des déplacements sur le territoire de Rennes Métropole.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes : ce document travail à l'échelle d'un *"bassin de vie"*. En fixant à moyen-long terme des orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le SCoT définit l'évolution d'un territoire à horizon 15-20 ans.

Lien utile pour en savoir plus sur le PLUi

- Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sulpice-la-Forêt (PLU) **www.saint-sulpice-la-foret.fr/la-commune/projet-urbain-participatif**

Un local associatif pour l'ASC

Dans la cadre de notre politique de soutien à la vie associative et afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments communaux, nous avons mis en place un sondage concernant les besoins des associations en terme d'espace.

De plus, l'acquisition par la collectivité d'un nouveau bâtiment au 5 rue de la Grange, nous a permis d'élargir notre parc immobilier dédié à l'usage de la vie associative, orientation votée à l'unanimité par le conseil municipal.

C'est pourquoi, après avoir entendu les besoins singuliers de l'ASC, concernant un espace associatif qui lui serait dédié et fort de ses 500 adhérents répartis dans plus de 35 sections de sports et de loisirs, la municipalité a décidé de mettre à disposition de cette association la maison du 5 rue de la Grange. Sous convention de jouissance précaire, ces locaux leur permettront d'y installer un bureau, de disposer d'espaces de rangements et d'une salle de réunion partagée.

Nous leur souhaitons une belle installation, que ces locaux facilitent la vie de l'association et de ses adhérents.





Marine Nationale : faites un pas vers votre avenir

En 2016, la Marine Nationale va recruter et former jusqu'à 3000 marins âgés de 16 à 29 ans dans de nombreux métiers. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour des conseils et un suivi personnalisé. Rendez-vous sur etremarin.fr ou CIRFA Rennes - 2, rue de la Mabilais - 35000 Rennes - 02 57 21 80 11

Elaboration et consultation du PLUI

Le 9 juillet dernier le conseil métropolitain de Rennes Métropole a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et défini les modalités de concertation auprès du public.

Dans le cadre de cette concertation, un dossier est mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il est également consultable à l'Hôtel de Rennes Métropole ou sur le site internet de Rennes Métropole. Ce dossier comprend :

- La délibération prescrivant l'élaboration du PLUI ;
- La délibération définissant les modalités de collaboration auprès des communes ;
- Le support de présentation du conseil métropolitain du 09 juillet 2015 ;
- Un registre pour y consigner remarques et observations.

Ce dossier sera complété tout au long de l'élaboration et restera à disposition du public jusqu'à ce que le bilan de la concertation soit tiré avant l'arrêt du projet de PLUI.


Voir la version en ligne

10 décembre 2015

Saint-Grégoire SACTUS.FR

Pour télécharger le *Saint-Grégoire, actus* de la semaine au complet cliquez ici

L'actualité sur vos tablettes

Vous cherchez le prochain spectacle de la Saison Culturelle, des activités pour vos enfants, les rendez-vous sportifs et associatifs ou encore des infos pratiques ?

Rendez-vous sur le site de la Ville et inscrivez-vous à notre newsletter hebdomadaire, pour recevoir chaque jeudi le « SG, actus » (feuille d'information municipale et associative) et les actualités de la semaine.
Vous pouvez aussi nous rejoindre sur notre page Facebook (ville.desaint-gregoire) pour suivre l'actualité et partager nos informations (travaux, asso, évènements, photos).

Il vous faut un timbre fiscal pour votre passeport ?

Vous pouvez désormais acheter votre timbre électronique sur timbres.impots.gouv.fr depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre «smartphone ».
Le site vous délivre les références du timbre électronique sous deux formes :

- Un document PDF avec un code 2D qui peut être scanné par le service chargé de recevoir votre demande,
- Un identifiant à 16 chiffres reçu par SMS ou courriel à transmettre à l'agent traitant votre dossier.

Ces références doivent être présentées au moment du dépôt du dossier de demande de passeport auprès de la mairie agréée de votre choix. Le timbre électronique est valable 6 mois à partir de sa date d'achat.



PLUi : les élus à la rencontre des habitants

17/10/2016

- Mis à jour le mardi 25 octobre 2016

La participation des habitants à l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un enjeu majeur. Du 10 au 30 octobre, une cinquantaine d'élus se déplacent dans les lieux publics pour rencontrer les habitants. Samedi la première visite d'élu s'est déroulée à Chevaigné. Sous le crachin mais dans la bonne humeur.



Philippe Derré, élu de la Chapelle-Thouarault, rencontre les habitants des communes voisines pour parler avenir de Rennes Métropole (S.Priou)

Muni d'un cahier d'entretien, Philippe Derré, élu de la Chapelle-Thouarault, est arrivé dès 10h sur la place de l'église, pour collecter informations, attentes et suggestions... sur les façons de vivre sur la métropole. Le ciel est bas, la commune tarde à se réveiller. Au fil des rencontres, un premier constat s'impose.
Arrivés récemment ou habitants de longue date à Chevaigné ou les communes avoisinantes, toutes les personnes interrogées apprécient leur commune, *« sa qualité de vie, la tranquillité et la convivialité des bourgs, le tissu associatif dynamique. »*

Un jugement globalement positif

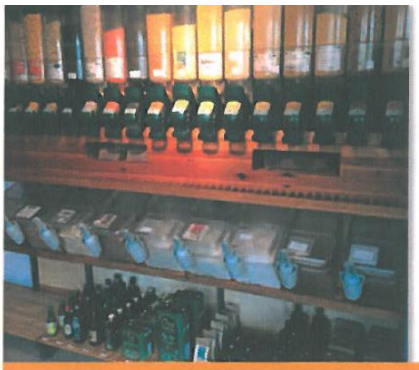
Ils s'y déplacent fréquemment : Anne, 67 ans, vient de Pacé pour voir ses petits-enfants. Lucie, 18 ans, lycéenne, prend le bus pour aller en cours, faire du sport et voir ses amis. Sandra, 34 ans, est très investie dans la réflexion collective sur la création d'un éco-hameau à Chevaigné.
Arrivée du Sud-Ouest, il y a dix ans, elle a *« complètement adopté »* la Bretagne. Frédérique, 49 ans, de Saint-Sulpice, y a son coiffeur attitré.
Patrick, jeune père de famille, souhaiterait davantage d'espaces de jeux pour les enfants. Et Jean, commerçant habitant Betton, voudrait voir s'implanter une pharmacie mais apprécie une commune *« à taille humaine »*.
Attentifs aux changements intervenus depuis dix ans, les habitants citent tous le développement rapide des constructions : *« On voit que la métropole se développe rapidement »*. Curieusement, personne ne fait allusion à l'environnement ni aux paysages.

Un point sensible : les transports

Et dans dix ans, sur quels points faudrait-il travailler en priorité ? La réponse est unanime : les transports ! Si la plupart des personnes reconnaissent que la desserte en bus et trains s'est renforcée, il y a encore matière à améliorer les liaisons intercommunales et la fréquence des rotations vers la ville-centre.

Au final, la plupart des habitants interrogés se montrent intéressés par le PLUi, même si peu d'entre eux avaient eu connaissance du projet auparavant.

Clotilde Chéron



L'écho de Saint-Sulpice-la-Forêt

numéro 129

Bulletin municipal d'information | Mai 2016

- Les finances de la commune — Page 2
- Infos communales — Page 4
- Associations — Page 9
- Vie pratique — Page 11
- Infos utiles — Page 12



Saint-Sulpice 2030 !

Compte tenu des évolutions réglementaires relatives à l'urbanisme, de la nouvelle organisation des territoires, de la responsabilité qui est la nôtre d'anticiper l'évolution de la commune et d'accompagner son développement, l'équipe municipale a dû apporter des réponses à une question simple en apparence : **"Comment imaginez-vous Saint-Sulpice dans 15 ans en terme d'urbanisme ?"**.

Face à cette question qui demande d'étudier les dossiers de l'habitat, de l'environnement, de l'architecture, du patrimoine bâti, de la vie locale et des commerces, des déplacements, des zones à aménager ou à préserver, des voies et liaisons… **L'équipe municipale a décidé de mettre les habitants au cœur des discussions**, en amont de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Pour cela et afin que les réponses apportées ne soient pas que la simple émanation des réflexions des élus ou d'experts mais le fruit d'un débat public et démocratique, nous avons lancé en 2016, avec l'Audiar, une démarche de concertation pour **un projet urbain partagé**.

Cette concertation ouvre **un véritable espace d'expression et d'action aux habitants**, qui nous permettra de discuter et de débattre des évolutions futures de la commune, de manière régulière, au cours des prochains mois, puisque la concertation s'achèvera à l'automne 2016. **7 rencontres sont aujourd'hui planifiées.**

La concertation se déroulera en deux temps :

1. un temps de diagnostic où nous pourrons analyser les points forts – points faibles de notre commune et les obligations, orientations encadrant la capacité de faire de la collectivité.

2. un temps de projection où il s'agira d'imaginer Saint-Sulpice en 2030 au regard des enjeux repérés.

Plus que l'expression d'une opinion personnelle, cette concertation engage un débat constructif entre les habitants et les élus pour réfléchir collectivement aux futurs aménagements urbains et renouvellement urbain de la commune.

En parallèle des rendez-vous de la concertation, votre pourrez contribuer au projet urbain en ligne sur **le site Internet de la commune** où articles et photos retraceront le cours de la concertation et où **boîte à idées** et **groupe de discussion** vous permettront d'exprimer vos points de vue, à n'importe quel moment, tout au long de la démarche. Une **"caravane de la concertation"** déambulera dans la commune afin de nous rapprocher de vous et vous entendre sur votre "expertise du quotidien" de la commune.

Aussi, je vous invite à participer aux différentes rencontres qui vont avoir lieu pour que *"le village que nous avons aujourd'hui soit également celui que nous voulons pour demain"*.

Je vous attends nombreux aux rendez-vous de la concertation !

Yann Huaumé Maire

éditorial

Saint-Sulpice-La-Forêt, remarquée… @@@@

Le 18 février dernier, le jury du challenge "ville internet" a récompensé notre commune avec une mention spéciale "ruralité et innovation sociale". Plusieurs Hot Spot gratuits sont installés, à disposition des habitants, des associations, des visiteurs…

Pour rappel les lieux équipés : la mairie, salles municipales, espace culturel, marché, salle polyvalente, salle de sport, et récemment le Guibra. Environ 60 personnes utilisent ce service par semaine sur les différents sites. **Saint-Sulpice-la-Forêt , innovante et connectée…**

Un projet de télémesure et pilotage énergétique des batiments communaux est à l'étude, en utilisant la technologie de l'Internet. Une initiative soutenue par le dispositif d'aide à l'innovation Rennes / Saint-Malo Lab.

Les délibérations du conseil municipal

sont disponibles sur le site Internet de la commune :

www.saint-sulpice- la-foret.fr/la-commune/vie-municipale

MAIRIE DE L'HERMITAGE

http://www.ville-lhermitage.fr | accueil@ville-lhermitage.fr

L'Hermitage hebdo

ANNÉE 2015, N°1343 DU 16 AU 23 OCTOBRE

Elu de garde
06 77 43 86 83

Services de garde
Infirmier
02 99 64 11 58
Kiné respiratoire
02 99 64 12 42
ou
02 99 64 07 87
Pompier 18
Médecin 15
Ambulance
02 99 64 12 49

Pharmacie de garde
Audiotel : 3237

Dentiste de garde
02 99 66 54 92

Urgence Vétérinaire
02 99 34 19 95

Débouchage canalisations
02 78 51 80 09

Gendarmerie de Pacé
02 99 60 13 14

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – Concertation du public



Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un dossier de concertation comprenant un registre d'observations, les délibérations relatives à l'élaboration et aux modalités de concertation de Rennes Métropole, ainsi qu'un document de synthèse, sont à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la procédure.

Changement d'adresse e-mail et site de la Mairie de L'Hermitage



Changement d'adresse e-mail de Mairie de L'Hermitage

L'accueil de la Mairie change d'adresse e-mail. Pour contacter la mairie vous devez dorénavant écrire à l'adresse **accueil@ville-lhermitage.fr**.

Le site internet lui aussi bénéficie de ce changement. **http://www.ville-lhermitage.fr**

Réunion publique : « Osons la mutuelle de Village »

Le groupe de travail, initié par le CCAS, a analysé vos besoins en complémentaire santé après les retours des questionnaires.

Après avoir rencontré un certain nombre de mutuelles, nous avons sélectionné l'une d'elles qui, à notre avis apporte les meilleures conditions. Afin de vous faire part du résultat de cette négociation, nous vous invitons à une réunion publique **le mercredi 21 octobre à 20h** salle « Le Vivier ».

Les représentants de cette mutuelle de proximité vous présenteront les garanties, tarifs et vous remettrons des bulletins d'inscription. Une information sur l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) sera également communiquée.

Venez nombreux

Remerciements - « Tout l'office court »



Le samedi 10 octobre a eu lieu la 25ème édition de Tout l'office court à L'Hermitage.

Un grand bravo aux 496 enfants qui ont participé à cette manifestation dans de très bonnes conditions météorologiques et dans un cadre très agréable.
Merci à tous les accompagnateurs, aux directrices et directeurs d'écoles ainsi qu'aux bénévoles de L'Hermitage qui ont permis que cette course d'endurance soit une réussite.

Rendez vous en 2016 au Rheu

Retrouvez tous les résultats et les albums photos sur le site internet :

http://toc2015.pagesperso-orange.fr/

MAIRIE DE L'HERMITAGE

http://www.ville-lhermitage.fr | accueil@ville-lhermitage.fr

L'Hermitage hebdo

ANNÉE 2016, N°1384 DU 23 AU 30 SEPTEMBRE

Elu de garde
06 77 43 86 83

Services de garde
Infirmier
02 99 64 11 58
Kiné respiratoire
02 99 64 12 42
ou
02 99 64 07 87
Pompier 18
Médecin 15
Ambulance
02 23 43 11 96
Pharmacie de garde
Audiotel : 3237
Dentiste de garde
02 99 83 49 87

Urgence Vétérinaire
02 99 34 19 95

Débouchage canalisations
02 78 51 80 09

Gendarmerie de Pacé
02 99 60 13 14

Urbanisme : « Rennes Métropole, un territoire partagé à construire ensemble »

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Depuis un an, les élus métropolitains travaillent sur le premier plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole. En octobre et novembre, les habitants sont invités à s'exprimer sur ses grandes orientations, qui seront aussi débattues dans tous les conseils municipaux.

Le 9 juillet 2015, le conseil de Rennes Métropole lançait l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui va remplacer, d'ici 2019, les documents d'urbanisme des communes. Le PLUi comprendra plusieurs éléments, dont le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). « Le PADD, c'est le territoire partagé : on habite dans une commune, on travaille dans une autre, nos loisirs sont ailleurs, on se déplace en fonction de notre cercle d'amis… »

Des choix pour demain
Ce document trace aussi des lignes pour l'avenir. « Le PADD, c'est le projet de vie du territoire et son développement à l'horizon 2030/2035 », souligne Jean-Luc Gaudin. Près de 130 élus ont contribué à en définir les orientations stratégiques. Au cœur de leurs réflexions : l'emploi, l'économie, les transports, mais aussi la consommation des sols, la transition énergétique ou encore la santé, dans le respect de la diversité des 43 communes. Pour enrichir ces grandes orientations, en octobre et novembre, un débat aura lieu dans chaque conseil municipal et neuf réunions publiques seront organisées dans la métropole.

Des élus-témoins à la rencontre des habitants
Parallèlement, une cinquantaine d'élus vont aller à la rencontre des habitants, dans une commune différente de la leur.

La concertation, c'est près de chez moi !

1. Betton, le 5 octobre, salle Anita-Conti
2. Bécherel, le 6 octobre, Maison du Livre
3. Cesson-Sévigné, le 11 octobre, Carré Sévigné
4. Saint-Erblon, le 13 octobre, salle Du Guesclin
5. Bruz, le 18 octobre, espace du Vau Gaillard
6. Rennes, le 28 octobre, café des Champs Libres
7. Le Rheu, le 9 novembre, amphithéatre du collège
8. Vern-sur-Seiche, le 13 novembre, salle du conseil municipal
9. Pacé, le 17 novembre, salle Hermine, Le Ponant.

Toutes les réunions démarrent à 20h30

Dates-clés de la concertation sur le PADD

- Octobre et novembre : débat dans chaque conseil municipal
- Du 5 octobre au 17 novembre : 9 réunions publiques
- À partir du 12 octobre, pendant trois semaines : recueil de témoignages auprès des habitants par les élus-témoins
- Février 2017 : restitution des élus-témoins
- Mars 2017 : débat sur le PADD au conseil métropolitain

À savoir
Une exposition en six panneaux sera présentée dans chaque commune : C'est quoi le PLUi ? / Le diagnostic de l'Audiar / Les orientations stratégiques du PADD.

Pour en savoir plus :
metropole.rennes.fr/les-procedures-participatives-obligatoires/le-plan-d-urbanisme-intercommunal/

Permanence mutuelle collective de village les 7 & 28 octobre Salle Ravel de la Commanderie

Solimut Mutuelle Centre Océan

Présents hier
Présents demain

Les soins de santé représentent un poste de dépense important pour les ménages. Les mutuelles, en complément du régime social, permettent une prise en charge partielle ou totale de ces frais mais elles sont onéreuses.

Le CCAS s'est donc penché sur le sujet et s'est demandé comment faire gagner du pouvoir d'achat aux habitants de la commune : la Mutuelle de village a vu le jour.

Après avoir trié sur le volet les mutuelles présentes sur le bassin rennais, avoir reçu leurs représentants afin d'étudier les garanties et tarifs proposés, nous nous sommes arrêtés sur une mutuelle, la MFBCO (Solimut centre océan)

Comment arrive-t-on à négocier des tarifs avantageux ?
Le principe est simple. Nous avions distribué des questionnaires afin de recenser le nombre de personnes potentiellement intéressées par la mutuelle. De ce fait, la MFBCO avait la garantie d'une souscription d'un certain nombre de personnes. En échange, elle s'est engagée à pratiquer des tarifs en deçà de ce qui est proposé à titre individuel.

A qui s'adresse cette mutuelle ?
A toute personnes résidant sur la commune, mais également aux artisans et commerçants dont la société est implantée sur l'Hermitage. Salariés, retraités, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'ACS, vous pouvez tous en bénéficier. Une seule condition, ne pas être détenteur d'un contrat obligatoire (financé par l'employeur).

Contacts :
15 rue de Plélo
35000 Rennes
Tél. : 05.46.41.60.40 – Fax : 02.34.00.02.42

La mutuelle SOLIMUT tiendra une permanence pour les hermitageois salle RAVEL à la COMMANDERIE (Entrée rue de Montfort face à l'église) les vendredis 7 octobre de 14h à 17h30 et 28 octobre de de 10h à 12h et de 14h à 17h30. Toute personne intéressée sera reçue sur le flux, en libre accès.

http://www.solimut-centre-ocean.fr/

NB : Le CCAS et les élus municipaux ont négocié des tarifs et des garanties avantageuses pour les hermitageois. La mairie n'est d'aucune façon concernée financièrement dans la mise en place de cette mutuelle de village, que ce soit envers la mutuelle elle-même ou envers les souscripteurs de contrats.

MAIRIE DE L'HERMITAGE

http://www.ville-lhermitage.fr | accueil@ville-lhermitage.fr

L'Hermitage hebdo

ANNÉE 2017, N°1396 DU 6 AU 13 JANVIER

Elu de garde
06 77 43 86 83

Services de garde
Infirmier
02 99 64 11 58
Kiné respiratoire
02 99 64 07 87
ou
02 99 64 12 42
Pompier 18
Médecin 15
Ambulance
02 23 43 11 96

Pharmacie de garde
Audiotel : 3237

Dentiste de garde
02 99 07 12 14

Urgence Vétérinaire
02 99 34 19 95

Débouchage canalisations
02 78 51 80 09

Gendarmerie de Pacé
02 99 60 13 14

Avec le PLUI, écrivons notre avenir commun

43 communes, un projet collectif

Le PLUi constitue un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir de la métropole. Expositions, réunions publiques, élus allant à la rencontre des habitants, débats en conseils municipaux, contributions des acteurs du territoire… l'année 2016 a été l'occasion pour les habitants de participer aux orientations du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le mardi 17 janvier sera l'occasion de restituer et d'échanger sur la vision des habitants, des acteurs du territoire (conseil de développement), des élus des communes pour le territoire métropolitain à l'horizon 2035. Ce temps de partage sera suivi d'une conférence de Thierry Paquot.

THIERRY PAQUOT
Philosophe de l'urbain, il participe depuis plus de 30 ans aux débats sur l'urbanisation, l'architecture, l'écologie. Thierry Paquot défend les villes à « taille humaine ». Il propose de reconfigurer les territoires urbanisés pour les rendre plus habitables, plus écologiques et pour les démocratiser !

Cette reconfiguration doit partir des individus, il faut faire la ville avec eux, prendre en compte leurs rythmes de vie et les temporalités du territoire. À travers sa conférence, Thierry Paquot réagira aux différentes contributions présentées dans le cadre du projet métropolitain.

Des avis ? Des attentes ? Des suggestions ?
Venez nous en faire part sur le site de Rennes Métropole, dans la rubrique PLUi. Un registre est à votre disposition à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans chacune des 43 communes de la métropole. Ou envoyez-nous un mail à plui@rennesmetropole.fr

Informez-vous
#RMPLUI
metropole.rennes.fr

Communiqué « Gendarmerie »



Cet été, de nombreux cambriolages ont été perpétrés dans la première couronne de Rennes et plus largement en Ille et vilaine. Dans le cadre d'une enquête diligentée par la gendarmerie de CHATEAUGIRON et la brigade des recherches de VITRE (35), plus de 200 objets ont été retrouvés mais dont la majeure partie reste à ce jour non identifiée.

Dans le dessein de vérifier si des objets vous appartiennent et si vous avez été victimes de cambriolages vous pouvez vous connecter sur la page Facebook de la Gendarmerie d'Ille et Vilaine (https://www.facebook.com/Gendarmerie.dIlle.et.Vilaine/) afin de consulter les photographies de ces objets puis, en cas de reconnaissance de prendre contact avec le groupe d'Enquête à la Gendarmerie de CHATEAUGIRON au 02.99.37.40.09.

Adjudant CHESNE
Officier de police Judiciaire
Brigade des Recherches de VITRE

L'Hermi-thé : prochaine rencontre le mercredi 18 janvier à 18h30



Dans le givre de janvier, le club de lecture se penche sur un roman qui glace le sang, avec le prix Goncourt 2016 de Leïla Slimani, Chanson douce, un thriller psychologique ancré dans la réalité de notre société.
C'est l'histoire d'une douce baby-sitter, Louise, qui va se rendre vite indispensable pour un couple de jeunes actifs carriéristes, jusqu'au dénouement dramatique...
Laissez-vous fasciner par la fatalité de cette relation complexe entre dominateurs et dominés, reflet de notre monde moderne, fait de course à la réussite, quête de pouvoir et d'argent, mais aussi d'amour et de dévouement…
Venez échanger sur ce roman et vos lectures en général, autour d'un thé et en toute simplicité.

Exprimez-vous sur le blog (https://fr.padlet.com/claudia_leclerc/hermi_the) en amont ou après, si vous ne pouvez vous déplacer.

A Betton, l'avenir de la métropole en débat

07/10/2016

- Mis à jour le vendredi 07 octobre 2016

La première des réunions sur le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est tenue à Betton, le 5 octobre. Un dialogue entre les élus et les habitants.



A Betton, J.Claude Gaudin présente en réunion publique les axes de réflexion du projet de PLU intercommunal (F.Hamon)

Cette réunion était une première. Elle a réuni des habitants du secteur Nord-est (Betton, Saint-Grégoire, la Chapelle-des-Fougeretz, Chevaigné, Saint-Sulpice-la-Forêt) et des élus, venus présenter le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Jusqu'ici chaque commune avait son propre PLU, mais désormais, la métropole doit se doter d'un plan local d'urbanisme pour les 43 communes concernées.

« Chaque commune possède son histoire, son passé. Il n'empêche qu'ensemble, elles peuvent construire une histoire en commun avec des volontés qui sont reprises dans ce projet d'aménagement et de développement durable », explique Jean-Luc Gaudin, maire de Pont-Péan, vice-président en charge de l'aménagement de Rennes Métropole. *« Le PLUI est un document stratégique et réglementaire. »* Le travail sur son élaboration a démarré en 2015. A terme, il remplacera les documents d'urbanisme existants.

Un débat riche

Jean-Luc Gaudin présente les enjeux et l'avenir de la métropole qui se déclinent à travers les problématiques de déplacement, d'agriculture, d'habitat, de qualité de vie, de transition énergétique, d'économie. Ensuite, le débat est lancé avec la soixantaine de participants. Quelques questions locales, purement bettonaises sont évoquées. Des échanges plus larges, concernant la métropole, suivent notamment sur les futures zones économiques et les transports. Certains souhaitent parler *« de la sécurisation et de la place du vélo à Rennes où parfois on*

peut se faire peur ! » On aborde aussi les difficultés d'organiser des transports entre communes en constatant que peu de lignes les relient les unes aux autres. Et les rares expérimentations ne sont pas vraiment concluantes. On échange même sur les transports fluviaux !

Cette réunion se termine après une bonne heure et demie d'échanges. Dans les jours suivants, dans chaque secteur, ce type de débat se tiendra sur tout le territoire jusqu'au 17 novembre et les élus seront aussi sur le terrain pour rencontrer les habitants.

Le PLUI sera finalisé en 2018 pour une période de 10 et 15 ans. *« Il restera néanmoins ouvert pour les possibles de demain »* précise Jean-Claude Gaudin.

Didier Teste

En savoir plus sur le PLUI

Saint-Grégoire
SACTUS

22 décembre 2016

Joyeuses fêtes de fin d'année !

#CNoel #NouvelAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Permanences

• Mission locale : vendredi après-midi, sur RDV auprès de la mairie. Pas de permanences les 23 et 30 décembre.
• Assistante Sociale : chaque mardi de 9h à 12h sur rendez-vous auprès du CDAS de Pacé au 02 99 27 76 41.
• CLIC Noroit : permanence le 27 décembre en mairie.

Lutte contre le frelon asiatique

La saison de lutte contre le frelon asiatique touche à sa fin. La plupart des nids traités ces derniers jours sont en phase de déclin. La tempête du 20 novembre a endommagé nombre de nids accrochés dans les arbres, accélérant ainsi ce processus. Ceux désormais découverts auront déjà laissé partir leurs nouvelles reines fécondées qui se seront mises en quête d'un autre abri pour survivre à l'hiver. À noter : certains nids présentant une forme réduite d'activité peuvent subsister jusqu'à la mi-décembre. Il n'y a pas d'intérêt technique à les détruire.

Noël des Ainés

Vous n'avez pas pu vous déplacer au repas de Noël des seniors organisé le 4 décembre dernier? Pas de souci ! Les élus profiteront de la distribution des colis de Noël pour vous rendre visite à votre domicile jusqu'au 10 janvier.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous êtes un nouvel habitant de Saint-Grégoire? Pour pouvoir voter en 2017, n'oubliez pas de vous inscrire avant le 31 décembre sur les listes électorales de la ville. Cette procédure est simple et gratuite. Rendez-vous à l'accueil de la mairie !

Capture de chats errants

Pour information, une pose de cages à chats aura lieu du 26 au 30 décembre au Lieu-dit Les Haies Bernard. Pour éviter toutes confusions, merci de bien garder vos animaux chez vous.

Le PLUi, ça continue !

Une restitution de la concertation du PLUi aura lieu le mardi 17 janvier à 18h en Salle du Conseil, à l'Hôtel de Rennes Métropole. Ce temps de partage sera suivi d'une conférence à 19h de Thierry Paquot, philosophe de l'urbain.

Fermeture de la mairie

Votre mairie sera fermée le samedi 24 décembre. Elle sera, en revanche, ouverte le samedi 31 décembre afin, notamment, de vous permettre de vous inscrire sur les listes électorales.

Cartes Nationales d'Identité et Passeports

La préfecture n'ayant pas livré tout le matériel nécessaire pour l'instruction de vos dossiers CNI et Passeports, l'ouverture du service à la Mairie de Saint-Grégoire est reportée au 3 janvier 2017.
L'instruction des dossiers se fera sur rendez-vous, après avoir rempli une pré-demande en ligne. Cependant, vous pourrez appeler la mairie pour fixer un rendez-vous début janvier.
Si votre demande est urgente, nous vous invitons à prendre contact avec les mairies de Cesson-Sévigné, Rennes ou Betton, habilitées pour l'instruction des dossiers.
Nous vous remercions de votre compréhension.

<<La Forge j'en Parle>> - Concertation

Rendez-vous mardi 10 janvier à 19h30 au Centre d'Animation de la Forge. Cette nouvelle réunion abordera toutes les questions liées au futur équipement public qui sera installé sur le site de La Forge.
Plus d'informations sur http://laforge.jenparle.net/

Rennes Métropole, un territoire partagé à construire ensemble

urbanisme Depuis un an, les élus métropolitains travaillent sur le premier plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole. En octobre et novembre, les habitants sont invités à s'exprimer sur ses grandes orientations, qui seront aussi débattues dans tous les conseils municipaux.

Le 9 juillet 2015, le conseil de Rennes Métropole lançait l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui va remplacer, d'ici 2019, les documents d'urbanisme des communes. *« C'est un document qui concerne chaque habitant, puisqu'il définira notamment ce qui va se passer à l'échelle de la parcelle »*, précise Jean-Luc Gaudin, vice-président de Rennes Métropole, en charge de l'Aménagement. Document stratégique et réglementaire, traduisant notamment les projets communaux, le PLUi comprendra plusieurs éléments, dont le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). *« Le PADD, c'est le territoire partagé : on habite dans une commune, on travaille dans une autre, nos loisirs sont ailleurs, on se déplace en fonction de notre cercle d'amis… »*

Des choix pour demain

Ce document trace aussi des lignes pour l'avenir. *« Le PADD, c'est le projet de vie du territoire et son développement à l'horizon 2030/2035 »*, souligne Jean-Luc Gaudin. Près de 130 élus ont contribué à en définir les orientations stratégiques. Au cœur de leurs réflexions : l'emploi, l'économie, les transports, mais aussi la consommation des sols, la transition énergétique ou encore la santé, dans le respect de la diversité des 43 communes. L'Audiar réalise par ailleurs un diagnostic sur toutes ces grandes thématiques. *« L'objectif est de construire un projet commun, tout en tenant compte de l'identité de chaque commune. C'est la singularité de la ville-archipel : faire corps, chacun avec son bout d'originalité. »* Pour enrichir ces grandes orientations, en octobre et novembre, un débat aura lieu dans chaque conseil municipal et neuf réunions publiques seront organisées dans la métropole.

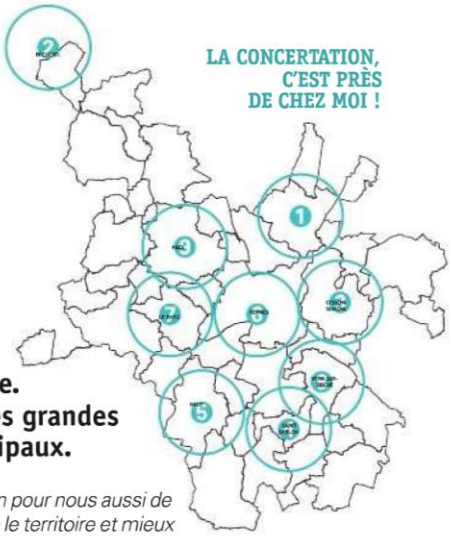
Des élus-témoins à la rencontre des habitants

Parallèlement, une cinquantaine d'élus vont aller à la rencontre des habitants, dans une commune différente de la leur. *« Une façon pour nous aussi de mieux connaître le territoire et mieux appréhender le regard des habitants sur la métropole »*, s'enthousiasme Delphine Bousseau, 1re adjointe à la mairie de Bécherel, et qui sera sur le terrain à Chartres-de-Bretagne. *« Chaque élu doit rencontrer une dizaine de personnes environ, en se rendant à des heures et des jours différents, et dans plusieurs lieux, pour avoir un panel le plus large possible. »* L'élue espère que ces rencontres inciteront les habitants à s'exprimer. *« L'urbanisme peut paraître technique. Pourtant, la démographie, l'aménagement, les transports… sont autant de thèmes qui touchent notre quotidien. Et les choix d'aujourd'hui ont des impacts à long terme. »*

> Monique Guéguen

À SAVOIR

Une exposition en six panneaux sera présentée dans chaque commune : C'est quoi le PLUi ? / Le diagnostic de l'Audiar / Les orientations stratégiques du PADD.
Pour en savoir plus :
metropole.rennes.fr/les-procedures-participatives-obligatoires/le-plan-d-urbanisme-intercommunal/



1 **Betton**
le 5 octobre, galerie Espace Expo, place Charles-de-Gaulle
2 **Bécherel**
le 6 octobre, Maison du livre
3 **Cesson-Sévigné**
le 11 octobre, Carré Sévigné
4 **Saint-Erblon**
le 13 octobre, salle Du Guesclin
5 **Bruz**
le 18 octobre, espace du Vau Gaillard
6 **Rennes**
le 28 octobre, café des Champs Libres
7 **Le Rheu**
le 9 novembre, amphithéatre du collège
8 **Vern-sur-Seiche**
le 15 novembre, salle du conseil municipal
9 **Pacé**
le 17 novembre, salle Hermine, Le Ponant.

Toutes les réunions démarrent à 20 h 30.

Dates clés de la concertation sur le PADD

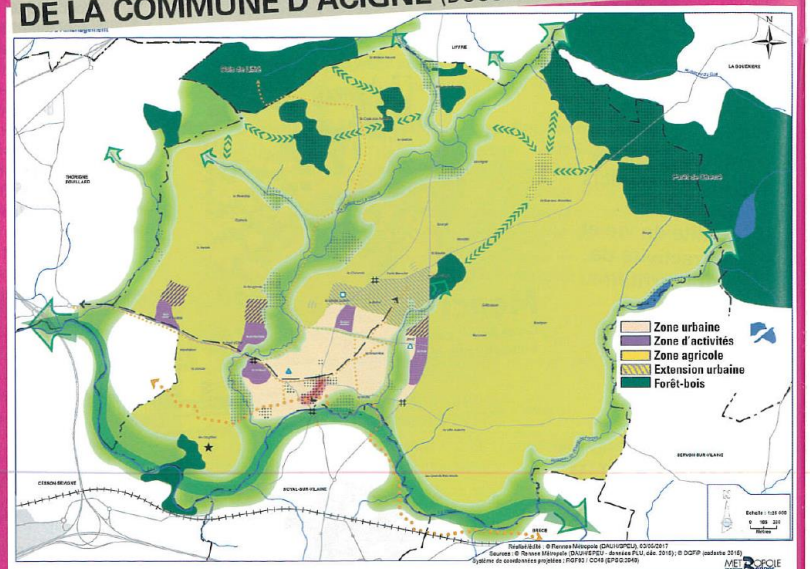


ZOOM

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : INSCRIRE LES PROJETS COMMUNAUX DANS UN PROJET COLLECTIF GLOBAL

En 2015, Rennes Métropole s'est transformée de communauté d'agglomération en métropole. Cette transformation impliquait le transfert à Rennes Métropole des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 43 communes et la mise en place rapide d'un PLU intercommunal (PLUi). Par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil de Rennes Métropole a donc prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE D'ACIGNÉ (DOCUMENT DE TRAVAIL)



LE PLUi C'EST QUOI ?

Comme chacun de nos PLU communaux, le PLUi se compose de plusieurs parties.

- **Le rapport de présentation** présente le diagnostic du territoire sur différentes thématiques : logements, démographie, économie, foncier, énergie...
- **Le projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) est le cœur du document d'urbanisme qu'est le PLUi. Il énonce le projet de développement urbain du territoire métropolitain, fixe des objectifs et des ambitions. Après discussion dans chacune des communes en fin d'année 2016, le PADD du PLUi a été débattu le 2 mars 2017 en conseil métropolitain, en même temps que le rapport de présentation.
- **Les orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) définissent des grands principes d'aménagement que devront respecter les projets de construction.

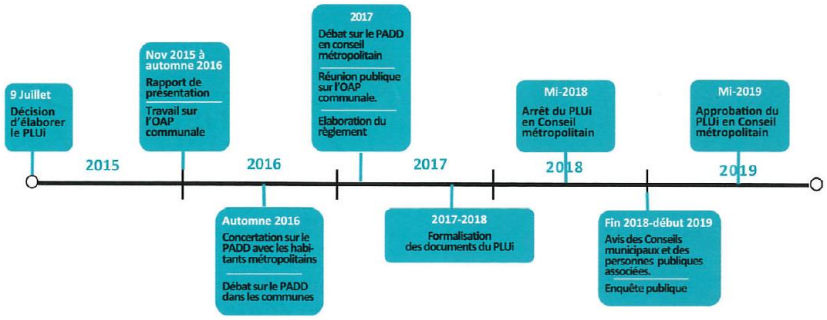
Les OAP peuvent être de 2 types : géographiques ou thématiques. Le PLUi de Rennes Métropole comprendra des OAP thématiques et de projets d'échelle métropolitaine ainsi que 43 OAP communales et des OAP de quartiers dans les communes.

- **Le règlement** a pour rôle de définir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas pour chacune des constructions et sur chacune des parcelles de notre territoire. Le règlement est le premier outil des services instruisant les permis de construire et les autorisations de travaux. L'écriture du règlement du PLUi a débuté en 2017 par des ateliers auxquels participent le service études urbaines de Rennes Métropole et les communes. L'objectif est d'identifier les règles qui peuvent être les mêmes partout dans la métropole – le socle commun - et ce qui relève des spécificités du projet communal, car le contexte urbain n'est pas partout le même.

L'élaboration d'un PLUi est un travail lourd et de longue haleine. En effet, passer de 43 documents communaux à un unique document d'urbanisme impose de changer d'échelle et d'inscrire chacun de nos projets communaux dans un projet collectif global.

LE CALENDRIER DU PLUi

Débutée dès la fin de l'année 2015, la démarche ne sera définitivement achevée qu'à la fin de l'année 2019 après un arrêt en 2018 suivie d'une importante phase de consultations (enquête publique, avis des services de l'état, avis des territoires voisins...).



Pendant toute la durée d'élaboration du PLUi vous pouvez formuler vos observations sur les registres mis à disposition en mairie et à l'hôtel de Rennes Métropole ou par courrier adressé au président de Rennes Métropole.
Nous en sommes aujourd'hui à la phase de traduction réglementaire du projet de territoire et notamment à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), thématiques et communales, et du règlement.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) COMMUNALES D'ACIGNÉ

Le projet communal d'Acigné poursuit celui de notre PLU approuvé en 2013. Ce projet communal s'articule autour de 3 grands enjeux :

- **Préserver le bien commun**

Les évolutions urbaines - création de nouveaux quartiers ou actions de renouvellement urbain - ont participé au développement du territoire communal et à l'accueil d'emplois et de population. Ce développement continuera de s'appuyer sur ce qui fait sens sur le territoire communal et participe à son identité et à la qualité de son cadre de vie : préserver et valoriser le patrimoine bâti et les qualités architecturales et paysagères des quartiers, la trame verte et bleue et les milieux sources, les espaces agro-naturels et la durabilité énergétique et environnementale du territoire.

- **Maitriser le développement urbain**

Nous continuerons à produire des logements de façon régulière et maîtrisée tant en extension urbaine que par des opérations de renouvellement dans le centre pour maintenir notre dynamisme et notre attractivité territoriale. La diversité des formes urbaines et des types de logements permettra de répondre aux besoins de tous conformément au programme local de l'habitat (PLH). Le dynamisme communal est également assuré par la vitalité commerciale du centre-bourg, composé de deux polarités très proches - haut et bas du bourg, dont il faudra maintenir la synergie. La commune dispose de plusieurs zones d'activités véritables atouts en matière d'emploi de proximité. L'objectif pour les prochaines années sera de soutenir les entreprises existantes et de permettre l'implantation de nouvelles activités.

- **Fédérer et structurer le territoire par les équipements et les mobilités**

La Ville d'Acigné présente un niveau d'équipements – de loisirs, culturels, sportifs ou de détente – satisfaisant quantitativement et qualitativement. L'objectif est de conforter et de développer cette offre d'équipements pour répondre en proximité aux besoins des habitants. L'accessibilité à l'ensemble de ces équipements doit également être renforcée, en privilégiant le recours aux modes de déplacements alternatifs à la voiture. L'objectif est de maintenir et développer le maillage piéton-cycle dans les quartiers anciens comme dans ceux en construction et de poursuivre la desserte en transport en commun dans les nouvelles opérations (Botrel).
Cette OAP globale sera complétée par des OAP de secteurs correspondant aux zones de constructibilité limitée identifiées par notre PLU en vigueur afin d'indiquer les intentions de la collectivité en matière de renouvellement urbain. Ces secteurs pourront ainsi être à terme réaménagés et mis en valeur.

Une réunion publique de présentation du projet communal et de son évolution aura lieu le 21 juin à 20 h 30, salle du conseil municipal

> URBANISME

Rennes Métropole, un territoire partagé à construire ensemble

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL RENNES MÉTROPOLE

Depuis un an, les élus métropolitains travaillent sur le premier plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole. En octobre et novembre, les habitants sont invités à s'exprimer sur ses grandes orientations, qui seront aussi débattues dans tous les conseils municipaux.

Le 9 juillet 2015, le conseil de Rennes Métropole lançait l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui va remplacer, d'ici 2019, les documents d'urbanisme des communes. « *C'est un document qui concerne chaque habitant, puisqu'il définira notamment ce qui va se passer à l'échelle de la parcelle* », précise Jean-Luc Gaudin, vice-président de Rennes Métropole en charge de l'Aménagement Document stratégique et réglementaire, traduisant notamment les projets communaux, le PLUi comprendra plusieurs éléments, dont le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). « *Le PADD, c'est le territoire partagé : on habite dans une commune, on travaille dans une autre, nos loisirs sont ailleurs, on se déplace en fonction de notre cercle d'amis...* ».

DES CHOIX POUR DEMAIN

Ce document trace aussi des lignes pour l'avenir. « *Le PADD, c'est le projet de vie du territoire et son développement à l'horizon 2030/2035* », souligne Jean-Luc Gaudin. Près de 130 élus ont contribué à en définir les orientations stratégiques. Au cœur de leurs réflexions : l'emploi, l'économie, les transports, mais aussi la consommation des sols, la transition énergétique ou encore la santé, dans le respect de la diversité des 43 communes. L'Audiar réalise par ailleurs un diagnostic sur toutes ces grandes thématiques. « *L'objectif est de construire un projet commun, tout en tenant compte de l'identité de chaque commune. C'est la singularité de la ville-archipel : faire corps, chacun avec son bout d'originalité.* » Pour enrichir ces grandes orientations, en octobre et novembre, un débat aura lieu dans chaque conseil municipal et neuf réunions publiques seront organisées dans la métropole.

DES ÉLUS-TÉMOINS À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Parallèlement, une cinquantaine d'élus vont aller à la rencontre des habitants, dans une commune différente de la leur. « *Une façon pour nous aussi de mieux connaître le territoire et mieux appréhender le regard des habitants sur la métropole* », s'enthousiasme Delphine Bousseau, 1ère adjointe à la mairie de Bécherel, et qui sera sur le terrain à Chartres-de-Bretagne. « *Chaque élu doit rencontrer une dizaine de personnes environ, en se rendant à des heures et des jours différents, et dans plusieurs lieux, pour avoir un panel le plus large possible.* » L'élue espère que ces rencontres inciteront les habitants à s'exprimer. « *L'urbanisme peut paraître technique. Pourtant, la démographie, l'aménagement, les transports... sont autant de thèmes qui touchent notre quotidien. Et les choix d'aujourd'hui ont des impacts à long terme.* »

Monique Guéguen

A SAVOIR

Une exposition en six panneaux sera présentée début octobre à Corps-Nuds.

Pour en savoir plus : metropole.rennes.fr/les-procedures-participatives-obligatoires/le-plan-d-urbanisme-intercommunal/

> ÉCONOMIE

FORUM DES MÉTIERS

" À LA RENCONTRE DES ENTREPRISES LOCALES "

La 1ère édition du Forum des Métiers - à la rencontre des entreprises locales - se tiendra les 7 et 8 octobre prochains à Vern-sur-Seiche. Ce Forum a pour vocation d'informer, valoriser, faire connaître les métiers et acteurs économiques de la vie locale. Le vendredi 7 octobre, de 13h30 à 18h, et le samedi 8 octobre, de 10h à 13h, venez à la rencontre de professionnels du bâtiment, de l'assurance, des transports, de la restauration, de l'aménagement, de l'industrie, de l'agroalimentaire, du juridique, du social, de la santé...

Entrée gratuite
Plus d'informations sur www.ville-vern-sur-seiche.fr



L'ACTUALITÉ MAIRIE

LE P.L.U.i. PRÉSENTÉ À LA POPULATION LE 17 JANVIER

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Une restitution de la concertation du PLUi aura lieu le mardi 17 janvier à 18 h en Salle du Conseil, à l'Hôtel de Rennes Métropole. Ce temps de partage sera suivi d'une conférence à 19h de Thierry Paquot, philosophe de l'urbain.

La transformation de l'agglomération en métropole, en janvier 2015, a entraîné le transfert de la compétence "plan local d'urbanisme" vers la métropole. Le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole et remplace les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes.
Ce plan rassemblera l'ensemble des projets urbains communaux. Il exprimera le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la métropole et en fixera le cadre d'évolution à l'horizon 2030.
Le PLUi déclinera les perspectives de développement à différentes échelles : métropolitaine, complémentarités entre les communes, communes et quartiers et s'appuiera notamment sur les réflexions et projets des communes.

En savoir plus : réunion publique le 17 janvier, 18h salle du conseil de l'hôtel de Rennes Métropole, avenue Henri Fréville.

HABITAT PARTICIPATIF DU CHAMP BOTREL



PROJET **La première Réunion-Atelier s'est tenue le 17 novembre dernier à la mairie. Cette réunion conviviale a permis à chacun de mieux appréhender le projet, son concept et les modalités de sa réalisation.**
L'architecte a présenté une esquisse de maquette, la responsable du projet pour Aiguillon a indiqué les conditions d'accès (plafond de ressources) pour la participation à ce projet d'habitat innovant.
Un groupe se constitue mais reste ouvert à toute personne intéressée.
Prochain rendez-vous : mardi 10 janvier, 18 h 30, salle du conseil de la mairie d'Acigné. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Aiguillon au 02 99 26 44 64 et consulter le site dédié à l'habitat participatif : ***aiguillon-habitat-participatif.fr***



LAURE JUDÉAUX NOUVELLE ADJOINTE DÉLÉGUÉE À L'URBANISME

CONSEIL MUNICIPAL **France Landeau, adjointe déléguée à l'urbanisme depuis 2014, a été amenée, pour des raisons personnelles, à quitter la région et par la même ses fonctions d'élue auprès de la ville d'Acigné.**
Une nouvelle conseillère municipale, du groupe majoritaire Acigné Ensemble, entre donc au conseil municipal, il s'agit de Karine Menier.
Laure Judéaux, actuelle conseillère a, quant à elle, été désignée par le conseil municipal en tant qu'adjointe pour remplacer France Landeau et s'est vue également confier par le maire le suivi de l'urbanisme.



Karine Menier nouvelle conseillère municipale, et Laure Judéaux, nouvelle adjointe déléguée à l'urbanisme

LES ARTISANS RÉPAR'ACTEURS

ENVIRONNEMENT **Depuis juin 2015, 290 artisans bretons de la réparation se sont engagés dans Répar'Acteurs. Aurélien Deleusme qui a monté sa société PC SPEED de dépannage et vente informatique en tant qu'autoentrepreneur à Acigné a rejoint le dispositif.**
Réparer permet de prolonger la vie des objets et évite qu'ils n'arrivent prématurément dans les ordures ménagères. Véritable maillon de l'économie circulaire, réparer participe à la réduction de nos déchets. C'est pourquoi la chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, a mis en ligne un annuaire des artisans "réparateurs" : réparation d'électroménager, informatique, retouche/couture, ameublement, mobilier, cordonnerie, bijouterie ...
C'est donc tout naturellement que la société d'Aurélien Deleusme PC Speed a été labellisée Répar'Acteurs : *"Je suis sensibilisé à la réduction des déchets. Je m'engage à récupérer le matériel informatique devenu obsolète (ou non) afin de lui donner une seconde vie"*. Dans les mois à venir, l'homme de 33 ans désire toucher une nouvelle clientèle soucieuse de préserver l'environnement : *"Réutiliser plutôt que jeter est une méthode de recyclage intelligente et durable qui responsabilise chaque consommateur"*. PC SPEED apporte une solution qui permet à chacun d'être un citoyen impliqué et acheteur averti. PC SPEED se déplace au domicile des particuliers et professionnels afin de diagnostiquer la panne informatique puis établir un devis gratuit.



Contact : PC SPEED, 06 17 33 39 19, depannage-informatique@pc-speed.fr, www.pc-speed.fr
Pour connaître l'ensemble des entreprises labellisées répar'acteurs : ***http://www.crma.bzh/crma-bretagne/reparacteurs***

ECHOS hebdo

N° 1588

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
LA COMMUNE NATURE

Vendredi 9 septembre 2016

Faites le plein de confitures !

Services de fin de semaine

Gardes médicales
en cas de besoin, composer le 15.

Pharmacie de garde :
tél. 32 37.

Infos municipales

Permanence d'élu(e) le week-end pour urgences : tél. 06 20 81 94 42.

Echos des Fougères
Edition de novembre 2016 : les articles sont à faire parvenir en mairie jusqu'au **vendredi 16 septembre 2016.**

Info STAR
Les nouveaux horaires de bus sont disponibles en mairie.

Elections politiques
Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 31 décembre. Les formalités sont à accomplir en mairie. Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Recensement militaire
Tous les Français sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Les formalités sont à accomplir en mairie. Se munir de la carte nationale d'identité, du livret de famille, éventuellement d'une copie du document justifiant de la nationalité française.

Prochaine séance du Conseil municipal
Lundi 26 septembre, 20 h 15 en mairie.

Info Direction des Finances publiques
La date limite de paiement du solde de l'impôt sur le revenu est fixée au 15 septembre 2016. Les usagers peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire **jusqu'au 20 septembre 2016** en choisissant de payer en ligne sur impots.gouv.fr

ENFANCE – JEUNESSE

Accueils de loisirs : Programmes des activités sur www.lachapelledesfougeretz.fr



Kikis-Bigoudis : T. 02 99 66 53 71 **Loustics :** T. 02 99 66 44 60
La Grange : T. 02 99 13 00 25.
secretariatenfanceetjeunesse@lachapelledesfougeretz.fr

Menus de la semaine du 12 au 16 septembre 2016
Lundi : salade provençale (pommes de terre, tomates, concombre, olives), escalope de poulet basilic, carottes en dés, yaourt nature sucré*, nectarine.
Mardi : concombre vinaigrette, rougail de saucisse, riz créole, Fraidou, entremets vanille*.
Mercredi : betteraves vinaigrette, couscous aux boulettes d'agneau, fromage frais aux fruits*, banane.
Jeudi : carottes râpées, rôti de bœuf, petits pois cuisinés, Coulommiers*, clafoutis.
Vendredi : haricots verts à l'échalote, marmite de poisson, purée de pommes de terre, Emmental, fruit*.
*** produits issus de l'agriculture biologique.**

Activités périscolaires : Demandez vos codes d'accès par mail au service enfance-jeunesse : animation@lachapelledesfougeretz.fr pour accéder au portail famille.
Grâce au Portail Famille, vous avez la possibilité de réserver, de consulter vos factures en ligne ou modifier vos données personnelles. Pratique, facile d'accès, le portail famille est un outil de gestion sécurisé fiable.
Si vous n'avez pas Internet, prenez contact avec le service au 02 99 13 13 13.

Retrouvez l'actualité du Ministère de l'Eudacation Nationale sur le site :
http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html

La transformation de l'agglomération en métropole, en janvier 2015, a entraîné le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme» vers la métropole.
Le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes. Les 38 plans locaux d'urbanisme (PLU) et les 3 plans d'occupation des sols (POS) existants aujourd'hui restent ainsi en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi prévue en 2019. Le futur PLUi s'appuiera sur les quatre ambitions du projet de territoire de Rennes Métropole. Il traduira ainsi les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat, etc.) définies dans le projet de territoire et dans le respect des dispositions du SCoT du pays de Rennes, approuvé le 29 mai 2015.
Un calendrier d'élaboration a été établi prévoyant plusieurs réunions publiques.
La prochaine réunion publique qui portera sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi aura lieu **le mercredi 5 octobre à 20 h 30, salle Anita Conti à Betton.**

INFOS SERVICES

Coucou, c'est la chasse au gaspi !

« L'école, ça sert à apprendre à compter et à lire, mais aussi à bien manger ».

Début novembre, Laurent Denot, le « chef » du restaurant municipal Boréal a accueilli les 2 classes de CE1 de l'école Paul-Emile Victor pour leur faire visiter les locaux où est confectionné avec soin leur repas du midi. Les enfants sont ainsi passés du quai de livraison à la plonge, sans oublier l'épicerie, les vestiaires, les chambres froides et bien évidemment la cuisine (« Là vous voyez le monsieur qui prépare les entrées, il s'appelle Nicolas » présente M. Denot — « Bonjour Nicolaaaas » saluent les enfants), cet endroit où on ne badine pas avec les mesures d'hygiène.

Cette découverte préparée par les élèves, arrivés bardés de questions, est en réalité une première étape dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. « Entre l'école, les crèches, l'accueil de loisirs et le portage de repas, plus de 350 personnes sont concernées. Ce n'est pas rien, souligne M. Denot.



Les économies réalisées permettront de recourir plus facilement à des produits de qualité supérieure, bio ou labellisés. Ça profite à tout le monde ».

Travail sur le goût, mise en place d'un gaspillètre avec les enfants, réalisation de fiches techniques en interne sur différentes méthodes de cuisson, d'autres rendez-vous ou animations sur ce thème ont suivi jusqu'à fin décembre.

En espérant que la démarche monte en neige !



PLUi : le point sur le "i"

Début 2015, la mutation de l'agglomération en métropole a entraîné le transfert du plan local d'urbanisme à Rennes Métropole.

Cette récupération de compétence d'un service jusqu'alors géré par la ville fut l'occasion pour les élus métropolitains d'aller à la rencontre des habitants ainsi que de les consulter lors de réunions publiques. L'élaboration d'un « PLUi » se faisant en connaissance de cause, il sera débattu ces prochains mois au cours des conseils municipaux des 43 communes de Rennes Métropole.

Bâti, déplacement, environnement... Le nouveau document abrite plusieurs enjeux d'importance. Ceux-ci ont été synthétisés sous la forme de quatre thématiques : l'économie (renforcement du dynamisme et de l'attractivité, promotion de l'innovation), la solidarité (diversification et amélioration de l'offre de logements, cohésion sociale), la mobilité et l'éco-responsabilité ainsi que l'attractivité.

Le planning de la suite des opérations s'étend jusqu'en septembre 2019 et met aux prises nombre d'intervenants. Pour les intéressés, les services de la métropole se tiennent à votre écoute par mail : plui@rennesmetropole.fr

La phase de concertation sur le volet métropolitain du PLUi se clôturera par une dernière réunion publique mardi 17 janvier de 18h à 20h, à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Bienvenue à Saint-Grégoire

Les invitations sont lancées !

Samedi 28 janvier prochain, la ville convie les nouveaux arrivants de 2016 à se rencontrer à l'Hôtel de Ville. L'occasion d'échanger entre nouveaux voisins et avec les élus.

Vous avez emménagé à Saint-Grégoire en 2016 et vous n'avez pas reçu d'invitation dans la boîte aux lettres? Attendez le 15 janvier, le facteur ne devrait pas tarder. Toujours rien ? N'h'ésitez pas à vous faire connaître à la mairie au 02 99 23 19 23 ou à communication@saint-gregoire.fr

PANORAMA DE PRESSE

06/09/2018 15h38

PLUI 2015 - 2018

Panorama réalisé avec press'edd

SOMMAIRE

PLUI
(7 articles)

ouest france Justice et Liberté
samedi 24 septembre 2016

Le conseil de Rennes métropole, en bref (383 mots)
Billettique : 8,9 millions La mise en service de la ligne B du métro coïncide... Page 27

ouest france Justice et Liberté
jeudi 13 octobre 2016

Concertation autour du PLU intercommunal (356 mots)
43 communes Rennes métropole engage une large concertation avec les habitants... Page 28

ouest france Justice et Liberté
vendredi 21 octobre 2016

« Le logiciel de la Métropole date des années 70 ! » (967 mots)
Entretien Pierre Breteau et Bertrand Plouvier, président et coprésident de l'... Page 29

ouest france Justice et Liberté
mercredi 9 novembre 2016

La Métropole tient à ses exploitations agricoles (637 mots)
775 exploitations agricoles On les savait nombreuses mais de là à imaginer qu... Page 31

ouest france Justice et Liberté
lundi 6 février 2017

Le patrimoine remarquable au pied du mur (669 mots)
On est en 2004. Ils sont quelques-uns à se mettre en colère en apprenant la démolition de la chapelle de la Visitation, au ... Page 33

la gazette.fr
mercredi 4 octobre 2017

Les enjeux de santé publique investissent le champ de l'urbanisme (1876 mots)
A l'heure où les voitures diesel et essence sont repoussées de nos villes car jugées trop polluantes, et que les études su... Page 34

TERRA Terragricoles de Bretagne
vendredi 16 au jeudi 22 mars 2018

Des réunions pour informer les agriculteurs sur les PLUi (199 mots)
Les communautés de communes ont désormais le choix de réaliser un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunal (PLUi). L'objectif est de s'accorder s... Page 38

ACIGNÉ
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 17 novembre 2016

Le plan d'urbanisme intercommunal au coeur des débats
(255 mots)

Lundi soir, Jean-Jacques Bernard, maire de Thorigné-Fouillard et vice-président de Rennes métropole, était invité à la réun...

Page 40

BÉCHEREL
(4 articles)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 1er octobre 2015

La commission de contrôle des Petites cités de caractère en visite (374 mots)

L'association Petites cités de caractère de Bretagne rassemble des communes rurales et urbaines. Née en 1976, l'association...

Page 42

ouest france Justice et Liberté
samedi 6 février 2016

Le marché, « une promesse de campagne » (318 mots)

Avoir un marché alimentaire hebdomadaire, c'est « une demande récurrente »de la population, mais aussi « une promesse de ca...

Page 43

ouest france Justice et Liberté
mercredi 5 octobre 2016

Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. « (90 mots)

Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) Réunion publique. Organisateur :...

Page 44

ouest france Justice et Liberté
mardi 24 janvier 2017

Voeux : urbanisme, transports, culture et éducation (425 mots)

Les compétences voirie, éclairage public et urbanisme sont désormais transférées à la métropole. Cela a permis de commencer...

Page 45

BETTON
(7 articles)

ouest france INTERNET
vendredi 25 mars 2016

En mai, les habitants sauront tout du projet de la Plesse
(709 mots)

Monter une zone d'aménagement concerté n'est pas une mince affaire. Comme c'est un projet qui intéresse ...

Page 47

ouest france Justice et Liberté
mardi 19 juillet 2016

Une braderie de fin de carrière pour le Pacific (541 mots)

L'enseigne bleu océan va remballer palmier et soleil couchant, à l'Enseigne de l'Abbaye. Créé « dans un champ »en 1989 par ...

Page 48

ouest france Justice et Liberté
vendredi 7 octobre 2016

Urbanisme : le projet métropolitain sur les rails (593 mots)
L'exercice - une première - était parfaitement rodé. Jean-Luc Gaudin, vice-président métropolitain en charge de l'aménageme... Page 49

ouest france Justice et Liberté
vendredi 11 novembre 2016

Développement durable, covoiturage and co (350 mots)
Laurence Besserve, adjointe, et Olivier Dehaese, vice-président à Rennes métropole, ont présenté et lancé le débat sur les ... Page 50

ouest france Justice et Liberté
vendredi 16 décembre 2016

Et si la magie de Noël s'emparait du conseil ? (610 mots)
Il en a assez. De l'ambiance, « des interventions de posture,de la mauvaise foi ». Assez pour s'en ouvrir, « à quelques jou... Page 51

ouest france Justice et Liberté
mardi 23 janvier 2018

Demain soir, le plan local d'urbanisme vu d'en haut (469 mots)
Les élus vont présenter le futur visage de Betton et sa place dans la métropole. Pour rendre concrètes ces mutations, ils ... Page 52

ouest france Justice et Liberté
vendredi 26 janvier 2018

Échanges animés à la réunion publique du PLUi (405 mots)
Mercredi, le maire a répondu à de nombreuses questions des habitants concernant le plan local d'urbanisme intercommunal pr... Page 53

BOURGBARRÉ
(2 articles)

ouest france Justice et Liberté
vendredi 11 novembre 2016

Une parcelle acquise pour l'extension du cimetière (273 mots)
Plan local d'urbanisme intercommunal Mardi soir, le conseil municipal a début... Page 55

ouest france Justice et Liberté
lundi 13 novembre 2017

Urbanisme : le public commente les orientations communales
(404 mots)
Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours de réflexion dans l'ensemble des 43communes de la métropole ren... Page 56

BRUZ
(10 articles)

ouest france Justice et Liberté
mardi 12 mai 2015

À Bruz, Super U veut grandir tout près du collège (677 mots)
La polémique « On nous prépare un collège bunker ...
Page 58

ouest france Justice et Liberté
mardi 18 octobre 2016

Plan local d'urbanisme intercommunal : réunion ce soir
(237 mots)
Rennes métropole prépare son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un projet débattu avec les habitants ; à Br...
Page 59

ouest france Justice et Liberté
mercredi 19 octobre 2016

2020 : le PLU de Bruz ne sera plus Place alors au PLUi, un plan local d'urbanisme avec un « i » , (638 mots)
2020 : le PLU de Bruz ne sera plus Place alors au PLUi, un plan local d'urban...
Page 60

ouest france Justice et Liberté
samedi 5 novembre 2016

Auguste Louapre : « Densifier en maîtrisant l'espace » (336 mots)
Bruz, cette « ville à la campagne », séduit, assure Auguste Louapre, le maire. « La croissance démographique » de la commun...
Page 61

ouest france Justice et Liberté
jeudi 12 janvier 2017

Voeux au personnel : une année charnière pour la municipalité
(411 mots)
Transfert de compétences Mardi soir, le maire, Auguste Louapre, et le directe...
Page 62

ouest france Justice et Liberté
mercredi 26 avril 2017

Jean-Patrick Desguérets : « Validé avec la Métropole » (282 mots)
Aux remarques de Catherine Déchar, Jean-Patrick Desguérets répond que la Ville « respecte le PLH en rigueur dans la commune...
Page 63

ouest france INTERNET
mardi 4 juillet 2017 18:41

Bruz. Polémique autour d’une future zone commerciale
(353 mots)
Bruz. Polémique autour d’une future zone commerciale Pour la création d’une zone commerciale sur une parcelle communale de terres agri...
Page 64

ouest france INTERNET
mardi 19 septembre 2017 11:02

Près de Rennes, la ville de Bruz veut faire « valser les idées »
(558 mots)
Près de Rennes, la ville de Bruz veut faire « valser les idées » Les samedi 23 et dimanche 24 septembre, la municipalité de Bruz, une ...
Page 66

ouest france Justice et Liberté
mardi 5 décembre 2017

Urbanisme : imaginer Bruz jusqu'en 2035 (112 mots)
Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses 43 communes. ...
Page 68

ouest france INTERNET
mardi 19 décembre 2017 18:48

Près de Rennes. Bruz trouve un terrain d'entente avec un paysan bio (556 mots)
Près de Rennes. Bruz trouve un terrain d'entente avec un paysan bio La ville de Bruz, une commune au sud de Rennes, versera une indemn...
Page 69

CESSON-SÉVIGNÉ
(12 articles)

ouest france INTERNET
vendredi 10 avril 2015

Vers l'annulation de la révision du plan local d'urbanisme ? (595 mots)
Rien n'est décidé mais le tribunal administratif pourrait annuler la révision du Plu approuvée en octobr...
Page 72

ouest france INTERNET
jeudi 30 avril 2015

Justice. Le document d'urbanisme de Cesson-Sévigné annulé (268 mots)
Le tribunal administratif de Rennes a annulé le document d'urbanisme révisé en 2012. Au motif, notamment...
Page 73

ouest france INTERNET
vendredi 29 mai 2015

Interrogations après l'annulation du plan d'urbanisme (435 mots)
Le maire Albert Plouhinec a officiellem...
Page 74

ouest france Justice et Liberté
vendredi 2 octobre 2015

Pourquoi ? Comment ? Quel était le projet ? Le projet d'aménagement du Haut-Grippé avait cristall (600 mots)
Pourquoi ? Comment ? Quel était le projet ? ...
Page 75

ouest france Justice et Liberté
samedi 8 octobre 2016

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Réunion publique. Organisateur : Rennes métr (95 mots)
Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Réunion publique. Organ...
Page 76

ouest france Justice et Liberté
lundi 10 octobre 2016

Un nouvel avenir pour la rue de Rennes et le centre (601 mots)
Pourquoi-Comment ? Pourquoi une étude sur l'axe est-ouest et le centre-ville ...
Page 77

ouest france Justice et Liberté
vendredi 14 octobre 2016

Le futur PLUi intégrera quarante-trois communes (402 mots)
Mardi, au Carré Sévigné, a eu lieu la réunion publique sur le futur plan local d'urbanisme (PLUi). Il sera élaboré à l'éche...
Page 78

ouest france Justice et Liberté
lundi 15 mai 2017

Urbanisme : cinq zones prioritaires réaménagées (418 mots)
On en sait plus sur l'urbanisation future de la rue de Rennes et du centre-ville. Les élus vont dévoiler, demain soir, la d... Page 79

ouest france INTERNET
vendredi 29 septembre 2017 20:14

C’est parti pour la Zac du Chêne-Morand à Cesson-Sévigné (491 mots)
C’est parti pour la Zac du Chêne-Morand à Cesson-Sévigné Mercredi, la nouvelle Zac était à l’ordre du jour du conseil municipal de Ces... Page 80

ouest france Justice et Liberté
jeudi 30 novembre 2017

Une balade pour comprendre l'urbanisme (248 mots)
L'idée Samedi, les élus proposent une journée pour faire découvrir aux le pér... Page 83

ouest france Justice et Liberté
lundi 22 janvier 2018

PLUi : quels enjeux pour la commune ? (270 mots)
Depuis 2015, Cesson-Sévigné ainsi que les communes voisines de Rennes métropole travaillent à l'élaboration du PLUi (Plan l... Page 84

ouest france Justice et Liberté
samedi 27 janvier 2018

20 000 habitants pour la ville jardin avant dix ans (689 mots)
Le projet d'urbanisme de la ville a été présenté aux habitants, lors d'une réunion publique. L'occasion de définir les prio... Page 85

CHANTEPIE
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 22 juin 2017

À l'ouest de Chantepie, un nouveau quartier (407 mots)
De nouveaux logements À Chantepie, la population est en hausse constante. Et ... Page 88

ouest france Justice et Liberté
vendredi 6 octobre 2017

Des tables rondes sur le projet communal (359 mots)
« L'échelle intercommunale est la plus pertinente pour coordonnerles politiques d'urbanisme, d'habitat, et de déplacements.... Page 89

ouest france Justice et Liberté
samedi 18 novembre 2017

Le projet communal est lancé (149 mots)
Le projet Le projet d'aménagement communal s'inscrit dans le cadre du Plan lo... Page 90

CHARTRES-DE-BRETAGNE
(3 articles)

ouest france INTERNET
mercredi 4 novembre 2015

Les autres dossiers abordés au conseil municipal (634 mots)
Plan local d'urbanisme intercommunal ...
Page 92

ouest france Justice et Liberté
samedi 10 décembre 2016

La commune veut conserver sa déchetterie (530 mots)
Repères L'historique Réalisée e...
Page 93

ouest france Justice et Liberté
jeudi 15 décembre 2016

Urbanisme : 142 logements à produire par an (288 mots)
Pour la période 2015-2020, la commune s'est engagée à produire, au moins, 849 logements soit 142 logements par an en moyenn...
Page 94

CHAVAGNE
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
samedi 1er avril 2017

Un budget sans augmentation de la fiscalité (481 mots)
Vote du budget 2017 Le point principal à l'ordre du jour de ce conseil était ...
Page 96

ouest france Justice et Liberté
jeudi 20 juillet 2017

Six millions d'euros prévus pour les équipements (465 mots)
Lundi, lors du conseil municipal, plusieurs sujets ont été abordés. Étude sur...
Page 97

ouest france Justice et Liberté
samedi 3 mars 2018

L'entrée Est de la commune va être transformée (393 mots)
Une réflexion est en cours pour aménager l'entrée Est de la commune et favoriser la liaison avec la vallée de la Vilaine. ...
Page 98

CHEVAIGNÉ
(4 articles)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 1er octobre 2014

Les maisons poussent Zac de la Branchère (338 mots)
Vendredi 25 septembre, Sandrine Vincent, maire et Jean-Baptiste Faure, directeur de Lamotte maisons individuelles, avaient ...

Page 100

ouest france Justice et Liberté
vendredi 19 décembre 2014

Présentation du Plan local d'urbanisme aux conseillers (355 mots)
Mardi, lors du dernier conseil de l'année, Frédéric Auffray, représentant le service Études urbaines à Rennes métropole est...

Page 101

ouest france Justice et Liberté
mardi 2 juin 2015

Une réunion publique et un vote citoyen (284 mots)
L'association Dibab-Décidez la Bretagne organise, avec l'aval de la municipalité, une votation citoyenne (référendum local ...

Page 102

ouest france Justice et Liberté
lundi 18 janvier 2016

« Nous allons continuer la modernisation de la commune »
(324 mots)
« Notre trésorerie est saine et nous ne sommes pas en difficulté. Nous restons prudents, compte tenu de la diminution des d...

Page 103

CINTRÉ
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 30 novembre 2016

Au conseil municipal : PLUi et projet jeunesse et associations
(454 mots)
Le conseil municipal s'est déroulé lundi 21 novembre. Sur les six points abordés, deux étaient de la première importance. ...

Page 105

CLAYES
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 11 janvier 2017

Lors des voeux, le maire annonce les travaux à la salle polyvalente (325 mots)
Le maire, Philippe Sicot, a présenté ses voeux à la population et aux associations samedi. ...

Page 107

CORPS-NUDS
(5 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 24 octobre 2016

Ordre du jour du conseil de lundi 24 octobre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : déba (130 mots) — Page 109
Ordre du jour du conseil de lundi 24 octobre Plan local d'urbanisme intercom...

ouest france Justice et Liberté
mercredi 26 octobre 2016

278 logements pourraient être construits d'ici 2020 (689 mots) — Page 110
Une durée de 10 à 15 ans Le conseil de lundi a débuté par une présentation de...

ouest france Justice et Liberté
mardi 28 novembre 2017

L'avenir de la commune sera débattu vendredi (209 mots) — Page 111
Une présentation générale du projet communal de PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), suivie d'échanges avec les hab...

ouest france Justice et Liberté
samedi 9 décembre 2017

L'avenir de l'expansion de la commune fait débat (527 mots) — Page 112
Yvonnick David, adjoint à l'urbanisme, a présenté le projet communal du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) laissan...

ouest france Justice et Liberté
jeudi 21 décembre 2017

Fours, croix, calvaires... répertoriés pour inventaire (396 mots) — Page 113
Julien Huon est diplômé en histoire de l'art et restauration du patrimoine bâti. Rennes métropole l'a chargé d'arpenter la ...

GÉVEZÉ
(3 articles)

ouest france INTERNET
jeudi 19 novembre 2015

Conseil municipal : le garage communal sera vendu pour 10 000 € (379 mots) — Page 115
Mardi soir, le conseil municipal s'est ...

ouest france Justice et Liberté
samedi 23 septembre 2017

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Ville de Gévezé. Rennes Mét (89 mots) — Page 116
Plan Local d'Urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Ville ...

ouest france Justice et Liberté
lundi 25 septembre 2017

Réunion sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (180 mots)
Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le projet communal de chacune des 43 commune...
Page 117

LA CHAPELLE-CHAUSSÉE
(1 article)

ouest france INTERNET
lundi 21 décembre 2015

Les étudiants recensent le patrimoine bâti (243 mots)
Depuis le 16 décembre, six étudiants en...
Page 119

LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 7 février 2018

Les habitants invités à plancher sur l'avenir (213 mots)
Une réunion publique était organisée par la municipalité pour inviter les habitants à réfléchir au développement de la comm...
Page 121

LA CHAPELLE-THOUARAULT
(2 articles)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 13 octobre 2016

Conseil municipal : quels noms pour les habitants ? (381 mots)
Gentilé pour La Chapelle-Thouarault Robert Beaudrier, ancien maire, a présent...
Page 123

ouest france Justice et Liberté
vendredi 30 mars 2018

Art'Comédia débarque dans la commune (327 mots)
Lors du dernier conseil municipal, Véronique et Bertrand Larmet, de la direction de la Compagnie Art'Comédia, actuellement ...
Page 124

LE RHEU
(6 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 7 novembre 2016

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes métropole. Le (67 mots)
PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur :... Page 126

ouest france Justice et Liberté
vendredi 13 octobre 2017

Une expression citoyenne sur le PLUI ce samedi Samedi 14 octobre, un atelier d'expression citoyen (170 mots)
Une expression citoyenne sur le PLUI ce samedi Samedi 14 octobre, un atelier... Page 127

ouest france Justice et Liberté
mercredi 13 décembre 2017

Une réunion publique jeudi soir, au forum du collège (192 mots)
Une réunion publique est proposée ce jeudi 14 décembre, de 20 h à 22 h 30. Elle se tiendra au forum du collège. Son objecti... Page 128

ouest france Justice et Liberté
lundi 15 janvier 2018

Des logements pour tous en 2018 (272 mots)
La mise en scène de la cérémonie des voeux était particulièrement soignée, dans un Cosec paysager pour faire honneur au lab... Page 129

ouest france Justice et Liberté
samedi 19 mai 2018

Les élus consultent les habitants le 23 mai (492 mots)
La municipalité convie les Rheusois à une réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), ce mercredi ... Page 130

ouest france Justice et Liberté
samedi 26 mai 2018

Interrogations autour de l'évolution du centre-bourg (417 mots)
La présentation aux Rheusois du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) préfigure les transformations urbaines de... Page 131

LE VERGER
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
lundi 24 avril 2018

Le Verger Inventaire du patrimoine Conférence.
Le Verger Inventaire du patrimoine Conférence. Restitution publique du recensement du patrimoine bâti par le master Restauration et réhabilitation Page 132

L'HERMITAGE
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
lundi 28 novembre 2016

Emprise de Rennes métropole : qu'en dit le maire ? (451 mots)
Trois questions à... André Chouan, maire. ... Page 133

LAILLÉ
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
mardi 11 octobre 2016

Des étudiants en histoire fouillent le patrimoine bâti (389 mots)
Mathilde Chemin, Déborah de Sousa Figueiredo et Adrien Debos, étudiants en master patrimoine, ont réalisé, de juin à août, ...

Page 135

LANGAN
(2 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 26 septembre 2016

Réunion publique autour du PLUi Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole (secteur nord). (92 mots)
Réunion publique autour du PLUi Réunion publique. Organisateur : Rennes Métr...

Page 137

ouest france Justice et Liberté
vendredi 20 octobre 2017

Réunion publique PLUi sur le projet urbain Réunion publique. Organisateur : Mairie de Langan et R (50 mots)
Réunion publique PLUi sur le projet urbain Réunion publique. Organisateur : ...

Page 138

MINIAC-SOUS-BÉCHEREL
(1 article)

ouest france INTERNET
samedi 30 janvier 2016

Six étudiants recensent le patrimoine bâti de la commune
(242 mots)

Depuis décembre, dans le cadre d'un exe...

Page 140

MONTGERMONT
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
samedi 4 juillet 2015

Le bâtiment BPO menacé, l'architecte mobilise (549 mots)
Le bâtiment de verre, bardé de structures métalliques, est aujourd'hui désert. Les 250 salariés de la banque ont quitté l'a...

Page 142

ouest france Justice et Liberté
mardi 7 juillet 2015

Emmanuel Couet veut sauver l'ex-BPO (354 mots)
La Banque populaire de l'Ouest veut raser son ancien siège de Montgermont, au nord de Rennes (O.-F. du samedi 4 juillet). L...

Page 143

ouest france
Justice et Liberté
samedi 6 janvier 2018

Un projet communal au sein du PLUi (316 mots)
Le projet communal Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), d'une duré... Page 144

MORDELLES
(6 articles)

ouest france
Justice et Liberté
samedi 5 novembre 2016

Conseil municipal Plui : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de dével (125 mots)
Conseil municipal Plui : débat sur les orientations générales du projet d'am... Page 146

ouest france
Justice et Liberté
mercredi 9 novembre 2016

Plan local d'urbanisme : les orientations présentées aux élus (403 mots)
Lundi soir, lors du conseil municipal, Matthieu Theurier (vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire et de... Page 147

ouest france
Justice et Liberté
jeudi 14 septembre 2017

Découvrir le patrimoine bâti local (219 mots)
Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, la commune et Rennes métropole proposent une découverte du patrimoine... Page 148

dimanche ouest france
dimanche 17 septembre au jeudi 7 janvier 20170917

Une balade pour découvrir le bâti de la commune (157 mots)
Samedi après-midi, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la commune et Rennes métropole proposaient une déc... Page 149

ouest france
Justice et Liberté
lundi 9 octobre 2017

Découvrir ou redécouvrir le patrimoine bâti local (387 mots)
« Trois étudiants s'y sont attelés de mai à septembre », explique Olivier Bonnet, adjoint délégué à l'urbanisme et au patri... Page 150

ouest france
Justice et Liberté
mardi 5 décembre 2017

Donnez votre avis sur les projets de la commune (403 mots)
Ce soir, à 20 h, à la Biardais, les Mordelais sont invités à découvrir les différentes orientations du Plan local d'urbanis... Page 151

NOUVOITOU
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
mardi 4 avril 2017

Comment gérer de manière efficace le bocage de la commune ?
(441 mots)
La réglementation oblige désormais les collectivités locales à prendre en compte le bocage dans le Plan local d'urbanisme i...
Page 153

ouest france Justice et Liberté
lundi 23 octobre 2017

Le bocage est analysé pour être revalorisé (492 mots)
Un projet participatif « Identifiée notamment par le Schéma régional de cohér...
Page 154

ouest france Justice et Liberté
lundi 11 décembre 2017

400 logements sortiront de terre à l'horizon 2035 (451 mots)
Le Plan local d'urbanisme intercommunal donne une dimension nouvelle à l'action des élus communaux, en matière d'économie, ...
Page 155

NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
vendredi 6 octobre 2017

Travaux sur une terre agricole : l'affaire est à l'instruction
(519 mots)
Ce que dénonce le collectif « L'extension de la plateforme » de la société de...
Page 157

ouest france Justice et Liberté
jeudi 11 janvier 2018

Deux maisons pour les seniors en projet (212 mots)
Les voeux du maire, Gilles de Bel Air, ont eu lieu samedi 6 janvier, à la salle Louis-Texier, en présence du député LREM Mu...
Page 158

ouest france Justice et Liberté
lundi 12 mars 2018

Ils recensent le patrimoine ancien ou remarquable (505 mots)
La densification urbaine dans Rennes métropole change l'aspect de la ville et inquiète des habitants, attachés à un habitat...
Page 159

ORGÈRES
(6 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 1er février 2016

Le projet d'urbanisation du bourg exposé au public (256 mots)
Le conseil municipal au cours de l'année 2015 a décidé d'engager une réflexion sur la poursuite de l'aménagement urbain, re...
Page 161

ouest france Justice et Liberté
lundi 14 novembre 2016

Le projet de Plan local d'urbanisme exposé en mairie (170 mots)
La planification urbaine se définit à l'échelle de l'agglomération rennaise, le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)... Page 162

ouest france Justice et Liberté
lundi 9 janvier 2017

Les Plans locaux d'urbanisme et d'habitat modifiés (319 mots)
Modifications du PLU et du PLH en perspective Une modification du Plan local ... Page 163

ouest france Justice et Liberté
mercredi 1er novembre 2017

Une balade citadine pour expliquer l'urbanisation (388 mots)
Entretien Daniel Dein, le maire ... Page 164

ouest france Justice et Liberté
lundi 6 novembre 2017

Les questions ont fusé lors de la balade citadine (229 mots)
Samedi matin, Daniel Dein, le maire, avait convié les citoyens à participer à une balade citadine pour découvrir les futurs... Page 165

ouest france Justice et Liberté
jeudi 23 novembre 2017

Le public invité à penser la ville de demain (291 mots)
Le projet La commune prépare son futur Plan local d'urbanisme intercommunal (... Page 166

PACÉ
(13 articles)

ouest france INTERNET
mercredi 19 novembre 2014

Pacé, « pôle structurant de bassin de vie » dans le Schéma de cohérence révisé (539 mots)
Les élus ont aussi examiné le Schéma de... Page 168

ouest france INTERNET
samedi 11 avril 2015

« Un dossier extrêmement lourd, à l'état de projet » (337 mots)
Le projet de requalification du centre-... Page 169

ouest france Justice et Liberté
vendredi 6 novembre 2015

Entretien Où en est le projet de centre-bourg ? Il est toujours en phase de réflexion et d'études (715 mots)
Entretien Où en est le projet de centre-bourg ? ... Page 170

ouest france Justice et Liberté
mardi 15 novembre 2016

PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Le (63 mots) Page 172
PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Réunion publique. Organisateur :...

ouest france Justice et Liberté
jeudi 22 décembre 2016

Les autres dossiers examinés lors du conseil municipal (508 mots) Page 173
Nouvelle élue Le conseil a accueilli une nouvelle conseillère municipale en l...

ouest france Justice et Liberté
samedi 1er avril 2017

Une réunion publique le 6 avril pour le plan d'urbanisation (496 mots) Page 174
Trois questions à... Philippe Rouault, ...

ouest france Justice et Liberté
mardi 11 avril 2017

« Maintenir la croissance et l'attraction de la ville » (694 mots) Page 175
Jeudi, un public très concentré a pris connaissance du PLUi (Plan local d'urbanisation intercommunal) par une projection, t...

ouest france Justice et Liberté
mardi 13 juin 2017

Une réunion pour la ZAC bourg Clais Touraudière (292 mots) Page 176
La deuxième réunion publique de concertation, dans le cadre des études préalables à une création de ZAC multisite, aura lie...

ouest france Justice et Liberté
lundi 16 octobre 2017

Le plan d'urbanisme intercommunal se dévoile (136 mots) Page 177
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes métropole remplacera les plans locaux d'urbanisme des 43 communes,...

ouest france Justice et Liberté
mardi 28 novembre 2017

Un plan d'urbanisme pour favoriser la mixité sociale (393 mots) Page 178
Entretien « Chaque commune a ses particularités », rappelle Philippe Rouault,...

ouest france Justice et Liberté
samedi 2 décembre 2017

Les trois visages de la ville de demain évoqués (627 mots) Page 179
Mercredi soir, le plan local d'urbanisme intercommunal a été dévoilé, lors d'une réunion publique. Les élus ont donné leurs...

ouest france Justice et Liberté
samedi 16 décembre 2017

Une exposition sur la future ZAC multisite (101 mots) Page 181
Le 29 novembre a eu lieu une réunion publique à l'Escapade, portant sur les futures orientations d'aménagements de la ville...

ouest france Justice et Liberté
vendredi 2 mars 2018

PLUi et Zac multisite au coeur des préoccupations (340 mots) Page 182
Lors du dernier conseil municipal, des sujets importants ont été discutés avec intensité, car ils décideront de l'environne...

PONT-PÉAN
(4 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 3 octobre 2016

L'urbanisme sera à l'ordre du jour du conseil municipal
(257 mots)
La séance publique du conseil municipal aura lieu mardi. L'urbanisme sera le sujet majeur. ...
Page 184

ouest france Justice et Liberté
jeudi 6 octobre 2016

Plan d'aménagement : les déplacements au coeur des débats
(466 mots)
Le premier point à l'ordre du jour, et le plus longuement développé lors du conseil municipal de mardi soir, était le débat...
Page 185

ouest france Justice et Liberté
samedi 18 novembre 2017

Ce samedi, une balade exploratoire dans les quartiers (143 mots)
Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses 43 communes. ...
Page 186

ouest france Justice et Liberté
lundi 20 novembre 2017

À quoi ressemblera la commune en 2035 ? (344 mots)
« Il faut que le développement de la commune corresponde à nos attentes », a expliqué, le maire Jean-Luc Gaudin, aux habita...
Page 187

RENNES
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
lundi 5 février 2018

Plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique
Plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole/Ville de Rennes. Depuis 2015,
Page 188

ROMILLÉ
(7 articles)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 17 septembre 2014

Avis d'enquête publique sur la commune (166 mots)
Par arrêté en date du 9 septembre 2014, le maire de la commune a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'al...
Page 189

ouest france Justice et Liberté
lundi 6 octobre 2014

Conseil municipal Lundi 6 octobre, 20 h 30, maison des associations. Principaux points à l'ordre (117 mots)
Conseil municipal Lundi 6 octobre, 20 h 30, maison des associations. Princip...
Page 190

ouest france Justice et Liberté
jeudi 22 janvier 2015

Voeux 2015 : de nombreux projets pour les années à venir
(426 mots)
La cérémonie des voeux ce samedi, a commencé par une minute de silence, « pour rendre hommage aux journalistes qui défenden...
Page 191

ouest france Justice et Liberté
vendredi 27 novembre 2015

Conseil municipal, lundi 30 novembre, à 20 h 30 Lundi 30 novembre, 20 h 30, maison des associatio (117 mots)
Conseil municipal, lundi 30 novembre, à 20 h 30 Lundi 30 novembre, 20 h 30, ...
Page 192

ouest france Justice et Liberté
vendredi 11 décembre 2015

Conseil municipal Lundi 14 décembre, 20 h 30, maison des associations. Élaboration du Plu : resti (124 mots)
Conseil municipal Lundi 14 décembre, 20 h 30, maison des associations. Élabo...
Page 193

ouest france Justice et Liberté
mercredi 2 novembre 2016

Conseil municipal Débat sur les orientations du Plui ; attributions de compensation définitives a (97 mots)
Conseil municipal Débat sur les orientations du Plui ; attributions de compe...
Page 194

ouest france Justice et Liberté
mercredi 7 décembre 2016

Le Plan local d'urbanisme devient intercommunal (395 mots)
Depuis le conseil métropolitain du 9 juillet 2015, Rennes métropole a décidé d'élaborer un premier Plan local d'urbanisme i...
Page 195

SAINT-ARMEL
(4 articles)

ouest france Justice et Liberté
mercredi 9 novembre 2016

L'avenir de la commune en débat au conseil (431 mots)
Projet d'aménagement et de développement durable Le conseil de lundi a débuté...
Page 197

ouest france Justice et Liberté
vendredi 16 décembre 2016

Conseil municipal : les tarifs publics inchangés (443 mots)
Tarifs publics 2017 Le conseil a approuvé les propositions de la commission f...
Page 198

ouest france Justice et Liberté
mercredi 8 novembre 2017

PLUi - Présentation du projet communal Réunion publique. Organisateur : Commune de Saint-Armel. (41 mots)
PLUi - Présentation du projet communal Réunion publique. Organisateur : Comm...
Page 199

ouest france Justice et Liberté
jeudi 14 décembre 2017

Zones humides : l'inventaire suscite des inquiétudes (447 mots)
Elles occupent 8,2 % de la surface communale. Les agriculteurs craignent qu'on les oblige, plus tard, à les transformer en...
Page 200

SAINT-ERBLON
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
lundi 5 juin 2017

Une balade pour s'approprier l'urbanisme communal (370 mots) — Page 202
La commune d'ici à 2035 Rennes métropole construit actuellement le futur plan...

SAINT-GILLES
(1 article)

ouest france Justice et Liberté
samedi 14 avril 2018

Une balade citoyenne pour expliquer l'urbanisation (321 mots) — Page 204
En 2020, le Plan local d'urbanisme sera remplacé par un Plan local intercommunal. Les élus invitent les habitants à une bal...

SAINT-GRÉGOIRE
(3 articles)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 24 mars 2016

Densifier oui, mais certainement pas n'importe comment (344 mots) — Page 206
Inquiets du devenir de la parcelle de terrain entre la rue Alphonse-Milon et la rue Joseph-Grandmoulin, les riverains ont p...

ouest france Justice et Liberté
vendredi 18 novembre 2016

La ville n'en peut plus de ses embouteillages (618 mots) — Page 207
« Le 2novembre, vous savez combien de temps il m'a fallu, pour aller des premiers feux au rond-point de Leclerc? » Une élue...

ouest france Justice et Liberté
samedi 28 octobre 2017

Entretien Où en est le dossier de La Forge ? On arrive à un moment crucial. Après plus de six mo (517 mots) — Page 208
Entretien Où en est le dossier de La Forge ? ...

SAINT-JACQUES DE LA LANDE

(12 articles)

ouest france INTERNET
lundi 1er juin 2015

Une balade en bus sur les projets d'urbanisme, samedi 6 juin

(483 mots) Page 210

Arrivée du métro, construction de logements, sécurisation de carrefours... Samedi, la nouvelle équipe d'...

ouest france INTERNET
vendredi 26 juin 2015

Les usagers du vélo ont rencontré des élus municipaux (429 mots)

Page 211

Dix cyclistes quotidiens ont assisté ma...

ouest france Justice et Liberté
jeudi 2 juillet 2015

Conseil municipal : ordre du jour du lundi 6 juillet Lundi 6 juillet, 19 h, mairie, 11, rue des 2 (143 mots)

Page 212

Conseil municipal : ordre du jour du lundi 6 juillet Lundi 6 juillet, 19 h, ...

ouest france INTERNET
mercredi 8 juillet 2015

« Nous devons tenir compte des attentes des habitants »

(416 mots) Page 213

Après la présentation des résultats de ...

ouest france Justice et Liberté
jeudi 17 septembre 2015

Projet de territoire : l'exposition revient dans chaque quartier

(316 mots) Page 214

Une première présentation du projet de territoire Saint Jacques demain, a eu lieu le 6 juin. Pour un deuxième temps d'échan...

ouest france Justice et Liberté
mercredi 23 mars 2016

La route de Redon au coeur du projet de territoire (401 mots)

Page 215

Emmanuel Couet, maire, a ouvert la soirée, lundi, en rappelant « l'historique de la concertation depuis 2012 et les enjeux ...

ouest france INTERNET
samedi 19 mars 2016

Réunion publique sur le projet de territoire, lundi (205 mots)

Les premières conclusions des études du...

Page 216

ouest france Justice et Liberté
jeudi 24 mars 2016

Le budget 2016 débattu au conseil municipal de mardi (482 mots)

Installation d'un nouveau conseiller Jean-Yves Riand succède à Francine Daho...

Page 217

ouest france Justice et Liberté
samedi 28 mai 2016

Les questions du public, mercredi soir, à propos du Plu (395 mots)

Le nouveau zonage du futur Plan « Les demandes d'écriture du règlement sont e...

Page 218

ouest france Justice et Liberté
mercredi 9 novembre 2016

L'urbanisme à l'échelle de la Métropole en débat (307 mots)
En début de conseil, lundi, le maire, Emmanuel Couet, est revenu sur les événements de la soirée d'Halloween. deux abris bu... Page 219

ouest france Justice et Liberté
jeudi 12 octobre 2017

Expo et rencontres autour de l'aménagement urbain (468 mots)
Pourquoi ? Comment ? Le PLUi, c'est quoi ? ... Page 220

ouest france Justice et Liberté
lundi 25 juin 2018

La France insoumise pour « une alternative à la voiture »
(171 mots)
Dans un communiqué, le groupe d'action Saint-Jacques-de-la-Lande insoumise, soutient que « la révision du Plan local d'urba... Page 221

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

(4 articles)

ouest france Justice et Liberté
lundi 10 octobre 2016

Ville de Saint-Sulpice-la-Forêt Réunion mensuelle du conseil de sages. Plan local d'urbanisme, ré (74 mots)
Ville de Saint-Sulpice-la-Forêt Réunion mensuelle du conseil de sages. Plan ... Page 223

ouest france Justice et Liberté
lundi 5 décembre 2016

La commune se prépare à accueillir 500 habitants de plus
(422 mots)
Pour l'équipe municipale, tous les moyens sont bons pour faire participer les habitants au devenir de la commune. À commenc... Page 224

ouest france Justice et Liberté
lundi 25 septembre 2017

Une nouvelle résidence Espacil inaugurée (385 mots)
La preuve en a été donnée : deux jeunes couples ont reçu leurs clés mercredi 20 septembre après désignation par la commissi... Page 225

ouest france Justice et Liberté
vendredi 26 janvier 2018

Les projets urbains communaux d'ici à 2033 (351 mots)
Mardi, les Sulpiciens s'étaient déplacés en nombre pour entendre le premier adjoint, Benoît Vagneur, et Camille Morand, cha... Page 226

THORIGNÉ-FOUILLARD

(13 articles)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 30 juin 2016

Rue Nationale : les habitants interrogent les élus (431 mots)

Lundi soir, sur le parking des cours de tennis des Molières, une quinzaine d'habitants sont venus à la rencontre des élus p... Page 228

ouest france Justice et Liberté
lundi 21 novembre 2016

Débat consensuel autour du PADD au conseil municipal

(455 mots)

Jeudi soir, en ouverture du conseil municipal, les élus ont pris connaissance des orientations générales du Projet d'aménag... Page 229

ouest france INTERNET
mardi 29 novembre 2016

Thorigné-Fouillard. La Ferme animation refuse toujours de partir (198 mots)

Mercredi 30 novembre, la convention annuelle entre la Ferme animation et la municipalité de Thorigné-Fou... Page 230

ouest france Justice et Liberté
samedi 3 décembre 2016

Y aura-t-il des immeubles de 17 mètres de hauteur ? (354 mots)

La commune a une culture pavillonnaire très forte dans son bâti ancien, le renouvellement urbain et la modification du Plan... Page 231

ouest france Justice et Liberté
lundi 5 décembre 2016

L'objectif est de 90 habitations en plus, par an, dans la commune (481 mots)

Vendredi soir, les élus ont organisé la première des deux réunions publiques d'hiver. Peu de monde pour cette première renc... Page 232

ouest france Justice et Liberté
samedi 24 décembre 2016

Conseil municipal : la der des ders pour Jean-Jacques Bernard

(454 mots)

Le maire passe le relais C'était dans le projet de mandat. Mardi soir, Jean-J... Page 233

ouest france Justice et Liberté
jeudi 19 janvier 2017

Cadre et qualité de vie veut donner la parole aux citoyens

(471 mots)

La jeune association Cadre et qualité de vie, créée en avril 2016, a tenu, mardi soir, sa première assemblée générale réuni... Page 234

ouest france Justice et Liberté
samedi 16 décembre 2017

Concertation avec les habitants sur le PLU intercommunal

(460 mots)

Mercredi soir, soixante-dix habitants étaient présents lors de la réunion publique. Ils se sont installés sur les dix table... Page 235

ouest france Justice et Liberté
mardi 30 janvier 2018

Les élus planchent sur le futur pôle artistique (441 mots)

Ce sera l'investissement du mandat. L'équipement sera livré, au mieux, en 2020. Il permettra de mutualiser, à la Morinais, ... Page 236

ouest france Justice et Liberté
jeudi 24 mai 2018

Le domaine de Tizé, terre d'artistes et d'échanges (376 mots)
Entretien Michaël Tanguy, ... Page 237

ouest france Justice et Liberté
mardi 29 mai 2018

Le Grand Tertre sera dans la zone d'activités ? (385 mots)
Le Grand Tertre loué aux associations... pour l'instant L'étable et la grange... Page 238

ouest france Justice et Liberté
samedi 30 juin 2018

La Marquerais veut plus de sécurité (441 mots)
Dans le cadre des réunions de quartier, deux élus de la municipalité ont rencontré les habitants du hameau de 45 habitation... Page 239

ouest france Justice et Liberté
samedi 30 juin 2018

Un immeuble qui fait râler les voisins (361 mots)
Jean-Charles Thouvenin habite dans un pavillon près du bourg et ne veut pas changer son univers. « Notre commune est agréab... Page 240

VERN-SUR-SEICHE

(9 articles)

ouest france INTERNET
jeudi 4 juin 2015

Le maire interpellé sur le projet de cinéma (296 mots)
En mars, la commission départementale d... Page 242

ouest france Justice et Liberté
lundi 7 novembre 2016

L'ordre du jour du conseil du lundi 14 novembre (157 mots)
La séance commencera par une présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui devra remplacer, d'ici 2019, ... Page 243

ouest france Justice et Liberté
samedi 12 novembre 2016

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Le (58 mots)
PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur :... Page 244

ouest france Justice et Liberté
lundi 14 novembre 2016

Un débat sur le futur des communes à la mairie (251 mots)
Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), Rennes métropole organise une série de... Page 245

ouest france Justice et Liberté
lundi 14 novembre 2016

Conseil municipal Présentation du PLUI PADD par Rennes Métropole ; débat orientations générales P (128 mots)
Conseil municipal Présentation du PLUI PADD par Rennes Métropole ; débat ori... Page 246

ouest france Justice et Liberté
mercredi 16 novembre 2016

Aménagement et développement durables au menu du conseil (351 mots) Page 247
Au 1erjanvier 2015, la transformation de l'agglomération en Métropole a entraîné le transfert de la compétence « Plan local...

ouest france Justice et Liberté
samedi 14 janvier 2017

Des liens renforcés avec le monde de l'entreprise (413 mots) Page 248
C'est avec les acteurs économiques de la commune qu'a démarré le marathon des voeux 2017, jeudi dernier, au Volume. Un part...

ouest france Justice et Liberté
lundi 5 février 2018

«Allons-nous devenir un satellite de Rennes ?» (379 mots) Page 249
À chaque commune son projet Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le projet...

ouest france Justice et Liberté
vendredi 30 mars 2018

« Ne pas détruire l'habitat traditionnel » (283 mots) Page 250
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit par le conseil de Rennes métropole, définit les grandes orientation...

VEZIN-LE-COQUET

(1 article)

ouest france Justice et Liberté
jeudi 5 octobre 2017

Une matinée d'échange sur le projet communal Dans le cadre de la concertation réglementaire menée (142 mots) Page 252
Une matinée d'échange sur le projet communal Dans le cadre de la concertatio...

PLUI

samedi 24 septembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud, Rennes, Rennes Nord, Rennes Ouest, Rennes Est
Page 14
383 mots



Le conseil de Rennes métropole, en bref

Billettique : 8,9 millions

La mise en service de la ligne B du métro coïncidera avec la mise en place, également sur la ligne A, d'un nouveau système de billettique. Une évolution parallèle à l'installation de portillons d'accès, qui limiteront la fraude.

Les tickets papier seront ainsi remplacés par un billet sans contact, délivré aux usagers occasionnels. À puce et intelligent, comme sa grande soeur, la carte Korrigo, il permettra un premier chargement au choix d'un voyage, d'un aller-retour et jusqu'à dix voyages. Puis il sera rechargeable deux ou trois fois.

Cette innovation permettra de réduire le phénomène de « repasse », à savoir ces tickets encore valables que les usagers s'échangent dans les stations du métro. Un manque à gagner évalué à 400 000 EUR chaque année (*Ouest-France*du mardi 10 mai 2016).

Jeudi soir, les élus métropolitains ont voté une enveloppe de 8,9 millions d'euros pour cette nouvelle billettique, qui pourrait bénéficier du subventionnement de la Région (1,85 million) et de l'Europe (1,8 million).

Recadrage

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Rennes ont été présentées aux élus métropolitains, une étape de la procédure de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Rennes,compétence désormais métropolitaine. L'occasion pour Bertrand Plouvier, du groupe d'opposition métropolitain Nouvelles perspective, mais aussi chef de file rennais du groupe d'opposition de la droite et du centre, de renouveler les critiques déjà émises lors du dernier conseil municipal rennais.

Un mélange de genres sévèrement recadré par Emmanuel Couet, président de Rennes métropole. **« Monsieur Plouvier, je vous répondrai au bon moment et au bon endroit. Quand nous aurons à débattre de ce qui nous concerne, à savoir le plan local d'urbanisme intercommunal ».**Puis, l'enjoignant à **« respecter ce qui est du ressort de telle ou telle assemblée »,**ainsi que **« la légitimité des maires »,**il a invité l'élu à**« venir régulièrement travailler avec nous. Ainsi, vous comprendrez ce qu'est une métropole ».** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
0E3415D477A0DF09B05C0A08DD0571236B378763A7A736E3853989C

jeudi 13 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud, Rennes, Rennes Ouest, Rennes Nord, Rennes Est
Page 13
356 mots



Concertation autour du PLU intercommunal

La Métropole s'engage dans la construction du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Un projet débattu avec les habitants.

43 communes

Rennes métropole engage une large concertation avec les habitants de ses 43 communes. Objet des rencontres, la construction du futur plan local d'urbanisme intercommunal. « **C'est le document réglementaire d'urbanisme dont la métropole rennaise doit se doter à l'horizon 2020,** explique Jean-Luc Gaudin, vice-président à l'aménagement. **En effet, depuis 2015, l'agglomération de Rennes devenant métropole de droit, la compétence de planification urbaine a été transférée des communes à la métropole.** »

À terme, le PLUi a vocation à remplacer les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans d'occupation des sols (POS) du territoire de Rennes métropole (38 PLU et 3 POS).

Réunions publiques

Neuf réunions publiques sont organisées pour proposer aux habitants un temps d'information et d'échanges. Les prochains rendez-vous : jeudi 13 octobre, à 20 h 30, secteur Sud, à la salle polyvalente de l'espace Du-Guesclin, avenue de la Mare-Guesclin, Saint-Erblon ; mardi 18 octobre, à 20 h 30, secteur Sud toujours, espace Vau-Gaillard, avenue Alphonse-Legault, à Bruz ; vendredi 28 octobre, à 20 h 30, secteur Rennes, au Café des Champs libres, cours des Alliés, à Rennes ; mercredi 9 novembre, à 20 h 30, secteur Ouest, à l'amphithéâtre du collège Georges-Brassens, au Rheu ; mardi 15 novembre, à 20 h 30, secteur Sud-Est, à la mairie de Vern-sur-Seiche ; jeudi 17 novembre, à 20 h 30, secteur Nord-Ouest, le Ponant, à Pacé.

Élus témoins

Une quarantaine d'élus des communes de Rennes métropole se sont portés volontaires pour sillonner d'autres communes que la leur et aller à la rencontre des habitants pour échanger sur leurs attentes et questionnements.

Expositions

Chacune des 43 communes accueille une exposition expliquant ce qu'est le PLUi, présentant le diagnostic de territoire établi depuis novembre 2015 et le projet métropolitain et ses grandes orientations.

Conseils municipaux

Le projet métropolitain fait l'objet d'un débat dans le cadre d'une séance publique du conseil municipal de chacune des communes de Rennes métropole. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
6A36C54571B08200C0BB0978FE0BC1346F37A56227AD3B39A670814

vendredi 21 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud, Rennes, Rennes Ouest, Rennes Nord, Rennes Est
Page 12
967 mots



« Le logiciel de la Métropole date des années 70 ! »

Transports, plan local d'urbanisme, gouvernance… Forum 2020, l'association d'opposition à Rennes métropole, présidée par le maire de Saint-Grégoire, Pierre Breteau (UDI), fait le point.

Entretien

Pierre Breteau et Bertrand Plouvier, président et coprésident de l'association d'opposition Forum 2020.

La Métropole revoit son plan local d'urbanisme. Qu'est-ce qu'il ne faut pas rater selon vous ?

Ce plan doit préfigurer la ville, le territoire, dans lequel nous vivrons dans les quinze prochaines années. Nous ne voulons pas que celui-ci ne soit qu'une simple déclinaison de la vision de Rennes sur tout le territoire de la Métropole.

Depuis le début de ce mandat, la maire de Rennes et le président de Rennes métropole disent avoir un cap clair, mais il s'agit en réalité du même cap que leurs prédécesseurs ! Ils ne sont que les artisans du second oeuvre d'une politique définie bien avant eux. Comment construire la ville de demain avec un logiciel qui date des années 1970 ? Il est temps de le mettre à jour.

La « ville archipel » ne peut se résumer à construire du logement dans les communes, tout en concentrant les équipements dans la ville centre. « Pourquoi raser des maisons dans lesquelles on souhaiterait habiter pour construire des collectifs dans lesquels personne ne souhaite habiter », disait un habitant dans le cadre la grande opération de communication Rennes 2030… Cette question n'est pas totalement illégitime !

Quelles sont vos propositions ?

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) doit répondre à trois enjeux : intégrer un volet « infrastructures » dans toutes les politiques de développement urbain, d'habitat ou d'activités et conditionner le développement à la réalisation et au financement de ces infrastructures ; limiter l'étalement urbain mais sans défigurer nos villes, en privilégiant une densité raisonnée, soutenable et différenciée entre les villes et dans les quartiers ; ouvrir la ville centre en la confortant par des pôles d'appui structurés dans la métropole et en renforçant nos liens avec les villes moyennes bretonnes qui nous entourent et les métropoles voisines

L'organisation des transports à Rennes et dans l'agglomération est-elle pertinente ?

Non, nous ne le pensons pas ! Matin et soir, nous assistons au même scénario : rocade saturée, accès à Rennes congestionnés à plus de 15 km de Rennes. Nous arrivons aujourd'hui au point d'asphyxie et nous nous refusons à « accepter un certain degré de congestion automobile », comme indiqué dans les documents préparatoires du futur plan de déplacement.

On ne peut pas vouloir sérieusement affirmer être une métropole accueillante, produire 4 500 logements et 60 000 m² de bureaux par an, sans que les infrastructures, y compris routières, n'évoluent ou ne s'adaptent. Certes, les majorités PS successives à Rennes et à la Métropole ont investi dans une offre de transports en commun. Cela était évidemment nécessaire, mais ce n'est pas suffisant.

Que proposez-vous ?

Nous ne souhaitons pas opposer les différents usages, mais il est temps de travailler sur tous les modes de déplacement. L'offre de transport en commun haute performance doit sortir de la rocade et profiter à l'ensemble des habitants de la métropole.

Le train urbain est une alternative. Elle doit être sérieusement étudiée pour aboutir à la mise en oeuvre d'un « RER rennais » pour irriguer l'ensemble du territoire de l'agglomération. Nous avons une étoile ferroviaire qui existe, nous devons en tirer parti et mieux l'utiliser.

Des projets d'équipements sportifs et culturels se concrétisent dans les communes ?

Oui, mais sans la Métropole ! Ils sont bien souvent le fruit de la créativité et de la pugnacité des communes et des partenaires associatifs. Quant aux projets métropolitains, ceux qui sollicitent les plus grands efforts financiers, ils restent concentrés dans la ville centre.

Ce choix politique de vouloir tout

concentrer dans le centre de Rennes reste lui aussi daté des années 1970. Alors même qu'il y a vingt ans, la volonté affichée était de créer des pôles d'appui parmi les communes. La corbeille de la mariée est bien vide aujourd'hui… On est loin des promesses. Il est temps d'avoir une vision plus équilibrée et plus globale des politiques d'aménagements et d'équipements de notre territoire.

Quels enjeux pour l'enseignement supérieur et le rayonnement de Rennes métropole ?

Rennes est incontestablement le symbole d'une « ville étudiante ». Mais que faisons-nous ? L'université et nos grandes écoles sont un atout majeur, un potentiel dont il faut absolument cultiver « la fierté du maillot ». Certes, c'est n'est pas à nous de dicter aux laboratoires ou aux universités leurs priorités, mais notre devoir est d'être à leurs côtés : de les accompagner et de les soutenir. Il s'agit d'un investissement si l'on veut se doter de locomotives pour tirer le développement d'une métropole européenne digne de ce nom. Il faut aussi que l'Université s'ouvre davantage vers les échanges internationaux.

La part des étudiants-chercheurs n'est que de 5,9 % à Rennes contre 10,1 % en moyenne en France. Il est nécessaire que Rennes métropole soit un véritable catalyseur pour favoriser le développement de ponts entre l'Université, les grandes écoles et les entreprises. La FrenchTech et la Cité internationale y contribuent. Tant mieux… Mais nous devons faire plus pour être identifiés comme la ville de l'excellence scientifique dans les domaines stratégiques qui sont les nôtres : l'automobile, les usages numériques, la cyber sécurité, l'habitat durable…

Vincent JARNIGON. ■

Recueilli par

Tous droits réservés Ouest-France 2016
453965C87B5079056040000082507B1A563D7CB66C72330A00CDF5EB

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 9 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud, Rennes, Rennes Ouest, Rennes Nord, Rennes Est
Page 10
637 mots



La Métropole tient à ses exploitations agricoles

Urbaniser, c'est bien. Tout en préservant une activité agricole importante, c'est mieux. Surtout lorsque côté avantages et bénéfices, c'est donnant-donnant. La métropole relève le défi.

775 exploitations agricoles

On les savait nombreuses mais de là à imaginer qu'il y en avait 775…

C'est pourtant le nombre d'exploitations agricoles - pour 39 700 ha (chiffres 2014) - réparties sur le territoire.

Des 43 communes de Rennes métropole, c'est Pacé qui en compte le plus, puisqu'elle en totalise plus de quarante. Il faut dire qu'elle a un territoire très étendu, sur 3 504 ha. Toutes ces exploitations, Rennes métropole entend bien les conserver.

Ville archipel

C'est d'ailleurs la particularité de l'agglomération, qui s'est développée **« sur un modèle de type ville archipel, qui ménage de la place à l'agriculture. Nous nous singularisons ainsi par rapport aux autres métropoles »,**rappelle Emmanuel Couet, le président de Rennes métropole.

La ville archipel, c'est cette alternance **« d'espaces urbains et d'espaces naturels et agricoles. C'est un privilège que nous devons bien évidemment aux agriculteurs, qui exploitent ces terres, mais aussi à nos documents d'ubanisme ».**

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays de Rennes ou le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) prévoient où et comment elles sont préservées.

Économiser

Comment faire lorsqu'on veut à la fois construire de nombreux logements (24 000 entre 2015 et 2020) et maintenir dans le même temps un nombre élevé d'exploitations ?

Emmanuel Couet a la solution. **« La sobriété dans notre consommation de foncier. La logique de développement pavillonnaire des années 1970-1980, avec des parcelles de 800 ou 1000m^2, très pénalisante pour l'agriculture, c'est terminé. »**

D'ailleurs, un habitant accueilli aujourd'hui à Rennes métropole représente**« quatre fois moins de foncier qu'il y a vingt ans».**Avec le futur PLUI, **« chacune des 43 communes sera dépositaire et garante de ces enjeux »**

Agriculteur métropolitain

28 % des emplois des secteurs agricole et agroalimentaire du département sont à Rennes métropole. Soit 7 000 emplois indirects et 1 900 agriculteurs. Métropolitains, donc.

« Comme pour chaque habitant, être à Rennes métropole, c'est bénéficier de services, de loisirs, mais aussi de possibilités d'emploi pour les conjoints »,explique Olivier Auffray, exploitant à Pacé et élu à la Chambre d'agriculture.

C'est aussi**« la possibilité de circuits courts, de ventes directes, par la proximité d'une population importante. D'ailleurs les projets de magasins collectifs se multiplient ».**Enfin, c'est **« bénéficier d'un territoire économique dynamique ».**

Pour les inconvénients, Olivier Auffray cite **« la difficulté de trouver des compensations foncières et donc de maintenir la taille des exploitations ».**

Difficile également de se déplacer lorsqu'on conduit un engin agricole : **« Nous sommes au coeur d'un noeud routier. »**

Ses craintes ?**« Voir petit à petit les sièges d'exploitation disparaître. Il y aura toujours des terres cultivables, mais pour l'élevage, c'est plus compliqué. Un troupeau de vaches ne peut pas traverser n'importe où. Seule solution, garder nos fermes, nos bâtiments d'élevage au coeur du territoire. »**

Convention

Hier, une convention a été signée entre la Chambre d'agriculture et Rennes métropole : foncier, alimentation-santé, dialogue, environnement, transition énergétique… Tout ceci sera préservé, amplifié. Et tout le monde s'en trouvera gagnant. Parce que l'agriculture, ce sont des emplois, des produits frais.

Et si, en plus, on installe une unité de méthanisation, comme dans l'exploitation de François Trubert, à Gévezé, visitée hier, ce sont les déchets agricoles que l'on transforme en énergie.« **On a énormément de choses à faire en commun** », soulignent Emmanuel Couet et Marcel Denieul, président de la Chambre d'agriculture. ■

par Brigitte Saverat-Guillard.

Tous droits réservés Ouest-France 2016
5A3B854973909206B0390A188205C1376227576B07203D11A95954E

lundi 6 février 2017
Édition(s) : Rennes Sud, Rennes, Rennes Ouest, Rennes Nord, Rennes Est
Page 8
669 mots



Le patrimoine remarquable au pied du mur

Avenue Aristide-Briand, avenue Maginot… Les Amis du patrimoine montent au créneau là où des édifices pourtant classés comme remarquables, sont menacés de disparition.

On est en 2004. Ils sont quelques-uns à se mettre en colère en apprenant la démolition de la chapelle de la Visitation, au profit du centre commercial.**« Elle avait été construite au XVII^e^par Corbineau, l'un des architectes du Parlement de Bretagne.»**La chapelle a disparu mais l'association des Amis du patrimoine était née. Elle rassemble aujourd'hui 135 adhérents attachés à la préservation des témoignages du passé, marqueurs de l'histoire de la capitale bretonne.

« Personne n'est contre la politique de la Ville qui vise à permettre à tous, « riches ou gueux », de s'installer en ville, mais nous pensons qu'il faut faire attention où l'on met les pieds »,explique Michel Coignard, le président des Amis du patrimoine, réunis samedi, au musée des Beaux-arts. Ana Sohier, conseillère municipale, est venue échanger avec les adhérents.**« C'est une première, nous nous en félicitons et les questions ont été nombreuses. »**

Un projet contesté depuis quatre ans

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention de l'association, ces derniers mois. Ainsi les cinq villas situées avenue du Sergent-Maginot : **« L'une a déjà été cédée à des promoteurs. On aimerait que la Ville fasse jouer son droit de préemption pour les quatre qui restent, dont l'une appartenait à l'ancien maire François Château. »**

Autre exemple avec cette maison bourgeoise du 69, avenue Aristide-Briand, censée être rasée au profit d'un immeuble d'une trentaine de logements. Contesté par des riverains, le projet est au point mort depuis bientôt quatre ans. Déboutés en première instance et en appel, les opposants à la démolition ont saisi le Conseil d'État en décembre.**« C'est l'exemple typique d'un édifice inscrit sur la liste du patrimoine remarquable de la ville de Rennes et pour lequel la Ville a pourtant délivré un permis de démolir »,** remarque Michel Coignard, qui y voit une certaine **« incohérence ».**

Dès le début de cette affaire, Frédéric Bourcier, alors adjoint à l'urbanisme, avait indiqué que **«tout projet de préservation d'un bâti doit trouver son économie».**En clair, si un immeuble ou une maison de caractère ne trouve pas d'acquéreur candidat à sa rénovation parce que celle-ci coûte trop cher, la collectivité ne s'opposera pas au projet de démolition-reconstruction d'un promoteur. L'argent, c'est bien tout le problème ! **« On ne dit pas le contraire, mais on estime que le sauvetage de quelques maisons remarquables ne met pas en péril le programme de construction de milliers de logements prévu par la métropole. »**

Périmètre classé ?

Pour les Amis du patrimoine, le patrimoine remarquable n'est d'ailleurs plus une priorité pour les autorités. **« Exemple rue du Capitaine-Dreyfus où trois immeubles anciens, sous le coup d'un arrêté de péril depuis 2010, vont être démolis. Et cela contre l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Ces immeubles situés dans un périmètre classé, à moins de 500m de l'église Toussaints, sont classés trois étoiles (le plus haut niveau) à l'inventaire de la ville. »** Pour Michel Coignard, c'est la loi Culture et patrimoine de juillet 2016 qui a changé la donne, en accordant aux collectivités le droit de signer un permis de démolition, y compris dans un périmètre classé.

L'association siège au Conseil local du patrimoine, créé en juin dernier par Renne métropole. L'objectif est d'écrire un nouveau plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi). **«Dans ce cadre, la liste du patrimoine remarquable de Rennes, doit être élargie aux 43 communes de la métropole. On s'en félicite à condition qu'elle soit respectée. »** ■

par Laurent Le Goff.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
3736C5E570307600901C0598670291E168776E6D872837A2799D658

lagazette.fr
mercredi 4 octobre 2017
1876 mots

Les enjeux de santé publique investissent le champ de l'urbanisme

Urbanisme

Elus et professionnels des territoires sont de plus en plus nombreux à articuler les enjeux d'aménagement et de santé publique dans leurs discours, que ce soit au sein des problématiques liées à la pollution de l'air, à l'isolation thermique des logements ou à la promotion de la nature en ville. Si la prise en compte des enjeux de santé en ville suscite un regain d'intérêt depuis 2010, l'essentiel reste à faire en matière de coordination entre les services des collectivités.

A l'heure où les voitures diesel et essence sont repoussées de nos villes car jugées trop polluantes, et que les études sur les bienfaits des espaces verts se multiplient, il semblerait que les enjeux sanitaires ne soient plus le seul apanage des professions médicales, et touchent d'autres corps de métiers, à l'instar des urbanistes ou des sociologues. Même les élus s'y mettent. Mais ce nouvel équilibre reste fragile. Anne Roue le Gall, chercheuse et enseignante à l'école des hautes études en santé publique (Ehesp), ne le sait que trop. « Dans le champ de l'urbanisme et de la santé, on essaie de faire dialoguer des secteurs qui ne se parlent jamais », concède-t-elle.

Si l'articulation entre la santé et les politiques d'urbanisme n'est pas neuve, elle prend une autre dimension aujourd'hui, du fait d'une herméticité entre ces deux domaines pendant plusieurs décennies. Les tentatives pour remédier à cette lacune émergent progressivement depuis 2010 (évolution des procédures réglementaires en matière d'évaluation environnementale des plans, projets et programmes issus du Grenelle de l'environnement, création des Agences régionales de santé, déploiement de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé, etc.), mais la tâche parait ardue. "Le lien n'est pas évident pour un professionnel de santé, car traditionnellement, la santé est vue à travers une approche reliée à l'individu. Penser à l'échelle de toute une ville, on ne sait pas faire", confie Zoé l'Héritage, directrice du réseau français des villes-santé de l'OMS. Le réseau multiplie pourtant les initiatives auprès des collectivités, notamment à travers la démarche des études d'impact sur la santé (EIS).

« On dit souvent que la santé n'est pas une compétence de la ville. C'est faux, elle est au coeur de celle-ci » Anne Roue Le Gall

Faire dialoguer les acteurs

Cette méthodologie, qui a déjà été adoptée par des villes comme Lille ou Strasbourg, permet de prendre en compte la composante santé dans l'élaboration des projets urbains. "On analyse des données scientifiques, mais aussi des avis d'experts et celui des populations", développe Anne Roue le Gall, qui a accompagné plusieurs collectivités territoriales dans cette démarche. Fait notable, la méthodologie met un point d'honneur à faire dialoguer une multiplicité d'acteurs issus de disciplines et de milieux variés. A Rennes, ville pionnière en matière d'EIS, on semble plutôt satisfait du résultat. "Il fallait expérimenter cette méthode pour y voir plus clair en matière de problématiques de santé", estime Frédéric Auffray, du service des études urbaines à Rennes Métropole. "Sur le plan local, les différentes phases permettent de distiller les préoccupations de chacun", pointe-t-il.

Attention toutefois à ne pas réduire l'articulation entre urbanisme et santé à la seule démarche de l'EIS, au risque de passer à côté d'autres réponse plus adaptées. « L'étude d'impact sur la santé est un moyen d'intégrer la santé dans le champ de l'urbanisme, mais elle est très codifiée et elle comporte certaines contraintes, notamment sur le plan des moyens humains », tient à rappeler Anne Roue le Gall. La méthodologie serait donc plutôt conseillée pour les projets ayant un minimum d'envergure.

Des petits rien qui changent tout

Pour Patricia Saraux, médecin directeur à la ville de Nantes, certaines initiatives relèvent parfois tout simplement « du bon sens ». « On reçoit parfois des patients à qui on conseille de marcher. Mais que fait-on pour les encourager ? Si on a une ville où on peut aller s'asseoir régulièrement, et où on sait qu'on trouvera des sanitaires sur son chemin, alors cette démarche est plus facile. Aujourd'hui, si vous avez une canne ou si vous avez un enfant en bas âge, vous savez que ça va être compliqué », déplore-t-elle. En effet, ces dernières décennies, les villes ont eu tendance à supprimer le mobilier urbain pour des raisons de tranquillité publique : bancs, sanitaires, etc. Or, « une ville mobile, c'est une ville où l'on trouve aussi des temps de repos », martèle le médecin. Idem pour les obstacles en ville, qui sont souvent rédhibitoires : « il faut limiter les ruptures. On a beau dire aux gens « il faut que vous

marchiez », encore faut-il que ce soit pratique et sécurisant pour eux ».

Réalisée en 2015, l'étude HEAT (pour « Health economic assessment tools ») a estimé, pour chaque ville participante, le nombre de morts évitées sur une durée de dix ans si un échantillon donné d'individus marchaient ou pédalaient quotidiennement. Résultat pour Nantes : si la collectivité parvient à doubler la proportion de cyclistes d'ici 2030 (12% contre 5,5% en 2015), le nombre de morts évitées sur dix ans est estimé à 670 individus. « Quand on montre des chiffres comme ça à nos services techniques, ils se disent : non seulement on améliore la ville, mais on améliore aussi la santé des gens… et ça aide à convaincre », admet Patricia Saraux.

Acquérir une culture commune

Les études le confirment, il y a d'abord une première phase d'acculturation à faire auprès des acteurs concernés. Une étude menée en septembre 2017 par l'Unep et l'association Hortis auprès de 25 villes françaises révèle que, sur l'ensemble des répondants, un seul service « espaces verts » sur 10 entretient des liens forts avec le service « santé ». « Ces liens restent faibles, ce qui ne facilite pas la mise en place de projets transversaux » analysent les auteurs. C'est aussi le constat que partage Frédéric Auffray. « Une fois que nous avons construit un socle autour de cet enjeu, c'est à nous d'acquérir cette culture, de nous former et de former les autres services et les élus », insiste-t-il.

Même constat de la part de Patricia Saraux : « ce sont des petites choses, mais qui au fur et à mesure génèrent une autre posture chez les gens ». A Nantes, des balades urbaines ont par exemple été organisées avec les habitants pour leur permettre de « redécouvrir » leur quartier. « Certaines personnes ne savaient pas toujours qu'il y a avait un espace vert à 20 mètres de chez elles », raconte le médecin. Une tentative que d'autres collectivités pourraient être amenées à copier à l'avenir. « Il est temps qu'en France, on se mette à se pencher sérieusement sur cette question », tranche Frédéric Auffray. ■

par Emmanuelle Picaud

Note 1

Center for Disease Control and Prevention, 1982

Encadre manuel 1

L'EIS, une première étape
La démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) s'inscrit dans les principes de la charte internationale d'Ottawa, qui défend une démarche "holistique", c'est-à-dire plus englobante, de la santé publique. "En effet, les études internationales ont pu montrer que le système de santé actuel compte seulement pour 12 à 20 % sur l'état de santé d'une population, les 80 % restant se jouant hors du système de santé ", explique santé publique France sur son site. Partant de ce constat, ce sont donc principalement les facteurs et les déterminants sociaux, environnementaux et économiques qui influent sur l'état de santé des populations. De fait, l'EIS propose une méthodologie aux acteurs de la ville pour définir les impacts et les déterminants qui permettront de mieux appréhender les politiques publiques, et de les adapter à ces enjeux.

Encadre manuel 2

Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux de santé
Si certains schémas d'aménagement pourraient mieux se prêter à l'articulation des problématiques liées à l'urbanisme et à la santé – comme le PDU ou le PCAET par exemple-, ce ne sont toutefois pas les seuls outils aux mains des collectivités. « Le PDU et le PCAET sont là pour donner les orientations. Les PLU et PLUi ont, eux, vocation à réduire les expositions des personnes », commente Frédéric Auffray, du service des études urbaines à Rennes Métropole. Le futur PLUi de Rennes doit notamment comprendre un axe stratégique intitulé « construire une Métropole du bien-être au service de ses habitants intégrant la santé et la gestion des risques ». Plusieurs déterminants seront pris en compte dans cet axe, comme l'accessibilité des espaces et équipements publics, la promotion des déplacements actifs et des transports en commun ou encore la lutte contre la précarité énergétique.

De son côté, la ville de Nantes – en se basant notamment sur l'exemple de villes comme Salon de Provence – a intégré au sein du règlement son PLU des mesures pour lutter contre l'invasion du moustique-tigre. « Nos collègues du Sud-Est disent qu'il faut incliner les toits-terrasses, et enlever les terrasses sur plot. Nous avons intégré ces mesures lors de la dernière révision de notre plan d'aménagement », précise Patricia Saraux.

Encadre manuel 3

A Lille, la santé publique au coeur de la requalification urbaine

Les problématiques de santé publique sont de plus en plus intégrées aux réflexions d'aménagement urbain. C'est le cas à Lille : la ville travaille notamment à la reconversion d'une ancienne friche de gare ferroviaire de marchandises, dans le quartier de Saint-Sauveur. Avant d'entrer en phase de travaux - prévue pour début 2018- le projet a fait l'objet d'une étude d'impact sur la santé (EIS). "L'objectif, c'est d'agir en amont pour concevoir un quartier favorable au bien-être des habitants", commente Jérémy Crepel, élu et adjoint à la santé au sein de la municipalité.

La ville s'emploie également à la requalification de l'ancien faubourg de Béthune dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Ce quartier visé par le programme national Anru compte de nombreux HLM, et se trouve à côté de l'autoroute, ce qui pose des enjeux importants en termes de santé publique. La mairie de Lille envisage, d'une part, de limiter la vitesse sur le périphérique de 90 à 70 km/h, et, d'autre part, la création d'un mur antibruit pour limiter les nuisances sonores. A l'intérieur du mur, il est également prévu de créer une ferme urbaine et des espaces de promenade. Enfin, une réflexion importante a été accordée à l'amélioration de l'habitat et à la qualité de l'air intérieur.

"Il y a une prise de conscience du fait que la santé est un ensemble de facteurs, et que celle-ci doit être prise en compte au sein d'une démarche globale. Et que pour améliorer la santé, il faut aussi améliorer l'environnement", assure l'élu.

N° 629
vendredi 16 au jeudi 22 mars 2018
Édition(s) : Ille-et-Vilaine
Page 3
199 mots



Des réunions pour informer les agriculteurs sur les PLUi

Les communautés de communes ont désormais le choix de réaliser un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunal (PLUi). L'objectif est de s'accorder sur les enjeux de développement en termes d'urbanisme sur les 15 prochaines années. Il est important que les agriculteurs s'emparent de ce sujet dans leur territoire. Pour les informer, la FDSEA a organisé une réunion sur le territoire du Val d'Ille Aubigné qui regroupe 19 communes du nord de Rennes, avec la participation d'Annelyse Ferré, chargée de mission urbanisme à la chambre d'agri culture. Les points de vigilance concernent le zonage, notamment visà-vis des bâtiments d'exploitation, mais aussi les éléments répertoriés : haies, cours d'eau, zones humides... Après l'arrêt du projet, prévu dans ce cas fin 2018, les agriculteurs auront alors un mois pour participer à l'enquête publique afin de vérifier les éventuels impacts sur leur exploitation. Vigilance également sur le fait qu'un PLUi n'a pas vocation à orienter l'agriculture et les pratiques. / AliceTresca, animatrice FDSEA35 ■



La FDSEA informe ses adhérents du fonctionnement des PLUi.

Tous droits réservés 2018 Terra Magazine
2d32150b7090b805f04d0d38d003812f6f776f63d75d395056e3d47

ACIGNÉ

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 17 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
255 mots



ACIGNÉ

Le plan d'urbanisme intercommunal au coeur des débats

Lundi soir, Jean-Jacques Bernard, maire de Thorigné-Fouillard et vice-président de Rennes métropole, était invité à la réunion du conseil municipal par le maire, Olivier Dehaese, afin d'initier le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce projet est l'élément central du plan d'urbanisme intercommunal (PLUi), compétence de Rennes métropole depuis sa création le 1er janvier 2015.

Jean-Jacques Bernard a rappelé le caractère stratégique et réglementaire du PLUi, **« document unique de l'ensemble des communes de la métropole, qui rassemble les 43 projets urbains communaux ».** Il a précisé qu'il avait une durée de vie envisagée de quinze ans. Il en a ensuite dressé les orientations générales, regroupées en trois parties.

La première partie vise à **« renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne ».** La seconde a pour objet de **« mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété ».** La troisième tend à **« inscrire la métropole dans une dynamique de transition ».**

Dans sa présentation, Jean-Jacques Bernard a souligné la tradition de la Bretagne en matière de développement contrôlé, en rappelant qu'un schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisation (SDAU) avait déjà vu le jour en 1974. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
5D3A85E17AA0FA06E07E0B081F0191336D07096CC7F738DD855C0C0

BÉCHEREL

jeudi 1er octobre 2015
Édition(s) : Rennes Nord
Page 20
374 mots



BÉCHEREL

La commission de contrôle des Petites cités de caractère en visite

L'association Petites cités de caractère de Bretagne rassemble des communes rurales et urbaines. Née en 1976, l'association compte 22 communes. L'objectif est de sauvegarder un patrimoine architectural riche et homogène, et d'améliorer la qualité de ces pôles touristiques de l'espace rural.

Des visites de contrôle ont lieu régulièrement dans les cités du réseau. Dernièrement, la commune, qui a obtenu son label Petite cité de caractère de Bretagne en 1978, a reçu la visite des représentants des différentes cités de caractère.

Des réalisations et des projets

La maire, Mélina Parmentier, a présenté et fait visiter la commune. **« Sa particularité réside dans son absence de monument historique. Elle offre cependant un riche patrimoine et un caractère de cité. Aujourd'hui, cet ancien centre urbain au patrimoine architectural bien conservé est devenu la première Cité du livre en France. »**

Conformément aux préconisations, la valorisation de l'espace public s'est poursuivie depuis 2009, avec des réfections de qualité de la voirie, la réalisation du chemin de ronde, une signalétique, la mise en valeur de la zone de l'étang de la Teinture, l'enfouissement des réseaux, une végétalisation des murs engagée avec la population et une démarche zéro-phyto pour l'entretien.

Des projets sont également à l'étude : la création d'un verger conservatoire, la création d'un parcours touristique piétonnier entre la Maison du livre et le centre ancien, la remise en état des fontaines et des puits et le réaménagement de l'entrée du bourg, à la Barre, sur la route Rennes-Dinan.

Un projet de lancement d'une étude d'Avap (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) est inscrit au prochain conseil communautaire, ainsi que son intégration dans le Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal).

La commission de contrôle rendra ses conclusions en décembre, avec des préconisations pour la poursuite de la valorisation de la cité. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
9A31D5AC79B07507E0EA01681B0D71DE6087C16E270D3D1AF2EF891

samedi 6 février 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
318 mots



BÉCHEREL

Le marché, « une promesse de campagne »

Avoir un marché alimentaire hebdomadaire, c'est**« une demande récurrente »**de la population, mais aussi **« une promesse de campagne ».**Une étude est en cours auprès des habitants,pour savoir quel jour leur conviendrait le mieux. Si tout se passe bien, il devrait être effectif **« dès le mois d'avril ».**

Mélina Parmentier, maire, a de nombreux autres projets, qu'elle a présentés aux habitants lors de la cérémonie des voeux. Dont un a déjà pris forme: le site internet de la commune. Le site mairie-de-becherel.fr est **« conçu et réalisé en interne, par deux adjoints, bénévolement. Un gros boulot, on y est depuis le début du mandat ».**

Un lotissement

Il y aura aussi des travaux de marquage au sol sur la D 20, **« afin d'essayer d'enrayer la vitesse, excessive. J'espère que cela aidera à patienter plus sereinement en attendant les travaux de sécurisation prévus dans notre plan pluriannuel d'investissement ».**

La commune travaille également à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) avec Rennes métropole. **« Un gros travail, qui permettra de redéfinir quelles sont les zones de la commune qui sont urbanisables ou pas. »**

Mélina Parmentier aimerait voir la construction d'un lotissement d'une vingtaine de lots, au sud-ouest de la commune, au Haut-Lieu. **« Ce serait certainement le dernier de la commune, il ne nous reste plus beaucoup de terrains. »**

Pour ce projet, la commune travaille avec les services de Rennes métropole et son Programme local de l'habitat (PLH).**Ce lotissement, je souhaite le voir sortir le plus vite possible, c'est un projet que Bécherel a depuis plusieurs années. Il sera destiné à des primo-accédants et devrait permettre de renouveler un peu la population de la commune. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
8B30F50C7B00000E10960168000891E76917646EA7C930579328F24

mercredi 5 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
90 mots



BÉCHEREL

Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. «

Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. « Le futur de nos communes, l'avenir de la métropole ». Afin de recueillir les avis et les aspirations sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de chacun, une réunion publique est organisée pour les habitants du secteur Nord dont Bécherel fait partie.

Jeudi 6 octobre, 20 h 30, Maison du Livre, 4, route de Montfort. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
7537757778A00508103505F8DC0BB1A86F47F869F7F235114905055

ouest france
Justice et Liberté

mardi 24 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Ouest, Rennes Nord
Page 16
425 mots



Voeux : urbanisme, transports, culture et éducation

Après avoir présenté ses voeux et ceux du conseil municipal, la maire, Mélina Parmentier, a proposé un bilan d'étape à mi-mandat.

Les compétences voirie, éclairage public et urbanisme sont désormais transférées à la métropole. Cela a permis de commencer la restauration de la voirie dans plusieurs rues, de réaliser la sécurisation de la rue de la Libération par le marquage au sol, et d'engager le renouvellement de l'éclairage public.

« Nous avons travaillé toute l'année sur l'étude d'urbanisme Avap (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et la création du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), en partenariat avec les services et élus de Rennes métropole. Des réunions publiques auront lieu dans l'année, avec les Bécherellais, sur le projet d'aménagement du territoire. Enfin, à la suite de notre demande, Rennes métropole étudie la mise en place d'une offre de transport le dimanche, ainsi que la mise en place d'un service le samedi matin. »

Faire rayonner la cité

Au niveau culturel, **« après la décision de la compagnie Art Comédia de quitter le théâtre, nous étudions différentes possibilités de faire vivre le théâtre, en cohérence avec notre projet culturel. Et nous avons à coeur de faire rayonner notre cité en local, mais également à l'échelle de la métropole, de la région et bien plus encore ».**

Au niveau de l'éducation, **«c'est la 3^{e}année où les activités périscolaires sont dispensées dans les écoles du SIRS** (Syndicat intercommunal de regroupement scolaire). **Nous avons maintenu les mêmes activités et intervenants que l'année précédente, et l'organisation est, à ce jour, équilibrée, avec des personnels très impliqués dans leur mission ».**

Concernant les projets pour 2017, **«nous attendons l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, pour finaliser le dossier du lotissement des Hauts-Lieux et permettre la commercialisation des vingt lots. Les actions d'entretien et d'embellissement de notre commune et les travaux de mise aux normes de la salle des Hauts-Lieux seront également poursuivis. Nous souhaitons tout particulièrement continuer la valorisation du square du Docteur-Lambert, en y installant un boulodrome et une table de ping-pong, qui viendront compléter l'offre de jeux engagée en 2016,avec le baby-foot ».**Le but est de permettre aux Bécherellais, jeunes et moins jeunes, de se rencontrer sur cette place, proche de la bibliothèque municipale. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
0E3B05BD75C09E05A0090A886C08A12B64A7786D774C32D8325D4E3

BETTON

ouest france INTERNET

vendredi 25 mars 2016
709 mots

BETTON

En mai, les habitants sauront tout du projet de la Plesse

Monter une zone d'aménagement concerté n'est pas une mince affaire. Comme c'est un projet qui intéresse tout le monde, le dossier sera consultable, en mai. Même s'il manque des infos.

« Ce n'est pas une enquête publique, puisque la procédure, cadrée, de création de la zone d'aménagement concerté (Zac) **n'en prévoit pas. Ce sont les modalités de la concertation avec les habitants que nous soumettons au vote »,** présente Laurence Besserve, première adjointe.

Ce n'est ni la première ni la dernière fois que la Zac était inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal, mercredi soir. La Plesse - la Chauffeterie, ce sont à terme 630 logements réalisés en cinq tranches, sur une dizaine d'années, ainsi qu'une surface commerciale de 3 000 m^2.

Et avant de débattre de la pertinence d'une présentation du dossier aux habitants dès le mois de mai, Laurence Besserve en a retracé l'historique. **« Un travail de longue haleine débuté en juillet 2011 avec l'élaboration du plan local d'urbanisme (Plu). Depuis, il y a eu plusieurs études et rencontres, des présentations en commissions, au public, de nombreuses délibérations. »**

Une nouvelle étape capitale - l'approbation du dossier de création - aura lieu en septembre mais avant, c'est toute la population qui est invitée à en prendre connaissance : elle aura 17 jours (1) pour s'informer et réagir. **« Toutes les observations et propositions du public devront être prises en compte au moment de la prise de décision »,** insiste Laurence Besserve.

« Précipitation »

Un bel exercice de démocratie participative en perspective et pourtant la période suscite des interrogations. Parmi les habitants de la Haye-Renaud, également dans les rangs de l'opposition. Tous la souhaiteraient repoussée. **« Il est urgent de ne pas confondre anticipation et précipitation »,** plaide Dominique Constantin (Betton Alternative) rejointe par Christine Coudrais (Unis dans l'action pour les Bettonnais).

Parce qu'en mai, ne seront pas disponibles les résultats d'une étude lancée par Rennes métropole pour imaginer les schémas de circulation de demain, prenant en compte les problématiques de dangerosité - donc d'effacement - des passages à niveau tant à Maison-Blanche pour Saint-Grégoire, qu'à la Levée pour Betton.

Pas plus les conclusions du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), qui doit statuer sur la répartition des participations financières des parties concernées (État-SNCF, métropole, ville de Betton, promoteur...).

Parce que la suppression de ce passage à niveau, au profit d'un passage tous gabarits sous la voie ferrée à la Hamonnais, conditionne la réalisation entière de la Zac, limitée à 300 logements le cas échéant.

Pourtant là n'est pas le problème, souligne Michel Gautier, maire. **« L'étape de ce soir n'est pas définitive. Imaginez que les réponses soient négatives, ce que je ne peux pas penser, nous en prendrions acte et toute décision utile, derrière. Cette Zac, c'est bien la décision de la ville. »**

« Le passage sous la voie ferrée, la décision de la CGEDD ne concerne pas la faisabilité, mais les financements. Et l'étude de Rennes métropole vise à envisager un schéma de déplacements, mais également à décider des priorités de réalisation, entre Maison-Blanche et la Levée. Sachant que les deux sont à faire. C'est de la compétence de Rennes métropole et n'a rien à voir avec la Zac. »

Des arguments qui n'ont pas convaincu les élus d'opposition, dont quatre ont voté contre et un s'est abstenu.

(1) Dossier consultable à la mairie, du lundi 9 au mercredi 25 mai. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Un registre recueillera les remarques du public. Remarques qui pourront être adressées également par écrit à la mairie, ou sur le site de la ville, betton.fr

Brigitte SAVERAT-GUILLARD. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2016
D13335CB7730470CF0EB0388490E915C6EB7846CD713397FE708A3A

mardi 19 juillet 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 12
541 mots



BETTON

Une braderie de fin de carrière pour le Pacific

Créé en 1989, l'hôtel-restaurant le Pacific, à l'Enseigne de l'Abbaye, va tirer sa révérence. Et brade tout son matériel, mobilier et vaisselle compris.

L'enseigne bleu océan va remballer palmier et soleil couchant, à l'Enseigne de l'Abbaye. Créé**« dans un champ »**en 1989 par Bernard Lefeuvre, l'hôtel - neuf chambres**« dont une avec vue sur le canal »** - et son restaurant de deux cents couverts, **« à la belle époque »**,cherchent repreneur.

Si son propriétaire s'apprête à baisser définitivement le rideau, ce n'est pas parce que les affaires marchent mal mais bien pour cause de départ en retraite.

Même si, reconnaît Bernard Lefeuvre, **« on est passé à quoi, une quinzaine de couverts? La faute aux déviations. D'abord avec la route du Mont-Saint-Michel, on a perdu les touristes. La deuxième déviation a été mortelle. Même si l'hôtel marche encore, grâce aux ouvriers en déplacement ».** Les effectifs ont fondu au même rythme,**« nous avons été jusqu'à huit, aujourd'hui nous ne sommes plus que deux, ma compagne et moi-même ».**

Originaire de Pacé, Bernard Lefeuvre avait d'abord repris le bar l'Alexandra au 54, rue de Rennes, en 1983- **«à la place du kebab » -** un bar qu'il avait rebaptisé le Laksmy. **« Du nom de Lakshmi, déesse hindoue porte-bonheur. L'affaire marchait. »**

Braderie

Puis en 1989 il a imaginé le Pacific, **« je voulais un nom qui fasse cool, pas agressif ».** Un projet de 800 m^2de surface commerciale, **600m^2en bas, 200m^2en haut »**et un grand parking.

Une affaire tenue **« vingt-sept ans quand même, une carrière plutôt heureuse, même si elle finit mal ».**

Si pour le moment il n'y a pas eu grand monde à se présenter, Bernard Lefeuvre ne perd pas espoir de trouver un repreneur.**« Mais les volontaires se font rares. À moins qu'ils attendent dans l'espoir de racheter ça une poignée de cerises? Allez savoir, on n'est pas dans la tête des gens. »**

Et s'il ne trouve pas de repreneur, il espère que le terrain fera l'affaire d'un promoteur,**« il y a déjà eu un début de projet mais finalement cela ne pourra pas se faire ».** La faute au terrain,**« classé en zone inondable »**,souffle Bernard Lefeuvre. Une donne qui complique forcément la négociation, même si**« la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) permettra d'entamer une réflexion »**,note Michel Gautier, maire.

En attendant, Bernard Lefeuvre a décidé de tout brader, **« j'ai commencé il y a huit jours ».**Il l'affiche bien visible de la route, «**la braderie est organisée tous les soirs sauf le week-end, de 16h à 20h ».**Ce qu'on peut y dénicher ? **« Tout…la vaisselle, les tables et chaises, le mobilier des chambres…»**

Avant une nouvelle étape, à Cesson-Sévigné cette fois, pour une retraite bien méritée. **« On aurait espéré mieux pour la fin mais finalement, on ne s'en est pas trop mal sortis,**sourit Bernard Lefeuvre.**Et on remercie la clientèle qui nous a accompagnés jusqu'au bout »,** glisse Roselyne, sa compagne.

Brigitte SAVERAT-GUILLARD. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
693DD5267340AC05A0C20058E00B815563578D68F70C311E2F3B8A7

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 7 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
593 mots



BETTON

Urbanisme : le projet métropolitain sur les rails

Betton a inauguré une série de réunions publiques consacrées à l'aménagement du territoire, mercredi soir. Où l'on échange sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

L'exercice - une première - était parfaitement rodé. Jean-Luc Gaudin, vice-président métropolitain en charge de l'aménagement, n'aura mis qu'une demi-heure pour expliquer ce qu'est le Plui, le plan local d'urbanisme intercommunal :**« Un règlement qui autorise ce qu'on veut et interdit ce qu'on ne veut pas. »**

Les communes et habitants qui s'y intéressent connaissent bien le Plu (Plan local d'urbanisme), sa version locale. La nouveauté, c'est que la compétence devient métropolitaine. Soit pour la métropole, un document commun à 43 communes et 420 000 habitants.

« Il n'y a pas d'autorité supracommunale, chaque commune va y contribuer, rassure Jean-Luc Gaudin.**Toutes ont leur histoire, leurs particularités, leur identité. On n'efface pas cela. »**

Non, mais on réfléchit **« tous ensemble au projet global. Puis, chaque commune s'en empare et réfléchit, à l'échelle de sa commune. Après, on met tout cela en commun, cela donne le Plui ».**

« Un sujet pas toujours facile à appréhender »

Dans les faits c'est un peu plus compliqué.**« Nous travaillons depuis juillet 2015. L'objectif est qu'il puisse être mis en application mi 2019. »**

Entre-temps, il aura fallu diagnostiquer, élaborer le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et sa flopée de documents : cohérence territoriale, projet de territoire, habitat, déplacements, climat air énergie, aménagement économique.**« En débat dans les conseils municipaux, il traduit les ambitions et volontés, dessine un idéal de vie. »**

Après cela, il y a encore l'élaboration de l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) et tout cela aboutira au règlement. **« Un document valable dix à quinze ans, mais qu'on pourra réviser. Il s'agit de permettre les possibles pour demain, sans les arrêter, nous n'avons pas de pouvoir divinatoire »,** sourit Jean-Luc Gaudin.

Le public est attentif. Une petite centaine de personnes, dont de nombreux élus de communes voisines, puisque la réunion concerne les communes du secteur.

Pas toujours conquis. On lui présente pourtant **« une métropole attractive et entraînante, 240000 emplois en progression et 25% d'habitants de moins de 25ans »,**qui a su se développer **« tout en préservant son cadre de vie »,**ses espaces naturels et son agriculture.

On lui parle logement et transports, mais un habitant soupire,**« c'est bien beau, mais sur le terrain, quels sont les projets? »**Parfois le débat vire communal. **« Au Vau-Chalet, on a bien un espace vert, mais on apprend qu'il y a un projet de constructions ? »**

Les déplacements passionnent : où en est-on du projet de RER rennais, des pistes cyclables, des transports en commun entre les communes. L'habitat inquiète :**« Quelle densité de construction sur nos parcelles ? »**L'économie aussi : **« Quelles seront les zones privilégiées? »**Le Plui devra répondre à toutes ces questions, **« on y travaille ».**

22 h 15, la réunion se termine.**« C'est un sujet qui intéresse, mais n'est pas toujours facile à appréhender»,** souligne Jean-Luc Gaudin. La concertation va se poursuivre : réunions publiques, expos, registres de concertation dans les mairies et à Rennes métropole.

Il y a une messagerie (plui@rennes-metropole.fr) et une page sur son site. Enfin, **« des élus témoins viendront à votre rencontre, on vous demandera de bien les accueillir »,**insiste Jean-Luc Gaudin. Inquiet ? ■

par Brigitte Saverat-Guillard.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
4934B50578A0F306505701681401816C6EC7B965076A34119098D4F

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 11 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 16
350 mots



BETTON

Développement durable, covoiturage and co

Laurence Besserve, adjointe, et Olivier Dehaese, vice-président à Rennes métropole, ont présenté et lancé le débat sur les**« orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) »,**l'une des pièces du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en construction, qui, lui, définit **« le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme »**

Lorsqu'il sera adopté, il remplacera **« l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuels »**. Soit, à partir de mi-2019, pour les quinze années suivantes et les 43 communes. Derrière le jargon administratif, tout ce qui touche au quotidien, présenté et débattu lors de réunions publiques (*Ouest-France*du vendredi7novembre). Habitat, économie, commerce, santé, cadre de vie ou encore transition énergétique. Le transport, qui fait toujours débat.

« Il faut développer les liaisons entre les différentes « îles » de la ville archipel »,note Joël Meyer (opposition) mais aussi en liaison**« avec les autres intercommunalités »**. **« La loi nous y aidera »,**rassure Olivier Dehaese, puisqu'à partir de 2017, la compétence transports du Département sera transférée à la Région. Il a aussi été question de covoiturage et là, **« ce sont les usages qu'il faut changer »,**insiste le maire. Exemple ? **« Quatre personnes d'un même lotissement regrettent les difficultés de circulation, alors qu'elles travaillent au siège de la BPO. Mais aucune ne covoiture. »**

Dominique Constantin (opposition) a peut-être la solution:**« Les gens s'approprient les solutions alternatives lorsqu'elles sont de leur initiative, plutôt qu'incitées dans le cadre de l'entreprise. »**Michel Gautier va dans le même sens: **« Les potentialités sont énormes, dès lors qu'on est un peu créatifs. Aujourd'hui, 100 voitures totalisent 102 passagers. Si chacun prend un passager ne serait-ce qu'une fois par semaine, on réduit de 20 % le trafic et on en termine avec les problèmes de congestion métropolitaine. »** À méditer ?■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
7A3C65DF70A0D307309A0B68A707813B66F7486557D63E954312B20

vendredi 16 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 17
610 mots



BETTON

Et si la magie de Noël s'emparait du conseil ?

L'ambiance a été plus que houleuse mercredi soir, au conseil municipal. Et rien n'indique que les choses puissent aller en s'arrangeant.

Il en a assez. De l'ambiance,**« des interventions de posture,de la mauvaise foi ».** Assez pour s'en ouvrir, **« à quelques jours de Noël »,** espérer **« une ambiance apaisée »** lors des conseils. Puis Joël Meyer (opposition) a souhaité **« à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ».**

Il faut dire qu'il a été servi, mercredi soir. Tout a débuté par la modification du plan local d'urbanisme. Elle permettra notamment l'urbanisation de la Touche (extension du complexe sportif), la diversification du site scolaire des Omblais ou encore un projet immobilier au carrefour de la rue du Trégor et de l'avenue d'Armorique. Michel Gautier explique que les réserves du commissaire-enquêteur sont**« ce qui nous oblige »,** en l'occurrence de ne pas modifier les zonages aux Omblais sud, ni à la Touche nord.

Tout le monde devrait être content. D'ailleurs Christine Coudrais (opposition) **« s'en réjouit ».** L'émoi avait été important du côté des riverains lorsqu'avait été émise **« l'idée de la construction de quatre ou cinq lots »** au sud du collège. **« Mais il n'avait jamais été question de créer une route à la place du Chemin Rouge »,**rappelle le maire. Sauf que le débat avait été dépassé par**«la magie d'internet,les réseaux sociaux ».**

« Pas de cadeau »

Les pétitions avaient circulé, il y avait eu **« des dessins et pourquoi pas »** mais là où le maire**« ne [lui] fera pas de cadeau »,**suggère-t-il à Christine Coudrais, c'est à chaque fois **« qu'il n'y aura pas d'honnêteté. Lorsqu'on demande aux gens de signer, il faut que ce soit pour quelque chose de vrai ».**

Un recadrage pour une polémique inutile et un entretien(*Ouest-France*du 19 octobre) où, répondant à nos questions et notre sollicitation, Michel Gautier avait évoqué la possibilité d'envisager le maintien de la parcelle, telle quelle. **« Est-ce que votre décision était prise avant d'avoir donné la possibilité à tous les Bettonnais d'émettre leur avis, y compris opposé aux vôtres? »** critique Christine Coudrais.

« Noël avant l'heure »

Les griefs virent à l'affrontement personnel lorsqu'elle évoque **« [sa] notion du pouvoir », «le caractère arbitraire qui [le] caractérise ».**

« C'est Noël avant l'heure.Mais tout ce qui est excessif est dérisoire », réagit Michel Gautier. Le ton montera encore lorsque sera abordée l'accessibilité. **«Avec les travaux de la rue de Rennes que vous nous imposez, il n'y a plus de place ni pour les cyclistes, piétons et encore moins pour les fauteuils roulants »,** déplore Christine Coudrais.**« Que proposez-vous?En cette période hivernale, est-il raisonnable de préconiser le chemin de halage? »**

La coupe est pleine.**« Vous êtes dans une contradiction extraordinaire. Vous nous dites d'améliorer les choses. On vous obéit, Madame Coudrais »,**ironise le maire. **« Et là vous nous dites, on ne passe plus, rue de Rennes. Mais comment on les fait, les travaux? Comment? Réfléchissez et on en reparlera! »** tonne Michel Gautier.

Fin du débat. Certainement pas des invectives.**«Il manque sans doute un soutien affiché gouvernemental à l'échelon national»,**tente Christine Coudrais, regrettant qu'en matière d'accessibilité,**« les mesures préconisées par le gouvernement actuel ne soient pas suivies de plus d'effet ».**De là à penser que les échéances nationales de 2017, présidentielle et législatives, se sont déjà égarées dans les affaires communales... ■

par Brigitte Saverat-Guillard.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
3F36056A7160080F201308082408F1F06BE7D460979735D9FA3BAE3

mardi 23 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Nord
Page 16
469 mots



BETTON

Demain soir, le plan local d'urbanisme vu d'en haut

Les élus vont présenter le futur visage de Betton et sa place dans la métropole. Pour rendre concrètes ces mutations, ils ont fait une vidéo d'images aériennes, par drone.

Betton 2035: contraintes et priorités

Après s'être réunis en conseil municipal pour débattre, les élus vont présenter aux habitants le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). Betton trace ainsi les grandes lignes de son développement à horizon 2035.

Ses objectifs, comme ceux des 42 autres communes de Rennes Métropole, devront ensuite s'intégrer au projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

En clair, tout ce que peuvent imaginer les conseillers bettonnais doit coller avec les orientations générales de l'intercommunalité. C'est la loi. Une des priorités, par exemple, est de lutter contre l'étalement urbain.

Une bonne base

Les conseillers ont travaillé sur la base du plan local d'urbanisme déjà établi en 2011.

Les 2 673 ha de la commune sont toujours là et les axes de développement restent les mêmes. Le plus gros de la réflexion était donc déjà bien enclenché. Il fallait ensuite remodeler ces grandes lignes à la sauce métropolitaine.

Depuis un an, les élus se sont réunis en commission pour remettre noir sur blanc leurs projets. Cela s'est fait par thématique : l'habitat, les équipements publics, l'économie, les déplacements, l'environnement.

L'objectif est à la fois d'accueillir plus d'habitants, plus d'entreprises et donc d'emplois, tout en maîtrisant son expansion.

Gros morceaux

Les surfaces à urbaniser sont bien identifiées. La mairie revendique une maîtrise de son foncier et le maintien des terres agricoles sur lesquelles sont installées une trentaine d'exploitations. Cela représente 20 ha de zone économique et 20 ha de logements sur La Plesse, échelonnés sur 20 ans. Il s'ajoutera 3 ha de plus que ce qui avait été imaginé en 2011 pour réaliser un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Communication

Le maire Michel Gautier et son équipe jouent la carte de la pédagogie pour faire connaître leur Plui.

Mercredi soir, le maire organise une réunion publique où les élus prendront la parole. Mais pour que ce cela soit encore plus concret, c'est l'image qui va parler. Un drone a survolé la commune pour réaliser des vues aériennes. Elles servent de support à une vidéo localisant point par point les lieux de mutations.

Deux randonnées seront programmées au printemps pour amener les habitants sur le terrain, histoire d'être vraiment dans le concret.

Mercredi 24 janvier, à 19 h. Salle de la Confluence. Gratuit. ■



Mercredi soir, c'est à travers des photos aériennes prises par un drone, que la municipalité va illustrer le Plui. Sur cette photo : la zone du Haut Chalet, le long de la rue de Rennes, où le hangar désaffecté situé à côté du garage Citroën va être démoli pour laisser la place à un collectif.

par Karin Cherloneix.

Tous droits réservés Ouest-France
c23f45967a309a0430cd02d82603812165c7c069c75d396e21c9113

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 26 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Nord
Page 18
405 mots



BETTON

Échanges animés à la réunion publique du PLUi

Mercredi, le maire a répondu à de nombreuses questions des habitants concernant le plan local d'urbanisme intercommunal prévu pour les quinze prochaines années. Aperçu.

Questions-réponses

Les habitants : Qu'entend-on par densifier l'habitat de la commune ?

Le maire : Nous désirons augmenter le nombre de résidences tout en respectant le paysage urbain de la commune. Cela implique l'augmentation du nombre de maisons pavillonnaires individuelles, mais aussi de résidences collectives.

Cette initiative est notamment liée à de nombreuses demandes de personnes âgées qui ne désirent plus vivre isolées, sans pour autant aller en établissement.

On entend parler d'un projet autour du cinéma. Qu'en est-il ?

Nous avons reçu le président du cinéma Triskel, intéressé par un déménagement. L'actuel bâtiment, vieillissant, lui offre peu de perspectives. Le président du Triskel désire notamment avoir deux salles. Il continue de travailler sur la mutation et espère pouvoir vendre l'emplacement actuel pour s'installer à côté du parking de la Gare.

Les pièces de théâtre pourront dorénavant être jouées à la Confluence, ce qui permettra au cinéma de proposer plus de séances.

Est-il prévu quelque chose concernant l'école de musique et les arts plastiques ?

Il y a en effet un grand besoin de rénover ces locaux. Dans un premier temps, il s'agit de commencer les travaux de rénovation du Prieuré. Il faut tout changer, donc difficile de dire quand les travaux se termineront. Une fois ces derniers terminés, les classes de musique et des arts plastiques seront transférés au Prieuré, le temps des rénovations à l'école de musique. A terme, le bâtiment du Prieuré accueillera une grande partie de la vie associative.

Qu'en est-il des déplacements doux ? Y a-t-il des moyens prévus, notamment entre Betton et Rennes ?

Sur la rue de Rennes, un aménagement est en cours. À l'issue, il y aura la possibilité de circuler en toute tranquillité à vélo jusqu'à la sortie de Betton. Mais la circulation des vélos est aussi étudiée dans son ensemble et nous l'envisageons jusqu'à Maison-Blanche.

Lorsque le centre commercial de la Plesse sera installé, que va devenir notre bon vieux Carrefour Market ?

Même s'il y avait une enseigne nouvelle dans treize ans, Carrefour restera, du moins, pour le moment. Ce n'est pas son premier souci. ■



Michel Gautier (au micro) a pu répondre à toutes les questions des habitants. Au centre des préoccupations : urbanisme, la circulation, les rénovations des locaux publics.

Tous droits réservés Ouest-France
d33445877d70110e50750d68ef00516360672761b7403af4041b9a2

BOURGBARRÉ

vendredi 11 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
273 mots



BOURGBARRÉ

Une parcelle acquise pour l'extension du cimetière

Plan local d'urbanisme intercommunal

Mardi soir, le conseil municipal a débuté par l'intervention de Marie Ducamin, adjointe urbanisme à Saint-Jacques-de-la-Lande, qui a présenté le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), un projet collectif pour les 43 communes de Rennes métropole.

Les orientations générales du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), partie intégrante du PLUi, ont été exposées, donnant une vision politique du développement sur le long terme. **« Ce sont des orientations ambitieuses. Nos objectifs communs devront néanmoins s'adapter à la spécificité de nos communes »,** a commenté Didier Nouyou, le maire.

L'extension du cimetière

Un projet visant l'extension du cimetière voit le jour après l'acquisition, par la commune, d'une parcelle de 789 m^2jouxtant celui-ci. Prix d'achat : 20 000 EUR.

Une subvention pour la salle d'animation à La Coudette

Après avoir présenté le PLH (Plan local de l'habitat) pour la période 2015-2020, Dominique Seven, adjointe aux affaires sociales, a informé que la commune bénéficiera d'une subvention de 15 000 EUR annuelle renouvelable allouée par le Département.

Elle fait suite à la création d'un poste d'animateur à mi-temps, à la nouvelle salle communale située dans la résidence intergénérationnelle.

« Cette salle est communale, et son utilisation ne sera donc pas uniquement réservée aux seuls habitants de la résidence intergénérationnelle La Coudette », a tenu à préciser Dominique Seven ■

Tous droits réservés Ouest-France 2016
3A3675B571F09E0510CE0C98E50851446417296AF7633B1511B5104

ouest france
Justice et Liberté

lundi 13 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
404 mots



BOURGBARRÉ

Urbanisme : le public commente les orientations communales

Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours de réflexion dans l'ensemble des 43communes de la métropole rennaise, avec pour objectif d'aboutir à une cohérence globale.

Depuis 2015, des compétences ont été transférées à Rennes métropole, notamment dans les domaines de la voierie et de l'éclairage public. **« Les projets communaux restent dans notre domaine »**, a commenté Didier Nouyou, le maire.

Le projet urbain de Bourgbarré

Véronique Le Chêne, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, a présenté les grandes lignes du projet urbain de la commune. **« Il faut poursuivre la diversité de l'offre d'habitat. En cours d'aménagement, la Zone d'aménagement concerté** (Zac)**de la Grée répond à cet objectif de mixité »**, a souligné l'élue. Elle a détaillé une liste d'objectifs à atteindre comme : renforcer l'attractivité du coeur de bourg, conforter et renforcer l'activité économique, prendre en compte les milieux naturels, valoriser le patrimoine bâti, élargir l'offre d'équipements, soigner les entrées de ville et l'espace public.

Des petits groupes de travail

Le public s'est ensuite scindé par petits groupes, pour un travail collectif sur les priorités à donner dans l'accompagnement du développement urbain.

Comptant actuellement environ 4 000 habitants, la commune voit sa population progressivement augmenter. **« À l'horizon 2028, la population de Bourgbarré sera sans doute proche des 5 500 habitants »**, a expliqué Didier Nouyou. Et d'ajouter:**« Je préfère une commune qui voit sa population augmenter que le contraire. C'est une preuve de dynamisme. »**

Parmi les priorités exprimées par les habitants, de nouveaux équipements et services sont souhaités. Les écoles, l'accueil périscolaire et de loisirs, la bibliothèque, le restaurant municipal ou encore les équipements sportifs, devront s'adapter à l'évolution de la population.

Un nouveau lieu d'accueil des associations et un terrain multisports sont programmés dans la Zac de la Grée. Une nouvelle salle des sports est envisagée à proximité des Dômes de l'Ise. **« Qui dit projets dit finances. La baisse des dotations de l'État est un frein, mais pas un renoncement »**,a précisé Didier Nouyou.

À terme, une étude globale sera menée pour préciser et évaluer les besoins en nouveaux équipements sur la commune. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
5E3465AD7110F10030F805C88507718B6107B46747FB3713FE4E150

BRUZ

mardi 12 mai 2015
Édition(s) : Redon, Fougères, Rennes Sud, Rennes, St Malo...
Page 8
677 mots



DÉPARTEMENTALE

À Bruz, Super U veut grandir tout près du collège

Au sud de Rennes, le supermarché du centre-ville de Bruz souhaite s'étendre, sur pilotis, jusqu'au bord du collège. Au grand dam des profs, riverains et parents. Leur association vient d'engager une avocate.

La polémique

« On nous prépare un collège bunker ! L'extension du Super U de la place Bretagne, telle qu'elle nous est présentée, viendrait en mitoyenneté et en limite directe du collège Brossolette, menaçant la sécurité et les conditions de travail des 755 élèves et des 110 adultes de l'établissement. Ça posera des problèmes de sécurité ; ça va dégrader l'image du collège ; et c'est évident que ça impactera aussi le bien-être des élèves. Sans compter qu'on se prive d'un équipement unique et d'un bel outil : l'observatoire astronomique qui n'aura plus d'accès au ciel. »

Ils sont plus remontés que jamais ! Parents d'élèves, professeurs, riverains de la rue Botrel ont décidé de passer la vitesse supérieure dans leur combat contre le projet de Super U.Après des rencontres, de multiples courriers (maire, minorité, conseiller général, députée...), une pétition qui a réuni près de 300 signatures, et la constitution d'une association fin décembre, ils se tournent maintenant vers la voie judiciaire.

« Erreur d'appréciation »

Ils ont mandaté une avocate rennaise pour représenter leurs intérêts, convaincus que **« la mairie n'a été à l'écoute que d'un seul interlocuteur privé, mais pas des autres (collège, riverains...) ».**Et que **« très vite, la messe était dite, sans que d'autres solutions ne soient envisagées »**

Dans un courrier d'une douzaine de pages, M^e^Marie-Line Bourges-Bonnat demande au maire l'abrogation de la délibération sur la modification du Plan local d'urbanisme (Plu), votée lors du conseil du 17 novembre 2014. Cette délibération fait suite à l'enquête publique du 18 août au 19 septembre et à l'avis favorable du commissaire-enquêteur en octobre, ceci, **« malgré de nombreuses réserves et oppositions émises par les personnes publiques associées et par le public ».**

L'avocate du cabinet Arciane, spécialisé dans le droit de l'urbanisme, a relevé des irrégularités sur la forme, mais discute aussi la pertinence du projet.Elle évoque **« de nombreux vices de procédure, une erreur manifeste d'appréciation et un détournement de pouvoir ».**

Intérêt privé contre intérêt général

L'erreur d'appréciation ? Avec deux supermarchés, deux drive, deux moyennes surfaces et prochainement deux magasins bio à Bruz, **« pour 13700 habitants »,** selon l'avocate, (NDLR : plutôt autour de 18 000), l'offre **« apparaît largement suffisante et bien supérieure à la moyenne nationale. Il ne s'agit pas de dire que la présence d'une telle surface commerciale en centre-ville ne présente pas d'intérêt, mais une extension, doublant presque le volume du magasin, apparaît non seulement inutile au regard des besoins évidents de la population, mais également disproportionnée. [...] Ce n'est pas parce qu'une surface commerciale a besoin d'être rénovée que cela justifie le doublement de la surface de vente. »**

Le détournement de pouvoir ? Pour l'avocate comme pour ses clients, la Ville, désireuse de conserver Super U dans le centre, a **« cédé à une sorte de chantage ou d'ultimatum de la part de l'enseigne »**: ou elle faisait évoluer les règles d'urbanisme pour permettre son agrandissement ou l'enseigne quittait le centre-ville. Elle aurait favorisé l'intérêt privé contre l'intérêt général.

« Il faut réétudier l'offre commerciale de la place en prenant en compte toutes les surfaces commerciales non occupées (Catena et pharmacie),estime François Salès, président de l'association Théodore-Botrel. **La demande d'abrogation du Plu est forte car on repart à zéro. La prochaine démarche, c'est l'action en justice. »** ■

par Katia Malaret.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
B835459874E0920050C30EA87E0C51A369E7136C57173B4A1E3275E

mardi 18 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
237 mots



BRUZ

Plan local d'urbanisme intercommunal : réunion ce soir

Rennes métropole prépare son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un projet débattu avec les habitants ; à Bruz, une réunion publique pour les habitants du secteur sud la métropole est organisée, ce mardi en soirée.

Rennes métropole engage une large concertation avec les habitants de ses 43 communes. L'objet des rencontres : la construction du futur plan local d'urbanisme intercommunal. **«C'est le document réglementaire d'urbanisme dont la métropole rennaise doit se doter à l'horizon 2020,** expliquait Jean-Luc Gaudin, vice-président à l'aménagement, dans nos colonnes, le 13 octobre dernier. **En effet, depuis 2015, l'agglomération de Rennes devenant métropole de droit, la compétence de planification urbaine a été transférée des communes à la métropole.»**

À terme, le PLUi a vocation à remplacer les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans d'occupation des sols (POS) du territoire de Rennes métropole (38 PLU et 3 POS).

Chacune des 43 communes accueille une exposition expliquant ce qu'est le PLUi, présentant le diagnostic de territoire établi depuis novembre 2015 et le projet métropolitain avec ses grandes orientations.

Hier soir, au conseil municipal de Bruz, les élus ont déjà débattu sur le sujet.

Ce mardi, à 20 h 30, à l'Espace Vau-Gaillard, avenue Alphonse-Legault. ■

Tous droits réservés Ouest-France 2016
2833454A7F80B80220E00988FA0811F76377F063670C32AEDDB3A7F

mercredi 19 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
638 mots



BRUZ

2020 : le PLU de Bruz ne sera plus Place alors au PLUi, un plan local d'urbanisme avec un « i » ,

Quarante-trois communes et un unique futur plan local d'urbanisme. Tous les élus bruzois n'ont pas la même approche de cette version collective du développement. Débat au conseil.

2020 : le PLU de Bruz ne sera plus

Place alors au PLUi, un plan local d'urbanisme avec un « i »,pour intercommunal. Dans les quarante-trois communes de Rennes métropole, le PLUi remplacera les PLU et POS (plan d'occupation des sols).

Lundi soir, en réunion publique du conseil municipal de Bruz, c'est en voisin qu'André Crocq, vice-président de Rennes métropole et conseiller municipal de Chavagne, est venu présenter les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), la clef de voûte du futur PLUi.

Discussion d'une heure et demie

Cette présentation a pour but de lancer le débat au sein du conseil. Les élus de la minorité (de gauche, comme la majorité métropolitaine) font, tour à tour, de courtes interventions sur les grands chapitres du PADD. Auguste Louapre, le maire (LR), commente d'abord les arguments de l'opposition bruzoise. Et se positionne.

« Ce débat est une bonne occasion d'approfondir, avec la majorité municipale, nos différences de vues vis-à-vis de la Métropole», explique d'entrée Philippe Caffin, élu de la minorité et ancien maire de Bruz. Et d'assurer : **« Ce qui est bon pour Bruz est bon pour la Métropole et réciproquement. »**

En réponse, Auguste Louapre retient que **« les choses se passent très très bien avec la Métropole »** tout en concédant que **« l'on a parfois des approches légèrement différentes »** avec la majorité métropolitaine.Dans ce débat, le maire s'inscrit **« un peu à part sur un certain nombre de points ».**

Ce qui sépare les élus de Bruz

Quand Alain Kermarrec (minorité) assure qu'il y a **« un réel besoin de consolider Ker Lann comme lieu de vie étudiante, en lien avec la ville de Bruz »,** Auguste Louapre **« ne peut être que d'accord ».** Il ajoute **« un bémol »** car il estime que **« Ker Lann est un peu le parent pauvre de l'université rennaise ».**

Quand, en matière de développement économique, Isabelle Andro (minorité) évoque **« les cohérences dans la répartition des entreprises dans les différentes zones économiques de la Métropole »,** le maire se souvient, lui, d'**« une vraie bagarre pour obtenir le futur campus du groupe Avril»**à Ker Lann (500 postes regroupés à Bruz).

Quand Jacques Claverie (minorité) appelle de ses voeux des modes de déplacements doux, comme le vélo, **« entre les communes et entre les communes et Rennes »,** Auguste Louapre est **« plutôt en désaccord »** avec l'idée sous-entendue que **« la voiture est à bannir »** et se dit confiant : **« La voiture va devenir propre. »**

« Deuxième ville de la Métropole »

En **« parodiant »** le président J.-F. Kennedy, Catherine Déchar interpelle la majorité : **«Ne demandez pas ce que notre Métropole peut faire pour Bruz mais ce que Bruz peut faire pour notre Métropole ».** Car Bruz, **« deuxième ville de la Métropole »** en matière de population, **« doit affirmer une position de leader, de force de propositions dans cette construction commune ».** Autrement dit, Bruz **« peut être utile à la Métropole »,** conclut Philippe Caffin.

Pour sa part, le mairecraint**« de se voir imposer des contraintes fortes** [...] **des normes compliquées et tordues ».** Auguste Louapre se dit favorable à un plan **« incitatif pour assurer des équilibres »** sur le territoire mais souhaite **« garder des prérogatives**en matière d'urbanisme, par exemple.

Au final, André Crocq veut rassurer tout le monde : **« Il s'agit d'avoir des ambitions partagées. Après, chaque commune développera, amendera, et fera évoluer son projet dans ce cadre-là. »** ■

par Laurent Tréhu.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
A035250879C04B01602F0CE8460631816A37D761D7F7327F20C02FD

ouest france
Justice et Liberté

samedi 5 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 18
336 mots



BRUZ

Auguste Louapre : « Densifier en maîtrisant l'espace »

Bruz, cette**« ville à la campagne »,** séduit, assure Auguste Louapre, le maire. **« La croissance démographique »** de la commune en est un signe: Bruz attire **« les postulants à l'acquisition immobilière ».**

Elle tente aussi les promoteurs: **« S'ils viennent à Bruz, c'est qu'ils sentent que le marché est très porteur ici. »** Le maire retient que les biens immobiliers **« se vendent bien…et se revendent bien ».**

Pour la municipalité, il s'agit bien de**« densifier l'habitat en maîtrisant l'occupation de l'espace urbain ».** Autrement dit, **« intensifier »** ce qui existe déjà, en suivant **« l'exemple de ce qui se fait pour la promenade Pagnol ».** Un programme **« initié par la municipalité précédente et qui préfigure la ville de demain ».**

L'objectif est bien d'**« économiser le foncier agricole »** car, par le passé, les mairies et les aménageurs **« ont été trop consommateurs de terres cultivables »,** convient le maire.

« Rattraper le retard »

Tout programme de développement urbain est balisé, entre autres, par le Plan local de l'habitat (PLH), en liaison avec Rennes métropole, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains (SRU). Le texte fixe, en particulier, des règles en matière de logement social.

Bruz doit ainsi atteindre un taux minimal de 20 %. **« Dans les programmes immobiliers à venir, il nous faudra prévoir 30% de logements sociaux,** explique Auguste Louapre, **pour rattraper le retard. »**

Sur la période 2015-2020, l'engagement métropolitain de Bruz est de **« construire 800 logements ».** Avec une partie des logements **« subventionnée »** par la Métropole. Les élus bruzois **« vont demander à bénéficier »** d'une rallonge de l'enveloppe car **« les objectifs de financement sont supérieurs à ceux de l'engagement initial ».**

Dans le cadre du futur PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) sur les années 2020-2035, Bruz se base sur la construction de **« 200 logements par an ».** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
AF35F5997360900E60EF0B88F307E11066B78162D7763F2BA48EE85

jeudi 12 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 14
411 mots



BRUZ

Voeux au personnel : une année charnière pour la municipalité

Transfert de compétences

Mardi soir, le maire, Auguste Louapre, et le directeur général des services (DGS), Gérard Joly, ont présidé la cérémonie des voeux au personnel de la commune, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de l'Ehpad, à l'espace Vau-Gaillard. Ils ont présenté, notamment, les orientations 2017 et honoré certaines personnes de la collectivité locale.

Après le transfert de l'assainissement et de l'eau potable, la voirie est désormais du ressort de la Métropole. Ainsi, onze agents de la commune ont pris leurs nouvelles fonctions au 1er janvier, à Saint Erblon, site de la plateforme sud.

« Ce transfert a été difficile car fait à la hâte avec des informations souvent incomplètes », souligne Gérard Joly. Le maire confirme : **« 2016 a été une période d'incertitudes, d'interrogations mais pas un traumatisme. Je pense que c'est, au contraire, une nouvelle chance pour ceux qui sont partis. »**

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) relève aussi de la compétence de Rennes métropole. **« La Ville y est étroitement associée »**, assure le DGS.

Nouvelle organisation

« La réorganisation interroge aussi… C'est peut-être le moment de se dire que l'on a une chance de découvrir en soi des possibilités enfouies »,explique le maire en rappelant les challenges offerts à des personnes devenues directrices de pôles dans le cadre de la réorganisation.

Ce projet se met progressivement en place et sera effectif fin août, avec la suppression du pôle aménagement de la Ville et le départ en retraite de son directeur, Gilbert Le Rousseau.

« L'année 2017 doit être une année de consolidation. Elle se fera en juillet sous la direction d'un nouveau DGS », annonce Gérard Joly. Ce dernier a rappelé l'arrivée de trois nouvelles responsables de service et d'une adjointe : Véronique Lepannetier-Ruffault (urbanisme), Iris Bianic (communication), Christine Berhault (police municipale) et Patricia Lemoulec (médiathèque).

Le personnel honoré

Ont reçu une médaille communale : Claudia Jumel, Sylvie Moy, Emmanuel Clermont, Marie-France Georget, Jeanne-Marie Begon, Éliane Le Moigne, Pierre Leclaire et Alain Houssais.

Des médailles de travail carrières mixes ont été décernées à Pierrette Legaud, Jacqueline Marchand, Nadine Flouriot, Christiane Moreau et Jean-LouisBeauvieux. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
DE3B55E273E0BD04F0CB0658B60FD1516EB78D6757AB38A89E38BE6

mercredi 26 avril 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
282 mots



BRUZ

Jean-Patrick Desguérets : « Validé avec la Métropole »

Aux remarques de Catherine Déchar, Jean-Patrick Desguérets répond que la Ville**« respecte le PLH en rigueur dans la commune »** car **« on est sur l'habitat diffus ».** Et **« le diffus régulé n'est pas obligatoire ».**Le logement régulé s'adresse à des ménages intermédiaires qui n'ont pas accès aux logements aidés.L'adjoint retient avoir **« eu cette discussion avec Rennes métropole ».**

Convention avec Idra

Ses services ne **« voyaient pas la pertinence de faire du régulé sur ce projet-là ».** Auguste Louapre, le maire, assure que **« comme tous les dossiers d'urbanisme »,** celui-ci a été **« traité de façon concertée avec Rennes métropole ».** Il complète : **« À partir du moment où il a été validé, il n'y a pas de raison de le contester ».**

Pour ce qui est des terrains finalement non-cédés au groupe Jeulin, Auguste Louapre note qu'**« une convention est passée avec Idra**pour lui **« vendre un bout de terrain »** et **« louer »** une autre parcelle (la partie sud-est, côté contour Joseph-Laurent) **« pour une durée assez longue ».**

Avec **« l'engagement »** de la municipalité de rendre ces espaces **« inconstructibles »** dans le prochain plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).Une manière de **« préserver »** les deux parties **« de toute tentative de récupération »** et de construction.

« Ce qui a motivé(cette modification du projet initial, présenté en septembre), **c'est que Idra s'est manifesté pour protéger l'environnement du manoir,** conclut le maire.**Même si je pense que ses demandes étaient excessives, cela pouvait être entendu.»** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
6C3D45B57990EA0330C405285B09313D6B67816A87D834BDD4D084F

ouest france INTERNET

mardi 4 juillet 2017 18:41
353 mots

RÉGIONS/BRETAGNE/ILLE-ET-VILAINE/BRUZ

: HTTP://WWW.OUEST-FRANCE.FR

Bruz. Polémique autour d'une future zone commerciale

Bruz. Polémique autour d'une future zone commerciale
Pour la création d'une zone commerciale sur une parcelle communale de terres agricoles, les élus de Bruz, commune au sud de Rennes, veulent résilier partiellement le bail d'un agriculteur bio qui exploite ce terrain. Ce locataire s'y oppose farouchement. Les élus sollicitent une médiation.
Depuis décembre 2013, la ville de Bruz est propriétaire d'un terrain de 8,2 ha sur le secteur Mons-Rouaudière, au Sud-Ouest de la commune, dans le prolongement du quartier du Vert-Buisson, aux abords de la route de Redon.

La famille Thomas est locataire de ces terres depuis trois générations. Au décès de son père, Jérôme Thomas, agriculteur bio, reprend le bail en août 2013. Un bail rural qui court jusqu'en 2022.

Deux commerces et un refus
En novembre 2014, la nouvelle municipalité, conduite par Auguste Louapre, modifie le plan local d'urbanisme (PLU) : 3,6 ha de cette réserve foncière deviennent alors constructibles.

La majorité municipale prévoit ici une zone commerciale avec deux magasins : un magasin de bricolage de 2 380 m2 de superficie et un centre auto de 710 m2.

En novembre 2016, la Ville veut résilier partiellement le bail rural de Jérôme Thomas, pour récupérer ces 3,6 ha. Avec un préavis de douze mois. Depuis, le locataire exploitant refuse.

Médiation et permis de construire
En un mot, c'est l'impasse. Chacun campe sur ses positions.

Comme l'a « **recommandé le préfet »,** explique le maire, les élus de Bruz lancent une procédure de médiation en faisant appel au centre de médiation de Rennes. La décision a été prise à l'unanimité, lundi soir, au conseil municipal de Bruz

Sur place, des panneaux sont plantés au bord de cette parcelle. Ils annoncent le permis de construire, délivré le 12 juin dernier, pour la construction de deux bâtiments commerciaux d'une surface de plancher de 3 090 m2, sur un terrain de 35 874 m2.

Lire notre article complet, les arguments du maire et ceux de l'agriculteur bio dans notre édition Rennes-Sud et dans sa version numérique datées mercredi 5 juillet 2017.



Dans le cadre d'un bail rural, cette parcelle communale est exploitée par un agriculteur bio. La municipalité de Bruz veut créer une zone commerciale : deux permis de construire ont été délivrés.

Dans le cadre d'un bail rural, cette parcelle communale est exploitée par un agriculteur bio. La municipalité de Bruz veut créer une zone commerciale : deux permis de construire ont été délivrés.

Ouest-France

Tous droits réservés ouest-france.fr
3a3fb51e7060ed0aa0d907b8a90981ed6fc72f6a27493105608e38e

ouest france INTERNET

mardi 19 septembre 2017 11:02
558 mots

RÉGIONS/BRETAGNE/ILLE-ET-VILAINE/BRUZ

: HTTP://WWW.OUEST-FRANCE.FR

Près de Rennes, la ville de Bruz veut faire « valser les idées »

Près de Rennes, la ville de Bruz veut faire « valser les idées »
Les samedi 23 et dimanche 24 septembre, la municipalité de Bruz, une commune au sud de Rennes, propose des échanges avec les habitants. Autour du programme d'urbanisme de la commune. Mais pas que… Le tout dans un esprit festif.

Pourquoi parler d'urbanisme ?

Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses quarante-trois communes. Ce PLUi fixera les orientations d'aménagements métropolitains sur la période 2020-2035. Avant la fin de l'année, chaque commune a l'obligation de présenter à ses habitants la façon dont elle participera au projet global. À chaque conseil municipal, donc, de trouver la formule pour informer sa population.

Que proposent les élus bruzois ?

Comme beaucoup de ses collègues maires, Auguste Louapre constate que les réunions publiques attirent rarement les foules. **« Pour mobiliser un nombre plus important de Bruzois »,** explique Auguste Louapre, les élus ont donc prévu de **« faire connaître le PLUi »** et, peut-être surtout, d'organiser **« une concertation et des échanges »** avec la population sur **« les projets d'urbanisme »** de la commune.

Pourquoi le bal de la citoyenneté ?

Le bal de la citoyenneté, c'est le nom que les élus ont donné à ces deux jours de rencontre. Pour son côté très festif et ludique avec toute une série d'animations et de jeu ; avec même un bal guinguette ou la projection d'une vidéo, réalisée avec un drone, au-dessus de la ville avec un peu de réalité augmentée… Surtout, ce bal de la citoyenneté invite à **« la valse des idées »,** comme dit Auguste Louapre.

Essentiellement autour de trois séquences de cafés-citoyens où les Bruzois pourront **« débattre »** du PLUi et du projet communal, de l'aménagement du centre-ville et de l'aménagement du secteur gare où trois hypothèses de travail seront présentées.

Comment faciliter les échanges ?

L'outil numérique, développé par la start-up rennaise Klaxoon, sera utilisé pour **« faciliter les échanges »** entre les Bruzois et les services ; des tablettes seront mises à disposition sur place. **« Venez aussi avec vos smartphones »,** invitent les élus. La synthèse des échanges, **« en direct »,** sera faite le dimanche matin, avec le cabinet de concertation Res Publica.

Urbanisme mais pas que ?

Au-delà de l'urbanisme, les élus entendent évoquer ce que fait ou va faire la ville dans divers domaines. Comme la mise en place d'une mutuelle communale ; le déploiement de la vidéoprotection ; la présentation de l'éco-pâturage

mis en place au parc de l'An 2000 ; le kiosque famille destiné à faciliter les relations entre parents et les structures d'accueil enfance et jeunesse.

Il y a quand même un petit côté **« bilan de mi-mandat municipal »** dans cette manifestation ? **« Non,** se défend Auguste Louapre. **L'objectif est de montrer comment évolue la ville. C'est plutôt, un point d'étape, si vous voulez… »**

Combien ça coûte ?
Le budget de ce bal de la citoyenneté tourne autour de 30 000 €. Mais la ville ne sort pas tout de sa poche. Loin s'en faut. Comme pour les autres communes, Rennes métropole **« verse un euro par habitant »**, déclare le maire, pour informer sur le PLUi. C'est donc **« plus de la moitié »** du coût de l'opération qui est financée par Rennes métropole.

De plus, les élus bruzois ont sollicité financièrement **« les promoteurs immobiliers et bailleurs »** qui investissent dans la commune. Ils régleront **« un tiers de la facture »,** annonce Auguste Louapre.



Pendant deux jours, les élus de Bruz invitent à la concertation autour des projets d'aménagement de la ville.

Pendant deux jours, les élus de Bruz invitent à la concertation autour des projets d'aménagement de la ville.

Archives Ouest-France

Tous droits réservés ouest-france.fr
d43f057f7ef02b0a90dc07085f0de1b361277666671d3f6aff83430

ouest france
Justice et Liberté

mardi 5 décembre 2017
Édition(s) : Redon, Rennes Sud
Page 17
112 mots



BRUZ

Urbanisme : imaginer Bruz jusqu'en 2035

Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses 43 communes. Il fixera les orientations d'aménagements métropolitains et d'urbanisme sur la période 2020-2035.

En septembre, la municipalité a organisé un week-end d'information et de concertation appelé Bal de la citoyenneté. À la suite de cette rencontre, une nouvelle réunion est programmée jeudi. Elle a pour objectif d'informer les Bruzois sur les axes retenus. Les élus présenteront le projet communal dans le cadre de ce Plan local d'urbanisme intercommunal.

Jeudi 7 décembre, à 20 h, réunion publique PLUi, à la Maison des associations, à la salle Magnolia, 59, avenue Alphonse-Legault. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
f73c15e27740b20fa0d60be8960ce1796a57ff63c70f3de2f8804bf

ouest france INTERNET

mardi 19 décembre 2017 18:48
556 mots

RÉGIONS/BRETAGNE/ILLE-ET-VILAINE/BRUZ

: HTTP://WWW.OUEST-FRANCE.FR

Près de Rennes. Bruz trouve un terrain d'entente avec un paysan bio

Près de Rennes. Bruz trouve un terrain d'entente avec un paysan bio
La ville de Bruz, une commune au sud de Rennes, versera une indemnisation de 40 000 € à un agriculteur, locataire d'une parcelle communale. Son bail rural est partiellement résilié. Une zone commerciale pourra être aménagée.
Depuis un an, ce dossier a fait pas mal d'allers-retours entre le bureau du maire et l'exploitation d'un agriculteur bio. Ce dernier refusait la proposition faite par la ville de Bruz.

Le projet de zone commerciale était dans l'impasse, dans le secteur Mons-Rouadière. Une médiation a été nécessaire pour trouver un terrain d'entente.

Fin de discussion
Ce lundi soir, au conseil municipal, Jean-Patrick Desguérets, adjoint à l'aménagement de la ville, détaille le **« protocole d'accord »** avec cet agriculteur bio, son locataire exploitant un terrain communal.

Les compensations finalement proposées **« mettent un terme à toute discussion concernant la résiliation partielle du bail rural notifiée »** au locataire, le 18 novembre 2016, pour prendre effet un an plus tard.

C'est donc une somme de 40 000 € qui lui sera versée par la commune. Soit un plus de 34 000 € d'**« indemnité d'éviction, conformément au calcul réalisé par la Chambre d'agriculture ».**

Et aussi 3 240 € pour **« le manque à gagner sur les trois ans à venir »** et un peu plus de 2 500 € de **« prise en charge partielle de l'éventuelle pénalité »** due par l'exploitant **« pour le non-respect »** de ses engagements bio, appelés « mesures agro-environnementales ».

Abstention de la minorité
Par ailleurs, la commune s'engage également **« à proposer en priorité »** à ce paysan bio, **« pour les cinq années à venir »,** l'exploitation de terres agricoles **« dans la limite de 3,6 ha ».**

Auguste Louapre, le maire de Bruz, assure que les dernières **« discussions »** avec l'agriculteur **« se sont bien passées ».** Il complète : **« Nous allons tout faire pour lui redonner des terres déjà bio. »** Le maire soutient que l'exploitant **« ne subira aucun préjudice ».**

Au nom de la minorité municipale, Catherine Déchar retient que **« la situation d'éviction »** de l'agriculteur bio est **« la résultante d'un projet »** que la majorité a porté. **« Nous vous en laissons la responsabilité »,** poursuit-elle. À l'heure du vote, les sept élus de l'opposition s'abstiennent.

Petit rappel des épisodes précédents

Depuis décembre 2013, la ville de Bruz est propriétaire d'un terrain de 8,2 ha dans le secteur Mons-Rouaudière, au sud-ouest de la commune, dans le prolongement du quartier du Vert-Buisson.

Une famille d'agriculteur est locataire de ces terres depuis trois générations. Au décès de son père, l'agriculteur bio a repris le bail en août 2013. Un bail rural qui court jusqu'en 2022.

En novembre 2014, la nouvelle municipalité modifie le plan local d'urbanisme (PLU) : 3,6 ha de cette réserve foncière deviennent alors constructibles. La majorité municipale prévoit, ici, une zone commerciale avec un magasin de bricolage de 2 380 m^2 et un centre auto de 710 m^2.

Un permis de construire est délivré le 12 juin 2017, pour la construction de ces deux bâtiments commerciaux au profit de la société rennaise d'aménagement immobilier, la SARL Isachris.

Pourtant, en novembre 2016, quand la Ville veut résilier partiellement le bail rural pour récupérer ces 3,6 ha, le locataire exploitant refuse. Sur recommandation du préfet, les élus de Bruz lancent une procédure de médiation. Pour trouver un terrain d'entente.

Une procédure qui vient donc d'aboutir.



Dans le cadre d'un bail rural, cette parcelle communale était exploitée par un agriculteur bio. La municipalité de Bruz veut créer une zone commerciale : deux permis de construire ont été délivrés.

Dans le cadre d'un bail rural, cette parcelle communale était exploitée par un agriculteur bio. La municipalité de Bruz veut créer une zone commerciale : deux permis de construire ont été délivrés.

Archives Ouest-France

Tous droits réservés ouest-france.fr
c335f5d27fe05e0d501201b8a004f19566578061173033 9a7519e12

CESSON-SÉVIGNÉ

ouest france INTERNET

vendredi 10 avril 2015
595 mots

Vers l'annulation de la révision du plan local d'urbanisme ?

Rien n'est décidé mais le tribunal administratif pourrait annuler la révision du Plu approuvée en octobre 2012. Une victoire politique, plus qu'une révolution.

Octobre 2012

Michel Bihan (PS) était aux manettes de la commune lorsque, le 24 octobre 2012 et contre l'avis de la minorité, le conseil municipal approuvait la révision de son Plan local d'urbanisme (Plu). « **Nous avions voté contre pour une raison majeure, il signait la course folle à l'expansion et la densification urbaine de la commune, tant pour des opérations de renouvellement urbain que d'extension urbaine, notamment *via* le projet ViaSilva** », rappelle Albert Plouhinec, maire.

Recours

Si la minorité était contre, deux associations l'étaient également : la coordination Gardons Cesson comme nous l'aimons, menée par Loïc Rebours (sans étiquette), également candidat aux élections municipales de mars 2014, et qui avait alors lancé une pétition contre la révision du Plu, recueillant 2 619 signatures. Et l'association Beausoleil, qui avait saisi le tribunal administratif en décembre 2012.

Conclusions

Le 27 mars, dans ses conclusions, le rapporteur public fait état d'une « **erreur manifeste d'appréciation dont sont entachées les prévisions de croissance démographique de la population de la commune sur lesquelles s'est fondée la révision du Plu** ». « **Il dénonce l'objectif de croissance qui fixe à 1000 la production annuelle de nouveaux logements, déraisonnable** », explique Albert Plouhinec. Une urbanisation qui collerait à une croissance de population de 8,5 % chaque année entre 2013 et 2022, « **alors que l'Insee table sur une croissance de 0,82% par an. Ces dernières années, Cesson-Sévigné enregistrait une moyenne de 200 nouveaux logements par an** », poursuit le maire.

Satisfecit

Ces conclusions pourraient aboutir à l'annulation de la révision du Plu d'octobre 2012, une satisfaction pour Albert Plouhinec et son équipe, « **cela témoignerait d'une convergence avec la politique que nous défendions, à savoir un développement équilibré et harmonieux de la commune, avec une densité urbaine raisonnable et en conservant la qualité de notre cadre de vie** ».

Bémol

Sauf que s'il venait à acter cette annulation, le tribunal administratif renverrait la commune à son Plu de 2004. Rendant également caduques les modifications apportées au Plu par la nouvelle municipalité en décembre dernier. « **Cette révision revoyait à la baisse les objectifs de densité sur l'ensemble de la commune.** » Comme au nord de la rue de Rennes, où les objectifs de 2012 étaient calqués sur ceux de 2004 et où la nouvelle équipe souhait alléger l'urbanisation, « **notre révision protégeait cette partie, où il devenait impossible de construire de nouveaux immeubles** ». Un point positif, le renouvellement urbain de centre-ville, « **qui devrait être moins dense** ». En revanche pour ViaSilva cela ne change rien, « **depuis notre élection, le projet a été revu, en collaboration avec la Métropole, prévoyant une baisse de densité au niveau de l'habitat et des formes urbaines revisitées, avec davantage d'habitat individuel. Tout ceci - qui reste à affiner - ayant pour conséquence une baisse du nombre de logements** ».

Prochaine étape

Le 30 avril, le tribunal administratif tranchera définitivement. Si l'annulation est confirmée, le Plu devra être retravaillé. Avec les services de Rennes métropole, cette fois, puisque depuis le 1er janvier 2015, il relève de la compétence métropolitaine.

Brigitte SAVERAT-GUILLARD. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015
EC30E5F97AD03108506B0418FA04814163F72767F7F73FC1D249126

jeudi 30 avril 2015
268 mots

Justice. Le document d'urbanisme de Cesson-Sévigné annulé

Le tribunal administratif de Rennes a annulé le document d'urbanisme révisé en 2012. Au motif, notamment, que les prévisions démographiques n'étaient pas justifiées.

Le plan local d'urbanisme de Cesson-Sévigné, tel qu'il avait été adopté par la précédente majorité municipale en 2012, a été annulé par le tribunal administratif. Au motif, notamment, que les prévisions démographiques de la commune ne sont pas justifiées.

Triomphe politique pour le maire

C'est un triomphe politique pour l'actuel maire qui a fait campagne, à la tête d'une équipe d'union de la droite et du centre pour les municipales de 2014, sur la lutte contre la densité de construction.

Prévisions de croissance

Dans le document d'urbanisme annulé par le tribunal, la commune prévoyait « **d'accueillir environ 20 000 habitants supplémentaires entre 2013 et 2022, soit un taux annuel de croissance de 8,5 %** », alors que l'Insee « **prévoit un taux de croissance annuelle de 0,82 % dans l'ensemble du pays de Rennes** ».

Le PLU de 2004 remis en vigueur

Le PLU antérieur, qui date de 2004, est pour l'heure remis en vigueur. Pour la rédaction d'un prochain document, la commune sera limitée par le Programme local de l'habitat (PLH) de Rennes Métropole et le Schéma de cohérence territoriale (Scot). Demain, avec l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui repose sur un tandem élus municipaux - délégués communautaires, le scénario cessonnais ne devrait pas se reproduire. ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

4E39F51277404F0EF07C0288790C31D762C71B6267303D06BFA5311

ouest france INTERNET

vendredi 29 mai 2015
435 mots

Interrogations après l'annulation du plan d'urbanisme

Le maire Albert Plouhinec a officiellement informé les élus de l'annulation de la révision du plan local d'urbanisme (Plu) 2012, prononcé par jugement du tribunal administratif de Rennes, le 29 avril (*Ouest-France* du samedi 2 mai).

Aux motifs suivants : **« Les emplacements n° 2 et n° 3 pour des programmes de logements situés place de Déportés, rue du Vieux-Chêne ont été créés postérieurement à l'enquête publique; les objectifs démographiques étaient bien supérieurs à ceux de l'Insee; le classement en zone constructible UGN de la Vilaine et du ruisseau de la Chalotais était illégal** (classement erroné des cours d'eau, NDLR) **»**, liste-t-il.

« Qu'en est-il des permis ou autorisations délivrés entre le 1er mars et le 29avril 2015 et qui n'ont pas eu le temps de purger le délai réglementaire de recours? » questionne Claude Gérard, de l'opposition.

D'autres interrogations suivent, sur des immeubles rue de la Chalotais et au Placis-Vert, notamment.

« Vous avez été condamnés »

Ce à quoi le maire répond :**« Aujourd'hui, nous réfléchissons à la façon de relancer un certain nombre de projets. »**

Définitif, il assène : **« La décision a été prise par un juge. Vous avez été condamnés (la révision avait été adoptée par l'équipe de gauche conduite par Michel Bihan, NDLR.). Aujourd'hui, nous sommes aux affaires et nous mènerons la politique qui est la nôtre. »**

Le recours contre la révision du Plu avait été intenté par Loïc Rebours, par le biais de deux associations que préside cet ancien candidat aux municipales de 2014 : l'association Beausoleil, du nom du quartier où il vit et qui regroupe les colotis ; et la coordination Gardons Cesson comme nous l'aimons (1), dénomination dont il avait usé pour baptiser sa liste aux élections municipales de 2014 (18,15 % des suffrages exprimés au premier tour).

Depuis une dizaine de jours, cette coordination distribue un tract dans les boîtes aux lettres des Cessonnais, dans lequel elle estime que l'annulation du plan local d'urbanisme est **« une chance pour Cesson-Sévigné »** et au fil duquel elle interroge : **« Nos élus prendront-ils la mesure de l'enjeu du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) et la défense sincère de notre commune (ViaSilva)? »**

(1) « Gardons Cesson comme nous l'aimons » s'appelle aujourd'hui Servir Cesson.

A.C. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015
0139F5D77B50E303205208386C0D214A6B670C6217BE362B44E777D

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 2 octobre 2015
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
600 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Pourquoi ? Comment ? Quel était le projet ? Le projet d'aménagement du Haut-Grippé avait cristall

Pourquoi ? Comment ?

Quel était le projet ?

Le projet d'aménagement du Haut-Grippé avait cristallisé les tensions, pendant la campagne pour les municipales de 2014. « **Vous êtes le premier maire de Cesson-Sévigné qui veut construire les premières tours de Cesson-Sévigné**»répétait Albert Plouhinec, à l'adresse de son prédécesseur Michel Bihan. Le groupe Launay, qui avait obtenu un permis d'aménager en décembre 2013, y prévoyait 811 logements et 19 500 m^2d'activités tertiaires,« **sans limite de hauteur de construction** », a insisté Isabelle Gargam, adjointe à l'urbanisme, en séance de conseil municipal, mercredi soir.

Comment sera-t-il revu ?

« **La majorité municipale a souhaité reprendre ce projet avec le groupe Launay, pour y envisager une urbanisation plus raisonnable et acceptable** »,prévient Isabelle Gargam. Avant de communiquer les nouveaux chiffres : 595 logements et 15 000 m^2d'activités tertiaires en R + 5 étages.

Quel est l'esprit de cette révision ?

Elle veut mixer entreprises et habitations, comme c'était le cas dans le projet de lotissement imaginé en 2013. Albert Plouhinec veut aussi « **desserrer la pression foncière qui se concentre aujourd'hui sur la rue de Rennes** ». Le site du Haut-Grippé est localisé en bordure de la route de Paris, voie structurante de la commune. Et près de la zone de la Rigourdière, pôle commercial majeur dans le pays de Rennes.

Quel sera le calendrier des opérations ?

Albert Plouhinec et son équipe veulent aller vite. Sans attendre l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes métropole, qui prendra plusieurs années. Toutefois, le PLU de la commune, révisé en 2012, ayant été annulé par le tribunal administratif, le 29 avril dernier. Ce qui « **entraîne pour l'aménageur une impossibilité de déposer des permis de construire sur cette zone, dont le permis d'aménager est pourtant en cours de validité** », renseigne Isabelle Gargam. Conséquence : une déclaration de projet d'intérêt général portant mise en compatibilité du PLU devra être mise en oeuvre.

Ensuite ?

Une enquête publique sera ouverte au cours du mois prochain. Cette procédure permet au public d'exprimer en toute liberté son opinion. L'enquête est ouverte par un arrêté pris par le préfet, qui désigne un commissaire-enquêteur. Les observations formulées par les Cessonnais seront consignées dans un registre d'enquête. En conclusion, le commissaire enquêteur formulera un avis, favorable ou défavorable. Avis favorable : le préfet pourra délivrer la déclaration d'utilité publique des travaux, qui permettra de commencer les opérations. Après avis du conseil municipal de Cesson et délibération du conseil de Rennes métropole.

Comment réagit l'opposition ?

Il s'agissait, mercredi soir, d'une information faite au conseil, et non pas d'une délibération. Toutefois, le projet étant également cité dans le chapitre PLH (programme local de l'habitat de Rennes métropole), comme« **opération pilier** »nécessitant un reclassement en catégorie renouvellement urbain, l'opposition, par la voix d'Alain Thomas, a indiqué qu'une telle requalification ne lui semble pas appropriée.« **Nous sommes dans une situation d'extension urbaine. Si Rennes métropole accepte celle de renouvellement urbain, toutes les communes vont pouvoir s'engouffrer dans la brèche!** »■

par Angélique Cléret.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
163055787D10FE0650F10F68F006D1656437CA6697333C38016B340

samedi 8 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
95 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Réunion publique. Organisateur : Rennes métr

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Réunion publique. Organisateur : Rennes métropole. Concertation. 'Pour s'informer et débattre du PLUi'. En cours d'élaboration avec les 43 communes de la métropole, le PLUi s'appuie sur les projets des communes. Il remplacera, d'ici fin 2019, les documents d'urbanisme existants. 'La réussite du PLUi réside dans la participation des habitants'.

Mardi 11 octobre, 20 h 30, Carré-Sévigné.

■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
0930954F71D0940060BE0978280F315368C78067B74833DF608F0EC

lundi 10 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 14
601 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Un nouvel avenir pour la rue de Rennes et le centre

La municipalité convie les habitants à une réunion publique, jeudi, pour présenter et échanger sur leurs attentes, autour de l'axe est-ouest et du centre-ville.

Pourquoi-Comment ?

Pourquoi une étude sur l'axe est-ouest et le centre-ville ?

C'est une « **reprise en main** », insiste le maire Albert Plouhinec (Les Républicains). « **Nous voulons élaborer un schéma d'évolution sur le long terme, garant d'une urbanisation maîtrisée respectant l'identité de la commune** », déclare-t-il. En clair, il s'agit pour l'équipe municipale de mettre un coup de frein à la construction jugée « **massive** »de collectifs, pour la rue de Rennes.

Elle souhaite qu'une cohérence architecturale d'ensemble soit assurée, le long de cet axe et de la route de Paris, pour les futurs programmes d'habitats. S'agissant du centre-ville, le maire souhaite « **encadrer la densification** »

Comment la Ville s'y prend-elle ?

La Ville a mandaté un bureau d'études en urbanisme, environnement et paysage, pour la réalisation d'une étude urbaine. EOL, de Vannes (Morbihan) s'est adjoint les services du cabinet d'écologie humaine E &S, de Concarneau (Finistère). Ils ont commencé leurs travaux le 13 avril.

« **La concertation est au centre de cette étude, puisque nous associons les habitants et les différents acteurs de ce secteur, comme les représentants d'activités de services et les commerçants** », indique François-Éric Godefroy, adjoint au maire, chargé de l'urbanisme et du patrimoine immobilier.

Comment cette concertation se déroule-t-elle ?

Une première réunion publique a été organisée le 9 mai, pour présenter de façon détaillée l'étude et la méthode de concertation retenue.« **Quatre ateliers ont ensuite été organisés. Ils ont réuni une centaine de participants: des Cessonnais, des chefs d'entreprise, des commerçants, des artisans et les élus** », détaille Albert Plouhinec.

La nouvelle réunion publique, prévue ce jeudi, poursuit la démarche. « **Cette rencontre a pour objectifs de présenter et d'échanger avec les habitants sur un premier diagnostic urbanistique et socio-économique partagé, extrait de la phase nÄ 1 de l'étude urbaine** », invitent le maire et son 3^{e}adjoint.

La phase 2 sera, quant à elle, consacrée, ultérieurement, à la question des formes urbaines.

Quel est ce diagnostic ?

Il fait apparaître que l'axe est-ouest n'est pas intégré à la ville. « **Les habitants extérieurs à ce secteur ne considèrent pas qu'il fait partie de la ville** », rapporte François-Éric Godefroy.« **Ils ont le sentiment d'un effet couloir et, plus surprenant, d'une coupure avec La Vilaine** », explique le maire. Cet axe viendrait « **diviser la ville. Il y a nécessité de l'intégrer** ». La rue de Rennes et la route de Paris forment un secteur qui s'est développé« **sans harmonie, connaissant des problèmes de circulation et de stationnement** ». Le maire souhaite que des activités commerçantes restent rue de Rennes et que des solutions soient trouvées pour remédier aux difficultés de stationnement. S'agissant du centre-ville, le maire veut engager un processus de « **densification douce** », en veillant là aussi à un « **ratio logements places de stationnement** »

Et après ?

Des scénarios seront retenus à la fin du premier trimestre 2017. Ils auront vocation à intégrer le futur PLU intercommunal (PLUi), c'est-à-dire le plan local d'urbanisme qui sera élaboré à l'échelle des 43 communes de Rennes métropole (462 500 habitants).

Jeudi 13 octobre, à 19 h, à l'Espace citoyen. Entrée libre. ■

par Angélique Cléret.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
4C33C51274A0C601D0FC0CA8630AD1A966F7BF6D47723C758637B93

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 14 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
402 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Le futur PLUi intégrera quarante-trois communes

Mardi, au Carré Sévigné, a eu lieu la réunion publique concernant le futur plan local d'urbanisme (PLUi). Celui-ci intégrera Cesson-Sévigné et les communes du secteur est.

Mardi, au Carré Sévigné, a eu lieu la réunion publique sur le futur plan local d'urbanisme (PLUi). Il sera élaboré à l'échelle des quarante-trois communes de la Métropole et remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chaque ville et village. Il intégrera Cesson-Sévigné et les communes du secteur est. Le PLUi doit être approuvé avant fin 2019.

Une histoire commune

« Ce qui est proposé, à travers ce PLUi, c'est d'écrire une histoire commune avec quarante-trois communes et ses quatre cent vingt mille habitants, déclareJean-Luc Gaudin, vice-président de Rennes métropole, en charge de l'aménagement et de l'habitat. **C'est le grand enjeu de ce PLU intercommunal.** »Ce document intégrera les perspectives de développement du territoire. Il se nourrira des réflexions et des projets de tous. Les habitants sont appelés à participer aux neuf réunions publiques organisées à travers le territoire de la Métropole, jusqu'au 17 novembre.

Nathalie Davault,élue de l'opposition à Acigné, craint **« un dessaisissement des élus de leurs pouvoirs et un éloignement des désirs de la population ».**Ce que réfute Jean-Luc Gaudin : **« Il existait déjà une culture intercommunale dans l'écriture des PLU, et les habitants ont intégré bien, avant nous, la culture métropolitaine. »**

Albert Plouhinec, maire de Cesson, intervient fermement : « **Je respecterai les règles du cadre général de la Métropole mais je n'accepterai pas qu'on vienne me tenir le porte-plume. Après, je me débrouille avec mon conseil municipal et les élus**. » Jean-Luc Gaudin, réaffirme : « **La réussite de ce premier PLUi réside dans la participation des habitants au projet intercommunal et dans le travail de coconstruction avec les communes. »**

Un registre de concertation est disponible au service urbanisme en mairie annexe, sur le site de la ville de Cesson-Sévigné : le lundi, de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h à 18 h, les mardis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h, le mercredi, de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h à 17 h 15, et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h, ou sur le site de Rennes Métropole plui@rennesmetropole.fr. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
BB30A5D87200A30FB0320CB83F02D14763870E6197F03CD48F3AE36

lundi 15 mai 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
418 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Urbanisme : cinq zones prioritaires réaménagées

Une réunion publique aura lieu, mardi soir, afin de présenter les scénarios retenus pour le plan d'urbanisme de l'axe est-ouest et du centre-ville.

On en sait plus sur l'urbanisation future de la rue de Rennes et du centre-ville. Les élus vont dévoiler, demain soir, la deuxième phase de l'étude menée depuis le printemps 2016. Objectif affiché :**« Une urbanisation maîtrisée, et qui respecte l'identité de la commune** ». En clair, fini les logements collectifs. La municipalité souhaite privilégier le pavillonnaire en centre-ville.

L'étude, visant à définir le prochain plan d'urbanisme de l'axe est-ouest et du centre-ville, a rendu ses premiers diagnostics en l'automne, lors d'une précédente réunion publique.

Construction « massive »

Premières conclusions, les élus regrettent **« l'absence d'un schéma d'ensemble »**dans les projets urbains de la précédente municipalité. Résultat, des quartiers qui, selon eux, **« tournent le dos à la Vilaine, et sont trop peu intégrés au Cesson traditionnel. »**De plus, les habitants consultés ont fait part des difficultés de stationnement et d'une promiscuité pouvant entraîner des problèmes de voisinage.

L'équipe municipale souhaite donc mettre un coup de frein à la construction jugée **«massive»**de collectifs, pour la rue de Rennes. La municipalité souhaite également qu'une cohérence architecturale d'ensemble soit assurée, le long de cet axe et de la route de Paris, pour les futurs programmes d'habitats. S'agissant du centre-ville, le maire, Albert Plouhinec (LR) souhaite **«encadrer la densification»**

Cinq zones à réaménager ont donc été ciblées. Trois le long de la rue de Rennes, une au centre-ville, et autour du Placis vert. Pour chacune de ces zones, des scénarios de renouvellement urbain ont été établis.

Les scénarios retenus auront vocation à intégrer le futur PLU intercommunal (PLUi), le plan local d'urbanisme des communes de Rennes métropole. S'il doit entrer en vigueur à l'horizon 2019, **« les enseignements tirés de cette étude seront d'ores et déjà intégrés à notre politique urbaine »,**précise François-Éric Godefroy, adjoint à l'urbanisme.

Parmi ceux-ci, les futurs lotissements des Haut-Grippé et ViaSilva sont là pour **«répondre à ce besoin de logements collectifs,**explique François-Eric Godefroy, **et desserrer la pression foncière exercée sur l'axe est -ouest et le centre-ville. »**

Mardi 16 mai, à 19 h. Réunion publique à l'auditorium du Pont des arts du centre culturel. ■

par Hugo Huaumé.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
623E35C375E0040220C80EB8490531AE6727F268E7773B221A30D0B

ouest france INTERNET

vendredi 29 septembre 2017 20:14
491 mots

RÉGIONS/BRETAGNE/ILLE-ET-VILAINE/CESSON-SÉVIGNÉ

: HTTP://WWW.OUEST-FRANCE.FR

C’est parti pour la Zac du Chêne-Morand à Cesson-Sévigné

C’est parti pour la Zac du Chêne-Morand à Cesson-Sévigné
Mercredi, la nouvelle Zac était à l’ordre du jour du conseil municipal de Cesson-Sévigné, ainsi que la piste cyclable, rue de la Chalotais. Retour sur quelques points importants.

Zac du Chêne-Morand

C’est parti pour le projet de Zone d’aménagement concerté (Zac) du Chêne-Morand, qui comprendra la future réalisation d’un parc d’activités à vocation artisanale, industrielle et commerciale.

Le site du Chêne-Morand, d’une surface d’une vingtaine d’hectares, est en bordure intérieure de la rocade, à proximité immédiate de l’échangeur « Porte de Beaulieu ». Il sera construit autour d’un hameau composé de 22 maisons, délimité au sud par la rue du Bignon, au sud-est par la rocade, à l’est par le boulevard des Alliés, au nord et à l’ouest par les limites de l’urbanisation actuelle de la ZI sud-est (environ 213 ha).

L’enquête publique relative à la déclaration d’utilité publique de la Zac s’est achevée le 21 juillet.

Une entrée à l’Est est envisagée, par le boulevard des Alliés. Des espaces paysagers sont prévus pour protéger le hameau du Chêne-Morand. Des liaisons douces seront aménagées.

Le projet de Zac n’était pas compatible avec le plan local d’urbanisme (PLU). Suite à l’avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal à aussi émis un avis favorable pour une mise en compatibilité avec le PLU de la commune. Cette dernière sollicite maintenant Rennes métropole pour poursuivre la procédure.

Christian Anneix, conseiller de l’opposition, met en garde sur **« les activités génératrices de nuisances sonores implantées en proximité du hameau et les problèmes de stationnement »**. François-Éric Godefroy, rapporteur, précise que tout est pris en compte. **« C’est un projet métropolitain. Il est suivi avec intérêt. »**

Création de voies cyclables
La rue de la Chalotais va avoir sa piste cyclable. Il sera alors possible de partir du lycée Frédéric-Ozanam à vélo, sans risque, jusqu’aux tennis. La chaussée sera réduite et la vitesse limitée.

Hervé Durand, de l’opposition, s’étonne : **« Le coût total du projet est de 1,25 million d’euros, soit 700 € le mètre linéaire. »** Rennes métropole sera le maître d’ouvrage et subventionne le chantier pour un million d’euros.

Yannick Gaboriau, rapporteur de la commission précise : **« La piste cyclable**

sera séparée de la route et elle sera paysagée. Depuis trois ans, 54 km de chemins doux ont été réalisés dans la commune. »

Inventaire des zones humides
Pour se mettre en conformité avec le dispositif qui demande aux communes d'intégrer les zones humides aux documents d'urbanisme, la Ville à fait des relevés. Les zones humides correspondent à 107,23 ha (hors plan d'eau et mares), ce qui correspond à 3,34 % de la surface du territoire communal.

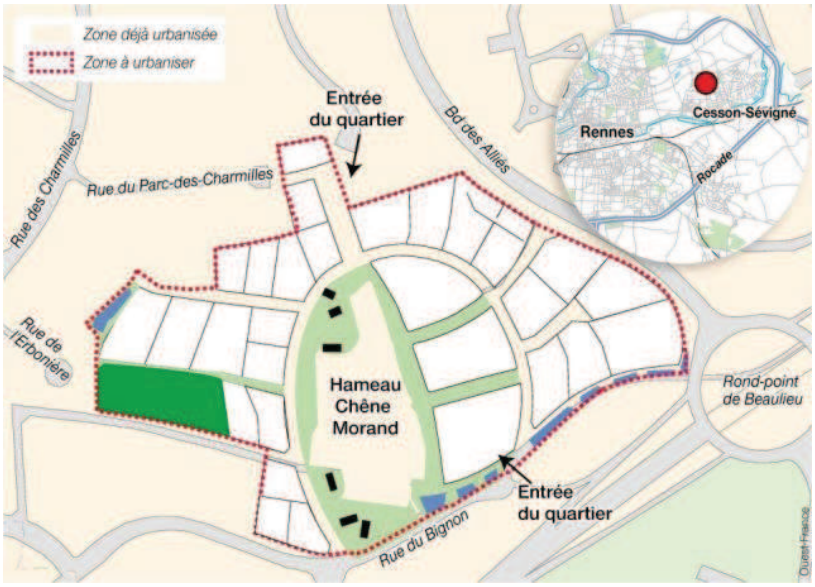
Aide d'urgence de la ville pour les habitants de Saitn-Martin
Suite à l'ouragan Irma, qui s'est abattu sur Saint-Martin et Saint-Barthélémy, la Ville a décidé de faire un don de 5 000 € à la Fondation de France.



La route qui mène au hameau du Chêne-Morand est pour le moment une voie sans issue.

La route qui mène au hameau du Chêne-Morand est pour le moment une voie sans issue.

Ouest-France



La route qui mène au hameau du Chêne-Morand est pour le moment une voie sans issue.

La route qui mène au hameau du Chêne-Morand est pour le moment une voie sans issue.

Ouest-France

par Nicole Conquer

Tous droits réservés ouest-france.fr
3738f52a7780240a50aa03688a0b61e76aa7ce69e7c13caa24d58d5

jeudi 30 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 20
248 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

Une balade pour comprendre l'urbanisme

L'idée

Samedi, les élus proposent une journée pour faire découvrir aux le périmètre d'étude de la future Zac multisites. Elle se situe sur l'axe rue de Rennes et centre-ville.

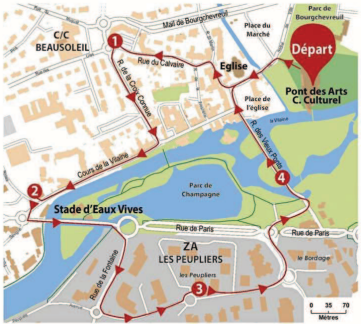
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est le document réglementaire d'urbanisme dont la métropole rennaise se dotera en 2020 sur l'ensemble des 43 communes qui la compose. Cependant, les plans locaux d'urbanisme (PLU) sont en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.

Cesson fait partie de ces communes et doit construire un projet communal traduit, notamment, sous la forme d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP). « **Il est important de nous projeter dans le futur et de réfléchir ensemble** » annonce le maire, Albert Plouhinec. Il espère « **une journée de concertation et d'échanges** ».

Le départ, à 14 h, au Pont des Arts, sera l'occasion de poser des questions aux élus. Ils seront là pour expliquer que « **l'ensemble des lotissements existants seront préservés** ».

Dès vendredi, une carte interactive sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

Samedi 2 décembre, de 10 h 30 à 13 h, stand café citoyen avec les élus, sur le marché, afin de vous présenter le projet communal. Le cabinet Res Publica (cabinet d'ingénierie urbaine missionné pour la concertation) présentera les différents projets urbains d'ici 2035. Puis départ à 14 h, aux Pont des Arts. Inscription : service urbanisme, au 02 99 83 52 13, ou urbanisme@ville-cesson-sevigne.fr ■



Le parcours et le site du parcours.

par Nicole Conquer.

Tous droits réservés Ouest-France
e23e758d7790c10f603e03b87d0e31786e570e6b373d3bc2d3ce3a6

ouest france
Justice et Liberté

lundi 22 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 13
270 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

PLUi : quels enjeux pour la commune ?

Depuis 2015, Cesson-Sévigné ainsi que les communes voisines de Rennes métropole travaillent à l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisation intracommunautaire).**« Chaque commune écrit son propre schéma. L'enjeu consiste à intégrer à ce plan le projet de la commune assurant un cadre de vie de qualité avec son statut de ville jardin et la croissance de la ville avec une urbanisation raisonnée. C'est le début du concret »,** insiste Albert Plouhinec, maire de la ville.

« Nous construisons notre projet communal en invitant les Cessonnais à participer. Des réunions publiques se tiennent pour que les citoyens expriment et déposent leurs avis et contributions. La réunion publique de mardi soir leur permettra de continuer à alimenter le projet », invite l'élu.

« Le PLUi est le document qui définit les grandes orientations de la Métropole,ajoute l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, François-Éric Godefroy. **On va présenter le projet dans lequel vont figurer les principaux enjeux identifiés à Cesson et les grandes lignes du projet communal. Un focus particulier concerne le centre-ville, l'axe est-ouest et les commerces. Nous préciserons les interventions nécessaires. »**

« Fini le bâtiment cinq étages à la place d'une maison. Les lotissements seront respectés, et on ne fera plus n'importe quoi par opportunité. Ce sont des choix politiques pour préserver notre ville », intervient le maire.

« Les choses se précisent. C'est l'étape juste avant la traduction concrète réglementaire et technique », souligne l'adjoint à l'urbanisme. **« L'été prochain, le PLUi sera arrêté. »** ■



Albert Plouhinec, maire de Cesson, et François-Éric Godefroy, adjoint au maire chargé de l'urbanisme.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
a833752d7b90b706107608f8320051f46827386d677033ab023902f

ouest france
Justice et Liberté

samedi 27 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
689 mots



CESSON-SÉVIGNÉ

20 000 habitants pour la ville jardin avant dix ans

Le projet d'urbanisme de la ville a été présenté aux habitants, lors d'une réunion publique. L'occasion de définir les priorités de la mairie.

Un PLUi obligatoire

« Nous souhaitons que Cesson-Sévigné soit une ville jardin confortée et prolongée, annonce le maire, Albert Plouhinec. **C'est un principe de respect face à nos engagements. »**

Le ton est donné. La concertation qui a eu lieu est au stade de la restitution. Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) aura une durée de vie de quinze ans et respecte les règles du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du pays de Rennes. La mairie recherche un **« équilibre entre l'encadrement de la ville jardin et l'accompagnement d'une attractivité ».**

Le déplacement dans la commune

François-Éric Godefroy, adjoint en charge de l'urbanisme, le sait : **« La mobilité entre les flux nord-sud et est-ouest est difficile dans la commune. »** Des réflexions sont en cours pour développer la halte ferroviaire et faciliter le franchissement de la Vilaine et de la voie ferrée. La lisibilité et la sécurité des axes réservés aux modes actifs (vélos, piétons…) sont une priorité.

Deux stations de métro à Via Silva permettront une nouvelle connexion.

Un centre-ville en devenir

Le but est de restructurer le centre-ville en gardant le bâti existant, **« les traces du passé »,** et en **« protéger les linéaires commerciaux existants ».**

François-Éric Godefroy explique que **« le centre de Cesson n'est pas à l'échelle de la grandeur de la ville. Il est en dehors des flux et a très peu de cellules commerciales. Les espaces publics sont à mettre en valeur. »**

Le Nord est identifiable autour de la Vilaine avec ses arcades, mais **« il faudra construire des cellules en rez-de-chaussée de certaines résidences ».**

La ville jardin

La nature occupe une place importante à Cesson-Sévigné. Son agrément participe au cadre de vie. La mairie assure que **« le grignotage foncier restera limité avec une conservation du tissu pavillonnaire ».** Sur l'axe Est-Ouest, **« le renouvellement a été trop rapide et trop dense avec une absence de cheminement doux et de lien à la Vilaine ».**

Des projets immobiliers

La production de logement est assurée.

Au Haut-Grippé, 650 logements sur 12 000 m^2 de surface d'activité sortiront de terre d'ici 2024. Pour l'occasion, l''axe routier sera réaménagé rue de la Rigourdière avec, entre autres, une piste cyclable et une passerelle pour franchir la ligne de chemin de fer.

Avec ses deux Zac, celle des Perrins et Atalante Viasilva, 5 950 logements vont voir le jour à Via Silva. **« 50 % des constructions sont réservées aux maisons individuelles ».**

À la question : **« L'extension de la commune permettra-t-elle d'avoir une qualité de vie d'aujourd'hui ? »** Le maire répond : **« À partir de 2021, il y aura 300 logements par an. Ce rythme est en gros celui des dix années à venir. Nous serons 20 000 dans moins de dix ans. »**

Ville de l'entreprise

2 800 entreprises sur le territoire proposent 22 000 emplois. **« Pour conforter cette force, la Zac du Chêne-Morant sera en séquence opérationnelle dans les mois à venir. »** Une concertation va avoir lieu pour la future zone d'aménagement concerté multisite dans les six mois à venir.

Le Centre d'aides par le travail

Le Centre d'aides par le travail (CAT), rue du Placis-Vert, va s'installer à Via Silva, près du métro. Ce sera l'occasion de regrouper le CAT de Betton et celui de Cesson.

Après 2020, un projet immobilier verra le jour avec une dizaine de pa-

villons et des petits immeubles sur cet emplacement.

Des projets à court terme

Cours de la Vilaine, entre Cesson parc et la future maison médicale : « **Trois maisons sont en cours de vente.** » La mairie n'a pas encore pris de décision sur un éventuel renouvellement urbain.

Par ailleurs, le Carrefour Cesson devrait démarrer des travaux en 2018. Un permis d'agrandissement a été accordé pour une surface de 4 500 m^2 supplémentaire. ■





La Ville jardin s'organise en plusieurs pôles pour devenir, petit à petit, de plus en plus attractive.

par Nicole Conquer.

Tous droits réservés Ouest-France
e63e05e67410640af0250b78aa01c14269471f6aa7cc34c6055a4ed

CHANTEPIE

jeudi 22 juin 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 17
407 mots



CHANTEPIE

À l'ouest de Chantepie, un nouveau quartier

L'agence immobilière Kermarrec Promotion lance la commercialisation de son ambitieux projet « Convergences », à l'ouest de Chantepie. De nombreux logements vont être construits.

De nouveaux logements

À Chantepie, la population est en hausse constante. Et la demande augmente avec elle. Le projet immobilier Convergences,mis en place par Kermarrec Promotion, veut y répondre.

257 logements vont être construits d'ici 2020. Ils vont du T1 bis, pour 155 000 EUR, au quatre pièces, s'élevant à 230 000 EUR.

Une partie de ces logements sera en location sociale. La majorité est disponible dès maintenant, pour tout propriétaire. Une centaine de logements seront également à destination des seniors.

À l'entrée de Chantepie et à la sortie de Rennes

Situé avenue André-Bonnin, cette nouvelle zone immobilière de Chantepie se place en intermédiaire entre le centre-ville et Rennes. En effet, l'arrêt de bus « Loges », du C1, se situe **« juste devant les premiers bâtiments»**, précise Joséphine Guinard, de l'agence de communication du projet. Convergences est aussi à l'entrée directe de la rocade Est. Les zones commerciales de Chantepie sont, quant à elle, accessibles à pied en une dizaine de minutes.

Imaginé comme un quartier

L'ambition de l'agence ne s'arrête pas au logement. Selon Kermarrec, Convergences est**« pensé tel un nouveau quartier »**. Pour cela, les bâtiments qui y seront construits sont destinés à plusieurs usages. L'agence se targue de proposer 7 500m² de bureaux et des commerces. Une résidence destinée aux seniors, le « Patio Margot », est aussi à prévoir. Ces différents lieux seront reliés par des allées piétonnes et cyclables.

Réaménagement urbain

Depuis février 2013, la municipalité a lancé un plan local d'urbanisme. Pour la zone des Loges-Logettes, dans laquelle le projet Convergences va être construit, il s'agit de mêler habitat et commerces. L'agence Kermarrec a travaillé en collaboration avec la mairie.

Un système de chauffage écologique et économique

Pour l'agence, ce projet a également une volonté de développement durable. Le système de chauffage des bâtiments formera une boucle énergétique sur le quartier. Toute l'énergie des bâtiments sera réemployée, notamment pour chauffer les parties communes.

Joséphine Guinard explique: **« Cela va permettre de réaliser des économies d'énergie et de réduire les charges. »**Le réseau est développé en partenariat avec EDF Optimal solutions, la filiale du groupe dédiée à l'énergie durable. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
D03B65707BB0C305D06902288F0541BD60476C67B79B309464D2549

vendredi 6 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 22
359 mots



CHANTEPIE

Des tables rondes sur le projet communal

Rennes métropole a récupéré les compétences liées à l'urbanisme. Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) doit être établi par les 43 communes. Le chantier est ouvert à Chantepie.

« L'échelle intercommunale est la plus pertinente pour coordonnerles politiques d'urbanisme, d'habitat, et de déplacements. À Chantepie, nous travaillons depuis plusieurs mois sur les grandes orientations qui doivent présider à l'aménagement de la commune. Le temps de la concertation est venu»,explique le maire, Grégoire Le Blond. Celle-ci se déroulera en deux temps.

Des ateliers de travail

Samedi 21 octobre,de 9 hà 14 h, présentation du PLUi et ateliers de travail. **« Le PLUi est une adaptation de notre PLU, qui est récent puisqu'il date de 2013. Ce n'est pas un bouleversement. Comme chaque commune, nous émettrons un avis et le vote final sera du ressort de Rennes métropole »,**relève Grégoire Le Blond.

Les ateliers seront organisés en cinq thématiques, représentatives des orientations communales. Marie-Noëlle Brossault, adjointe à l'urbanisme, les énumère:**« La nature en ville, la mixité fonctionnelle, le renouvellement urbain, les liaisons intercommunales et les déplacements, les hameaux de Chantepie. Des rapporteurs effectueront la restitution des travaux desdifférents groupes. »**

Une présentation publique

Mardi 14 novembre, à 20 h, une réunion publique présentera le projet communal. Les rapporteurs des tables rondes du 21 octobre présenteront au public les conclusions de leurs groupes de travail.

« Pour illustrer l'impact du PLUi, nous exposerons en introduction le projet de déplacement et de réaménagement de l'Intermarché, un projet structurant, impactant l'urbanisme cantepien avec des notions de dimension, d'accessibilité, de places de parking »,annonce le maire.

Le Plan local d'urbanisme définitif de Rennes métropole sera voté en septembre 2019.

Samedi 21 octobre, de 9 h à 14 h, ateliers sur le projet communal, à la Maison pour tous. La restauration sera assurée sur place. Inscriptions avant le 16 octobre, au moyen du coupon figurant dans la Chanterelle du mois d'octobre, sur la page Facebook de Chantepie, ou par tout autre contact avec la mairie. **Mardi 14 novembre,**à 20 h, à la Maison pour tous, présentation du projet communal. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
C33255C67E808401C06E0998AE0911596077276647343CC2C6D421D

samedi 18 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
149 mots



CHANTEPIE

Le projet communal est lancé

Densification de l'habitat et amélioration des conditions de circulation sont au coeur du projet de développement communal présenté lors de la réunion publique du 14 novembre.

Le projet

Le projet d'aménagement communal s'inscrit dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui détermine les règles précises en matière d'utilisation des sols.

Selon le calendrier arrêté, le projet communal doit être arrêté en septembre 2018, date à laquelle débutera l'enquête publique pour une adoption du PLUi en septembre 2019.

Dans le cade du Plan local de l'habitat, Rennes métropole donne à ses 43 communes les orientations en matière d'habitat, déplacement, énergie.

Pour Chantepie, le maire, Grégoire Le Blond, a rappelé qu'il s'agissait d'adapter et non de chambouler l'existant : « **Sauvegarder le bien commun communal dans un patrimoine en évolution, poursuivre la croissance avec l'objectif de un habitant pour un emploi, fédérer et structurer le territoire.** » ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
EF3E756C78405C08B0B20DE8DB05519D6EC76266670435818F135E2

CHARTRES-DE-BRETAGNE

ouest france INTERNET

mercredi 4 novembre 2015
634 mots

CHARTRES-DE-BRETAGNE

Les autres dossiers abordés au conseil municipal

Plan local d'urbanisme intercommunal

Depuis le 1er janvier, Rennes métropole s'est vue transférer la compétence Plan local d'urbanisme (Plu) de chaque commune. Un Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) doit être élaboré à l'échelle des 43 communes. Il exprimera le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement de la métropole, tout en rassemblant les 43 projets urbains communaux.

Bilan énergétique 2014

Le bilan énergétique du patrimoine communal pour 2014 a été présenté par un technicien de l'Agence locale de l'énergie et du climat. Les consommations ont été de 5,4 millions de kWh en baisse de 11 % (1 % en données corrigées climat) pour un coût de 521 000 € (- 10 %).

Les bâtiments représentent 81 % de la consommation, l'éclairage 12 % et le carburant 7 %. La plus forte baise (-13 %) concerne les bâtiments. La plus significative se situe à la Halle des sports, avec 37 % de baisse des consommations entre 2011 et 2014 suite aux travaux réalisés. La part des énergies renouvelables est de 10,7 % de la consommation. Michèle Lavergne, conseillère déléguée au développement durable, indique que « **sans travaux dans les bâtiments, la facture serait supérieure de 100 000 € ».**

Passage en métropole

Suite au passage en métropole au 1er janvier, les transferts de compétences (voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseaux de chaleur, stationnement en ouvrage, distribution de l'électricité et du gaz, Plan local d'urbanisme et taxe d'aménagement) doivent être les plus neutres possible. Cette neutralité sur les finances des communes est assurée par une diminution des Attributions de compensation (AC) perçues.

Pour la commune, ces attributions (2 746 348 € en 2014) seront diminuées en 2015 de 294 000 €. De même, les résultats du budget annexe « réseau de chaleur des Portes de la seiche », constatés au 31 décembre 2014, seront transférés avec un déficit de 149,34 € en section de fonctionnement et un excédent de 48 422 € en section d'investissement.

Syndicat départemental d'énergie 35

Alain Miclard, premier adjoint, a présenté le rapport annuel 2014 du Syndicat départemental d'énergie 35. Garant du service public de distribution de l'électricité en Ille-et-Vilaine, il assure la modernisation des réseaux et la dissimulation des réseaux pour l'ensemble des communes du département. Les 11 539 km de réseau moyenne tension et 13 884 km de réseau basse tension desservent 567 000 usagers. 83 % des dépenses du syndicat sont consacrées à l'investissement. Les recettes réelles s'établissent à près de 38 millions d'euros. Les 41 millions d'euros de dépenses réelles en 2014 s'expliquent par un fort accroissement des travaux sur les réseaux.

Rennes métropole

Le rapport d'activité 2014 de Rennes métropole a été présenté par Dina Joalland, adjointe. Pour le développement économique et l'emploi, il a été question de la réindustrialisation de la Janais, « **un site aujourd'hui en grande difficulté** », souligne le maire.

Concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la métropole est la 8e ville étudiante de France. Dans le domaine de la mobilité, le réseau Star, 4e de France, enregistre 77 millions de voyages en augmentation de 3,2 %, soit 310 000 voyages quotidiens. Pour le tri et la collecte des déchets, 269 conteneurs ont été enterrés. Le rapport est consultable sur le site de Rennes métropole dans l'onglet : politiques publiques/documents à télécharger. ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

E73765CB7FD0C10A70A20EA8720141716BF7F96937E53F5BCD5EAAD

samedi 10 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
530 mots



CHARTRES-DE-BRETAGNE

La commune veut conserver sa déchetterie

Rennes métropole a décidé sa fermeture. Et envisage l'implantation d'une « recyclerie innovante » sur le site. « Cette réalisation ne répond pas aux besoins des Chartrains », assure le maire.

Repères

L'historique

Réalisée en 1995 par la commune, pour un coût de 150 000 EUR, la déchetterie a été exploitée en régie communale de 1996 à 2000, puis transférée en gestion à Rennes métropole dans le cadre de la loi Chevènement relative aux nouvelles intercommunalités.

En 2010, Rennes métropole a demandé une modification du Plan local d'urbanisme pour réaliser une extension de l'aire de manoeuvre des véhicules, ainsi que la réalisation d'un sens unique de circulation. Les travaux n'ont jamais été réalisés.

La décision de fermeture

Le 9 juillet 2015, le nouveau plan déchetterie de Rennes métropole exclut celle de la commune. **« Depuis la municipalité n'a cessé de relancer l'élu métropolitain responsable pour garder, mais également développer ce service de proximité,** déclare Philippe Bonnin, le maire.**Interpellée par notre rejet de la décision arbitraire, la Métropole s'est engagée à implanter une recyclerie innovante sur le site.**

Le second engagement était de mettre en place une politique de soutien au développement de nos activités de collecte et de traitement des végétaux, combustibles et/ou compostables. Les discussions ont commencé voici un an. À notre regret, les propositions de Rennes métropole n'ont jamais abouti. C'est donc le statut quo depuis un an et demi. »

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

Philippe Bonnin a visité dernièrement celle de Bain-de-Bretagne. Il indique : **« Si la création de recycleries sur la métropole présente un intérêt indéniable, ce n'est pas une activité qui se substitue à celle d'une déchetterie. La visite d'un tel équipement nous a montré tout son intérêt environnemental et social.**

Cette activité est portée par des associations locales d'insertion. Les produits destinés à une remise en état pour leur vente au public viennent en grande majorité des déchetteries implantées dans le quart sud-est du département. Peu d'objets ou matières recyclables viennent d'apports directs par les habitants de Bain-de-Bretagne. Une telle réalisation ne répond pas aux demandes des Chartrains. »

Les Chartrains mobilisés

Fin 2015, la mobilisation organisée par d'anciens adjoints a recueilli un très large écho, avec plus de 2 000 personnes refusant la fermeture.

Pour le maire, **« l'absence d'avancées concrètes justifie donc la poursuite des actions pour garder la déchetterie. Le défi de la politique zéro déchet impose des installations de proximité pour un service qui réponde à une logique d'économie de trajets : coût, empreinte carbone, sécurité routière. La pertinence et la viabilité de la déchetterie de Chartres-de-Bretagne ne sont pas à démontrer. »**

Lundi 12décembre, à 20h30, salle Victor-Basch, une réunion publique d'information et de mobilisation est organisée par le comité de défense. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
3438A5677A70770930DF08F8DA0641FF6C97266B676F3D8E0D8A6B3

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 15 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
288 mots



CHARTRES-DE-BRETAGNE

Urbanisme : 142 logements à produire par an

Pour la période 2015-2020, la commune s'est engagée à produire, au moins, 849 logements soit 142 logements par an en moyenne, a rappelé, lundi soir, au conseil municipal, Alain Miclard, adjoint chargé de l'aménagement. Pour la période 2021-2035, l'objectif retenu est de 110 logements par an, soit un volume de 1 650 logements avec 10 % en renouvellement urbain, 129 logements au parc de la Ferrière et 910 logements dans la Zac Les Portes-de-la-Seiche.

Pour les élus, le développement économique s'appuie sur les entreprises des trois zones d'activités existantes (Conterie, Croix-aux-Potiers et site de PSA)et la consolidation de l'offre commerciale en centre-ville et dans la zone de la Croix-aux-Potiers, sans oublier le maintien de l'activité agricole.

En termes de patrimoine et d'environnement, l'inventaire des zones humides va être réactualisé et un nouveau recensement des patrimoines bâtis qu'il convient de protéger sera intégré dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Philippe Bonnin, le maire, a précisé que « **le département va investir 1,5 million d'euros dans des travaux qui vont démarrer en 2017 aux fours à chaux de Lormandière** ».Pascal Huche, conseiller d'opposition, a demandé au maire s'il y avait **« une réserve foncière prévue pour une maison médicale** ».Le maire a répondu qu'**« un deuxième lieu d'accueil pour des professions médicales est envisagé [...] Nous avons une maîtrise foncière avec Rennes métropole mais c'est encore un peu tôt pour en parler. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
FF3235287910AF0CF00202F8160181E86B87766E27073290FA92415

CHAVAGNE

samedi 1er avril 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 19
481 mots



CHAVAGNE

Un budget sans augmentation de la fiscalité

Vote du budget 2017

Le point principal à l'ordre du jour de ce conseil était le vote des budgets, présentés par Denis Simon, adjoint aux finances. Il a d'abord présenté le résultat de l'exercice 2016. La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 933 895 EUR.

Ce bon résultat permet de faire face au besoin de la section d'investissement en anticipant la 3e, et avant dernière échéance, de 120 000 EUR, concernant le solde du budget assainissement transféré à Rennes métropole. Il permet aussi de reporter 508 000 EUR au budget de fonctionnement 2017.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Ce budget de fonctionnement s'équilibre à 3 710 280 EUR, sans augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières.

«**La municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition. Pour équilibrer le budget de fonctionnement, il a donc fallu effectuer de nouvelles économies et poursuivre les efforts de gestion réalisés. L'augmentation des recettes s'effectue grâce à l'arrivée de nouvelles populations**», indique René Bouillon, maire.

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement communal pour 2017.

Les taux des trois taxes locales sont donc maintenus. La taxe d'habitation à 17,62 % ; la taxe foncière bâtie à 17,04 % et la taxe foncière non bâtie à 39,39 %. L'ensemble de la recette fiscale est estimé à 1 547 403 EUR.

Les investissements retenus pour 2017

Au niveau des investissements, le montant prévisionnel du budget adopté, à la majorité, s'équilibre à 1 606 712 EUR.

« Le montant des investissements pour l'année 2017 est de nouveau limité afin de poursuivre le désendettement de la commune », a précisé Denis Simon, adjoint aux finances.

Le recours à l'emprunt est, en effet, limité, ce qui contraint les nouveaux investissements à 347 170 EUR.

Les principaux investissements retenus pour cette année sont l'acquisition d'un tracteur et d'une tondeuse, ainsi que l'achèvement des études et des travaux pour le projet immobilier situé rue de L'Avenir.

La priorité est donnée aux travaux d'étanchéité et de mise en sécurité des salles de sport et des bâtiments communaux ainsi que l'agrandissement du columbarium, au cimetière.

Modification du PLU

Janine Le Goff, 1re adjointe en charge de l'urbanisme, a présenté le calendrier concernant la modification du Plan local d'urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 avril au vendredi 12 mai. La commissaire-enquêteur sera présente à la mairie lundi 10 avril, de 14 h à 17 h 30, samedi 29 avril, de 9 h 30 à 12 h 30, et vendredi 12 mai, de 14 h à 17 h 30. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
C23F95FD7AF06E05B0420718DE0AD11B6D37386E878531BFAE471DB

jeudi 20 juillet 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 14
465 mots



CHAVAGNE

Six millions d'euros prévus pour les équipements

Lundi, lors du conseil municipal, plusieurs sujets ont été abordés.

Étude sur les équipements scolaires, péri et extrascolaires

René Bouillon, maire, a fait un point d'étape sur l'étude sur les équipements scolaires, péri et extrascolaires. La commune avait confié à l'agence AMOFI une étude pour envisager techniquement et financièrement le projet. Le périmètre de l'étude comprend les écoles publiques, le restaurant scolaire, la restauration des élèves de l'école privée, l'espace enfance, l'espace jeunesse et la bibliothèque.

Après le diagnostic des bâtiments concernés et de leurs usages, le coût a été calculé. Il sera de 10 millions d'euros. Compte tenu de la capacité financière de la commune, un travail sur la faisabilité a été engagé.

René Bouillon a insisté sur la nécessité d'aboutir à un programme réaliste et supportable financièrement. AMOFI a donc produit plusieurs scénarios. Celui qui sera affiné prévoit une enveloppe budgétaire de moins de 6 millions d'euros.

Modification du Plan local d'urbanisme

Janine Le Goff, 1re adjointe en charge de l'urbanisme, a présenté les modifications du Plan local d'urbanisme (PLU) et le bilan de l'enquête publique. En attendant le vote du conseil métropolitain, le conseil municipal a donné un avis positif.

Plan climat air énergie territorial

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Rennes métropole, engagée en 2016, chaque commune est invitée à participer à travers un Plan d'action énergie (PAE). Florian Pinel, adjoint en charge du développement durable, a présenté le PAE de la commune.

L'ambition est de partager et de construire la transition énergétique avec tous les acteurs du territoire : communes, entreprises, associations et habitant par exemple.

À cette fin, six axes thématiques ont été retenus : habitat ; activités professionnelles et services publics ; mobilité et transport ; production et distribution d'énergie ; adaptation au changement climatique ; mobilisation des acteurs du territoire. Ces axes sont ensuite répartis en chantiers et déclinés en actions. Le conseil municipal a adopté le PAE présenté.

Contrôle d'accès à la salle Saint-Exupéry

Pour la rentrée, le complexe Saint-Exupéry sera accessible uniquement avec un badge. Celui-ci sera personnalisé et paramétré selon les éléments donnés par les associations au pôle vie associative.

Le contrôle d'accès et la sécurisation de la salle sportive étaient une attente des associations. « **Le principe a été acté avec elles lors du comité vie associative** »,a indiqué Thierry Stephan, adjoint à la vie associative et au sport ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
123BD5DF77B09A0EB0D00BD8B50951D760E7956F07233CCFABCDC6F

samedi 3 mars 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 14
393 mots



CHAVAGNE

L'entrée Est de la commune va être transformée

Une réflexion est en cours pour aménager l'entrée Est de la commune et favoriser la liaison avec la vallée de la Vilaine.

Le projet

Pour réfléchir aux aménagements à réaliser à l'est de la commune, un groupe de travail a été constitué à partir de volontaires. Ceux-ci siègent dans différents comités : urbanisme, de développement durable et pilotage du projet Vallée de Vilaine.

Le périmètre du secteur d'étude va du rond-point des Villeneuves au ruisseau de la Théalais, en intégrant les espaces compris entre la rue de l'Avenir et la Vilaine.

« **Les enjeux sur cette entrée de la commune sont nombreux : qualité paysagère, sécurité des déplacements, gestion des eaux pluviales, attractivité et développement économique, développement d'activités de loisirs et de détente en relation avec la Vilaine** », précise Janine Le Goff, adjointe en charge de l'urbanisme.

Le lien avec la Vilaine

Un plan guide d'aménagement 2018-2020 a été retenu, fixant le cadre d'intervention général et les priorités. Une première étape d'un schéma directeur d'aménagement se dessine.

Le résultat de ces premières réflexions sera versé au dossier du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « **Ces orientations d'aménagement sur l'entrée Est vont également nourrir les études sur le projet Vallée de Vilaine, notamment pour la partie centrale entre Babelouse-Champcors et Cicé** », indique André Crocq, conseiller municipal en charge de ce dossier.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont choisi de donner la priorité à la seconde tranche de travaux devant relier l'exutoire à la Vilaine, afin de faciliter l'évacuation des pluies d'orages. Et ils veulent aussi lancer la renaturation du ruisseau de la Théalais grâce à un traitement paysager.

L'autre priorité est celle des cheminements depuis le nord de la commune pour rejoindre la Vallée de la Vilaine. Un nouvel axe sera créé depuis la Rabine-des-Fontenelles, puis le long de la rue de l'Avenir, pour rejoindre la Vilaine, *via* le Pâtis-des-Friches. Des aménagements paysagers et de voirie, rue de l'Avenir, sont aussi prévus.

Sur le site du Pâtis-des-Friches, l'usage de la propriété acquise par la collectivité devra se faire en cohérence avec le projet Vallée de Vilaine associant Rennes métropole et les sept communes concernées. « **La commune ira chercher des cofinanceurs pour mener à bien tous ces travaux** », conclut André Crocq. ■



La zone du périmètre du secteur d'études. Photo : mrwzeppeline bretagne

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
d23ac5e17f50640560730a28200451a06967da60171e3e1d78fdcf1

CHEVAIGNÉ

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 1er octobre 2014
Édition(s) : Rennes Nord
Page 17
338 mots



CHEVAIGNÉ

Les maisons poussent Zac de la Branchère

Vendredi 25 septembre, Sandrine Vincent, maire et Jean-Baptiste Faure, directeur de Lamotte maisons individuelles, avaient convié les propriétaires ainsi que les acteurs de la dernière réalisation, dont le chantier se situe Zac de la Branchère, rue des Enfants-du-Paradis. Patrick Le Priol, architecte, explique : «**Ce projet est né d'une rencontre avec Jean-Baptiste Faure, dans nos échanges, je l'ai persuadé que des maisons groupées en petite quantité, avaient leur place dans les lotissements.**»

Une résidence bien conçue

Ce n'était pas la pose de la première pierre, mais la pose du bouquet de faîtage, coutume qui s'était perdue,**«autrefois, la maîtresse de maison offrait la collation aux ouvriers lors de la pose du bouquet de faîtage,**précise Jean-Baptiste Faure. **Et cette tradition revient au goût du jour, lorsque la maçonnerie est terminée, Action construction de Saint-Erblon, a ce privilège aujourd'hui !»**

Ce programme de six maisons est réalisé en concertation avec Territoires, la mairie et le Groupe Lamotte. La commission d'urbanisme a longuement planché sur le projet présenté, afin d'aboutir à un prix d'achat accessible au plus grand nombre, d'où la réputation du constructeur de référence et ses 60 ans d'expérience, «**grâce au professionnalisme des entreprises, nous allons réaliser desmaisons groupées, au prix le plus bas du marché.** »

83 à 93 m² et petit terrain

Les prix étudiés ne dépassent pas 1 900 EUR le m², terrain + maison (hors frais de notaire) assurance dommage-ouvrage incluse ; quant aux terrains les surfaces vont de 185 à 220 m². Les maisons comprennent deux chambres + bureau ou trois chambres + bureau. **«Nous avons mis en avant l'intimité et les PSLA conviennentparfaitement aux obligations de réalisation et de coût de petites opérations d'un prix performant»,**a conclu le directeur. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2014
523365077ED07C09D0B604383806F1F861D7CA623799354A50CB1B5

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 19 décembre 2014
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
355 mots



CHEVAIGNÉ

Présentation du Plan local d'urbanisme aux conseillers

Mardi, lors du dernier conseil de l'année, Frédéric Auffray, représentant le service Études urbaines à Rennes métropole est venu présenter au conseil municipal, avec un diaporama, la transformation du Pos (Plan d'occupation des sols) en Plu (Plan local d'urbanisme) qui est le document d'urbanisme de référence de la commune.

« Il est temps que le Plusoit adopté, Chevaigné se classe dans les dernières communes de l'agglomération à finaliser cette obligation, la compétence va passer sous le couvert de Rennes métropole »,a précisé Frédéric Auffray. Le service réalise les Plu des communes en tant que maître d'oeuvre, la commune reste maître d'ouvrage.

La commune au peigne fin

Le conseil a donc, pendant plus d'une heure, fait l'inventaire de la commune de A à Z, zones situées en milieux humides, en milieux naturels, d'intérêt écologique, enjeux environnementaux, entités agricoles homogènes qui dépassent les frontières de la commune, mobilité, déplacements, transports (axes de communication, analyse du trafic sur la RD, halte ferroviaire et stations de bus, enquête à réaliser).

La discussion a porté aussi sur les grandes orientations d'aménagement sur 12 à 15 ans. Enfin le Plu fixe un cadre aux opérations immobilières, il est opposable aux tiers, les autorisations d'occupation du droit des sols (permis de construire, de démolir, certificats d'urbanisme) sont instruites sur la base du Plu.

En conclusion, les études dureront jusqu'en 2016 avec l'arrêt du projet et en 2017 avec l'approbation définitive. Une soirée laborieuse, la première d'une longue série qui attend le conseil.

Après les quelques points restants à l'ordre du jour : amendes de police, délibération sur la demande de réduction du temps de travail par un agent technique, questions diverses, le maire et les conseillers ont confirmé la date des voeux au dimanche après-midi 18 janvier. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2014
953005AA7A20F90610ED0CD89205F1716D07B16787253894A48369E

mardi 2 juin 2015
Édition(s) : Rennes Nord
Page 16
284 mots



CHEVAIGNÉ

Une réunion publique et un vote citoyen

L'association Dibab-Décidez la Bretagne organise, avec l'aval de la municipalité, une votation citoyenne (référendum local Ndlr) dimanche 7 juin, à la salle des Lauriers, rue de la Priouté, face à la mairie, de 8 h à 18 h. Cette consultation populaire aura lieu le même jour dans sept autres communes bretonnes.

Cette plate-forme est née du débat provoqué par la réforme territoriale. Les membres de Dibab organisent des votations citoyennes pour donner la parole aux habitants sur l'avenir institutionnel de la Bretagne.

Deux questions sont posées : Êtes-vous pour la création d'une nouvelle région Bretagne intégrant la Loire-Atlantique et les quatre autres départements bretons ? Êtes-vous pour la fusion des conseils départementaux et du conseil régional au sein d'une seule et même Assemblée de Bretagne ?

Le déroulement du vote est identique à celui des élections : les habitants doivent être inscrits sur les listes électorales, se munir d'une pièce d'identité ou de sa carte d'électeur pour voter.

Le vote est également ouvert aux 16-18 ans et aux étrangers justifiant la domiciliation sur la commune.

Pour le vote par procuration : imprimer le document en se rendant sur leur site internet www.dibab.org

Une réunion publique

Depuis trois semaines, l'association va à la rencontre des habitants afin de présenter son projet. Elle convie la population à venir assister à la réunion publique de présentation mardi 2 juin à 20 h, salle des Tilleuls, rue de la Priouté, face à la mairie.

Renseignements :contact@dibab.org et 06 67 03 38 16. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
0F3D753174B04908607502F8BB0BF1F76027FE66670D3CA439FCD4D

lundi 18 janvier 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 14
324 mots



CHEVAIGNÉ

« Nous allons continuer la modernisation de la commune »

« Notre trésorerie est saine et nous ne sommes pas en difficulté. Nous restons prudents, compte tenu de la diminution des dotations de l'État, mais nous allons continuer la modernisation de la commune », a indiqué Sandrine Vincent, maire, en ouvrant la cérémonie des voeux, vendredi.

La maire a rappelé les événements de 2015, notamment le comice agricole, dont la dernière édition remontait à quarante-quatre ans. **« Une année dont onse souviendra ! »**

Une zone 30

Les projets pour la nouvelle année: les bâtiments communaux seront soumis à la réglementation pour l'accès aux handicapés; l'ensemble de l'agglomération passera en zone 30; les premiers bénéficiaires de la fibre optique seront desservis durant le deuxième trimestre.

« Pour répondre aux questions des habitants, une réunion aura lieu vendredi 5 février, à 20 h 30, salle du conseil, avec la direction d'Orange. Je peux déjà dire qu'aucun coût d'installation ne sera supporté par les habitants »,a annoncé Sandrine Vincent.

La résidence Les Lumières de la ville a été inaugurée fin 2015. Elle mêle les générations, en proposant 11 logements aux seniors, adaptés aux éventuelles difficultés du vieillissement. **« Ce lundi, une rencontre est prévue pour construire avec les résidents le vivre ensemble, dans lasalle de convivialité commune. »**

« La livraison de la résidence Les Coteaux de la Rivaudière, ainsi que huit maisons individuelles groupées seront livrées cette année », a indiqué Baudoin Dousset, adjoint chargé de l'urbanisme. La commission urbanisme va retravailler sur la tranche 3, afin de reconsidérer l'aménagement de l'espace restant. **« Trois dossiers sont actuellement sur le feu : le Plan local d'urbanisme (Plu), la Zac de la Branchère et la future Zac du Bois-Roux. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
6432851F7FD09104809902085D04F13F6EA7376AA7163510AD0892E

CINTRÉ

mercredi 30 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
454 mots



CINTRÉ

Au conseil municipal : PLUi et projet jeunesse et associations

Le conseil municipal s'est déroulé lundi 21 novembre. Sur les six points abordés, deux étaient de la première importance.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Au 1er janvier 2015, la transformation de l'agglomération en Métropole a entraîné le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » de chaque commune vers la Métropole. Dans ce cadre, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) doit être élaboré à l'échelle des 43 communes du territoire métropolitain. Après avoir réuni la conférence des maires le 21 mai 2015, Rennes métropole a décidé de prescrire l'élaboration de son 1erPLUi.

Depuis, les travaux sont en cours pour construire le PADD. Les objectifs de l'élaboration du PLUi s'appuient sur le projet de territoire, en compatibilité avec le Schéma de cohérence territorial (SCoT). Il comprend une évaluation environnementale. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit le projet métropolitain à l'horizon 2030. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) définissent les dispositions spécifiques sur les secteurs à enjeux du territoire, les communes ainsi que les dispositions thématiques. Enfin, le règlement écrit et graphique fixe les règles d'urbanisme. Le PLUi est consultable sur le site de Rennes métropole.

Orientations générales

Le débat a porté sur les transports en commun, et plus particulièrement la mise en place de navettes pour rejoindre la gare de L'Hermitage, ainsi qu'une offre de transport entre les communes du canton de Le Rheu (pôle tennis intercommunal, associations sportives intercommunales…)

Une interrogation a aussi été faite sur la ligne 54, dont le terminus, à Rennes, pourrait être le quartier Villejean. Ceci afin de permettre aux usagers de prendre le métro et de désengorger de la route de Lorient.

Projet de pôle enfance - jeunesse - associations

Le projet de la construction d'un pôle enfance - jeunesse - associations a été lancé depuis plusieurs mois. Quatre groupes de travail ont été constitués et se sont réunis à plusieurs reprises pour fixer les besoins de chacun. Lors du premier projet, la surface du pôle portait sur 1 496 m². Il a été approuvé la mise en commun de certains espaces, réduisant ainsi la surface de près de 500 m². Après que Erwan Germain (conseiller délégué à la jeunesse) ait présenté la restitution des travaux effectués par les groupes, et définis les besoins des futurs utilisateurs, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de lancer le projet. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
593AF51873C09503904200A80100A1D86047AC65D71B3790E0D821A

CLAYES

mercredi 11 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 16
325 mots



CLAYES

Lors des voeux, le maire annonce les travaux à la salle polyvalente

Le maire, Philippe Sicot, a présenté ses voeux à la population et aux associations samedi.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux, d'importants travaux de voirie ou la prolongation jusqu'en 2025 de la concession d'aménagement de la ZAC des Petites-Haies avec Territoires et Développement constitue les principaux faits marquants au niveau communal.

Sur le plan intercommunal, Clayes a contractualisé avec Rennes métropole dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2015-2020, prévoyant ainsi la création de 60 logements sur ces six ans. À ce jour, 24 logements restent à livrer pour répondre aux objectifs.

La commune a également engagé avec la Métropole l'important travail d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui donnera les grandes orientations urbanistiques, entre 2020 et 2035.

Le maire a également souligné la vitalité des associations clayennes en citant les nombreuses manifestations qu'elles ont organisées tout au long de l'année.

Philippe Sicot a annoncé le lancement des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente **«qui devraient débuter début avril, pour se terminer, je l'espère, au mois de septembre 2017»**

Des travaux permettant le dégroupage, donc l'ouverture à la concurrence d'internet sont également prévu en ce début d'année.

Le maire a conclu en soulignant l'attachement des Clayens à leur commune et à la vie associative, démontré lors d'une enquête sociale réalisée en 2016 par le Centre communal d'action sociale (CCAS). **«Je souhaitais rappeler l'attachement de l'ensemble de l'équipe municipale à la préservation de notre cadre de vie. J'entends donc continuer à piloter, avec enthousiasme et dévouement, toutes actions nous permettant de conserver les caractéristiques de notre commune auxquelles beaucoup d'entre nous sommes attachés.»** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
9D31557A7BA0B80D506403386A0351AF6A37336CE7863002E141BA4

CORPS-NUDS

lundi 24 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
130 mots



CORPS-NUDS

Ordre du jour du conseil de lundi 24 octobre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : déba

Ordre du jour du conseil de lundi 24 octobre

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ; convention de contractualisation du Programme local de l'habitat (PLH) ; Transfert de la compétence voirie et des agents à Rennes Métropole ; attributions de compensation définitives suite au passage en Métropole : rectification et compléments ; Finances : clôture des régies tennis et cyberespace ; modification des régies animation, photocopies mairie, droit de pêche, bibliothèque ; passation d'un bail d'habitation ; convention ciné jeunes.

Lundi 24 octobre, 19 h, mairie, salle du conseil. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
6C3DB52479302108300905C8C70B0167644718645793 38F8BF3AC83

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 26 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
689 mots



CORPS-NUDS

278 logements pourraient être construits d'ici 2020

La réunion du conseil municipal de lundi a permis de présenter les orientation générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Une durée de 10 à 15 ans

Le conseil de lundi a débuté par une présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), clé de voûte du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). **« Le PLUiexprime le projet de territoire avec les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme,** explique Matthieu Theurier, vice-président de la Métropole, membre du comité de pilotage du PLUi.**Ce document est prévu pour une durée de 10 à 15 ans mais cela n'empêche pas des évolutions. La première version devrait être adoptée par le conseil métropolitain vers la mi-2019. »**

Le maire, Alain Prigent, complète : **« Ce premier PLUi va rester très proche du PLU actuel, tout en recherchant une harmonisation avec l'ensemble des communes. C'est après 2020 qu'on aura un vrai PLUi.** »Dans les neuf orientations générales proposées, tout y est : accueil des nouveaux habitants, transition énergétique, écologique, nuisances, réduction de l'usage de la voiture solo.**« Cent voitures transportent seulement 102 passagers en métropole** »souligne le vice-président.

Laurent Lisembart, 1er adjoint, regrette que l'économie sociale et solidaire, **« qui est un gisement d'emplois »,**ne soit pas suffisamment mise en avant. **« Nous avons adopté, en 2015, un schéma de développement de l'économie sociale et solidaire doté d'un budget annuel d'environ un million d'euros »**, tempère Matthieu Theurier.

Programme local de l'habitat

Le conseil a voté à l'unanimité la convention de contractualisation du programme local de l'habitat (PLH) 2015-2020 adopté par la métropole fin 2015. Il a pour but de faciliter l'accès au logement en jouant sur tous les segments (public, privé, locatif, accession, etc.), tout en tenant compte des spécificités communales. En contrepartie, la Métropole apporte aide technique et financière.

« La commune s'est engagée à produire 113 logements au 31 décembre 2017 et 165 sur la période 2018-2020 avec plus de 40 % en locatif et locatif aidé. Nous avons, aujourd'hui, environ 18 % de logements sociaux. Pas de surenchère, nous ne sommes pas au-delà de ce qui était programmé depuis longtemps », souligne le maire. Il a conclu ce volet en annonçant l'hypothèse d'un programme de 21 logements dont neuf aidés, près de La Poste

Transfert de compétences à Rennes métropole

À partir de 2017, la Métropole prendra en charge la compétence voirie, hors propreté et espaces verts. **« Nous dépendrons du centre de Saint-Erblon et, pour notre secteur, les agents seront basés à Vern »,** explique le maire. Il n'y aura pas de transfert d'agents pour la commune, mais une diminution de l'attribution de compensation financière (AC).

Les nouvelles AC de la Métropole ont été l'objet de calculs complexes et d'échanges entre élus communaux et métropolitains. Le conseil a approuvé à l'unanimité les AC 2016 et 2017 de, respectivement, 45 858 EUR et 74 187 EUR. Le maire s'est réjoui d'avoir enfin une meilleure visibilité sur les recettes.

Bail à un réfugié

Un réfugié politique syrien occupe l'ex-presbytère depuis juillet. La réglementation impose un bail d'habitation avec un loyer conforme au marché. **« C'est provisoire car il a fait une demande de logement pour s'installer dans la commune. Il a un travail dans une commune voisine. Le rapprochement de sa famille, retenue au Liban dans un camp de réfugiés, est encore à l'étude »**, précise le maire. Le conseil a voté un bail de six ans et un loyer de 318 EUR.

Questions diverses

Le maire annonce que l'instruction des cartes d'identité va quitter Corps-Nuds à compter du 1erdécembre. Il déplore la perte de ce service de proximité. **« 162 cartes avaie**«Garde à vous»**nt été délivrées en 2015**. »■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
393CA52677F0500BF0C70EB86A07D12463B72E6977CD3ABE907CED8

mardi 28 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
209 mots



CORPS-NUDS

L'avenir de la commune sera débattu vendredi

Une présentation générale du projet communal de PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), suivie d'échanges avec les habitants, est programmée vendredi.**« On va vers les habitants pour leur expliquer comment la commune va se développer »**, explique Alain Prigent, le maire.

Il participera au projet métropolitain qui rassemblera 43 projets urbains communaux, cohérents entre eux, sur les orientations d'urbanisme sur le long terme et les règles d'utilisation des sols (développement économique, nature et patrimoine, mobilité, habitat, etc.).

Delphine Herry, chargée d'études au service planification études urbaines de Rennes métropole, insiste sur la nécessité d'une concertation avec les habitants. **« Il faut qu'ils puissent s'exprimer sur leurs besoins dans ce qui va engager l'avenir de la commune, sur leur ressenti, qu'ils donnent leur avis sur ce qui fonctionne bien ou moins bien. »**

La Métropole s'est assuré les services du cabinet de consultation Res Publica pour animer les concertations. Le PLUi sera présenté au conseil métropolitain en septembre 2018, puis devra être approuvé par les conseils municipaux.

Vendredi 1er décembre, à 19 h, à la Huberdière. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
463395BF74609C0A005500084803A1AA6D272E6A276F3CD752B864E

samedi 9 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 21
527 mots

CORPS-NUDS

L'avenir de l'expansion de la commune fait débat

Yvonnick David, adjoint à l'urbanisme, a présenté le projet communal du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) laissant une large place aux questions des habitants.

Le débat

Si les échanges sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) ont été courtois, les interrogations et réflexions des habitants se sont déroulées sans complaisance.

La commune en secteur ABF

Joëlle Ado-Ravier, habitante de la commune lance les hostilités. **« Le centre bourg se meurt. L'attractivité des bourgs voisins se porte mieux. Depuis la reprise des projets de 2007, je constate aussi du retard dans la Zac** (zone d'aménagement concerté) **des Grands sillons. »** Réponse du maire, Alain Prigent : **« Toutes les communes voisines ne sont pas en secteur ABF (Architecte des bâtiments de France). Les promoteurs sont réticents à construire en secteur ABF. On a tout de même construit 273 logements dans la Zac, conformément au Programme de l'habitat. »** L'ex-élu, Guy Sainsard poursuit **: « On voit se développer la 3e ceinture avec Orgères. A-t-on aussi cette ambition ? »**

La place des commerçants

Pour Yvonnick David, adjoint à l'urbanisme : **« Si on fait un pôle commercial, ce ne sera pas comme à Orgères car on ne peut pas détruire de maisons en secteur ABF. On le créera plutôt place Kildare. »** Le maire complète, **« on a aussi demandé aux constructeurs de garder des locaux au rez-de-chaussée des immeubles pour les commerces, mais il va falloir trouver des commerçants. »**

Pas de développement intensif

Dans le public, plusieurs ne sont pas d'accord pour un développement intensif. **« Il y a des communes autour de Rennes qui ne ressemblent plus à rien. Il faut aller doucement en matière de construction de logements »,** réagit un nouvel habitant. **« Notre but est bien de ne pas devenir une ville-dortoir »,** veut rassurer Yvonnick David.

Des points de blocage

« Les chemins inscrits à l'ex PLU ont-ils été tracés ? », demande un habitant. **« Non. Ce sont des réserves qui sont mises sur des terrains privés. Quand un propriétaire est réticent, cela bloque le projet, à moins d'effectuer une expropriation »,** explique l'adjoint. **« Cela ne peut pas se faire sans les agriculteurs, qui ne doivent pas se sentir en mal de considération face à l'extension urbaine »,** insiste le maire.

Le site de la Touche chevreuil, qui est en portage foncier, a été abordé. **« On fera sûrement l'effort de le conserver parce que c'est un bâti patrimonial du centre bourg mais, trouver des moyens pour le restaurer et en faire un projet de qualité, c'est autre chose. »** ■



La séance de concertation a été animée par Res publica, avec la participation de Françoise Lostanlen (à côté du maire, Alain Prigent), responsable du service planification des études urbaines de Rennes métropole. Selon la municipalité, les constructeurs sont réticents à construire en secteur protégé. Tout le centre bourg, dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, est en secteur ABF (Architecte des bâtiments de France). Bien que l'on n'y voie que le haut du clocher, la construction du lotissement du champ du bourg en 2014 a été très compliquée.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
8232952071f0690560800078da09112e6097166287b433e9b615392

jeudi 21 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
396 mots



CORPS-NUDS

Fours, croix, calvaires... répertoriés pour inventaire

Julien Huon est diplômé en histoire de l'art et restauration du patrimoine bâti. Rennes métropole l'a chargé d'arpenter la commune pour recenser son patrimoine architectural.

Patrimoine

Julien Huon, chargé d'études d'inventaire à Rennes métropole, entame, cette semaine, l'inventaire du patrimoine culturel de la commune. L'opération est menée en partenariat avec la Région Bretagne et se prolongera jusqu'à la mi-février.

Elle cible le patrimoine bâti, public comme privé,présentant un intérêt culturel, historique ou sur les pratiques architecturales. La finalité est d'alimenter et de partagerles connaissances du territoire, de sensibiliser les habitants à la valeur de leur patrimoine bâti et d'affiner les documents d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

Cet inventaire sera annexé au Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). **« Il reprendra en partie le précédent inventaire de 2011, vu sous le seul angle urbanistique »**, précise YvonnickDavid, adjoint au maire chargé de l'urbanisme.

Pas de contraintes

L'inventaire n'engendrera pas de contraintes réglementaires supplémentaires pour les propriétaires. **« On n'est pas du tout dans la démarche des Bâtiments de France »**, rassure Julien Huon. Ce sera même une opportunité pour certains. **« Une belle grange en vieilles pierres ne pourra pas être restaurée en tant qu'habitation si elle n'a pas été recensée »**, prévient Yvonnick David. **« On pourra même donner des conseils en matière de restauration »**, complète Julien Huon, diplômé en histoire de l'art et restauration du patrimoine bâti.

Pendant deux mois, il va battre la campagne jusque dans ses moindres recoins : **« Je recenserai fours, croix, calvaires, lavoirs, éléments bâtis... clichés à l'appui, tout en renseignant datation, matériaux utilisés. On demandera parfois l'autorisation de faire un cliché d'un détail à l'intérieur. »**

Les propriétaires d'éléments à fort potentiel seront avertis par courrier. Les fiches géolocalisées alimenteront une base de données de la Région Bretagne accessible au public(http://kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine). Elle sera exploitée par Rennes métropole pour dresser, dans le cadre du Plui, les règles d'urbanisme en lien avec le patrimoine bâti.

« On pense faire de 300 à 400 fiches. Il y aura des études poussées sur 10 à 15 % des éléments recensés. Les résultats seront aussi en ligne. » Une restitution publique sur l'histoire et le patrimoine de la commune sera programmée au printemps.

Contact : j.huon@rennesmetropole.fr ■



Yvonnick David, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, et Julien Huon, chargé d'études d'inventaire à Rennes métropole.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France

7b34e5157140080a00860b68dd0cd1306337bc69f7eb38e4d84a693

GÉVEZÉ

jeudi 19 novembre 2015
379 mots

GÉVEZÉ

Conseil municipal : le garage communal sera vendu pour 10 000 €

Mardi soir, le conseil municipal s'est réuni pour sa réunion mensuelle. Pour le troisième jour de deuil national, le maire, Jean-Claude Rouault, a invité chacun à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre, à Paris.

Les délibérations mises à l'ordre du jour ont été votées à l'unanimité.

Vente du garage communal

Le conseil a autorisé le maire à vendre le garage communal de 25 m^2, situé 2, rue de la Gare, à M. et Mme Tessier pour un montant de 10 000 € net vendeur.

Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Les membres du conseil ont pris acte de la volonté de la commune de Mouazé d'adhérer à Rennes métropole, ainsi que de l'avis favorable de la communauté de communes du pays d'Aubigné. Ils ont donné un avis favorable à la proposition faite par le préfet, dans le cadre de son projet du schéma départemental de coopération intercommunale, d'intégrer Mouazé (la 44^e) dans le périmètre de Rennes métropole.

Lotissement de Beauvais

Christian Chevillon, adjoint, annonce que le programme Lotissement de Beauvais est achevé. Le budget créé pour cette opération doit être clôturé et dissous. L'excédent, d'un montant de 63 192 €, sera affecté au budget Commune selon les règles de la comptabilité publique.

Le conseil a approuvé la clôture de ce budget et a autorisé le budget Commune à encaisser l'excédent du lotissement.

Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui)

Le passage en métropole a entraîné le transfert de la compétence Plan local communal (Plu) vers la métropole. Le nouveau document d'urbanisme, le Plui, sera élaboré sur la totalité du territoire métropolitain. Une fois finalisé, ce document remplacera les documents d'urbanisme existant dans chaque commune.

Jean-Luc Gaudin, vice-président délégué à l'aménagement à Rennes métropole et pilote de la démarche, résume : **« Le Plui est le support d'un projet de territoire partagé à l'échelle de la métropole, mais aussi l'expression des projets de chaque commune. »** ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018
Tous droits réservés ouest-France.fr 2015
1B31B5137E907002B07B0018100971486C67DF66E7F63CBD2A28D2F

samedi 23 septembre 2017
Édition(s) : Rennes Nord, Rennes Ouest
Page 21
89 mots



GÉVEZÉ

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Ville de Gévezé. Rennes Mét

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Réunion publique. Organisateur : Ville de Gévezé. Rennes Métropole et la commune de Gévezé invitent les Gévezéens à cette réunion, qui portera sur le PLUi et en particulier sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour Gévezé (2020-2035).

Mardi 26 septembre, 20 h, L'Escale, rue de Romillé, complexe sportif. Gratuit. Contact : www.ville-geveze.fr ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
BF33159F74D0B90920910C388308E16C6977F763777F3B7B35C8C8F

lundi 25 septembre 2017
Édition(s) : Rennes Nord
Page 17
180 mots



GÉVEZÉ

Réunion sur le Plan local d'urbanisme intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le projet communal de chacune des 43 communes de la Métropole fait l'objet d'une concertation sur l'année 2017. Après la séquence de débat sur les grandes orientations du PLUi, la place est à la concertation sur les projets des communes : 43 projets qui, chacun à leur échelle, permettront la mise en oeuvre du PLUi.

L'avenir de Gévezé vous intéresse ? Vous vous posez des questions ou vous avez des suggestions à proposer sur les points suivants : Le développement urbain (activités économiques) ; La protection de l'environnement naturel, la préservation du patrimoine ou encore les équipements, etc. La discussion est ouverte.

Une réunion publique sur le projet urbain de la commune est organisée par Rennes Métropole et la ville de Gévezé le mardi 26 septembre.

Mardi 26 septembre à 20 h, salle l'Escale, rue de Romillé. PLUi, réunion publique. Entrée libre. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
793695397100D604A0980CC85804B1C16767E56CA7B938CB6FB9351

LA CHAPELLE-CHAUSSÉE

lundi 21 décembre 2015
243 mots

LA CHAPELLE-CHAUSSÉE

Les étudiants recensent le patrimoine bâti

Depuis le 16 décembre, six étudiants en master restauration et réhabilitation du patrimoine bâti, conseillés et suivis par Stéphanie Bardel, du service de l'inventaire du patrimoine de la région Bretagne, débutent une enquête sur le patrimoine de la commune.

L'opération vise à recenser les éléments bâtis publics et privés qui présentent un intérêt. Certains d'entre eux feront l'objet d'études approfondies et pourront venir nourrir des approches thématiques.

L'inventaire ainsi mené se propose de mobiliser les habitants, de les sensibiliser à la valeur de leur patrimoine bâti et de partager avec eux les découvertes réalisées. Il permet souvent de révéler des formes architecturales peu identifiées et, en mettant en lumière certaines méthodes anciennes de construction, il vise à la valorisation des savoir-faire traditionnels.

Pour ces six étudiants, c'est un exercice pratique sur le terrain, qui leur permet de mettre à profit les connaissances acquises sur l'étude du patrimoine. Ce travail s'inscrit également dans le cadre plus large d'une recherche conduite par Rennes métropole dans le cadre du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui va être élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole. Il remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

623BD55570E04C02006D02E86508210069B75D6B974A3804F077E90

LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

mercredi 7 février 2018
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
213 mots



LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

Les habitants invités à plancher sur l'avenir

Une réunion publique était organisée par la municipalité pour inviter les habitants à réfléchir au développement de la commune d'ici à 15 ans, dans le cadre contraint du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élaboré par Rennes métropole.

Les habitants, répartis en tables rondes, ont planché sur deux thèmes : les déplacements, et la commune nature. Il y a eu consensus sur le souhait de rester **« un village dans un écrin de verdure »**. Il était aussi question **« de conforter le coeur de ville »**, de penser à **« une alternative à la voiture »** et au **« développement des loisirs en tant que vecteur de bien-être et de lien social »**.

Même si le sujet du jour était de se projeter à 15 ans, plusieurs habitants ont soulevé la dangerosité actuelle du rond-point du Pôle auto. Cet équipement étant situé pour partie dans la commune voisine, le maire Jean-Yves Chiron a expliqué qu'il avait écrit avec le maire de Saint-Grégoire, **« un courrier à Rennes métropole pour réclamer des solutions »**. Il a assuré que des travaux étaient en cours **« pour sécuriser la route de Saint-Malo entre les deux ronds-points »**. ■



Le maire circule de table en table pour participer aux échanges.

Tous droits réservés Ouest-France

af36b5047cd0630860ab02e8200641256ba7e962b7fa3e6ef7caf83

LA CHAPELLE-THOUARAULT

jeudi 13 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 17
381 mots



LA CHAPELLE-THOUARAULT

Conseil municipal : quels noms pour les habitants ?

Gentilé pour La Chapelle-Thouarault

Robert Beaudrier, ancien maire, a présenté une étude sur les formes possibles de gentilés à choisir pour les habitants de la commune. Le conseil municipal a présélectionné trois noms qui seront soumis prochainement aux voix des habitants : Capelthouarain, Thouarautais, Thouaraldien.

Plan local d'urbanisme

Lors de sa dernière réunion, le maire et son conseil municipal ont reçu Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme à Saint-Jacques-de-la-Lande, et Frédéric Auffray, référent urbaniste à Rennes métropole. À la suite de la conférence des maires du 21 mai 2015, Rennes métropole a entamé les travaux d'élaboration du premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Des débats sont engagés dans chaque commune, sans vote, sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Trois principales orientations générales sont définies. D'abord, renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne. Ensuite, mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété. La ville « archipel » évolue vers un développement différencié des communes.

Elle offre une mobilité variée et performante, au service des habitants. Enfin, inscrire la métropole dans une dynamique de transition. Valoriser l'armature agronaturelle pour structurer le développement du territoire, construire une métropole du bien-être, engager le territoire dans une dynamique de transition.

Le conseil municipal prend connaissance et débat des orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi : organiser des itinéraires bus en site propre ; veiller à ce que les tarifs et horaires des trains soient les plus adaptés ; développer une offre de transports en commun entre communes de Rennes métropole (Pacé, Mordelles).

Site internet en construction

Myriem Tréhin, conseillère municipale déléguée, a présenté les fonctionnalités du nouveau site internet de La Chapelle-Thouarault, administrable en interne.

Divers

La commune participera pour 73 000 EUR à la réalisation du pôle tennis intercommunal de L'Hermitage.

Le conseil a adopté le projet d'Agenda d'accessibilité programmée (AdAP). ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
F231956472F0650560270928620B912D60D79C658704361E647291D

vendredi 30 mars 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
327 mots



LA CHAPELLE-THOUARAULT

Art'Comédia débarque dans la commune

Lors du dernier conseil municipal, Véronique et Bertrand Larmet, de la direction de la Compagnie Art'Comédia, actuellement en résidence au théâtre de Bécherel, ont présenté leur projet de développement de la compagnie dans les communes de l'Hermitage et La Chapelle-Thouarault.

L'objectif est de développer une identité culturelle liée à la comédie musicale (danse, chant et théâtre). La compagnie propose de construire des projets à destination de publics divers (école, collège, familles).

Enthousiaste, le maire parle « **de créer un événement porteur** ». La commune s'est engagée à verser au projet une subvention de 1 500 € par an pendant trois ans, votée à l'unanimité par le conseil.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le conseil municipal a adopté l'orientation du Padd (Projet d'aménagement et de développement durables), souscrivant pleinement au projet de lutte contre l'étalement urbain à l'échelle de la métropole, qui devra être inférieur aux 3 630 ha de potentiel urbanisable. Il s'efforcera de contribuer à sa réalisation dans ses projets locaux.

Aménagement de la rue du Commerce

Le projet d'aménagement est en cours d'élaboration. Le début du chantier est prévu pour la fin 2018 et les travaux prévus par Rennes métropole devraient s'achever fin 2019. La commune réalisera l'aménagement paysager. Une réunion publique est prévue en septembre.

Comice agricole 2020

Il doit se tenir en septembre 2020 à La Chapelle-Thouarault. Un projet de convention est prévu entre Montfort communauté et la commune.

Transfert de compétences à Rennes métropole

Le conseil municipal a approuvé le transfert à Rennes métropole des compétences suivantes :

- maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols ;

- lutte contre la pollution des milieux aquatiques ;

- mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- cuisine centrale pour la livraison de repas à la cantine. ■



Véronique et Bertrand Larmet, qui ont créé la Compagnie Art'Comédia. Photo : Archives Ouest France

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
e735c58e70d0380e007000c84208017966d79868a7be38ac6ab5581

LE RHEU

lundi 7 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 15
67 mots



LE RHEU

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes métropole. Le

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique. Organisateur : Rennes métropole. Les habitants des communes de Rennes Métropole sont invités à s'exprimer sur les grandes orientations du futur plan local d'urbanisme intercommunal.

Mercredi 9 novembre, 20 h 30, amphithéâtre du collège George-Brassens. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
793785987C10A30F40440BE8180971806CD7DE60377A3660A961B37

vendredi 13 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 19
170 mots



LE RHEU

Une expression citoyenne sur le PLUI ce samedi Samedi 14 octobre, un atelier d'expression citoyen

Une expression citoyenne sur le PLUI ce samedi

Samedi 14 octobre, un atelier d'expression citoyenne est organisé, dans le cadre de la concertation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). La rencontre prendra place sur le site du marché. Désormais, la planification urbaine se définit à l'échelle du territoire métropolitain. Le PLUI traduira les politiques (aménagement, mobilités, développement économique et habitat) définies par Rennes métropole. Trois axes se dégagent : dynamique métropolitaine, armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété, et dynamique de transition pour la métropole. Les sujets qui seront abordés : le développement stratégique et spatial des collectivités, l'évolution de la centralité urbaine, l'accueil des commerces, d'activités économiques, de nouveaux habitants, la place des espaces agricoles. Ce temps d'échanges sera suivi par une réunion publique d'information et de concertation. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
A23F55C270309808D0A408D83A01E1E163675562C7433B7EB61EA68

mercredi 13 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 15
192 mots



LE RHEU

Une réunion publique jeudi soir, au forum du collège

Une réunion publique est proposée ce jeudi 14 décembre, de 20 h à 22 h 30. Elle se tiendra au forum du collège. Son objectif est d'informer et d'échanger avec la population sur la déclinaison communale du Plan local d'urbanisme intercommunal, PLUi, de Rennes métropole.

« Cette partie communale du PLUi définira la manière d'organiser l'évolution de notre commune pour les 15 à 20 années à venir en matière d'accueil de population, de logement, de déplacements, d'activité commerciale, d'activité économique, d'organisation sociale, d'espaces verts et de loisirs, explique Chantal Pétard-Voisin, adjointe au maire. **Elle sera en conformité et en continuité des objectifs de construction définis dans le plan local de l'habitat 2015-2020. »**

Deux parties composeront cette réunion. Une première partie sera axée sur la présentation des objectifs et les orientations du PLUi, les grands axes du projet rheusois ; un retour sur le café citoyen qui s'est tenu sur le marché le samedi 14 octobre. La seconde permettra un temps de discussion sous forme d'ateliers thématiques, où chaque participant sera amené à se prononcer sur les enjeux identifiés par la collectivité. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
4139154774c01102e0e70d28db0561f76c97e66787b233e51b31468

lundi 15 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 14
272 mots



LE RHEU

Des logements pour tous en 2018

La mise en scène de la cérémonie des voeux était particulièrement soignée, dans un Cosec paysager pour faire honneur au label 4 fleurs, et un concert classique interprété par l'orchestre de la Flume.

Le maire, Mickaël Bouloux, a insisté sur l'urbanisme. Le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) est en voie de finalisation, avec l'enquête publique qui sera menée au second semestre. Et le second macrolot de la ZAC de la Trémellière va être lancé : « **Un nouveau quartier dans une nouvelle ambiance. L'objectif est que chacun puisse trouver une solution de logement.** » Plusieurs programmes vont aboutir sur la ZAC des Acquêts, rue de Rennes.

La construction du nouveau supermarché, impliquant des « **partenaires sérieux et fiables** », est toujours suspendue à des recours, « **j'ose le dire, abusifs. Nous espérons qu'ils seront rejetés, comme il se doit** », tempête le maire.

Une résidence senior

Côté équipements sportifs, footballeurs et rugbymen vont être dotés des nouveaux vestiaires et le terrain de beach soccer va entrer en fonction en accueillant une compétition de dimension nationale à la fin duprintemps.

Côté solidarité, l'ouverture du centre pour l'accueil des migrants, sur le site de l'ancien hôtel Formule 1, aux Landes d'Apigné, est « **assumé et jugé comme un dossier essentiel** ».

Cette année, une résidence pour personnes âgées va sortir de terre, sur le site de l'actuel terrain de sport de la rue de L'Hermitage.

La commune compte aujourd'hui 9 000 habitants et devrait passer la barre des 10 000 d'ici la fin du mandat. ■



Les habitants sont venus en nombre assister aux voeux du maire.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France

ef3805e473d0d701a00e01a8b60b316c6e07be62b7e43b6406dd6af

ouest france
Justice et Liberté

samedi 19 mai 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
492 mots



LE RHEU

Les élus consultent les habitants le 23 mai

La municipalité convie les Rheusois à une réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), ce mercredi 23 mai, dans l'amphithéâtre de L'Autre Lieu.

Trois questions à...

Mickaël Bouloux, maire, et Chantal Pétard-Voisin, première adjointe.

Sur l'échéancier d'élaboration du Plui, où se situe cette deuxième réunion publique ?

Le calendrier d'élaboration du Plui par Rennes Métropole est maintenant établi. Mi-juillet, les communes rendent leur copie et au cours de l'automne, les chambres consulaires et partenaires institutionnels, prévus par la loi, seront consultés. L'enquête publique démarrera début 2019, le vote définitif étant prévu à l'été 2019. Libres d'élaborer leurs propres démarches de consultation et d'informations aux habitants, les communes devaient prévoir une réunion publique : ce fut celle du 14 décembre 2017.

Nous avons décidé d'en proposer une seconde, celle du 23 mai. Il y s'agira de présenter l'état actuel de la réflexion municipale à la suite du café citoyen et de la consultation de l'automne 2017 mais aussi des remarques et propositions formulées lors de notre première réunion publique. Nous donnerons un aperçu de nos travaux avant de transmettre à Rennes Métropole notre contribution pour juillet. En préalable à la réunion, nous tenons à rappeler deux des grands enjeux qui induiront la rédaction du Plui : les perspectives de densification et le souci de moins consommer d'espaces agricoles. Densification et consommation sont liées et étudiées globalement sur l'espace de Rennes Métropole.

Comment se présente le règlement graphique et littéral de chaque zone de la commune, objet de cette réunion ?

L'écriture du règlement littéral (qui fixe les conditions d'aménagement) est de la responsabilité de Rennes Métropole et il servira à la consultation par l'enquête publique. Nous ne ferons que l'évoquer mercredi soir et il ne saurait être objet de débats.

Par contre, l'étude du règlement graphique (qui fixe le plan de zonage) en constituera l'essentiel. Il se présente sous la forme de huit plans de la commune, détaillés par parcelles et concernant huit thèmes constitutifs du Plui. Nous les dévoilerons aux Rheusois mais pouvons en citer quelques-uns : le coefficient de végétalisation, nuisances et bruits, hauteurs et natures des constructions.

Avant l'ouverture de l'enquête publique, les Rheusois auront-ils les moyens de formuler avis et propositions ?

Non, car dès le 24 mai, les élus et nos services rédigeront la contribution de la municipalité. Entre mi-juillet et l'enquête publique, il ne sera pas possible de prévoir consultations ou prises d'avis. C'est dire l'importance que nous accordons à la réunion du 23 mai pour prendre en compte les remarques et propositions des Rheusois qui y seront présents. Celles de décembre l'ont été, celles de mercredi prochain le seront et, selon leurs pertinences, pourraient permettre d'éventuelles évolutions de notre projet.

Mercredi 23 mai, à 20 h 30, réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), à 20 h 30, dans l'amphithéâtre de L'Autre Lieu. ■



Le maire, Mickaël Bouloux et Chantal Pétard-Voisin, sa première adjointe.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
9933b5c974304300d0c002b84d0db11e68a77d6c673a3c400ed4735

samedi 26 mai 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
417 mots



LE RHEU

Interrogations autour de l'évolution du centre-bourg

La présentation aux Rheusois du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) préfigure les transformations urbaines de la commune.

Le débat

Le maire, Mickaël Bouloux, a présenté, mercredi lors d'une réunion publique, le calendrier d'élaboration des documents soumis à l'enquête publique de janvier 2019. L'occasion pour les Rheusois de débattre du prochain Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui).

Les interrogations furent nombreuses avec l'ouverture de trois dossiers, le futur Plui, la mise en compatibilité du PLU actuel et l'appel d'offres pour une étude sur le renouvellement urbain. Profiter des possibilités de densification, redéfinir le statut de faubourg des Landes, réfléchir à ses développements commerciaux sont les objectifs présentés par les élus.

Extension des Landes d'Apigné

« La construction de 300 logements à La Freslonnière nécessitait-elle une modification du PLU ? Ne pouvait-on attendre l'application du Plui ? Où est l'urgence ? Sert-elle des intérêts privés ? », s'interroge un habitant. Rappelant l'engagement communautaire de construction de 150 logements par an, Mickaël Bouloux argumente : **« Si on peut gagner un an et demi, autant le faire ».**

Parmis les nombreux échanges, il ressort de nombreuses prévisions sur la transformation de ce secteur de la commune.

L'évolution du centre-bourg

Didier Gilbert, adjoint aux activités économiques de proximité, insiste sur la nécessaire refonte du centre-bourg, en termes de commerces. À une question sur le U-express et sa coexistence avec les supermarchés, existant ou à venir, une double réponse est formulée : **« Bien qu'il y ait des recours, Casino sera debouté »,** précise le maire. **« Nous avons l'assurance que l'enseigne U conservera ses deux entités »,** indique, pour sa part, l'adjoint.

Plus spécifique est le débat qui a suivi la présentation des zones où les natures de constructions seraient modifiées. La secrétaire de l'association rheusoise pour le cadre de vie et l'habitat (Acabiha), en rappelant qu'un recensement du patrimoine bâti de la commune prévoit d'y privilégier les réalisations de Gaston Bardet, interroge sur **« ce zonage qui permettra d'augmenter la hauteur des immeubles à construire, là où le PLU ne le permettait pas ».**

Mickaël Bouloux ne souhaite pas « **mettre Le Rheu sous cloche** » et rappelle le souci, qu'il partage, de Rennes métropole, de conjuguer densification et diversification des offres.

Il portera une attention particulière au classement en catégories du patrimoine bâti, que réalisera Rennes métropole et assure qu'il sera pris en compte dans l'écriture du Plui. ■



L'extension des Landes d'Apigné a été débattue, lors de la réunion publique. Photo : L'Élan d'Apigné

Tous droits réservés Ouest-France
7a3655b270e0160b20b702781908e1486a77106797f33cb13ce987e

LE VERGER

ouest france
Justice et Liberté

lundi 24 avril 2018
Edition(s) : Rennes Ouest

Le Verger Inventaire du patrimoine Conférence. Restitution publique du recensement du patrimoine bâti par le master Restauration et réhabilitation

Le Verger

Inventaire du patrimoine

Conférence. Restitution publique du recensement du patrimoine bâti par le master Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti, de Rennes 2, mené dans le cadre du partenariat Région Bretagne et Rennes Métropole pour l'élaboration du PLUi.

Mercredi 25 avril, 20 h, salle du conseil municipal, mairie. Gratuit.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France

L'HERMITAGE

lundi 28 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
451 mots



L'HERMITAGE

Emprise de Rennes métropole : qu'en dit le maire ?

Depuis le 1er janvier 2015, Rennes métropole a récupépé nombre de compétences qui incombaient auparavant aux communes. Qu'en pense le maire de L'Hermitage ?

Trois questions à...

André Chouan, maire.

Qu'est-ce qui a changé depuis l'application de la loi Matpam ?

L'éclairage public, la collecte des eaux pluviales, les réseaux de chaleur, de gaz, d'électricité, d'eau et d'assainissement sont gérés par la Métropole... Mais il aura fallu une période de transition de deux ans pour que le transfert total soit effectif. Durant cette période, nous avons continué de gérer la voirie pour le compte de la Métropole à qui nous avons facturé le temps de travail de nos agents sur les voies communales, ainsi que les interventions de diverses entreprises.

À partir du 1er janvier 2017, un de nos agents sera transféré à Rennes métropole et employé dans un des pôles de proximité, celui de Pacé, que Rennes métropole a créé pour plus d'efficacité. Il faut savoir que tous les autres domaines, sauf l'éclairage public, étaient déjà gérés avec d'autres communes à l'ouest de Rennes à travers divers syndicats.

Cette mutualisation permettait évidemment des économies d'échelle. Elles seront désormais renforcées pour la voirie, mais aussi par exemple, pour la distribution d'eau avec la SPL eau du bassin rennais, et ses 43 communes adhérentes.

On entend dire que maintenant, c'est Rennes métropole qui décide de tout. Qu'en pensez-vous ?

Que ce n'est pas vrai ! Rien ne peut se décider sans concertation préalable avec la commune. Les futurs travaux de voirie ont été planifiés sur la base de projets voulus par la commune de L'Hermitage et ils seront réalisés et payés par Rennes métropole. C'est la même chose pour toutes les autres compétences transférées, qui font l'objet de groupe de travail ou la commune est représentée

L'évolution de la commune n'est-elle pas remise en cause par la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

Non, car ce plan prend en compte les mêmes préconisations que celles qui s'imposaient aux plans communaux. Le schéma de cohérence territoriale qui régit les zones et densités d'urbanisation ou le programme local de l'habitat pour la mixité des logements et le rythme de construction. Comme pour le PLU, le PLUi doit respecter des règles nationales et être visé par le préfet. Mais, ou construire ? Que construire ? C'est bien la commune qui décidera. Que je sache, c'est toujours le maire qui délivre les permis... ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
8E35858872609707E0FC0838E30FC11968174D649766344B37E81CA

LAILLÉ

mardi 11 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 21
389 mots



LAILLÉ

Des étudiants en histoire fouillent le patrimoine bâti

Ils ont parcouru des chemins, les rues et les lieux-dits à la recherche des bâtiments qui parlent de l'histoire de la commune. Ils ont expliqué leur travail et donné une rapide conclusion.

Mathilde Chemin, Déborah de Sousa Figueiredo et Adrien Debos, étudiants en master patrimoine, ont réalisé, de juin à août, une enquête sur le patrimoine de la commune. Ils étaient encadrés par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région.

Durant deux mois, ils ont parcouru des chemins, les rues et les lieux-dits, à la recherche des bâtiments qui témoignent de l'histoire de la commune. **« Accompagnée de prises de vues, l'opération vise à recenser les éléments bâtis, publics et privés, qui présentent un intérêt, en identifiant des édifices représentatifs de l'histoire et des pratiques architecturales du territoire »,**explique Stéphanie Bardel, chargée d'études Inventaire à la Région Bretagne.

Un travail de terrain

Les trois étudiants ont rencontré des habitants et des élus. Ils ont observé et photographié les constructions anciennes, maisons, manoirs, fours, et croix.

« L'inventaire se propose de mobiliser les habitants, de les sensibiliser à la valeur de leur patrimoine bâti et de partage r avec eux les découvertes réalisées. Il permet souvent de révéler des formes architecturales peu identifiées par ceux qui les pratiquent au quotidien. En mettant en lumière certaines méthodes anciennes de construction, il vise à la valorisation des savoir-faire traditionnels. »

Leur étude complète le précédent inventaire réalisé en Bretagne. Il avait débuté lors de l'Inventaire général, lancé par André Malraux, en 1964.

Restitution publique

La restitution a été effectuée lors d'une réunion publique, jeudi, au Point 21. Mathilde Chemin et Adrien Debos étaient présents pour expliquer la démarche et présenter une rapide conclusion de leur travail. Ce dernier est en partie consultable sur les sites internet de la Région Bretagne, consacrés au patrimoine.

Des dizaines de bâtiments sont identifiées par des fiches, accompagnées d'explications architecturales et historiques, et illustrées de photographies. Les éléments collectés lors de cet inventaire sont également utilisés par les services de Rennes métropole, dans le cadre du Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Sur internet :kartenn.region-bretagne.fr et patrimoine.region-bretagne.fr ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
2D3BA5D874801B0110FD0B48F103F1EB6787176707C2377E005B990

LANGAN

lundi 26 septembre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 16
92 mots



Réunion publique autour du PLUi Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole (secteur nord).

Réunion publique autour du PLUi

Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole (secteur nord). Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les habitants des communes de Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Langan, La Chapelle-Chaussée, Romillé, sont invités à participer à cette réunion pour s'informer et débattre de ce projet d'importance.

Jeudi 6 octobre, 20 h 30, maison du Livre, Bécherel. ■

Tous droits réservés Ouest-France 2016
853015D27CA0A40510D30CF84E0661A96567126977B73EBBF856F15

vendredi 20 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 20
50 mots



LANGAN

Réunion publique PLUi sur le projet urbain Réunion publique. Organisateur : Mairie de Langan et R

Réunion publique PLUi sur le projet urbain

Réunion publique. Organisateur : Mairie de Langan et Rennes Métropole. Présentation du projet communal de Langan.

Mercredi 25 octobre, 20 h, mairie. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
B73665007DF0BF0600330FD8CF0241226D379364B7ED3A163FA4C0B

MINIAC-SOUS-BÉCHEREL

samedi 30 janvier 2016
242 mots

Six étudiants recensent le patrimoine bâti de la commune

Depuis décembre, dans le cadre d'un exercice d'étude encadré par Stéphanie Bardel, du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région, six étudiants du master « Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti » de Rennes 2, mènent une enquête sur le patrimoine de la commune.

Jusqu'à la mi-février, et accompagnée de prises de vue et de rencontres avec les propriétaires, l'opération vise à recenser les éléments bâtis publics et privés qui présentent un intérêt, en identifiant des édifices représentatifs de l'histoire et des pratiques architecturales du territoire.

Révélateur de formes architecturales peu identifiées et mettant en lumière certaines méthodes anciennes de construction, cet inventaire vise aussi à la valoriser des savoir-faire traditionnels. Certains édifices remarquables feront l'objet d'études plus approfondies.

Exercice pratique

Pour ces six étudiants, c'est un exercice pratique sur le terrain, qui leur permet de mettre à profit les connaissances acquises. Ce travail s'inscrit également dans le cadre d'une recherche conduite par Rennes métropole pour le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui va être élaboré à l'échelle des 43 communes de la métropole et qui remplacera les différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes.

Renseignements. Mail : sinpa@bretagne.bzh ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018
Tous droits réservés ouest-France.fr 2016
D33C95F873106302A09900C8620C112661670865C7153FC8D27DDB4

MONTGERMONT

samedi 4 juillet 2015
Édition(s) : Redon, Fougères, Rennes Sud, Rennes, St Malo...
Page 9
549 mots



DÉPARTEMENTALE

Le bâtiment BPO menacé, l'architecte mobilise

La Banque populaire de l'Ouest veut raser son ancien siège de Montgermont, au nord de Rennes. L'un des bâtiments avait décroché des prix internationaux d'architecture. Odile Decq veut sauver son oeuvre.

Le bâtiment de verre, bardé de structures métalliques, est aujourd'hui désert. Les 250 salariés de la banque ont quitté l'ancien siège de la BPO en décembre, pour emménager à Saint-Grégoire.

Cet édifice à l'abandon jouit pourtant d'une réputation internationale. Considéré comme un bâtiment exceptionnel, représentatif de son époque (1990), il a été salué par plusieurs prix d'architecture internationaux, dont un Lion d'or, à Venise, en 1996.

« À l'époque, c'était le tout premier bâtiment tertiaire construit en France avec une structure métallique et une façade en verre suspendu, explique Odile Decq, qui avait conçu le projet avec Benoît Cornette. **La structure extérieure crée un écran de protection solaire par rapport à la façade en verre. Nous avions imaginé cela car la banque ne voulait pas de climatisation. C'est donc un édifice rafraîchi mais pas climatisé. »**

« Obsolète »

Mais vingt-cinq ans plus tard, les jours de ce bâtiment sont comptés. La BPO a déposé, hier vendredi, une demande de permis de démolir à la mairie de Montgermont, préalable à l'aménagement d'un nouveau projet immobilier, porté par la banque et le promoteur Lamotte.

« Je l'ai appris par hasard, lorsque j'ai eu vent de la vente aux enchères du mobilier, en avril. J'ai missionné un ami pour qu'il rachète, en mon nom, une dizaine de lampes javelot qui me tenaient particulièrement à coeur. Ces lampes, que nous avions créées pour la grande salle de réunion, ont été déclinées depuis en objet décoratif grand public. »

L'architecte parisienne, à qui l'on doit aussi le bâtiment du Frac Bretagne (Fonds régional d'art contemporain), est revenue à Rennes il y a deux semaines pour rencontrer le directeur général de la BPO, Yves Breu.**« Il m'a confirmé le projet de démolition, pour des raisons techniques. »** Autrement dit, la facture d'une éventuelle rénovation serait beaucoup trop lourde.

« Nous n'avons pas pris cette décision à la légère, précise Benoît Caron, secrétaire général de la banque. **Nous avons lancé un appel à projets sur le devenir du site et toutes les réponses arrivaient à la même conclusion: la destruction totale des bâtiments, préalable à tout nouvel aménagement. »**

Le cadre dirigeant assume : **« Ce bâtiment est une oeuvre, peut-être, mais il est obsolète et nos collaborateurs y ont vécu dans des conditions difficiles! »**

La BPO et Lamotte envisagent de construire sur le site un ensemble de bureaux et de logements. Ce projet devrait prendre quelques années, **« d'autant qu'il est nécessaire de modifier le Plan local d'urbanisme »,**la construction de logement n'étant pas autorisée à ce jour, sur cette zone d'activité.

Odile Decq et un collectif de personnes attachées à la protection du patrimoine architectural (dont l'association la Plateforme, à Rennes) lancent une pétition internationale pour sauver l'ancien siège de la BPO. Le texte devait être mis en ligne hier soir.

Site internet, en anglais : savethebpobuilding.com ■

par Laurent Le Goff.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
293005957620470F206708F8CB0621236F37DF64379C3B11C373E5A

mardi 7 juillet 2015
Édition(s) : Redon, Fougères, Rennes Sud, Rennes, St Malo...
Page 8
354 mots



DÉPARTEMENTALE

Emmanuel Couet veut sauver l'ex-BPO

La banque veut détruire son ancien siège à Montgermont. Le président de Rennes métropole s'y oppose.

La Banque populaire de l'Ouest veut raser son ancien siège de Montgermont, au nord de Rennes (O.-F. du samedi 4 juillet). Le bâtiment est désert depuis fin décembre 2014 quand les 250 salariés de la banque ont quitté les lieux pour emménager à Saint-Grégoire.

Cet édifice avait été salué, dans les années 1990, par plusieurs prix d'architecture internationaux, dont un Lion d'or, à Venise, en 1996. Depuis la semaine dernière, son architecte, Odile Decq, qui avait conçu le bâtiment avec Benoît Cornette, se bat pour que l'ancienne banque ne soit pas détruite. Elle a lancé, avec un collectif de personnes attachées à la protection du patrimoine architectural une pétition internationale pour sauver l'ancien siège de la BPO.

« Vive réticence »

De son côté, la BPO a fait savoir, vendredi, que **« lebâtiment était peut-être une oeuvre, mais il était obsolète et nos collaborateurs y ont vécu dans des conditions difficiles!»**

Hier, lundi, Emmanuel Couet, le président socialiste de Rennes métropole, est monté au créneau pour sauver l'oeuvre architecturale : **Je me suis entretenu longuement avec les responsables de la BPO ainsi qu'avec l'architecte, Odile Decq. J'ai pu exprimer mon attachement à cet élément architectural remarquable et ma très vive réticence à voir ce bâtiment être démoli. Je vais prendre l'initiative, avec Brigitte Le Men, maire de Montgermont, de réunir rapidement l'ensemble des acteurs de ce dossier pour étudier les solutions qui permettraient de conserver et de valoriser ce bâtiment, qui est un élément majeur du patrimoine architectural contemporain de notre métropole. »**

La BPO et Lamotte envisagent de construire sur le site un ensemble de bureaux et de logements. Ce projet devrait prendre quelques années, **«d'autant qu'il est nécessaire de modifier le Plan local d'urbanisme»,**la construction de logements n'étant pas autorisée à ce jour, sur cette zone d'activité. ■

par Vincent Jarnigon.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
FC3115CC7A30B90A80C30818BD07814D6837D463977F30DD19DEF4D

ouest france
Justice et Liberté

samedi 6 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Nord
Page 14
316 mots



MONTGERMONT

Un projet communal au sein du PLUi

Le projet communal

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), d'une durée de vie de quinze ans, est un document unique pour l'ensemble des 43 communes de la métropole. À son adoption (au milieu de l'année 2019), il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuels. Le PLUi se définit, petit à petit, à partir de concertations depuis la fin 2016 : réunions, cafés citoyen, réunions publiques. À cette occasion, Brigitte Le Men, maire et Alain Crouzet, adjoint à l'urbanisme et au patrimoine local, ont dressé les enjeux et orientations du projet communal

Développement urbain

Renforcer l'attractivité de la ville en collaborant au projet urbain de la Route du Meuble : « **Pour ce faire,** précise le maire**, est prévue la mutation de la zone d'activité de la Bégassière pour accueillir plus de logements et du tertiaire, la diversification de la Marébaudière et l'amélioreration de l'offre en déplacements vers Rennes en aménageant le boulevard d'Emeraude.** »

Offrir un centre vivant et étoffé qui accueille de nouveaux habitants, pour, souligne Brigitte Le Men, « **assurer une offre d'habitat, de commerces et services, avec des projets de constructions, de logements sur des secteurs déjà urbanisés et la poursuite de l'urbanisation dans les secteurs de la Fougerole en extension urbaine. Il faut aussi favoriser les modes actifs : conforter l'usage du chemin de la Duchesse-Anne vers Rennes et du franchissement réalisé au-dessus de la RD 29, et servir des vallons (coulées vertes) comme axes majeurs piétons et vélo** ».

Préserver des espaces naturels

Des aménagements urbains et des nouveaux quartiers qui favorisent la nature en ville. « **en créant des lisières urbaines,** explique Alain Crouzet, adjoint au maire, **en prévoyant un maillage végétal au sein des nouveaux secteurs, en confortant les usages de l'axe vert du chemin de la Duchesse-Anne** ». ■



Brigitte Le Men, maire, présentant à la population le futur projet communal.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
9e32c5027a706c0d00930858bf0341dc64e7d86527833c73d9b019f

MORDELLES

samedi 5 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
125 mots



MORDELLES

Conseil municipal Plui : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de dével

Conseil municipal

Plui : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Rapport d'activités et de développement durable 2015 de Rennes Métropole. Convention d'occupation des locaux à Mordelles par Rennes Métropole. Personnel communal : mise en place du RIFSEEP et changement de grade. Détermination des attributions de compensations définitives à la suite du passage en Métropole : rectifications et compléments. Renouvellement de convention : accueil de loisirs et Rased. Autorisation de signature du maire pour 2 permis : les jardins familiaux.

Lundi 7 novembre, 20 h 30, salle du conseil municipal. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
BD3A452E78C0440270D40CF8750731AE6DB7AB6417EC31799022803

mercredi 9 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 17
403 mots



MORDELLES

Plan local d'urbanisme : les orientations présentées aux élus

Lundi soir, lors du conseil municipal, Matthieu Theurier (vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire et des éco-activités de Rennes métropole) est venu présenter les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

« Le PLUi est un document stratégique et réglementaire qui définit l'utilisation du sol qui va valoir pour les quinze prochaines années, a souligné l'élu. **Cette version ne va pas trop vous surprendre, car les grandes orientations définies ultérieurement, vont s'y retrouver. »**

La première partie du projet vise à renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne. Une métropole attractive et entraînante au bénéfice de tous, entreprenante et innovante au service de l'emploi, et accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vie variés sont les orientations de la première partie du projet. **« Nous y retrouvons des éléments qui affirment l'attractivité nationale et européenne de la Métropole. »**

La seconde partie vise à mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété. La réaffirmation de l'armature urbaine est ici posée avec un axe fort autour des modes de déplacements variés, **« avec le développement de nouveaux axes de bus, favoriser le covoiturage et utiliser l'étoile ferroviaire »**

La dernière partie du projet inscrit la métropole dans une dynamique de transition afin de valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire, pour construire une métropole de **« bien-être »**au service de ses habitants en y intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et en limitant les nuisances.

Cette dernière partie aussi vise à engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétiques et du changement climatique. Les 43 communes de Rennes métropole sont amenées à débattre des orientations générales du PADD. Ces orientations seront ensuite débattues au sein du conseil métropolitain.

Pour le secteur Ouest, une réunion publique sur le PLUi aura lieu au Rheu ce **mercredi 9**, à 20 h 30, à l'amphithéâtre du collège Brassens. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
1334258777F0C907205D0E58EC08910167779F66671D3833AE4F8C4

jeudi 14 septembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 16
219 mots



MORDELLES

Découvrir le patrimoine bâti local

Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, la commune et Rennes métropole proposent une découverte du patrimoine bâti local ce samedi 16 septembre, à partir de 14 h. Cette balade entre dans le cadre d'un inventaire du patrimoine bâti commandé par Rennes métropole à l'occasion du PLUi. Cet inventaire est réalisé en coopération avec le service patrimoine de la région Bretagne.**« Il a donné lieu à l'élaboration de 356 fiches et une quarantaine d'études sur les bâtiments, ou thèmes particuliers comme les moulins par exemple, les plus intéressants du point de vue du patrimoine »,**indique Olivier Bonnet, adjoint délégué à l'urbanisme et au patrimoine de Mordelles.

Ces fiches et études seront à la disposition du public sur le site de la région : http://kartenn.region-bretagne.fr/portal/. **« Cet inventaire va être confié à un bureau d'études afin de déterminer des dispositions réglementaires homogènes et communes à l'ensemble de la métropole. Ces dispositions conduiront à l'inscription ou non, en fonction des critères des bâtiments, aux annexes communales du patrimoine bâti d'intérêt communal. »**

Samedi 16 septembre, rendez-vous au parc du Pressoir à 14 h. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
A53155A479D05C0870EB03A8E60541686A278365B7B031F2AA279DD

dimanche 17 septembre au jeudi 7 janvier 20170917
Édition(s) : Rennes Métropole
Page 22
157 mots



MORDELLES

Une balade pour découvrir le bâti de la commune

Samedi après-midi, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la commune et Rennes métropole proposaient une découverte du patrimoine bâti local.

Près de cinquante personnes sont venues découvrir l'histoire de la commune à travers les différentes constructions, dont les plus anciennes datent du XVI^{e}siècle.

L'inventaire du patrimoine bâti, commandé par Rennes métropole à l'occasion du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) a été réalisé en coopération avec le service patrimoine de la région Bretagne. Il a donné lieu à l'élaboration de 356 fiches et une quarantaine d'études sur les bâtiments.

Cette balade a été l'occasion d'une première approche, une restitution plus complète des études réalisées est prévue le 11 octobre, à 20 h 30, au centre culturel. ■

Parution : Hebdomadaire
Diffusion : 358 841 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2013
Audience : 1 841 000 lect. - © AudiPresse One 2014

Tous droits réservés Ouest-France Dimanche 2017
7D3E05F37C007E0160530948350181EE6887496B27C43D78F751738

lundi 9 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 15
387 mots



MORDELLES

Découvrir ou redécouvrir le patrimoine bâti local

Rennes métropole avait lancé un inventaire du patrimoine bâti et architectural sur l'ensemble de du territoire. La commune propose de venir découvrir la restitution de cette étude.

« Trois étudiants s'y sont attelés de mai à septembre », explique Olivier Bonnet, adjoint délégué à l'urbanisme et au patrimoine de Mordelles. 356 fiches ont été établies. **« Calvaires, fours à pain, moulins, châteaux, église, ont été pris en compte »**

Une quarantaine de fiches ont été créées, prenant en compte les bâtiments symboliques de la commune, ou mettant en avant une thématique spécifique, **« comme celle des moulins mordelais »**

« Mieux connaître l'histoire locale »

Mercredi, la commune invite le public à venir découvrir la restitution de cette étude réalisée en relation avec le service inventaire et patrimoine de la région Bretagne. **« Ce travail a été l'occasion de photographier les différents éléments du patrimoine. Les étudiants sont allés à la rencontre des riverains pour connaître un peu mieux l'histoire locale. Centre bourg et campagne mordelaise ont été pris en compte »,** ajoute Olivier Bonnet.

Les élus sont convaincus que le respect et la mise en valeur du patrimoine sont un atout pour Mordelles.**« Nous avons d'ailleurs agi dans ce sens en remettant en valeur un *fanum*** (petit temple gallo-romain)**, en prenant des mesures de protection du centre bourg lors de la révision du PLU** (Plan local d'urbanisme) **ou en ayant une réflexion autour de la mise en valeur d'un grand bâtiment découvert lors des fouilles dans la zone de Sermon »**

La rencontre a aussi pour objectif de sensibiliser la population au patrimoine local, **« pour l'aider à prendre conscience de la richesse de l'existant »**

Suite à l'évaluation, un bureau d'étude a été missionné par Rennes métropole pour déterminer les règles de conservation ou de remise en état des différents éléments. **« Ce travail commence et sera intégré au PLUi d'ici le mois de mai ».** Tous les bâtiments n'y seront pas forcémentrecensés. **« La rencontre de mercredi n'a pas pour but de déterminer ce futur classement. Par contre, si des gens pensent avoir un bâtiment de valeur qui n'aurait pas été inventorié, ils peuvent se manifester auprès de la mairie »**

Mercredi 11 octobre, à 20 h 30 au centre culture. Gratuit, ouvert à tous. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
203435F075D0330830570B686F0361B06457726FC7653066E16FA3D

ouest france
Justice et Liberté

mardi 5 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
403 mots



MORDELLES

Donnez votre avis sur les projets de la commune

Ce soir, à 20 h, à la Biardais, les Mordelais sont invités à découvrir les différentes orientations du Plan local d'urbanisme intercommunal, qui intègrent les projets communaux.

Le projet

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), les communes de Rennes Métropole élaborent leur projet communal. L'occasion de réfléchir à l'avenir des communes jusqu'en 2032.

Plusieurs enjeux sont identifiés, aujourd'hui, par les élus locaux : protéger l'environnement naturel et agricole, préserver le patrimoine historique et bâti, poursuivre le développement urbain résidentiel ainsi que le développement économique, proposer des entrées de ville en envisageant divers aménagements, structurer le territoire par des équipements, et permettre l'évolution des mobilités.

Pour le maire, Thierry Le Bihan, « **l'ensemble du projet communal s'inscrit dans la logique des sept catégories définies. Tout cela permettra d'avoir une visibilité sur les quinze ans à venir ».** Le PLUi donne un cadre de travail aux communes, le projet permet donc de personnaliser les données en fonction dechaque ville. « **Dans ce projet, l'identité de Mordelles est conservée, tout en s'intégrant dans un cadre plus général.** »

L'agriculture primordiale

« **À Mordelles, l'agriculture tient une place importante sur la commune »,** préserver l'environnement est donc un point fort du projet local. La poursuite du développement urbain résidentiel est aussi un axe fort, avec notamment la poursuite de la ZAC de Sermon et la réalisation de la nouvelle zone des Fontenelle 2. « **Il faut aussi que nous conservions et que nous confortions l'activité du centre bourg. La restructuration du secteur du Gretay et des secteurs diffus dans la zone agglomérée sera un des enjeux de l'avenir »,** affirme le maire. L'aménagement d'un nouvel établissement scolaire sur la seconde partir de la ZAC de Sermon pourrait permettre de reconfigurer le site actuel. « **Le secteur du Gretay sera essentiellement à vocation culturel, mais on peut aussi y envisager de l'habitat.** »

En participant à cette réunion publique, les habitants pourront ainsi faire remonter leurs remarques. « **Nous aurons ainsi la capacité de les prendre en compte pour faire évoluer notre commune.** »

Mardi 5 décembre, à 20 h, à la ferme de la Biardais. Ouvert à tous. Le débat sera animé par Res Publica. ■



Le secteur de l'école du Gretay et du centre culturel évoluera dans les années à venir. Le PLUi permet d'intégrer les projets communaux tels que celui-ci.

Tous droits réservés Ouest-France
773905287e502a06d0c309e88b0371f460a7446be76932f0db36f9b

NOUVOITOU

mardi 4 avril 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
441 mots



NOUVOITOU

Comment gérer de manière efficace le bocage de la commune ?

La réglementation oblige désormais les collectivités locales à prendre en compte le bocage dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans ce cadre, la municipalité a entrepris une réflexion globale à ce sujet en lien avec l'Agenda 21 et l'atelier Trames vertes, trames bleues, commission chemin, en associant à sa réflexion le cabinet DMeau, spécialisé dans l'assistance à l'élaboration de projets cohérents avec la réglementation environnementale.

Environnement, activités agricoles et randonnées

Jean-Marc Legagneur, le maire, et Marie-Paule Anger, conseillère déléguée à l'agriculture et l'environnement, pilotent ce projet. Les agriculteurs et l'association Le Béruchot sont également fortement impliqués dans cette démarche collégiale.

« Face au constat d'un maillage bocager vieillissant, du fait du peu de renouvellement des générations d'arbres, la question de la redynamisation de la gestion bocagère sur notre territoire s'est posée »,souligne Jean-Marc Legagneur.

En complément des diagnostics et réflexions menés depuis 2013 dans le cadre de l'Agenda 21 et afin de permettre l'identification, de manière harmonisée, du bocage patrimonial, une étude relative au classement des haies sur la base de critères objectifs a donc été confiée au cabinet DMeau.

L'ambition : **« L'analyse fine du terrain apour ambition de favoriser les continuités écologiques et la préservation de l'environnement mais également de permettre la pérennisation de l'activité agricole et de faciliter la création de bouclesde randonnées. »**

Le maire l'assure :**« Actuellement, Nouvoitou est la seule commune de Rennes métropole à avoir engagé une démarche d'une telle précision. »**

Ce sont ainsi plus de 100 km de haies qui ont été inventoriés et proposés au classement selon une nouvelle méthode portée par le cabinet.

Aujourd'hui, l'enjeu est de savoir comment gérer de manière efficace le bocage du territoire de la commune.

Différentes pistes évoquent la nécessité de faire évoluer les mentalités afin de privilégier un entretien régulier des haies et ainsi oeuvrer pour la biodiversité, réfléchir sur les essences à planter...

Ce mois-ci, les habitants seront invités à participer à la restitution de l'étude et à émettre leur point de vue sur le sujet. La municipalité a constitué un groupe de pilotage représentant les différentes parties prenantes sur la base d'un consensus relatif au classement et à l'aménagement des haies. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
0331556773F09308103F0618850621B36177AD604751364C2B1C542

lundi 23 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
492 mots



NOUVOITOU

Le bocage est analysé pour être revalorisé

Depuis 2012, la commune valorise et préserve le bocage en travaillant la trame verte et bleue tout en optimisant les potentiels agricoles et les espaces de randonnées.

Un projet participatif

« Identifiée notamment par le Schéma régional de cohérence écologique, la trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, explique Jean-Marc Legagneur, maire. **Elle est ainsi autant un outil de préservation de la biodiversité et de l'état écologique des eaux, qu'un outil d'aménagement du territoire. »**

Marie-Paule Anger, déléguée à l'environnement, vient appuyer depuis 2014 cette démarche. Les élus travaillent ainsi en lien avec le monde agricole et les associations chargées de l'environnement au sein d'un atelier Agenda 21. **« La démocratie participative fait partie intégrante de la réflexion. »**

Un partenariat s'est également mis en place avec la société DMEAU, qui s'est vue confier l'analyse spécifique sur l'inventaire du bocage.

Les objectifs à atteindre étaient multiples et devaient permettre de préserver l'espace bocager, créer de nouveaux chemins, maintenir et valoriser l'identité rurale de la commune, permettre aux agriculteurs de faire face à la concurrence, mettre à jour les données du cadastre…

« Des contraintes s'imposaient ànous telles que l'adéquation de certaines dispositions du Plan local d'urbanisme avec la réalité du terrain, l'intégration du futur PLU intercommunal dans la planification, le croisement des intérêts, la durée de l'étude, les aspects budgétaires… », égraine l'élue.

L'aménagement de la continuité écologique

Depuis septembre 2014, plusieurs visites et diagnostics de tous les chemins et sites impactés par la démarche ont été menés par les membres de l'atelier Agenda 21 et la commission chemin.

Cinq réunions de coordination avec les agriculteurs et des missions de débroussaillage, remise en état et drainage de chemins étaient assurés par le service technique de la commune.

« La mise en commun des données et propositions a permis d'élaborer un programme dédié à l'aménagement de la continuité écologique, le constat sur le terrain étant un maillage bocager vieillissant », poursuit l'élue.

Une revalorisation du bocage reconnue

Devant le peu de renouvellement des générations d'arbres, la municipalité s'est engagée à faire évoluer les mentalités en mettant en avant la nécessité d'entretenir régulièrement les sites, pour assurer la biodiversité, trouver des débouchés économiques en ayant une réflexion sur les essences à planter…

Aujourd'hui, Nouvoitou se positionne comme commune innovante, pilote au sein de la Métropole et du Pays de Rennes sur le thème de la revalorisation du bocage.

« Un engagement bénéfique, des résultats concrets,pour nos concitoyens et pour le respect de notre identité puisque toutes les données de sortie de cette étude devraient être intégrées dans le PLUi», se félicite le maire. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
C638F56D7D10B70130990648A004B1176837C26B27D03CB44BE50FE

ouest france
Justice et Liberté

lundi 11 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
451 mots





400 logements sortiront de terre à l'horizon 2035

LePlanlocald'urbanisme intercommunaldonneune dimensionnouvelleàl'actiondeséluscommunaux,enmatière d'économie,d'urbanismeetdemobilité.CommeàNouvoitou.

Le projet

Document d'urbanisme de référence de la métropole, le PLUi recense les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme fondées sur le projet de territoire à l'horizon 2030-2035.

« Pour autant, il ne s'agit pas d'une uniformisation, chaque projet communal reste en effet de la compétence des communes », tient à rappeler Annick Bellamy, adjointe au maire de Nouvoitou, chargée de l'urbanisme.

« Préserver les espaces agricoles »

Aujourd'hui, les enjeux de l'orientation d'aménagement communal (OAP) sont multiples pour Nouvoitou. **« Les vallées de la Seiche et de l'Yaigne, ainsi que l'activité agricole structurent notre territoire. Nous devons préserver les espaces agricoles et naturels, et accompagner l'évolution des exploitations agricoles. »**

Différentes démarches sont effectives et/ou en cours de réflexion. La consolidation et la redynamisation du bocage ont ainsi bénéficié de la réalisation d'un d'inventaire *via* un classement des haies. Le travail sur le foncier réalisé en lien avec les agriculteurs permet, quant à lui, d'identifier les chemins et de constituer des réseaux de déplacements de loisirs (circuits de promenade, de randonnée…).

« Près de 400 bâtis sont aujourd'hui répertoriés pour leur intérêt patrimonial dans l'e nsemble du territoire communal. Leur sauvegarde et valorisation contribuent à conserver l'identité et la richesse de notre commune. »

Des logements adaptés en centre-bourg

L'accueil de nouvelles populations implique également une réflexion des élus locaux.

« Notre objectif est de renforcer le dynamisme de la commune tout en préservant la qualité de vie et l'identité du territoire. Pour répondre aux objectifs de la métropole et du Pays de Rennes, 400 logements, à l'horizon 2035, sortiront de terre. En centre-bourg, le développement de logements adaptés aux personnes âgées à proximité et en lien avec la Marpa est un de nos objectifs ainsi que le renforcement de l'offre de services de santé et l'implantation de commerces de proximité. »

Face à cette réalité d'urbanisation, les élus sont confrontés à la nécessaire régulation de la production de logements et les impacts de la croissance démographique sur les équipements et services municipaux. **« Nous devons également conforter l'attractivité commerciale par une offre de proximité en organisant les déplacements et notamment les modes alternatifs ».**

L'approbation du Plui est quant à elle programmée pour mi-2019. ■



« Notre objectif est de renforcer le dynamisme de la commune tout en préservant la qualité de vie et l'identité du territoire. Pour répondre aux objectifs de la métropole et du Pays de Rennes, 400 logements, à l'horizon 2035, sortiront de terre. » Photo : mrw zeppeline



Annick Bellamy, adjointe au maire chargée de l'urbanisme

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
403b05627140610d101600b8180021e06347046f7794330f8c81e04

NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 6 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 22
519 mots



NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Travaux sur une terre agricole : l'affaire est à l'instruction

Ce que dénonce le collectif

« L'extension de la plateforme » de la société de transport a été réalisée **« sur une parcelle, d'un peu plus d'un hectare, classée terres agricoles »** dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ces travaux ont **« changé la vocation »** du terrain mais **« il n'y a pas eu de modification du PLU »,** retiennent les membres du collectif.

Selon les riverains, **« le maire** (de Noyal-Châtillon) **a laissé les travaux se réaliser pour permettre ainsi un état de fait irréversible en attente de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme intercommunal »,** en préparation au niveau des 43 communes de Rennes métropole. Après un courrier du collectif à la préfecture, **« un procès-verbal a été dressé en mai et l'infraction a été établie »,**constate Philippe Postal, porte-parole du collectif.

Ce que répond Marc Gardan

L'affaire est en instruction, je ne vais pas faire de commentaire, explique Marc Gardan, le chef d'entreprise. **Je prendrai acte de la décision et je m'y confirmerai. »** Avant d'acheter ce terrain contigu à son entreprise, **« j'ai cherché d'autres solutions d'extension, des solutions viables pour la pérennité de l'entreprise ».**

Ni la mairie **« qui ne veut pas voir cette entreprise historique quitter la commune »,** ni Rennes métropole**« n'avaient de solution »** sur les zones d'activités de proximité: sur la zone du Hill, c'était trop petit et **« la voirie n'était pas adaptée »** ;la zone de La Touche-Tizon est destinée, en priorité, aux activités de logistiques. **« Ce n'est pas notre métier. Je n'avais donc pas d'autres solutions que d'agrandir ici »,** soutient Marc Gardan qui a eu **« toutes les autorisations »** pour effectuer les travaux d'assainissement.

Ce qu'explique Gilles de Bel-air

« La municipalité a toujours dit qu'elle accompagnerait cette société dans son développement »,explique Gilles de Bel-air, maire de Noyal-Châtillon. Mais, **« le temps administratif n'est pas le temps de l'entreprise,** convient-il. **Il faut cinq ans pour revoir un Plan local d'urbanisme »** alors que le prochain PLU intercommunal, qui remplacera les PLU communaux, est en cours de préparation.La société a acheté le terrain, l'a clos, l'a stabilisé. Et le collectif a alerté la préfecture.

« Nous avons demandé à l'entreprise d'ajourner les travaux de revêtement », poursuit le maire qui a bien été obligé de constater le démarrage du chantier. **« Pour le futur PLUi qui devrait entrer en vigueur en 2020, on veut bien sûr appuyer la demande de l'entreprise »,** note Gilles de Bel-air. Et revoir la classification de la parcelle. Dans la métropole, **« je ne suis pas le seul maire confronté à une telle situation ».** Il conclut: **« J'espère vraiment qu'une solution sera trouvée sur le terrain administratif. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
093655F87120D60E107F08889409F1EC6077AA6777523D9366F038A

jeudi 11 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Sud
Page 16
212 mots



NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Deux maisons pour les seniors en projet

Les voeux du maire, Gilles de Bel Air, ont eu lieu samedi 6 janvier, à la salle Louis-Texier, en présence du député LREM Mustapha Laabid et des maires des villes avoisinantes.

Après un rappel de l'année écoulée, marquée par les transferts de compétences vers Rennes métropole, la Zac de l'Ise, la piste cyclable... Gilles De Bel Air a parcouru les projets 2018 : Un portail « famille » pour la gestion des démarches liées à la scolarité, et la restauration scolaire sera géré par les services municipaux.

Deux maisons à destination des seniors (Maison Helena et résidence senior « Réalité ») sont en projet.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) fera l'objet d'une réunion d'information jeudi 11 janvier. Après la Zac du Hil, le déploiement de la fibre s'accélère.

Rodolphe Bellanger, adjoint aux sports et à la vie associative a mis à l'honneur Loig Rioual, champion du monde de basket adapté. Enfin, Annie Geslin-Mouazan, adjointe aux affaires sociales, a remis une médaille à Jean Chevrier, conducteur du minibus du CAS à destination des personnes âgées de la commune, depuis la première année, en 2005. ■



Remise d'une médaille à Jean Chevrier pour ses douze ans de bénévolat aux services de personnes âgées de la commune.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
8436459c71201902e00e0cd87d0bd1a169279960d7cf36c07dfbc83

lundi 12 mars 2018
Édition(s) : Rennes Sud
Page 15
505 mots



NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Ils recensent le patrimoine ancien ou remarquable

La densification urbaine dans Rennes métropole change l'aspect de la ville et inquiète des habitants, attachés à un habitat historiquement diversifié.

La mobilisation

En novembre 2017, un collectif s'est constitué pour tenter de sauvegarder une maison du centre bourg, vouée à la démolition : la maison Chuberre, un exemple de l'architecture du XIX^{e} siècle.

En dépit de la mobilisation du collectif - pétition papier et sur Internet, aboutissant à 700 signatures, et rendez-vous d'échange avec la municipalité - le dossier de permis de démolir et de construire du projet immobilier étant totalement légaux, la maison Chuberre a été détruite en janvier et va laisser la place à un immeuble.

Une densification urbaine raisonnée

Cet échec n'a pas altéré la volonté des membres - Jean-Michel Sauvage, François Delangue, Josiane Lecellier et Sébastien Guéret - de sauvegarder d'autres habitats de la commune. « **Nous ne sommes pas opposés à la densification urbaine,** précise Jean-Michel Sauvage. **Elle est nécessaire pour des raisons économiques, sociétales ou écologiques. Mais elle ne doit pas se faire au détriment du caractère de nos rues et de nos avenues. Il faut trouver un juste équilibre. De nombreux signataires de la pétition nous ont fait part de leur crainte de voir Noyal-Chatillon ressembler, à terme, à tant d'autres villes devenues banales, par leurs enfilades d'immeubles en béton, avec quelques commerces au pied.** »

Partant de cette constatation, le collectif a décidé de recenser le patrimoine ancienou remarquable et a compilé, dans un document, l'ensemble de ses études. Cette action est d'autant plus importante pour le collectif que le Plan local d'urbanisme (PLU), géré par la municipalité, va devenir intercommunal (PLUi) et sera géré par Rennes métropole. Cela signifie que les éventuelles modifications du PLUi deviendront difficiles à obtenir, puisqu'affectant toutes les communes de Rennes métropole.

« **Nous proposons d'élargir le nombre de maisons anciennes à protéger dans le PLUi,** poursuit Jean-Michel Sauvage. **Nous avons communiqué ce document à la mairie, qui nous a proposé de participer à la future commission d'urbanisme sur ces sujets.** »

Jean-Pierre Lebras, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, commente la démarche : « **Nous comprenons le souhait du collectif, mais nous attirons l'attention sur le classement en patrimoine remarquable de telle ou telle maison. Cela peut être un plus ou un moins pour le propriétaire, en cas de revente. C'est pourquoi un tel classement ne peut être décidé sans l'avis du propriétaire. Concernant la maison Chuberre, le programme immobilier prévu à la place permettra à 29 nouvelles familles de rejoindre Noyal-Châtillon. On ne peut que s'en réjouir dans un contexte de mixité urbaine.** »■



Jean-Michel Sauvage et François Delangue font partie du collectif qui s'était constitué pour sauver la maison Chuberre (en arrière-plan). Après la destruction du bâtiment, ils ont décidé, avec les autres membres, de lister les maisons anciennes à protéger.



Malgré la mobilisation du collectif (pétition et le rendez-vous avec la municipalité), la maison Chuberre a été détruite en janvier pour laisser la place à un immeuble.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
b53c95d577108b0f20620ff88b0351196a77e362c7fa3ae8422e934

ORGÈRES

lundi 1er février 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 15
256 mots



ORGÈRES

Le projet d'urbanisation du bourg exposé au public

Le conseil municipal au cours de l'année 2015 a décidé d'engager une réflexion sur la poursuite de l'aménagement urbain, renouvellement et réhabilitation du coeur de la cité. Jeudi soir, une réunion publique d'information donnait un coup de projecteur sur le devenir de la commune.

Auparavant les communes travaillaient sur la base d'un Plu (Plan local d'urbanisme). « **Le nôtre remonte à 2005, mais avec les nouvelles compétences, les villes perdent une partie de leurs secteurs de compétences** »,exposait le maire, Daniel Dein, en préambule de cette réunion.

À compter du 1erjanvier 2017, les communes ne seront plus propriétaires de leurs voiries, le Plu se renommera Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). « **Cette réflexion enrichit notre Plui au sein de Rennes métropole, il est important d'avoir en permanence une volonté de renouveler le coeur de sa cité**. »

La commune a souhaité élargir la réflexion dans le cadre d'un comité citoyen composé d'une vingtaine de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec le renouvellement urbain.

Le périmètre d'étude a été déterminé au préalable et adressé à Sitadin, l'organisme de travail représenté par Laurence Croslard au sein du comité. Les secteurs à enjeux sont principalement la rue de Rennes avec également l'îlot Proxi, le secteur de la Rabine et la rue du Coteau avec son espace du Verger. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
6430856F74507B0C70210348F80811686D97F76E77C23117F1B409F

ouest france
Justice et Liberté

lundi 14 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
170 mots



ORGÈRES

Le projet de Plan local d'urbanisme exposé en mairie

La planification urbaine se définit à l'échelle de l'agglomération rennaise, le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) doit donc traduire les grandes politiques définies dans le projet de territoire de Rennes métropole, lancé en juillet 2015.

Le PLUi est le support d'un projet de territoire partagé à l'échelle intercommunale, mais il exprimera également les projets de chaque commune. Il constitue un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir.

« Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal »,précise la mairie.

Une exposition sur le PADD, à l'intention du public, est en place en mairie, dans la salle des mariages, durant tout le mois de novembre. L'exposition est visible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, **« le public peut faire part de ses observations sur un registre ouvert en mairie ».** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
D23615A37DB0630FF0D30248280D21B064677D6ED74D36FE01E43F3

lundi 9 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 12
319 mots



ORGÈRES

Les Plans locaux d'urbanisme et d'habitat modifiés

Modifications du PLU et du PLH en perspective

Une modification du Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours de réalisation. « **Outil réglementaire indispensable pour construire de façon cohérente et durable l'avenir de notre commune** », commente le maire.

Prochainement, la commune va contractualiser, avec Rennes métropole, son Plan local de l'habitat (PLH) 2015-2020, dans lequel il est prévu en moyenne une livraison de 90 logements par an.

2017 verra aussi le développement du lotissement des Ormes-Blanches, programme géré par la commune pour éviter d'avoir recours systématiquement à l'augmentation de l'impôt local.

Plusieurs projets vont rythmer l'année

Le recensement de la population débutera le 19 janvier. **Il permet de calculer et de prévoir les dotations d'état, en adéquation avec la population. »**

Pour conduire la politique sociale et culturelle de la commune, plusieurs maisons ont été acquises dans le bourg, une maison des solidarités, une maison des artistes pour accueillir des amateurs et rouvrir le restaurant situé à proximité de l'église avec une cuisine gastronomique. **«Ce qui permet de poursuivre, ainsi, l'attractivité commerciale dans le centre bourg. »**

La construction de la résidence des aînés débutera en mars et accueillera 21 logements dont 12 réservés aux seniors. Sur le stade, de nouveaux équipements sportifs tels que le city-stade et le terrain Pump-Track seront opérationnels au printemps prochain. Le projet d'extension du cimetière, avec la réalisation d'une salle de recueillement et de chambres funéraires, est avancé.

Le quartier Coteau Sud va se transformer au cours des prochaines années, puisque le conseil municipal a décidé d'acquérir plusieurs bâtiments pour réaliser, notamment, un programme immobilier privé destiné aux seniors. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
013275457FB0AA03F0100318DA0C017B6717946607AB39CD9CFAD59

mercredi 1er novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 13
388 mots



ORGÈRES

Une balade citadine pour expliquer l'urbanisation

En 2020, le Plan local d'urbanisme sera remplacé par un Plan local intercommunal. Les élus invitent les habitants à une balade et à une réunion pour présenter le document.

Entretien

Daniel Dein, le maire

Pourquoi créer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

La création d'un PLUi à l'échelle de la métropole permet de réduire les charges de travail des communes. Dans ce nouveau document on retrouvera, en annexe, les spécificités de chaque commune.

Le PLUi est un règlement graphique sur les droits et les obligations de chaque propriétaire d'un bien. C'est un document réglementaire mettant en avant les spécificités de constructibilité, notamment les hauteurs et les superficies, répertoriant aussi les zones de terrain (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles).

Une balade urbaine est-elle nécessaire ?

Lors de cette balade dans les rues du centre-bourg, les questionnements des personnes peuvent nourrir notre réflexion et enrichir le document annexé. Cela nous permet d'expliquer de façon théorique aux uns et aux autres les orientations du PLUi et de l'expliquer concrètement sur le terrain.

Les principaux axes sont la densification, le renouvellement urbain, les formes et les nouveaux modes de déplacement. Il est important de discuter avec nos concitoyens avant d'imposer des changements importants.

Quel est le but de la réunion publique ?

Lors de cette réunion publique, les grandes orientations en matière d'urbanisation, inscrites dans le futur PLUi, seront présentées avant la finalisation en conseil municipal.

Quels sont les grands projets concernés par ce changement ?

Dès 2014, nous avions anticipé pour travailler sur ce document d'urbanisme et avons engagé une étude urbaine du centre-bourg sur la rue de Rennes, la rue du Coteau et le coteau sud.

Les grands principes restent la priorité aux modes de déplacement doux, mais aussi le ralentissement des rues de Rennes et du Coteau. La construction de la résidence des aînés, place de l'Église, est bien avancée, et nous avons un projet de construction d'une résidence seniors sur le coteau sud. En tout, une quarantaine de places en location seront disponibles pour les personnes âgées.

Samedi 4 novembre, à 10 h, départ de la balade urbaine, rue Jean-Clément. **Jeudi 16 novembre**, à 20 h 30, réunion publique à la salle du Coteau. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
543FF5C37EB0280080050C48710411426E97DB601750391268B5EA5

lundi 6 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 15
229 mots



ORGÈRES

Les questions ont fusé lors de la balade citadine

Samedi matin, Daniel Dein, le maire, avait convié les citoyens à participer à une balade citadine pour découvrir les futurs projets de renouvellement urbain.

Accompagné de Sophie Guillain, directrice de la société Res publica spécialiste en concertation des projets de territoire, le maire a exposé les divers changements à venir.

La balade devait permettre aux intéressés de préciser les observations à prendre en compte sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le secteur concerné est la rue de Rennes, le coteau sud, et la rue du Coteau. « **Il s'agit principalement de renouvellement urbain et d'aménagement routier** », a précisé l'élu local.

Plusieurs questions ont fusé lors de cette promenade notamment sur la dimension des ronds points, la végétalisation de la rue de Rennes, le maintien du patrimoine, place de l'Église, et sur la préservation de la vue, à partir du Belvédère.

Les espaces réservés aux usagers ont également été évoqués. « **Le besoin d'aménagement des trottoirs se fait sentir. Il faut laisser plus de place aux piétons et aux vélos** »,propose Sophie Guillain.

Autant de questions qui seront débattues en réunion publique. La prochaine est prévue jeudi 16 novembre, à la salle du coteau, à 20 h 30. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
B83715227770000EE0040578510381046E47186FE79C303D01EB804

jeudi 23 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
291 mots



ORGÈRES

Le public invité à penser la ville de demain

Le projet

La commune prépare son futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour ce faire, le maire, Daniel Dein, a voulu faire participer les habitants lors d'une réunion publique, jeudi 16novembre, devant une soixantaine d'Orgérois.

Le Plui, c'est quoi ?

Le PLUi est une compétence de Rennes métropole. C'est un document stratégique et réglementaire, unique à l'ensemble des communes. Il exprime le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme sur le long terme. « **Cependant, les projets communaux restent la compétence de chaque ville dans l'aménagement de son territoire** », précise le premier élu.

Les actions prévues

Parmi les projets prévus au PLUi, on peut citer plusieurs actions:lapoursuite de l'urbanisation de la zone d'aménagement concerté (Zac) des Prairies d'Orgères et la nouvelle Zac des Ormes Blanches. Dans les années à venir, le secteur de Bouharé, une Zone d'aménagement différé (Zad), sera auusi concerné.

Dans l'avenir également, le secteur nord de la Plumelière, conjugaison d'urbanisation plurielle avec des équipements publics et de l'habitat va être construit. Le renouvellement urbain concernera la rue de Rennes et la rue du Coteau, ainsi que le Coteau sud.

Après la présentation, le public pouvait se positionner sur différents thèmes. « **Il faut embarquer nos concitoyens dans l'écriture des spécificités locales du PLUi. Pour les élus que nous sommes, nous devons écouter, entendre et comprendre, afin de nourrir notre réflexion sur l'évolution de la commune pour les prochaines années** », explique le maire. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
643E65077B20F10E00D401587A02116E6BD7A765D7643C71C0DB370

PACÉ

ouest france INTERNET

mercredi 19 novembre 2014
539 mots

Pacé, « pôle structurant de bassin de vie » dans le Schéma de cohérence révisé

Les élus ont aussi examiné le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays de Rennes, révisé, dont **«les principaux enjeux sont d'assurer l'accueil des nouveaux habitants, le développement des activités, emplois et services, tout en préservant la qualité du cadre de vie et garantissant le maintien de l'agriculture».**

Avec au programme la réduction de la consommation d'espace, qui va de pair avec la densification, tant de l'habitat que des zones tertiaires, la limitation de la production de gaz à effet de serre avec la rationalisation des déplacements. L'idée, **« restructurer les aménagements autour de polarités regroupant les activités, commerce, emplois, logements et services ».**Un schéma qui concerne 76 communes, réparties entre cinq communautés de communes ou d'agglomération différentes.

«Au départ il n'était pas prévu que Pacé soit considérée comme pôle structurant de bassin de vie, rappelle Paul Kerdraon, maire. **Mais son positionnement en fait un pôle de vie et nous avons reçu l'appui décisif du Syrenor. Les choses ont évolué. Aujourd'hui, Pacé intègre les six pôles structurants du pays de Rennes. Ce qui n'est pas négligeable, car ce sera un critère de choix pour l'implantation de certains équipements.»**

En effet, ces villes ont vocation à **«structurer le développement d'un arrière-pays, en apportant les réponses en termes de services et équipements nécessaires aux habitants, en complément ou alternative au coeur de métropole»,** constitué de Rennes, Saint-Grégoire, Cesson-Sévigné, Chantepie et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Pas négligeable certes, mais insuffisant estime Annick Hélias (opposition), **«Pacé pourrait devenir un pôle d'échanges multimodal, un enjeu à engager sans tarder».**

D'autant qu'une structuration du territoire de type ville-archipel - **« un choix qui date des années 1970 et a depuis toujours été réaffirmé, à l'inverse d'autres agglomérations, comme Toulouse ou même Nantes, qui ont connu, elles, un développement de type banlieue »,** rappelle Paul Kerdraon - induit de nombreux trajets et déplacements. **«Une conséquence difficile à gérer,** poursuit le maire. **L'intensification des liaisons en transports en commun induit l'intensification de l'habitat, pour le rentabiliser.»**

«On a tendance à mettre en exergue les conséquences sur les transports et déplacements, mais il ne faut pas oublier les vertus et avantages de la ville-archipel, dont une bonne répartition des commerces et des emplois sur l'ensemble du territoire et la qualité de vie, qu'on ne retrouve pas dans d'autres métropoles », souligne Jacques Aubert, adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable.

Si les élus ont, à l'unanimité, émis un avis favorable à ce projet de Scot, Gil Desmoulin (opposition) a néanmoins **«égratigné le consensus»,** dénonçant un **«document partiel»** qui, bien que **«structurant la vie d'un territoire important, ne dit presque rien sur le transport, les équipements scolaires, médicaux, de sports et de loisirs.»** ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2014

9A3AB53A7F20210C00A00F38790A61A366D7FA64A73636C316C583D

ouest france INTERNET

samedi 11 avril 2015
337 mots

« Un dossier extrêmement lourd, à l'état de projet »

Le projet de requalification du centre-bourg, **« c'est un dossier extrêmement lourd et complexe à mener »,** explique Paul Kerdraon, maire. Tant sur les plans réglementaires, que techniques et financiers.

Au coeur de ce projet, la place An Diskuiz qui en est **« l'opération principale »**. Au-delà de la requalification du centre-bourg, **« l'extension urbaine »,** qui permettra à la commune **« d'accueillir encore de nouvelles populations et prendre ainsi notre part dans l'accroissement démographique du pays de Rennes, suivant les préconisations du Programme local de l'habitat (PLH) ».**

Voilà pour la théorie. Mais en pratique, **« les choses sont plus compliquées qu'il y a un ou deux ans »,** poursuit le maire.

Notamment au regard de la baisse des dotations d'État, **« entre 2013 et 2017, en cumulé, c'est 1 400 000 € en moins pour Pacé. Et à partir de 2017, ce seront 650 000 € en moins chaque année, par rapport à 2013. Il y a encore un an, nous n'avions pas connaissance que ces baisses interviendraient à de tels niveaux ».**

Si cela ne **« remet pas en cause »** le projet, cela **« le complique ».** Autre changement, **« la voirie, qui a basculé dans le champ des compétences métropolitaines. Or pour des opérations lourdes comme celle-là, la voirie occupe une place importante et donc le projet doit être partagé entre la commune et la Métropole ».** Enfin, il y a la loi Alur (accès au logement et urbanisme rénové) **« qui impose de nouvelles contraintes et oblige à soit une modification, soit une révision du Plan local d'urbanisme (Plu), des démarches assez lourdes. Cela n'a pas de lien direct avec l'opération centre-bourg et donc An Diskuiz, mais l'impacte malgré tout puisque cela oblige à mener une réflexion globale sur l'urbanisme et à combiner plusieurs opérations en même temps ou successivement, ce n'est pas simple. Nous travaillons actuellement là-dessus ».** ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

513B65E879608E01906C0C78CB0D5125641707654794 35B0A6D7FEC

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 6 novembre 2015
Édition(s) : Rennes Nord, Rennes Ouest
Page 20
715 mots



PACÉ

Entretien Où en est le projet de centre-bourg ? Il est toujours en phase de réflexion et d'études

Entretien

Où en est le projet de centre-bourg ?

Il est toujours en phase de réflexion et d'études. Nous n'avons pas encore tous les éléments, notamment réglementaire, technique et financier. Parce qu'outre la requalification du centre-bourg, il y aura l'extension de Beausoleil, dans la continuité de la tranche 7, à la Touraudière, route de La Chapelle-des-Fougeretz. Et l'urbanisation de 9 ha secteur de la Claye, route de Gévezé.

Et vous n'avez pas décidé de la forme juridique ?

Plusieurs options sont possibles : lotissements, concessions d'aménagement, zones d'aménagement concerté (Zac), qui peut-être se combineront. C'est probable que nous choisissions la Zac, comme nous l'avions fait pour Beausoleil ou Rive-Ouest, qui est une Zac communautaire.

Après, choisirons-nous de créér trois Zac ou alors une Zac multisite ? L'avantage serait de pouvoir équilibrer les plus et les moins de chaque secteur, et d'atteindre plus facilement l'équilibre financier, quand seul, le renouvellement urbain du centre-bourg ne s'équilibrerait pas.

Il y a aussi la question des équipements ?

Oui, une Zac peut dégager des excédents, des moyens parfois importants pour faire face aux investissements, faire en sorte finalement que ces nouveaux habitants participent, par le biais des achats de terrains et de logements, à la réalisation des équipements publics nécessaires.

La métropolisation a ralenti la procédure ?

Un peu, car le transfert de la compétence voirie nécessitait de clarifier les choses, qui fait et qui paye quoi. Avec les communes du comité de secteur métropolitain nord-ouest (Pacé, Gévezé, Parthenay-de-Bretagne, Clayes, Montgermont et Vezin-le-Coquet), nous avons débattu de l'attribution, pour chaque commune, de la part de l'enveloppe financière métropolitaine voirie pour les cinq ans à venir.

C'est ce comité qui définit la répartition ?

Oui, si nous nous mettons d'accord. Sinon, cela passe par l'arbitrage de la conférence des maires. Pour chaque secteur métropolitain, l'enveloppe attribuée est moindre que ce qui était initialement demandé. La réduction demandée à Pacé n'est pas dans les plus importantes. Globalement, les six communes du secteur nord-ouest ont été raisonnables dans leurs demandes.

Le projet centre bourg impactera cette enveloppe ?

Tout cela reste à affiner, mais effectivement, dans l'enveloppe 2016-2020, figure une partie des travaux de voirie prévue au centre bourg.

Et concernant les échéances ?

En 2016, il faudra lancer la procédure de Zac si c'est la forme retenue, puis la soumettre à enquête publique. La réalisation concrète ne débutera pas avant 2017 et par quoi commencerons-nous ? Peut-être le secteur de la Claye ? C'est donc plutôt une opération de fin de mandat. L'objectif est qu'à cette échéance, ce soit sinon terminé, du moins bien commencé.

Vous vous inquiétez pour la réalisation du PLH ?

Le secteur de la Touraudière est classé depuis plus de neuf ans en zone 2AU (destinée à urbanisation future). Or la loi Alur prévoit qu'il faudra dorénavant modifier les Plu (Plan local d'urbanisme) avant d'ouvrir ces zones à urbanisation. Mais le Plu est désormais de compétence métropolitaine. Est-ce que cela nous fera perdre du temps ?

Rennes Métropole a déjà une charge importante de travail avec l'élaboration du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qu'elle doit adopter pour la fin de mandat. Je crains que cela entraîne des difficultés dans la conduite des modifications de Plu. Prendre du retard, c'est risquer d'impacter la mise en oeuvre du PLH (Programme local de l'habitat) que nous avons récemment voté. Trouver le point d'équilibre dans la conduite des opérations était déjà compliqué, introduire cette disposition de la loi Alur est un élément complexifiant dont on n'avait pas besoin. L'urbanisation de la Claye, propriété de la

commune, sera une opération plus facile à mettre en oeuvre.

Brigitte SAVERAT-GUILLARD. ■

Recueilli par

Tous droits réservés Ouest-France 2015
1E33958B72909207D02103086A0F41CC6BF75D6A873B3E9E99C1228

mardi 15 novembre 2016
Édition(s) : St Malo, Rennes Nord
Page 17
63 mots



PACÉ

PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Le

PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Les habitants des communes de Rennes Métropole sont invités à s'exprimer sur les grandes orientations du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Jeudi 17 novembre, 20 h 30, Le Ponant, salle Hermine. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
B63FC53178804B0A80370918B70C412569B7CD6747FC346360865B8

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 22 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 14
508 mots



PACÉ

Les autres dossiers examinés lors du conseil municipal

Nouvelle élue

Le conseil a accueilli une nouvelle conseillère municipale en la personne de Raymonde Séchet, qui rejoint les rangs de l'opposition, **« Corinne Bonnard et Frédéric Boutet, les suivants sur la liste, n'ayant pas souhaité siéger au conseil »,**explique Paul Kerdraon, maire. Elle remplace Nelly Beteille, démissionnaire pour cause de déménagement. **« Je vous souhaite la bienvenue, j'espère que vous pourrez travailler dans de bonnes conditions, y compris dans les commissions »,**a poursuivi le maire.

Urbanisme intercommunal

Ce ne sera **« pas une révolution »,**note Marie Ducamin, élue à Saint-Jacques-de-la-Lande, venue présenter les orientations du futur Programme local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui**« prendra en compte les particularités de chacune des 43 communes »**Parmi les documents qui le composent, le PADD, pour Projet d'aménagement et de développement durables,**« mis à la disposition des citoyens et lourd de sens »,**explique Jacques Aubert, adjoint à l'urbanisme.

Un document sur lequel les 43 conseils municipaux sont invités à débattre, avant adoption par l'assemblée métropolitaine. Invités aussi à émettre des remarques ou proposer des modifications, **« que le résultat obtenu corresponde bien aux attentes ».**La commission urbanisme et développement durable pacéenne a émis les siennes, comme**« expliciter la notion de ville intense, pas seulement synonyme de densité urbaine »,** préciser ce que l'on entend par**« dynamiques culturelles »** ou mentionner la notion **« dans le respect des équilibres écologiques »** lorsque l'on parle de**« favoriser les loisirs verts ».**

L'opposition aussi est venue avec ses souhaits:**« introduire les notions de gouvernance collective et d'évaluation des politiques publiques, afficher de manière plus lisible la mixité sociale, affirmer la politique de déplacements et stationnements et présenter plus clairement les risques majeurs : les éviter avant tout et sinon les réduire et les compenser, leur prise en compte n'est pas suffisante »,**estime Annick Hélias. Les élus ont longuement échangé et le débat a été clos par Paul Kerdraon, **« donc on prend acte et adopte les propositions présentées par Jacques Aubert avec les propositions d'Annick Hélias, sauf les déplacements qui concernent le plan de déplacements urbains, et pour les stationnements, des parcs relais sont prévus à Cesson-Sévigné et Saint-Jacques. Voilà un gros point de traité ».**Il est 21h35 et Annick Hélias **« regrette un ordre du jour anormalement chargé, qui nous oblige à minimiser le débat ».**

Mais où est l'expo…

La présentation du PADD aux élus doit s'accompagner d'une expo, pour les habitants. Ils disposent bien du dossier de consultation,**« il est à l'accueil mais pour le moment n'a pas reçu d'observations »,** note le maire. En revanche**« on n'a pas les panneaux de l'expo, on devait les récupérer à la fin de la réunion publique, Rennes métropole a dû les embarquer ».**À suivre, donc. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
723B65B37CB0460D003C0BC83E07213161A7B76BE7FF3711BE43925

samedi 1er avril 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 23
496 mots



PACÉ

Une réunion publique le 6 avril pour le plan d'urbanisation

Trois questions à...

Philippe Rouault,

adjoint au maire chargé du développement économique et de la prospective.

Pourquoi cette réunion publique ?

C'est la phase de la concertation préalable voulue pour la mise au point du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) avec sa déclinaison au niveau du territoire de chaque commune de Rennes métropole, expose ses propositions et leurs déclinaisons pour ses futurs secteurs d'extension. Nous devons aménager le vivre ensemble, dans une vision prospective de développement, pour maintenir à la fois notre population et notre activité économique, sur les trente prochaines années. Nous avons trois axes :

L'accueil des nouveaux habitants avec la construction de nouveaux logements. La construction de 60 logements à Pacé est nécessaire pour maintenir la population. L'objectif fixé par le PLH (Plan local d'urbanisme) de Rennes métropole est de 160 logements chaque année à partir de 2020.

Deuxièmement, le développement des activités économiques, afin de répondre aux demandes des entreprises en locaux d'activité, bureaux et bâtiments industriels dans les zones d'activité. Nous proposerons une délimitation au secteur commercial en centre-bourg.

Et troisièmement, la construction d'équipements publics sur les trente prochaines années. Nous devons construire le vivre ensemble avec une vision prospective du développement de la commune de Pacé.

Quels sont vos objectifs ?

Nous voulons anticiper les besoins et voulons conserver l'identité propre à notre commune : nous veillons en particulier à la localisation, stratégique, fondamentale, des équipements pour le vivre ensemble. Nous proposons une localisation proche du centre. Nous avons la forte volonté de limiter les consommations d'espaces agricoles et naturels. Le périmètre de centralité que nous envisageons de développer l'habitat dans le secteur de Champagne et les activités économiques dans le secteur de la Pie-Neuve au Pont de Pacé.

Quel est le calendrier de cet aménagement urbain ?

La réunion du 6 avril s'insère dans le calendrier du PLUi. Celui-ci doit aboutir en septembre 2019. Il est intimement lié au PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) de Rennes métropole, débattu au conseil municipal du 20 décembre 2016.

Pour la mise en oeuvre concrète du projet de centre bourg, la programmation et réalisation des infrastructures devront être planifiées de concert avec Rennes métropole, ce que nous avons d'ores et déjà engagé dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2016-2020.

Jeudi 6 avril, à 20 h 30, réunion publique à L'Escapade, espace Le Goffic. Plus d'infos : metropole.rennes.fr, rubrique : plans locaux d'urbanisme.

Une exposition sur le projet est visible jusqu'au 18 avril et du lundi 19 juin au jeudi 6 juillet dans le hall de l'espace Le Goffic, 6, avenue Charles-le-Goffic. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
813575C17C10F90310F102689407F1E566972F60777734D5E040ED9

mardi 11 avril 2017
Édition(s) : Rennes Ouest, Rennes Nord
Page 16
694 mots



PACÉ

« Maintenir la croissance et l'attraction de la ville »

Jeudi, un public très concentré a pris connaissance du PLUi (Plan local d'urbanisation intercommunal) par une projection, très détaillée, sur l'écran de l'Escapade.

Jeudi, un public très concentré a pris connaissance du PLUi (Plan local d'urbanisation intercommunal) par une projection, très détaillée, sur l'écran de l'Escapade. C'était la première réunion d'information voulue par la loi d'urbanisation. Le PLUi est important car il exprime le projet de territoire et les grandes orientations d'aménagement de la commune à l'horizon 2035.

Le PLUi est organisé par zone

Sujet complexe que l'urbanisme, certes, mais le public réuni ce soir était venu en nombre, car même s'il est régi par Rennes métropole, les règles en sont différentes dans chaque commune. Car le PLUi est organisé par zone : urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. Des enquêteurs ont interrogé, courant mars, plus de 400 Pacéens, et les réponses exprimées ciblent : une singularité de la commune à préserver, un paysage à révéler et à valoriser, une réponse aux besoins de mobilité, une vigilance sur les capacités et la qualité de l'accueil. Tout ceci en suivant les axes du PADD (Plan d'aménagement de développement durable) de la métropole.

Paul Kerdraon, le maire, précise : « **Nous sommes la commune qui a réuni le plusde monde pour cette concertation. À Rennes il n'y a eu que deux personnes à la réunion. Notre travail est de définir les objectifs pour notre commune avec ses particularités. Il y a déjà eu plusieurs réunions à Pacé. Elles ont abouti aux orientations que nous mettons en débat ce soir, et qui ont été déjà présentées au conseil municipal.** »

Jaques Aubert, adjoint au maire en charge de l'urbanisme : « **Les Pacéens sont fiers d'appartenir à Rennes métropole, mais ils sont très attachés à la singularité de leur commune; singularité qui les a amenés à vouloir s'installer à Pacé. Ils craignent une uniformisation du paysage urbain. Nous devons donc maintenir la croissance, l'attractivité de la commune, tout en restant vigilant sur la qualité de vie, sur la préservation des paysages. Nous avons la chance de posséder un paysage naturel, c'est un acquis à conserver absolument. Ainsi, par exemple, les espaces agricoles entre Pacé et La Chapelle-des-Fougeretz seront préservés. De même pour les zones agricoles et naturelles situées au sud de la quatre voies.** »

Mobilité, logement et financement

Vient le temps des questions dans la salle : la mobilité, les logements, le financement.

Coté mobilité : les voies d'accès à la quatre voies : Philippe Rouault, adjoint au maire en charge de la prospective : c'est un sujet assez compliqué. Nous avons fait des simulations dynamiques sur le flux de véhicules sur un nouvel échangeur à hauteur d'Ikea et sur un nouveau giratoire sur la D 29. Ce dernier a été choisi : aussi efficace, et trois fois moins cher. Quant aux voies cycles/piétons entre Rennes et les communes voisines, l'étude reste compliquée avec le franchissement de la quatre voies.

Côté logements : Jacques Aubert et Philippe Rouault indiquent que le chiffre prévisionnel de 160 nouveaux logements par an correspond aux besoins à l'horizon 2035. **«Pour nous, cela correspond à trente logements en moyenne à l'hectare. Il prend en compte la limitation de la consommation urbaine (moindre consommation de foncier agro naturel) et les prévisions démographiques de l'Insee. C'est un choix, une base pour notre commune, pas une imposition de la Métropole. Nous attendrons de connaître les choix des autres communes avant de prendre une option.»**

Côté financement : Paul Kerdraon explique que malgré la baisse des subventions de l'État, la ville de Pacé n'a augmenté les impôts locaux que de 0,4 % en 2017 (1 % en 2016), et a réduit en même temps sa dette. Avec les élections à venir : un effort de l'État pourrait-il se faire en faveur des collectivités ?

Il y aura une 2^{e}réunion publique sur le PLUi à la rentrée. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
5E3BA52A7500DE0470390948B506B1B161075E6457F93FDCBC9A704

mardi 13 juin 2017
Édition(s) : Rennes Ouest, Rennes Nord
Page 20
292 mots



PACÉ

Une réunion pour la ZAC bourg Clais Touraudière

Une deuxième réunion publique est organisée, jeudi, pour exposer aux Pacéens les scénarios provisoires des lieux.

La deuxième réunion publique de concertation, dans le cadre des études préalables à une création de ZAC multisite, aura lieu jeudi 15 juin. Elle s'inscrit dans la démarche de concertation, encadrée par le code de l'urbanisme.

Un diagnostic sur le terrain, une réunion publique et des ateliers participatifs ont déjà été réalisés.

À l'horizon 2035, la commune devrait construire, sur une dizaine d'années environ, 1 200 logements dans le centre bourg, la Clais et la Touraudière. Ce qui représente une surface d'environ 36 ha.

Des logements

Il s'agit de créer des logements nouveaux dans le centre-bourg pour répondre à la demande, notamment, de personnes devenant âgées, tout en alimentant l'attractivité des commerces et des services du centre-bourg.

Les secteurs de la Clais et de la Touraudière, quant à eux, devraient répondre aux besoins en logements liés au développement de la commune, ainsi qu'à l'accueil éventuel d'équipements publics.

Il y aura des logements collectifs et intermédiaires pour répondre aux besoins en logement de toute la population et aux exigences du Plan local d'urbanisme (PLU) de Rennes métropole.

L'objet de la concertation est de déterminer si la procédure de ZAC est l'outil d'aménagement pertinent pour les trois secteurs, et d'arrêter un périmètre, également pertinent, pour élaborer un dossier de création de ZAC.

Jeudi 15 juin, à 20 h 30, à l'Escapade, espace Le Goffic, 6, avenue Charles-Le-Goffic. Renseignements : mairie, tél. 02 23 41 30 00 ou mairie@ville-pace ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
943235C173A0AD0350560A089907114D69D78F6B37083AB0467071D

lundi 16 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Nord
Page 14
136 mots



PACÉ

Le plan d'urbanisme intercommunal se dévoile

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes métropole remplacera les plans locaux d'urbanisme des 43 communes, fin 2019.

Une large phase de concertation, entamée l'an passé avec les Pacéens, se poursuit dans la commune.

Un stand d'information sera installé sur le marché, mercredi 25 octobre, de 10 h à 12 h, et une matinée de découverte et d'échanges sera proposée, samedi 28 octobre.

Cette dernière sera organisée en deux temps : une balade exploratoire en bus, suivie d'un travail en ateliers participatifs, puis un apéro citoyen.

Rendez-vous à 9 h 15, devant l'espace Le Goffic.

Inscriptions obligatoires auprès de l'accueil de la mairie. Tél. 02 23 41 30 00. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
A03E55DB7A30770E80B201289F04814E6F775E6057FD36792626C09

mardi 28 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 15
393 mots



PACÉ

Un plan d'urbanisme pour favoriser la mixité sociale

Le deuxième adjoint au maire présente les grandes orientations du plan d'urbanisme, extension du centre bourg et mise en valeur des espaces verts, avant une réunion publique.

Entretien

« Chaque commune a ses particularités », rappelle Philippe Rouault, au nom des élus des 43 communes de Rennes Métropole, qui compte 420 000 habitants.

« Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est fait pour les 15 années à venir. »Il remplacera ainsi l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuels. Après les différentes actions de la municipalité, tels que la tenue d'un stand au marché, une balade en bus et un apéro citoyen, une réunion publique est organisé mercredi 29 novembre.

Accueillir

Un projet urbain cohérent et solidaire est nécessaire. Il s'inscrit dans les orientations du Plan local à l'habitat de Rennes Métropole et du Schéma de cohérence territoriale du pays de Rennes, qui comprend l'extension du centre bourg, **« surtout dans le quartier d'An Diskuiz, grâce à la création d'une nouvelle place permettant d'offrir de nouveaux commerces et services »**

Ce nouveau plan d'urbanisme devra favoriser la mixité sociale dans les deux zones d'extension urbaine que sont La Clais et La Touraudière.

« Nous devons avoir comme exigence la diminution de la consommation de terres agricoles,qui aura comme conséquence une densification du logement. »Sans oublier les différents projets, comme celui d'un équipement aquatique intercommunal, et des équipements publics culturels et sportifs à long terme.

Espaces verts et tradition agricole

« Nous devons poursuivre le développement de Pacé en prenant en compte le changement climatique, et renforcer l'utilisation des transports en commun et conforter les liaisons piétonnes et cyclistes », annonce Philippe Rouault.

Il est prévu de créer des espaces verts et de loisirs au sein des nouveaux secteurs urbains pour garder la nature en ville.

Il est également prévu de conforter et étoffer les activités du centre bourg, poursuivre le développement de Rive Ouest, favoriser les équipements des nouvelles technologies sur les zones d'activités de la Teillais et Nominoë et maintenir le dynamisme au Pont de Pacé. **« Enfin, Pacé possède une tradition agricole qu'il faut poursuivre en développant les circuits courts et la distribution des produits locaux pour les particuliers. »**

Mercredi 29 novembre, à 20 h 30, réunion publiquedans la salle de l'Escapade de l'Espace Le Goffic. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
7E30852076805B08F0810C7821085100610768616758 36DACA0BED8

ouest france
Justice et Liberté

samedi 2 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
627 mots



PACÉ

Les trois visages de la ville de demain évoqués

Mercredi soir, le plan local d'urbanisme intercommunal a été dévoilé, lors d'une réunion publique. Les élus ont donné leurs visions du futur, en dissipant quelques incompréhensions.

Le débat

À quoi ressemblera Pacé en 2030 ? Un mois après la balade exploratoire en bus du 28 octobre et le recueil des avis qui a suivi, les élus ont présenté à l'Escapade les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la commune : un exercice complexe pour tenter d'allier harmonieusement la construction de logements, le développement économique tout en préservant le cadre et la qualité de la de vie sur les quinze prochaines années.

L'OAP repose sur trois grands axes : une ville accueillante, une ville verte, une ville attractive. Le public venu nombreux a posé ses questions après la projection commentée par Paul Kerdraon, maire de Pacé.

« Une ville accueillante »

Comment répondre à la demande de logements ? La ville compte aujourd'hui 12 000 habitants. Jacques Aubert, adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable, précise que **« toutes les demandes d'accession sociale à la propriété ont été satisfaites. Priorité a été donnée aux habitants de Pacé (retraités ou jeunes ménages) selon leurs besoins et leur situation »**.

La loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) a été respectée pour tous.

Dans la salle, quelques inquiétudes ont été émises sur les équipements scolaires et sportifs. Elles ont été vite levées : **« les structures actuelles sont largement suffisantes. En cas de besoin, des terrains sont réservés pour en construire, sachant quand même, le coût très élevé qu'ils nécessitent »**.

« Une ville verte »

Comment pérenniser la qualité de vie ? Préserver la ruralité est l'objectif fondamental du plan. Pacé est une commune très vaste, la 2e en surface après Rennes, avec près de 40 exploitations agricoles de type professionnel. Conserver un poumon vert en centre-ville, et la ceinture verte de 5 km qui sépare des autres communes et de l'agglomération rennaise reste une priorité absolue.

« Il n'a jamais été question (et il ne le sera jamais) d'avoir un métro, un train, à Pacé… », répond Paul Kerdraon. D'ailleurs, Rennes métropole restera un archipel : espaces aérés et îlots verts. **« Pour la mobilité, la flexibilité s'impose : points de rencontre multimodal pour bus, cycles, piétons, et covoiturage. Toute une mentalité à changer pour les transports »**,ajoute-t-il.

Une nouvelle mentalité aussi sur l'entretien des espaces verts : pas de produits phytosanitaires, de l'écopaturage, un entretien réduit des cheminements : il est aujourd'hui admis de laisser faire la nature.

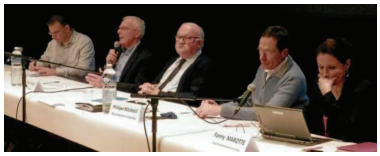
« Une ville attractive »

La conservation du patrimoine architectural, place de l'Église, les nouveaux commerces et services à An Diskuiz, ne soulèvèrent pas de questions, si ce n'est celle du stationnement… Philippe Rouault (adjoint chargé du développement économique et de la prospective) dissipe les inquiétudes. **« Nous ne voulons pas de zone totalement piétonne. La place de l'Église et An Diskuiz seront des zones de rencontre pour les piétons, cycles et voitures. Les parkings de la place Chateaubriand, d'An Diskuiz ont une capacité suffisante »**.

Et pour Paul Kerdraon : **« les commerces de bouche seront privilégiés. On refusera les agences de banques, d'assurances, d'immobilier »**. Au sud, on poursuit l'aménagement de Rive Ouest, à l'ouest, La Pie Neuve est bien placée au bord de la RN 12 pour accueillir les entreprises.

Une exposition

Qu'on se le dise : le Plui et les OAP seront exposés à la Galerie, Espace le Goffic, à partir du mercredi 6 décembre. ■



Beaucoup de questions ont été posées, mercredi soir, sur le développement urbain de Pacé. Des questions sur l'accès au logement, les déplacements, les équipements sportifs et scolaires, et une demande forte pour la préservation de la nature.

Tous droits réservés Ouest-France
f13075e071c05c0d702202386a09114a6257bc67d70b323f72e06a3

samedi 16 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
101 mots



PACÉ

Une exposition sur la future ZAC multisite

Le 29 novembre a eu lieu une réunion publique à l'Escapade, portant sur les futures orientations d'aménagements de la ville, qui seront intégrées au Plui en cours d'élaboration par Rennes Métropole et les communes, qui sera approuvé en 2019.

Parallèlement, la commune mène une concertation relative à la création de la future ZAC multisite. Une exposition est ainsi ouverte au public dans le hall de l'espace Le Goffic. Des panneaux présentent les études préalables aux secteurs qui seront urbanisés entre 2019 et 2030 environ.

Jusqu'au 19 janvier, espace Le Goffic, 6, avenue Charles-Le-Goffic. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
2a3a35867fd0350400110ac89e0bd1ab66b7356357903515f446aa6

vendredi 2 mars 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 14
340 mots



PACÉ

PLUi et Zac multisite au coeur des préoccupations

Lors du dernier conseil municipal, des sujets importants ont été discutés avec intensité, car ils décideront de l'environnement futur des habitants dans les vingt prochaines années.

Dynamiser les centres-bourgs

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de Rennes métropole veut dynamiser les centres-bourgs ; répondre aux besoins de services et de commerces ; favoriser les mobilités douces et limiter l'étalement urbain. Des échanges intéressants ont été remarqués lors du dernier conseil municipal concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

« Nous étions d'accord sur l'essentiel, à savoir les efforts de la commune pour limiter la consommation d'espaces agricoles, a précisé Philippe Rouault, adjoint en charge du développement économique et de la prospective. **Je souligne aussi que cette modération ne se limite pas au renouvellement urbain tel que projeté avec le réaménagement du centre-bourg. »**

Pour rappel, le potentiel urbanisable de la commune est de 110 ha. Cependant, le projet communal envisagé dans le cadre de l'élaboration du PLUi le met à 60 ha, plus 10 ha d'équipements publics.

Zac multisite Bourg-Clais- Touraudière

La concertation s'est déroulée du 15 juin 2016 au 19 janvier 2018, pendant plus de dix-huit mois. **« Pour résumer, nous avons organisé des visites sur le terrain, des réunions publiques, des ateliers de travail participatifs et une exposition au public en fin d'année 2017 et début 2018, dans le hall de l'espace Le Goffic, lieu très fréquenté par les Pacéens. Ce bilan apparaît comme positif. »**

Rive Ouest

« La commune a aussi souhaité que, sur la zone Rive Ouest, les programmes tertiaires comportent plusieurs étages à l'image du nouveau bâtiment d'A2COM (solutions informatiques et formation pour l'entreprise), a ajouté Philippe Rouault. **L'exemple du village des artisans, qui regroupe dans le même bâtiment une dizaine d'entreprises, permet d'avoir des bâtiments compacts et, par-là même, moins énergivores. De plus, cela permet de mutualiser le stationnement. »** ■



Le 6 décembre 2017, élus et Pacéens lors du lancement de l'exposition publique dans le hall de l'espace Le Goffic. Photo : Archives Ouest-France

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
1f38752a7df0520650280ac82c00712666376b6ee72839c8c600dae

PONT-PÉAN

lundi 3 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
257 mots



PONT-PÉAN

L'urbanisme sera à l'ordre du jour du conseil municipal

La séance publique du conseil municipal aura lieu mardi. L'urbanisme sera le sujet majeur.

Rennes métropole

Le premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) détermine le projet de développement du territoire jusqu'en 2035 pour positionner la capitale régionale comme métropole européenne. Ce schéma favorise la mise en réseau des communes de Rennes métropole. Les élus auront à débattre, sans vote, sur les orientations générales du projet d'aménagement et du développement durable.

Élection du 4^{e}adjoint

Cécile Gibbes a démissionné en juillet de sa fonction d'adjointe, mais conserve son mandat de conseillère municipale. L'élection du 4^{e}adjoint se déroulera lors d'un scrutin secret.

Projets urbains

Avant la création de la Zac Centre-Fontaine-Bétuaudais, un bilan de l'impact a été mis à disposition du public pendant un an. Les élus devront approuver ce bilan avant de créer cette nouvelle zone. Les travaux de voirie rue de Nantes, secteur Nord-Ouest et la requalification de la route de Laillé sur environ 8 500 m^{2}seront à l'ordre du jour.

Rapports annuels 2015

Depuis 2001, Rennes métropole possède la compétence d'élimination des déchets. Le rapport sur le prix et la qualité du service public sera présenté, tout comme le rapport d'activité du syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
A43C750475803907302A01C8B40D81126EB72665477936840280006D

jeudi 6 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
466 mots



PONT-PÉAN

Plan d'aménagement : les déplacements au coeur des débats

Le premier point à l'ordre du jour, et le plus longuement développé lors du conseil municipal de mardi soir, était le débatsur le Projet d'aménagement et de développement durable (PAAD), l'une des pièces constitutives du premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Celui-ci détermine le projet de développement du territoire jusqu'en 2035, pour positionner la capitale régionale comme métropole européenne. Ce schéma favorise la mise en réseau des communes de Rennes métropole. Les élus ont débattu, sans vote.

Jean-Luc Gaudin, le maire, a rappelé que le PADD n'était pas encore rédigé, mais avait déjà des orientations générales, qu'il a commentées.

Il a notamment insisté sur la nécessité d'offrir une mobilité variée et performante, car « **les déplacements sont l'essence de la vie. Il faut repenser tous les modes de déplacements** »

À cette remarque, les élus ont réagi. Agnès Guillet a commencé : « **À Pont-Péan, on n'a pas de train, pas de ligne de métro.** »

Pascal Coulon a renchéri :« **Toutes les lignesse limitent à l'intérieur de la rocade.**»

Jean-Luc Gaudin a répondu : « **La ligne B franchit la rocadeet pourra desservir jusqu'à Thorigné-Fouillard. D'autres expérimentations, sous régime dérogatoire, sont à l'étude avec des voies dédiées aux bus, aux heures de pointe, par exemple entre Pont-Péan et Rennes ou encore entre Saint-Malo et Rennes.** »

Le renforcement de la dynamique métropolitaine montre « **une volonté d'avoir une porte de visibilité de la Bretagne** »La métropole entreprenante doit « **favoriser l'emploi** ». Être accueillante et solidaire avec « **l'ambition de donner à chacun le choix de sa résidence** »signifierait aussi « **le loyer unique pour les familles démunies** »par solidarité, pour leur donner le choix de leur quartier.

Avec la mise en place d'une armature urbaine, « **quel est le rôle de chacune des communes sur le territoire ? Les plus grosses communes bénéficient d'équipements plus structurants mais elles se doivent aussi d'être plus accueillantes, d'avoir plus de logements** »

Jean-Luc Gaudin a fait remarquer que « **43 communes, ce sont 43 situations différentes, avec chacune leur mode de faire** »Pourtant, même dans les plus petites villes, « **la nature en ville est demandée** »Les parcs à proximité et les espaces verts sont « **des corridors écologiques** »qui doivent se maintenir. Pour la dynamique de transition et pour relever les défis énergétiques, il faut « **réfléchir à la filière bois sur la Bretagne** »,a souligné le maire. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
573845A27330510DE0190AB8EF0D31CF6AB7126EA7D43377785C326

samedi 18 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 19
143 mots



PONT-PÉAN

Ce samedi, une balade exploratoire dans les quartiers

Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses 43 communes. Ce PLUi fixera les orientations d'aménagements métropolitains sur la période 2020-2035. Avant la fin de l'année, chaque commune doit présenter à ses habitants la façon dont elle participera au projet global.

Ce samedi matin, la municipalité de Pont-Péan organise une balade exploratoire de deux heures dans les quartiers. Elle invite les habitants à découvrir ce que pourrait être le futur de la commune. À 10 h, départ de la balade devant la mairie.

Et mardi 21 novembre, à 20 h 30, à la salle du conseil, les élus recueilleront la parole et les avis des habitants sur le futur PLUi et sur ses projets urbains. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
2431253C7170DD04D05204B82A0EA12F6F371C6A97163E6F848A1A2

lundi 20 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 15
344 mots



PONT-PÉAN

À quoi ressemblera la commune en 2035 ?

La municipalité recueille les avis des Pont-Péannais sur l'évolution urbaine de leur commune. La balade exploratoire de samedi se prolonge par des ateliers ce mardi.

« Il faut que le développement de la commune corresponde à nos attentes », a expliqué, le maire Jean-Luc Gaudin, aux habitants présents à propos du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration.

Rennes métropole qui construit actuellement le futur Plui s'appuiera sur les quatre ambitions du projet de territoire de Rennes métropole tels que l'aménagement, les mobilités, le développement économique et l'habitat.

Une balade exploratoire

Avant la fin de l'année, chacune des 43 communes doit présenter à ses habitants comment elle s'inscrit dans ce projet. L'objectif du Plui est d'accueillir en organisant le développement urbain, améliorer le cadre de vie, protéger l'environnement naturel et agricole, préserver le patrimoine, fédérer et structurer le territoire communal par les équipements et mobilités. Le premier rendez-vous était samedi pour une balade exploratoire, le second aura lieu mardi soir.

Ainsi, **« cinq arrêts avec des questionnements** »ont été prévus au cours de la déambulation de deux heures. **« Sur quels secteurs est-il possible de densifier le centre-bourg ? Comment peut être imaginé l'aménagement de la route de Nantes, axe majeur de Pont-Péan ? Quelles sont les idées pour réaménager et améliorer l'entrée de la ville au niveau de la Fontaine Blanche ? Quel avenir pour les bâtiments importants de la ville, comme celui de la médiathèque ? Quel avenir pour le site de la Cimenterie au coeur de la commune ? »** Telles sont les questions qui ont été posées.

Les **« travaux de réflexion** »continueront en petits ateliers, mardi soir, pour **« envisager la commune à l'horizon 2035 »,**a expliqué le maire. Ces ateliers seront animés par ResPublica, société de conseil mandaté par Rennes métropole afin de partager le projet communal avec les habitants de manière participative et inclusive.

Mardi 21 novembre, à 20 h 30, salle du conseil, ateliers PLUI. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
0D3845167050570F40000B582E0B01C76307446357D33A046F27943

ROMILLÉ

mercredi 17 septembre 2014
Édition(s) : Rennes Nord, Rennes Ouest
Page 21
166 mots



ROMILLÉ

Avis d'enquête publique sur la commune

Par arrêté en date du 9 septembre 2014, le maire de la commune a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Couëts ».

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 15 jours, du lundi 29 septembre au jeudi 16 octobre inclus, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et les jeudis et samedis de 9 h à 12 h. Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Céline Ovide, technicienne, chargée du patrimoine à la mairie est désignée comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 29 septembre, de 9 h à 10 h et le jeudi 16 octobre, de 16 h à 17 h. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2014
9A39B50A7600EE03A0370F68320F91AF6B67076AF78C3C30DD843EC

lundi 6 octobre 2014
Édition(s) : Rennes Nord, Rennes Ouest
Page 18
117 mots



ROMILLÉ

Conseil municipal Lundi 6 octobre, 20 h 30, maison des associations. Principaux points à l'ordre

Conseil municipal

Lundi 6 octobre, 20 h 30, maison des associations. Principaux points à l'ordre du jour : prescription de la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ; convention avec l'association sportive de Romillé pour la mise en place de l'école multisports, saison 2014-2015 et avec les associations intervenant dans le cadre des ateliers périscolaires ; subvention aux associations suite à l'attribution de compensation de Rennes Métropole ; budget principal ; décision budgétaire modificative ; étude de faisabilité maison paramédicale ; fournitures de carports aux résidents du lotissement de la Cour-Chevé. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2014
3732852573400C0CB0CC01B8A402E1806D678D6B97F43C4BEC74AF9

jeudi 22 janvier 2015
Édition(s) : Rennes Ouest, Rennes Nord
Page 18
426 mots



ROMILLÉ

Voeux 2015 : de nombreux projets pour les années à venir

La cérémonie des voeux ce samedi, a commencé par une minute de silence,**« pour rendre hommage aux journalistes qui défendent chaque jour la liberté d'expression, symbole de notre démocratie,**a déclaré la maire, Marie-Hélène Daucé. **Nous pensons aux victimes des attentats et nous y associons les policiers, qui ont payé un lourd tribut pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes très attachés, solidarité, fraternité et respect de chacun. »**

Après avoir présenté ses voeux à la population, Marie-Hélène Daucé s'est exprimée sur le départ de deux conseillers pour **« saluer l'action et remercier Martine Lefrileux et Cyril Gehl qui, pour des raisons professionnelles et de santé, ont été contraints d'abandonner l'équipe. Ils sont remplacés par Alexis Decommunier et David Hellec. Notre équipe est en place pour assurer la bonne marche de la commune, réaliser travaux et équipements nécessaires pour améliorer le présent et prévoir l'avenir. Humanisme, écoute, tolérance et solidarité sont les fondements de notre action ».**

Des projets à venir

Révision du Plan d'occupation des sols et élaboration d'un Plan local d'urbanisme, outil stratégique et opérationnel pour les quinze années à venir, afin d'élaborer une stratégie de développement de la commune. Il nécessite de nombreuses réunions, l'information et la participation du public ; l'extension du cimetière ; l'extension et la rénovation de la mairie ; l'extension du collège et la réflexion globale sur les besoins en équipements sportifs.

La municipalité impulse aussi le projet de maison paramédicale pour apporter un meilleur confort aux usagers et aux professionnels.

Enfin, un mot sur Rennes métropole, à laquelle Romillé est rattachée depuis un an **: « Ce n'était pas notre choix d'intercommunalité. Avec la métropolisation au 1er janvier, nous avons perdu des compétences, voirie, éclairage public, eau et assainissement, urbanisme et planification. La question se pose maintenant de quitter Rennes métropole, mais avant toute décision nous consulterons la population par la voie du referendum. »**

Les médailles du travail ont ensuite été remises à Marcel Decommunier, Daniel Denais, Yvon Monnerais et Yannick Poulnais (grand or) ; Rémi Faillé, Rémy Gaillard et Solange Demay (or) ; Gérard Lochet, Emmanuel Quenouillère, Danièle Collet et Xavier Trinquard (vermeil) ; Marie-Thérèse Argentais, Nathalie Rouillon et André Denais (argent). ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2015
413D554C7D90EF0FF0C601D82209216F65F7616E1789330D985AC51

vendredi 27 novembre 2015
Édition(s) : Rennes Nord, Rennes Ouest
Page 21
117 mots



ROMILLÉ

Conseil municipal, lundi 30 novembre, à 20 h 30 Lundi 30 novembre, 20 h 30, maison des associatio

Conseil municipal, lundi 30 novembre, à 20 h 30

Lundi 30 novembre, 20 h 30, maison des associations. Élaboration du PLU : restitution des diagnostics réalisés dans les domaines suivants : cadrage socio démographique et habitat ; équipements ; renouvellement urbain ; déplacements. Avis du conseil municipal sur le nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale (intégration de Mouazé dans Rennes Métropole). Budget principal. Décision modificative nÄ 3. Fonctionnement et tarification des temps d'activités périscolaires (TAP). Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural au lieu-dit « La Ville Mahé ». ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
1138E50575F0E90CD09C0308560EF1306C77DF6FE7F63018F63BAA1

vendredi 11 décembre 2015
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 24
124 mots



ROMILLÉ

Conseil municipal Lundi 14 décembre, 20 h 30, maison des associations. Élaboration du Plu : resti

Conseil municipal

Lundi 14 décembre, 20 h 30, maison des associations. Élaboration du Plu : restitution des diagnostics réalisés dans les domaines suivants : économie, agriculture, environnement. Avis sur une proposition d'achat du bâtiment situé 2 rue de la Libération à Bécherel. Modification du tableau des effectifs communaux : création d'emplois suite à avancements de grade ; vote des tarifs communaux 2016 ; tarifs de location des salles de la Maison des Associations pour 2017 ; tarifs de location de la salle du Pré Vert pour 2017 ; détachement de deux terrains à bâtir lieu-dit le Bignon - Vente des lots - Programme immobilier « Le Presbytère ». ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
CA3705BF7A309304C0C70088A909B1DF61F7ED6BA7583BFF8D98019

mercredi 2 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 13
97 mots



ROMILLÉ

Conseil municipal Débat sur les orientations du Plui ; attributions de compensation définitives a

Conseil municipal

Débat sur les orientations du Plui ; attributions de compensation définitives aux communes suite au passage de Rennes Métropole en Métropole ; convention Arc-en-Ciel, commune ; tableau des effectifs, avancements de grade ; construction d'une salle des sports multisports (pour le tennis et les activités douces), approbation du programme de l'opération ; adhésion à la charte d'entretien des espaces communaux du Syndicat du Meu.

Vendredi 4 novembre, 20 h 30, maison des associations. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
6D3EC59471D0910620530918E702815C68E72665F77B3ABC596D64B

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 7 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
395 mots



CHANTEPIE

Le Plan local d'urbanisme devient intercommunal

Une partie du conseil municipal de lundi a été consacrée à un débat sans vote concernant les orientations contenues dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Depuis le conseil métropolitain du 9 juillet 2015, Rennes métropole a décidé d'élaborer un premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 43 communes de son territoire et le PADD en est l'élément constitutif : il exprime les objectifs de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Le maire, Grégoire Le Blond, a explicité les trois axes du PADD : renforcer la dynamique métropolitaine, mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité et proximité, inscrire la métropole dans une dynamique de transition.

Il a rappelé des projets qui, à Chantepie, s'inscrivent dans ce cadre : développement du secteur des Loges-Logettes dans la perspective d'un habitant pour un emploi, création d'un groupe scolaire au Bocage citadin, nouvelles circulations de bus, développement des commerces de proximité avec maintien de l'Intermarché au centre-ville, créations de résidences seniors.

« **P**réserver l'identité de la commune »

Puis le débat proprement dit a commencé. Catherine Le Borgne (majorité) s'est inquiétée du style utilisé dans le document fourni par Rennes métropole**« qui laisse rêveur, on a l'impression d'un remplissage qui vend de l'illusion. Les attentes des habitants ont-elles été vraiment prises en compte ? »« PADD et PLUi constituent une avancée,** a répondu Grégoire Le Blond, **car certaines communes n'ont pas encore de PLU, mais il est vrai que le langage employé est très technique. »**

Thierry Krieger (majorité) craint que **« ce qui faisait le fonds de Chantepie et son histoire disparaisse, il faut préserver l'identité de la commune. »**Pour Grégoire Le Blond, **« le PADD permettra justement de définir les orientations particulières à chaque commune. »**

Gilles Dreuslin (opposition) reconnaît dans le PADD **« une volonté d'associer les habitants, de faire mieux notamment dans l'accueil des nouveaux arrivants. À nous de travailler sur nos projets propres et ceux qui impliquent nos voisins. »**

Les prochaines étapes seront constituées d'un séminaire d'élus le 13 décembre, puis en 2017 et 2018 de débats en conseil métropolitain et de concertations sur les projets des 43 communes de Rennes métropole. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
D930456B7750890BA0AD0568420501556B97266227F8359FB0CE1B9

SAINT-ARMEL

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 9 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
431 mots



SAINT-ARMEL

L'avenir de la commune en débat au conseil

Les élus ont planché, lundi, sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable. Il fixe les objectifs de la commune pour une durée de quinze ans.

Projet d'aménagement et de développement durable

Le conseil de lundi a débuté par une présentation des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), clé de voûte du premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). **« Un projet commun de territoire pour une durée de quinze ans »**, explique Hervé Letort, maire de Saint-Erblon et vice-président de Rennes métropole.

Il comprend plusieurs documents, dont le PADD. Celui-ci entrera en vigueur en 2019. **« On entre dans une phase de concertation par secteur avec les habitants. »**

Pour le secteur dont dépend la commune, elle se déroulera à la mairie de Vern-sur-Seiche, mardi 15 novembre, à 20 h 30. Dans les orientations proposées, tout y est : accueil des nouveaux habitants, transition énergétique, écologique, nuisances, mobilités décarbonnées, matériaux bio-sourcés, offres alternatives à la voiture.

«Je crains que le PADD ne soitqu'une liste de bonnes intentions », coupe Laurent Neker, conseiller municipal.**Il y a des décalages entre ces orientations et la réalité du moment »,** poursuit-il en citant, en autres, les déboires de la ligne TER.

Hervé Letort se veut rassurant : **« Le PADD définit des enjeux. Leur traduction en actions, c'est notre boulot à tous. »**

Le maire conclut les débats : **« Le PLUi est l'occasion de demander un échangeur complet sur la quatre voies et nous avons 5 ha disponibles pour amener des entreprises chez nous afin de construire une zone d'intérêt économique communautaire avec Vern. »**

Transfert de la voirie

Le conseil a approuvé le transfert de la voirie (chaussée, trottoirs, éclairage public, etc.) à la Métropole à compter du 1er janvier 2017, sans transfert d'agents, ni compensation financière.

Les demandes d'intervention des habitants sont à adresser à la mairie et seront traitées par la plateforme métropolitaine de Saint-Erblon.

Il a ensuite émis un avis favorable sur les montants de l'attribution de compensation métropolitaine. Elle s'élèvera, pour 2017, à 69 734 EUR au lieu de 50 104 EUR. **« La différence vient de l'annulation du transfert des salaires des services techniques correspondant au transfert de la voirie »**, précise le maire.

Réfection des trottoirs

La commission urbanisme a proposé la réfection des trottoirs les plus abîmés. Elle pourrait débuter par la rue Louis-Bourdon.

Le conseil a voté le lancement des consultations d'entreprises. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
1A3FD50B7A806E0E30240378E50CC1376377A966870D3BB24BB9B88

vendredi 16 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
443 mots



SAINT-ARMEL

Conseil municipal : les tarifs publics inchangés

Tarifs publics 2017

Le conseil a approuvé les propositions de la commission finances de ne pas augmenter les tarifs publics pour 2017. Toutefois, la location de la salle multiculturelle, le week-end, ne comprendra plus la sono qui deviendra une option à 50 EUR. Exceptionnellement, elle pourra être louée à partir du vendredi à 16 h (option à 50 EUR) au lieu du samedi à 9 h.

Projet d'aménagement et de développement durable

Suite à la présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), au conseil du 7 novembre, (*Ouest-France*du 9 novembre), Henri Barré a demandé, à ce que la proposition qu'il avait faite en séance, pour désengorger les accès à Rennes, soit prise en compte dans le compte rendu qui sera transmis à la Métropole, **« l'étude d'un système de télécabines moins polluant et moins coûteux que d'autres moyens de transport. »** Le conseil a approuvé.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Nouvel aménageur ZAC des Boschaux

Le contrat d'aménagement de la Sadiv, arrivé à terme en mars 2015, n'a pas été renouvelé. La commune avait repris en régie temporairement l'aménagement. Le conseil a autorisé le maire à lancer une procédure de consultation d'aménageurs. Elle a ensuite désigné les membres de la commission présidée par le maire (Catherine Deschamps, André Étiennoul, Patrick Plays et Gilles Simon), qui sera chargée d'examiner les propositions et d'émettre un avis au vu du cahier des charges.

Modificatif PLU

Le conseil a approuvé un projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du 3 février 2014. **« Plusieurs erreurs se sont glissées à l'intérieur des textes posant des ambiguïtés sur l'attribution de certains permis. Ce n'est donc qu'une remise en conformité de notre PLU »**, justifie le maire, Pierrick Houssel.

Régime d'astreinte du service technique

Le conseil a accepté la mise en place d'un régime d'astreinte à domicile occasionnel (événement climatique, manifestation publique, etc.) le week-end pour les agents du service technique (ST). L'indemnité correspondante est fixée à 109,28 EUR.

Aménagement de la rue du Val

Les devis s'élèvent à 326 833 EUR alors que l'estimation initiale s'élevait à 295 833 EUR HT. Le conseil a donc voté un avenant de 1 925 EUR HT au maître d'oeuvre, Bouvier environnement. **« C'est un pourcentage sur le montant des travaux »**, justifie André Étiennoul, adjoint à l'urbanisme. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
8933D55372F0FE02602E07D8090F718662F72B6907323CF5CF71B65

mercredi 8 novembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
41 mots



PLUi - Présentation du projet communal Réunion publique. Organisateur : Commune de Saint-Armel.

PLUi - Présentation du projet communal

Réunion publique. Organisateur : Commune de Saint-Armel.

Jeudi 9 novembre, 19 h, Espace Arzhel, 10, rue de Rennes. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
073535D27140F80490950018E601A1806227686C77843DAC308DDAC

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 14 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
447 mots



SAINT-ARMEL

Zones humides : l'inventaire suscite des inquiétudes

Elles occupent 8,2 % de la surface communale. Les agriculteurs craignent qu'on les oblige, plus tard, à les transformer en prairies.

Au conseil de lundi, les élus ont validé l'inventaire des zones humides par le Syndicat intercommunal du bassin-versant de la Seiche, en concertation avec la commune et les agriculteurs. Il sera annexé au Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui).

Il a pour finalité la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Les experts en ont recensé 64,7 ha, soit 8,2 % de la surface communale. **« C'est le chiffre le plus élevé du secteur. Vern n'en a que 2,8 % »,** souligne le conseiller municipal et agriculteur, Armel Panaget.

Les agriculteurs, qui en possèdent près de 90 %, sont inquiets : **« Aujourd'hui, nous pouvons encore les cultiver mais sans remblayer ou faire de drainage. Notre crainte est que l'on nous oblige, dans quelques années, à les transformer en prairies. »**

Dispositif d'achat groupé

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour adhérer au dispositif d'achats centralisés Regate, union des centrales d'achats de Rennes et de la métropole.

« Actuellement, on peut profiter des marchés de fournitures administratives, de la vaisselle et matériels jetables et, prochainement, de ceux des fournitures scolaires, vêtements de travail, petit électroménager, produits et matériel d'entretien », indique Mathilde Foulon, directrice générale des services.

« Est-on certain d'amortir le coût annuel de l'adhésion qui s'élève à 450 € ? », ont demandé des élus. **« Rien qu'avec l'économie des coûts de personnel pour la passation de marchés publics, ce sera vite amorti »,** rassure Patrick Plays,adjoint au maire chargé des finances. **« Et nous aurons les prix de la Ville de Rennes, même pour de petites commandes »,** complète le maire, Pierric Houssel.

Le dispositif Régate organise également des formations et apporte son expertise aux communes qui ont besoin de passer des marchés spécifiques et, si besoin, gère la procédure.

Les élus ont voté les tarifs publics 2018 (hors cantine, garderie, enfance jeunesse votés en juin 2017). Ils sont inchangés. L'adjoint aux finances s'est réjoui du succès des locations de l'Arzhel à titre privé.

Le conseil a donné son accord pour équiper l'école d'un vidéoprojecteur supplémentaire et de remplacer le serveur devenu obsolète. **« On a pour objectif d'équiper chaque classe »,** souligne Patrick Plays. La facture s'élève à 10 560 € HT. Le conseil a demandé une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. ■



La commune comporte 8,2 % de zones humides. Elles réduisent le nombre de parcelles constructibles comme ici, dans la ZAC des Boschaux. Les agriculteurs peuvent encore les cultiver sans, toutefois, être autorisés à les remblayer. Photo : Ouest-France

Tous droits réservés Ouest-France
9631e50f7a80b90970ea06d8c70101c46347eb66a7ba3ebba6084ea

SAINT-ERBLON

lundi 5 juin 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 15
370 mots



SAINT-ERBLON

Une balade pour s'approprier l'urbanisme communal

La commune d'ici à 2035

Rennes métropole construit actuellement le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses quarante-trois communes. Ce PLUi fixera les orientations d'aménagements métropolitains sur la période 2020-2035.

D'ici à la fin de l'année, chaque commune a l'obligation de présenter à ses habitants la façon dont elle participera au projet global. À chaque conseil municipal, donc, de trouver la formule pour informer sa population.

Une balade urbaine, d'abord

À Saint-Erblon, les élus vont « **essuyer les plâtres** » pour la Métropole en proposant « **une communication en deux temps** », retiennent Hervé Letort, le maire, et Dominique Mouillard, l'adjointe à la prospective et au développement durable. Avec deux rendez-vous, dont l'un est plutôt assez original : ainsi, une balade urbaine(samedi 10 juin) précédera une plus classique réunion publique (jeudi 15 juin).

Cinquante ans de choix d'urbanisme

Aux près 2 900 Saint-Erblonnais, le conseil municipal propose donc, le samedi matin, « **une promenade commentée sur cinquante ans d'histoire de la commune** ».Deux heures de déambulation, dans les quartiers, pour « **faire comprendre les différents choix d'urbanisme au fil des années** ». Il s'agit, pour les élus, d'aider les habitants « **à faire une lecture de nos paysages urbains** », complète Hervé Letort.

Un tiers de renouvellement urbain

Savoir d'où l'on vient pour voir où l'on va… Cette balade urbaine sera « **une bonne introduction à la réunion publique** » du jeudi suivant, ajoute Hervé Letort. Une réunion qui sera, elle, tournée vers l'avenir. À l'ordre du jour, un échange sur « **le PLUi, ses enjeux** » et « **comment on va le traduire pour le futur de notre commune jusqu'en 2035,** poursuit le maire. **Nous prévoyons un tiers de renouvellement urbain pour développer la commune tout en économisant les surfaces agricoles** ».

Samedi 10 juin, à 10 h, départ de la balade urbaine (rendez-vous place de la Mairie). **Jeudi 15juin,**à 20 h, salle Du Guesclin, réunion publique d'information. Balade et réunion ouvertes à tous les habitants. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2017
343465BD73C0980DE0670608100361AC67C73F6417793B7F41507CA

SAINT-GILLES

samedi 14 avril 2018
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 20
321 mots



SAINT-GILLES

Une balade citoyenne pour expliquer l'urbanisation

En 2020, le Plan local d'urbanisme sera remplacé par un Plan local intercommunal. Les élus invitent les habitants à une balade.

Entretien

Philippe Thébault,

maire

Pourquoi créer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

La création d'un PLUI à l'échelle de la métropole permet d'avoir une même lecture pour l'ensemble des 43 communes. Dans ce nouveau document on retrouvera bien sur les spécificités de chaque commune.

Le PLUi est un document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal. Les grandes orientations d'aménagement et de programmation, déclinées à partir d'un projet intégrant des objectifs de développement durable, sont traduites en zonages (urbain, à urbaniser, agricole, naturel) et en documents graphiques et réglementaires définissant l'ensemble des critères de constructibilité (hauteurs, superficies, etc...).

Quelle est cette balade urbaine que vous proposez avec Rennes métropole ?

Lors de cette balade dans les rues du centre-bourg, les questionnements des habitants peuvent nourrir notre réflexion. Cela nous permet d'expliquer de façon théorique aux uns et aux autres les orientations du PLUi et de l'expliquer concrètement sur le terrain.

Les principaux axes sont le déplacement entre les quartiers par exemple, le nombre de logements sur la future ZAC, comment créer un lien entre ces quartiers. Les voies d'accès, les voiries, la vie des quartiers etc.

Il est important de discuter avec nos concitoyens avant de proposer des changements importants.

Quels sont les grands projets concernés par ce changement ?

Il nous faudra définir ce que sera la prochaine ZAC en termes d'habitat. Comment les intégrer en tenant compte de l'environnement. Définir quels seront les besoins en équipements publics. Comment accueillir la nouvelle population. Travailler autour des besoins pour la petite enfance. Cela passe aussi par le développement économique.

Samedi 14 avril, à 10 h, départ de la balade urbaine, rendez-vous à la mairie. ■



Philippe Thébault, maire de la commune, souhaite expliquer le projet du nouveau document d'urbanisme via une balade citoyenne.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
593c65307390ad04d0a30808eb03b1cd6ea7186317563e018fe3e22

SAINT-GRÉGOIRE

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 24 mars 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 18
344 mots



SAINT-GRÉGOIRE

Densifier oui, mais certainement pas n'importe comment

Le bruit court, un immeuble pourrait se construire sur une parcelle, entre les rues Joseph-Grandmoulin et Alphonse-Milon. Pierre Breteau, maire, se montre rassurant.

Inquiets du devenir de la parcelle de terrain entre la rue Alphonse-Milon et la rue Joseph-Grandmoulin, les riverains ont profité du conseil municipal, lundi soir, pour tenter d'en savoir plus.**« Oui, j'ai été récemment sollicité par un groupe immobilier, pour un projet portant sur la totalité de la parcelle »,**répond le maire. Et oui, le Plan local d'urbanisme (Plu) permet bien de réaliser, à cet endroit, **« des collectifs à R+4 »,**poursuit Pierre Breteau.

« Des bruits, mais pas d'information »

Mais à ce jour,**« il n'y a aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ni de permis de construire accordé »,**rassure le maire, évoquant **« des bruits, mais pas d'information ».**Et qui a deux moyens d'action,**« préempter, mais à ce jour nous ne connaissons pas le montant, ou refuser le permis de construire ».**

Pour le maire, le Plu, en 2004, a été **« mal ficelé à cet endroit et nous n'avons pas modifié le classement de ces parcelles ».**Mais dans le même temps,**« ce secteur fait l'objet d'une servitude dans le cadre du projet centre-ville. Nous serons donc en capacité de refuser le permis de construire, le temps de l'étude terminé ».** De plus, **« Rennes métropole vient de prescrire la révision du Plu dans le cadre de l'instauration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), nous comptons nous appuyer là-dessus pour refuser ce permis de construire ».**

La mairie a **« d'ores et déjà clairement indiqué au promoteur qu'un projet de cette nature-un immeuble de quinze logements-ne semblait pas compatible avec cette parcelle ».**

Penser pour autant **« que la parcelle est gelée *ad vitam aeternam,* évidemment non »,** tempère le maire. Mais **« la hauteur et les usages devront être compatibles. Ce secteur n'a pas vocation à connaître une densification massive ».**Enfin, conclut Pierre Breteau, **« il y a actuellement une pression foncière sur cette ville, plus forte qu'elle n'a jamais été ».** ■

par Brigitte Saverat-Guillard.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
153CB53777400604507F0D08E60861F563E7076727113ABB000825B

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 18 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Nord
Page 20
618 mots



SAINT-GRÉGOIRE

La ville n'en peut plus de ses embouteillages

Les Grégoriens en ont ras le bol de rester des heures dans les bouchons, leurs élus aussi. Une situation aggravée par les travaux en cours et qui a inquiété le conseil, mercredi soir.

« Le 2novembre, vous savez combien de temps il m'a fallu, pour aller des premiers feux au rond-point de Leclerc? » Une élue se risque: **« Trois quarts d'heure? »**

« Une heure »dans les bouchons pour quelques centaines de mètres en voiture,**« en plein après-midi »**,c'est le quotidien de nombreux Grégoriens. Une problématique qui s'est invitée à deux reprises lors du conseil municipal, mercredi.

Par l'intervention d'un habitant, mais aussi lorsque les élus ont débattu du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un document du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) métropolitain.

« Les capacités de la métropole à se rendre accessible ne sont pas assez travaillées,juge Éric du Mottay, adjoint. **Cela va bien au-delà des transports en commun ou de la voiture solo, mais passe bien par de nouvelles infrastructures »,**poursuit l'élu, rejoint par Jean-Yves Guyot, adjoint aux déplacements.

Lui aurait bien vu**« un plan d'action de déplacement durable. Les projets autour de la RD 29 ont été abandonnés, cela nous aurait fait une deuxième ceinture ».**

Trop tard ? **« L'urbanisation actuelle empêche tout projet. Et nous avons raté la deuxième ligne de métro, qui disposera elle aussi de parkings intra-rocade. »**

Jean-Yves Guyot ne cache pas son amertume. **« On a sacrifié la possibilité de disposer du plus grand échangeur routier. On n'a plus aujourd'hui de solutions pour de nouvelles portes d'entrée ni de sortie sur le nord de l'agglomération. »**

Résultat, **« une congestion totale du trafic ».** D'ailleurs**« on ne circule tellement plus, qu'il y a eu un moment où certains arrêts de bus n'ont plus été desservis »,**déplore Jean-Yves Guyot.

20 km de voitures

Une situation compliquée encore par plusieurs chantiers: les travaux au rond-point de Géant, ceux de Maison-Blanche et le chantier de la rue de Rennes, à Betton.

De toute façon, **« il ne s'agit pas de tenir un discours qui opposerait les modes de transport,**poursuit Pierre Breteau. **Maissi le système est embolisé, il l'est pour tout le monde, y compris les transports en commun ».**

Le maire déplore **« que l'on ne les ait pas fait sortir à l'extérieur de la rocade, suffisamment loin pour y capter les voyageurs ».** Et refuse de porter la responsabilité de l'encombrement Alphasis-Edonia: **« Excepté pour la BPO, qui a permis de décongestionner les entrées. Les permis d'aménager étaient délivrés avant mon arrivée. »**

Des mesures ont été faites, **« le midi, alors qu'il y a autant de véhicules à entrer et sortir de la zone, la circulation reste à peu près fluide. Le problème ne vient donc pas de nos infrastructures, mais de celles vers lesquelles nous allons. Le maire peut faire tous les aménagements qu'il veut, se donner bonne conscience, cela ne fera que déplacer le problème et non le résoudre ».**

Plutôt pessimiste pour les évolutions à venir, Pierre Breteau s'est livré à un petit calcul. **«Chaque année, la métropole souhaite la construction de 4 000 logements et de plusieurs dizaines de milliers de m^2de bureaux. »**Parti sur la base d'une voiture par logement, **« il y en a plus dans les faits »**et imaginant que tous ces véhicules se retrouveraient au même moment sur la rocade, **« ce qui est bien sûr impossible, cela ferait 20 km supplémentaires de voitures. Chaque année… »**

(À suivre) ■

par Brigitte Saverat-Guillard.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
FF3DD5457050CB0F90E20D184F0011776C676F6447773F0F3ABADDD

samedi 28 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Nord
Page 19
517 mots



SAINT-GRÉGOIRE

Entretien Où en est le dossier de La Forge ? On arrive à un moment crucial. Après plus de six mo

Entretien

Où en est le dossier de La Forge ?

On arrive à un moment crucial. Après plus de six mois de concertation, il faut choisir le projet que l'on va retenir. Cet îlot, en plein centre-ville, tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait que cela change, que c'était vieillot. Mais de là à savoir ce qu'il fallait faire, il y avait un grand pas. En mettant trois bureaux d'études en concurrence, je trouve qu'on a enclenché un dialogue très constructif. Les élus et les habitants donnaient leurs priorités, par exemple, pouvoir se garer pour faire ses courses ou venir à vélo. Les architectes montraient ce que chaque situation impliquait sur l'urbanisme. Ces échanges ont permis de mieux se comprendre les uns les autres et d'ajuster les copies.

Pourquoi les trois projets sont toujours en lice ?

Chaque équipe nous présente un projet très intéressant, qui colle bien aux attentes. Chacun a sa démarche, son idée donc c'était important de les porter jusqu'au bout. Maintenant, avec les élus municipaux, on doit trancher. On va choisir d'ici fin décembre, début janvier car on a redemandé une petite étude complémentaire sur la circulation.

Les habitants n'auraient pas pu voter ?

On y a sérieusement pensé. C'est vrai que beaucoup d'habitants se sont impliqués dans la consultation. Ils ont suivi toute la réflexion sur l'urbanisme. S'il avait fallu présenter les trois projets à toute la population, elle n'aurait pas eu tous les éléments en main pour juger. Spontanément, quand on regarde une esquisse d'architecte, on le trouve beau ou pas. L'esthétisme prend le dessus alors qu'il faut aller au-delà pour bien choisir.

L'avenir de La Forge, c'est aussi la Zac multisites ?

On continue d'avancer sur la zone d'aménagement concertée (Zac) dans la continuité du quartier du Champ Daguet. La prochaine tranche sera l'urbanisation du côté de la Route du Bout-du-monde, mais la configuration générale doit s'inscrire dans le Plan local d'urbanisme intercommunal. On doit rendre nos orientations Plui pour la fin décembre. Tout va s'emboîter en même temps.

La circulation reste un point névralgique ?

Comme dans Rennes et d'autres communes de la métropole, la circulation est soutenue à certaines heures. Avec la création de tous ces nouveaux logements, l'arrivée d'entreprises, c'est évident qu'il faut réfléchir dès maintenant aux flux que cela va générer et comment les orchestrer au mieux. Une étude, présentée en réunion publique fin septembre, nous a donné des chiffres précis et des éléments importants pour tous les projets en cours dans la ville. C'est une excellente base pour avancer (*Lire ci-contre*). ■

Recueilli par Karin CHERLONEIX.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017

9A3F25B37F70930420730A38ED0671B26707196237B2323B2B434AE

SAINT-JACQUES DE LA LANDE

ouest france INTERNET

lundi 1er juin 2015
483 mots

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Une balade en bus sur les projets d'urbanisme, samedi 6 juin

Arrivée du métro, construction de logements, sécurisation de carrefours… Samedi, la nouvelle équipe d'urbanistes et de paysagistes présentera sa vision de l'avenir de la commune.

La mairie invite les habitants à une matinée d'information et d'échanges sur le projet de territoire de Saint-Jacques, samedi matin 6 juin.

« La nouvelle équipe d'urbanistes et de paysagistes, autour d'Anne-Mie Depuydt, présentera son regard et son analyse sur la commune après un an de travail », annonce Fernand Etiemble, adjoint à la prospective urbaine et à l'environnement. **« Après une présentation générale, un tour en bus permettra de visualiser les sites stratégiques. Puis un temps d'échange sera proposé autour d'une exposition, de maquettes et d'un buffet»,** précise Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme

Un projet global sur quinze ans

Après deux années de concertation et de dialogue, le projet « Notre ville demain » a été présenté en 2013. Sur le plan du territoire, deux grands axes ont été retenus : le premier, nord-sud, autour de la route de Redon et de la liaison entre les trois grands quartiers de Saint-Jacques, et le deuxième, est-ouest, plus champêtre, avec des hameaux depuis la Teillais jusqu'à la vallée de la Vilaine.

« L'achèvement de l'îlot nouvelle mairie verra la construction d'une cinquantaine de logements en face de l'Epi, d'ici trois ans. L'arrivée du métro, en 2019, va impacter directement la circulation à la Courrouze et la sortie de la rocade. Enfin, des aménagements de la route de Redon, pour diminuer le trafic et sécuriser les carrefours de la Gaité et de la Morinais, sont à l'étude avec les différents partenaires concernés, État et Département », détaille Marie Ducamin

Les potentiels à long terme du territoire

« Une nouvelle page, moins constructive, s'ouvre après l'extension urbaine de la Morinais, débutée il y a vingt-cinq ans. L'évolution du quartier du Pigeon-Blanc montre, par exemple, que la ville évolue et qu'elle se reconstruit sur elle-même. Pour conforter les espaces naturels, des connexions douces, vélo et pédestres sont à envisager avec la vallée de la Vilaine, de la Gautrais jusqu'au golf et le long du Reynel, petit affluent qui sépare Bruz de Saint-Jacques. Le parc, classé milieu naturel et d'intérêt écologique, est un élément central de cette volonté de préserver des zones vertes », ajoute Fernand Etiemble.

Samedi 6 juin, à 9 h 30, projet d'urbanisme et du territoire, à l'Epi Condorcet. Inscriptions au 02 99 29 75 47 ou sur cabinetdumaire@st-jacques.fr ou sur www.st-jacques.fr ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015
C63EF59672108B0090CB0C18EF03E12B6917486E57DB38E0202FD0C

ouest france INTERNET

vendredi 26 juin 2015
429 mots

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Les usagers du vélo ont rencontré des élus municipaux

Dix cyclistes quotidiens ont assisté mardi à la réunion annuelle de la mairie sur les usagers du vélo à Saint-Jacques.**« La Ville souhaite faciliter et développer les modes doux de transport, comme le vélo,** explique Daniel Salmon, adjoint aux transports. **Il est donc important de connaître votre ressenti et vos attentes, pour les aménagements réalisés et aussi sur les difficultés rencontrées ».**

Bruno Hédan, de l'aménagement urbain, a ensuite présenté les réalisations faites dans la commune depuis la précédente réunion du 2 juillet 2014. **« Le Dalot du Blosne a été sécurisé. Plusieurs secteurs ont été aménagés et sécurisés en parcours cyclable, comme la rue Frédéric-Benoit, la rue de Nantes, les liaisons Martinière et Halte SNCF sur la zone de Mivoie 2, avec un feu dit récompense, qui passe au vert si on reste à 50 km/h. ».**

Les nouvelles limitations de vitesse concernent : le Pigeon blanc en zone 30 et 20, toute la Morinais en zone 30, la rue Frédéric Benoit et certains secteurs d'André Léo à 50. À certains carrefours des tourne -à -droite ont été installés. Enfin, le garage à vélo du terminus de la ligne 6, très peu utilisé, sera déplacé à la halte ferroviaire qui demande plus de places.

« Certains secteurs cyclables sont actuellement peu satisfaisants, en terme de fluidité et surtout de sécurité. C'est le cas en particulier du boulevard Mermoz et de l'avenue Roger-Dodin. Car nous sommes en situation transitoire », reconnaît Daniel Salmon. **« Le passage à la métropole en 2017 de toute la voirie permettra de trouver des solutions globales et l'achèvement du métro en 2019 conduira aussi à une révision complète de la circulation autour des échangeurs de la Courrouze et des ronds-points de Castorama et de la Gaité. »**

Plusieurs schémas sont à l'étude et concernent aussi le projet général de territoire. Par exemple, un élargissement du passage actuel sous la rocade qui permettrait de créer une piste cyclable plus sécurisée.

Les questions ont porté tout d'abord sur la sécurité, particulièrement aux carrefours et ronds-points, sur la signalisation, les revêtements des pistes cyclables.

Les ruptures de liaison sont pénalisantes pour les cyclistes au quotidien. Les participants ont aussi souligné les améliorations apportées sur certains secteurs. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015
7337252D7A00C60240620FD8700631BC61E70069B7E932DFF66EE9C

jeudi 2 juillet 2015
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
143 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Conseil municipal : ordre du jour du lundi 6 juillet Lundi 6 juillet, 19 h, mairie, 11, rue des 2

Conseil municipal : ordre du jour du lundi 6 juillet

Lundi 6 juillet, 19 h, mairie, 11, rue des 25 Fusillés. Attribution marché. Marché de maintenance sur le réseau d'éclairage public : possibilité de recours aux budgets de ZAC. Rapport annuel de la commission d'accessibilité et agenda d'accessibilité programmée. Échange foncier entre la Ville et l'association diocésaine. Avis sur la rétrocession de l'allée Peyo. Révision du PLU de Saint-Jacques : avis sur la poursuite de la procédure par Rennes Métropole. Ouverture du relais assistants maternels. Subventions projets Jacques Pote. Montants irrécouvrables régie Cité services. Rapport d'activité DSP ALSH. Tarifs périscolaires et décisions. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
743C85817E90170310250A28D502312868D7B864578D32E5F2D3928

ouest france INTERNET

mercredi 8 juillet 2015
416 mots

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

« Nous devons tenir compte des attentes des habitants »

Après la présentation des résultats de l'enquête de TMO Région sur la ville (lire ci-dessous), le maire Emmanuel Couet a rappelé, lundi soir, lors du conseil municipal, que **« la restitution complète de ce sondage répond à une exigence de transparence. Le taux de satisfaction reste élevé sur les équipements, les services et le rôle fédérateur du parc. Mais la question des incivilités est posée et exige des réponses. Nous devons également tenir compte des attentes des habitants en terme de citoyenneté et de démocratie locale. »**

Aménagement urbain

La commission d'accessibilité a présenté son rapport annuel et ses préconisations. Le programme des travaux pour la mise en accessibilité totale des ERP (Établissements recevant du public) pour 2015-2020 représente un coût total de 258 000 €, soit 43 000 € par an en moyenne. Un échange foncier entre la Ville et l'association diocésaine et la rétrocession de l'allée Peyo ont été adoptés. La révision du Plu de Saint-Jacques sera poursuivie par la procédure de Rennes métropole.

Solidarité, éducation, enfance et jeunesse

Quatre projets du dispositif « Jacques Pote » ont été subventionnés : une expo photo de Wassim Loumi (bourse de 200 €) ; la chanteuse du groupe Season of tears, Léna Le Galloudec, pour une tournée dans l'ouest (300 €) ; quatre collégiennes de Jean-Moulin pour un séjour vacances ouvert à 14 jeunes (300 €) et Florence Thomasson, 23 ans, pour un périple en France selon le principe du Woofing, travaux dans les fermes en échange du gîte et du couvert, (25 € pour son inscription à l'association Woof France).

L'accueil de loisirs sans hébergement a présenté son rapport 2014. Les effectifs des 2-5 ans sont au maximum et les 6-8 ans augmentent également. Quarante à cinquante enfants sont présents sur les mercredis de mai 2015. En revanche, il y a une baisse sur les 9-11 ans les mercredis depuis la réintégration à la Gautrais. À l'inverse, cet effectif augmente sur les petites vacances et l'été. Les tarifs périscolaires 2015-2016, sont inchangés compte tenu de la très faible augmentation de l'indice Insee. Le projet éducatif du territoire 2015-2018 a été présenté, après concertation et bilan sur le périscolaire. ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

6B32459F7C303E0BD0DA0A486109413667B7F66F277B35CC5445270

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 17 septembre 2015
Édition(s) : Rennes Sud
Page 18
316 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Projet de territoire : l'exposition revient dans chaque quartier

Une première présentation du projet de territoire Saint Jacques demain, a eu lieu le 6 juin. Pour un deuxième temps d'échange libre avec les Jacquolandins, cette exposition revient dans les trois quartiers de la ville.

« **Tous les habitants sont invités à venir découvrir les projets d'urbanisme en cours ou à l'étude et surtout à donner leur avis sur les points stratégiques, comme la route de Redon et les priorités, et sur l'ensemble de la réflexion menée par les urbanistes et les paysagistes** »,explique Fernand Etiemble, adjoint.

« **L'approche par quartier avec deux réunions permettra de recueillir les questions et les propositions concrètes, par des échanges en direct et sur un registre ouvert au public** », ajoute l'adjointe à l'urbanisme Marie Ducamin. Plusieurs élus seront présents à chaque date.

Pour la suite de la concertation, « **un plan des transformations sera rédigé par Anne Mie Depuydt et son équipe d'urbanistes, pour une présentation aux élus,** annoncent les deux adjoints.**Les premiers arbitrages, en particulier budgétaires, seront menés en fin d'année. Une réunion publique aura lieu au premier semestre 2016.** »

Le calendrier des rencontres autour du projet de territoire : à Saint-Jacques aéroport, à l'Aire libre, vendredi 18 septembre, entre 18 h et 20 h, et samedi 19 septembre, entre 10 h et 12 h ; dans le centre-ville, à l'Epi Condorcet, vendredi 25 septembre, entre 18 h et 20 h, et samedi 26 septembre, entre 10 h et 12 h ; Pigeon-Banc/Pilate/Courrouze, à la mairie, 11, rue des 25-fusillés, vendredi 2 octobre, entre 18 h et 20 h, et samedi 3 octobre, entre 10 h et 12 h.

Contact :tél. 02 99 29 75 47 ou cabinetdumaire@st-jacques.fr ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2015
A23AB5367B906C03709808989E0381B76307C76017BE31C708A741D

mercredi 23 mars 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 20
401 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

La route de Redon au coeur du projet de territoire

Le projet de territoire a fait le plein à l'Épi, lundi soir, pour la réunion publique. 130 personnes ont suivi la restitution des études d'urbanisme et les premières conclusions et décisions des élus.

Emmanuel Couet, maire, a ouvert la soirée, lundi, en rappelant« **l'historique de la concertation depuis 2012 et les enjeux pour Saint-Jacques. C'est le moment maintenant de préciser les grandes orientations, les priorités et les choix à faire pour notre ville, demain.** »

Une ville améliorée et apaisée

Anne-Mie Depuydt, architecte urbaniste, a présenté sa vision globale de la ville. **« Il faut trouver des liaisons entre les trois quartiers de Saint-Jacques, en privilégiant les circulations douces (vélo, piétons) et aussi les transports en commun. Le parc et les nombreux îlots de nature doivent être préservés et reliés entre eux. La route de Redon doit évoluer pour devenir un boulevard urbain, avec une circulation apaisée pour les bus et les cyclistes et piétons.»**

L'équipe préconise le remplacement des giratoires par des feux tricolores pour les ronds-points de la Gaîté, de la Morinais et de la Chevrolais. L'accès à la future station de métro doit être facilité, dans la continuité.

Un élargissement du passage sous la rocade pour les liaisons douces est à l'étude.

Les orientations pour les secteurs stratégiques

Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme, a ensuite exposé les arbitrages des élus sur les propositions des urbanistes.

L'évolution de la route de Redon, **«une priorité en raison de la densité du trafic et de sa dangerosité pour les usagers, surtout les piétons et les cyclistes »,** les travaux sont prévus en 2017 : feux, passages pour les piétons et voie de bus.

Le passage sous la rocade, à pied ou à vélo pour rejoindre le métro ; parc multimodal, parc relais et gare routière prévus boulevard Mermoz ; Gaîté Sud, projet de logements r + 3, avec des jardins partagés, en continuité avec le parc ; La Maltière, rue Frédéric-Benoist, petits collectifs à l'étude, dans l'attente de la décision de l'armée sur les terrains militaires ; liaisons douces vers la Vilaine et les zones bocagères ; Pigeon-Blanc, maintien de la mixité des formes urbaines ; bourg, projets pour améliorer le stationnement et pour la place Jules-Vallès ; Merlon de la Chevrolais, à revoir après 2020, selon l'évolution de la route de Redon. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017
Tous droits réservés Ouest-France 2016
973FC55476801C01F0520AB8770BB1CB6BE7AE680750342DF48C3A5

samedi 19 mars 2016
205 mots

Réunion publique sur le projet de territoire, lundi

Les premières conclusions des études du projet de territoire seront présentées lundi 21 mars, à l'Epi, en réunion publique. **« Les propositions de l'équipe d'urbanisme d'Anne-Mie Depuydt seront tout d'abord détaillées après l'étude du territoire et des grands enjeux de notre commune »,** annonce Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme.

« Suite à ce travail préliminaire, et à la concertation engagée avec les habitants, notamment lors des premières expositions du projet en juin 2015, les grandes orientations et les priorités des élus seront exposées, pour les trois quartiers de Saint-Jacques », ajoute Marie Ducamin.

Les jacquolandins découvriront entre autres les avants projets du secteur de la Gaité et la transformation prévue de l'avenue Roger-Dodin en boulevard urbain, ainsi que la liaison avec le futur métro. Un temps de questions et d'échanges avec le public suivra ces présentations. Le maire et plusieurs élus seront présents

Lundi 21 mars, Epi Condorcet, 18 h 30 : accueil, 19 h : présentation du projet. Contact : 02 99 29 75 47 ou cabinetdu maire@st-jacques.fr ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018
Tous droits réservés ouest-France.fr 2016
7D3FA5577FD01D0DB07009686000E18667075E6D07993B3C4223D38

jeudi 24 mars 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 19
482 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Le budget 2016 débattu au conseil municipal de mardi

Le conseil a débuté par un hommage aux victimes de Bruxelles. Le maire a souligné la solidarité et le devoir d'unité avec la Belgique.Une minute de silence a été observée.

Installation d'un nouveau conseiller

Jean-Yves Riand succède à Francine Daho, démissionnaire, sur la liste d'opposition, Saint-Jacques, choisir l'avenir.

L'essentiel du conseil était consacré au budget

Compte administratif 2015 :**« L'exercice 2015 est spécifique avec le changement de périmètre lié aux transferts de compétences et de certains budgets à Rennes métropole »,** précise Emmanuel Couet, en préambule. La maîtrise des charges s'est confirmée cette année. Les dépenses de gestion courante augmentent de 0,5 %. Celles de personnel, de 2,3 %, par la reprise en régie des activités périscolaire et le recrutement d'une infirmière à 80 % et d'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). Les recettes enregistrent une hausse de 1,4 %, avec la poursuite de la croissance des bases fiscales (augmentation de la taxe d'habitation de 4,6 %) soit 311 000 EUR de produit fiscal en plus, sans hausse des taux.**« L'analyse financière montre une épargne nette en progression, elle se chiffre à 1 735 000 EUR. L'achèvement de la nouvelle mairie, la poursuite du programme d'investissement, et une dette stable »,** conclut le maire.

Le budget 2016 et ses grandes orientations.

« Maintenir un haut niveau de service public, maîtriser l'évolution des charges, poursuivre les investissements, créer une nouvelle école maternelle et une maison de quartier, et confirmer la stabilité des taux d'imposition communale »,sont les priorités de la stratégie financière pour 2016, annonce le maire.

Ceci dans un contexte de baisse des dotations de l'État, (moins 207 000 EUR par rapport à 2015). Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 10 876 500 EUR, soit + 0,7 % ; les recettes à 12 723 000 EUR sont en hausse de 1 %. L'autofinancement est ainsi préservé. Le total des dépenses d'équipement pour 2016 s'élève à 4 395 975 EUR. Les gros investissements concernent la fin des travaux de la mairie, l'école maternelle, la maison de quartier et le projet urbain. D'autres travaux sont prévus : création d'une salle associative dans l'ancienne mairie, changement des menuiseries extérieures de la cantine d'Eugène-Pottier et la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le maire a souligné en conclusion : **« Ce budget marque la constance et la cohérence dans la stratégie financière de la Ville. »**

Les comptes administratifs et les budgets primitifs des Zac de la Morinais et de la Gautrais et de l'EPI Condorcet ont été présentés par Marie Ducamin et Annie Malardé, adjointes.

Sur les comptes administratifs 2015, quatre abstentions de la liste d'opposition. Sur les budgets primitifs 2016, quatre votes contre de la liste d'opposition. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
DC30A56C7D90320B40AF0FA89E02213D69A7466BC7B23318A522E4E

samedi 28 mai 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 18
395 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Les questions du public, mercredi soir, à propos du Plu

Le nouveau zonage du futur Plan **« Les demandes d'écriture du règlement sont en cours. L'enquête d'utilité publique aura lieu et le premier projet du Plu sera arrêté en avril 2017 »,**répond Marie Ducamin.

Comment densifier le Pigeon Blanc ?

Le maire répond**: « Il n'y a pas d'opération de type Zac sur le secteur de la Pilate. »**

Les nouveaux collectifs ?

« La mairie se porte acquéreur des maisons rue Frédéric-Benoist, à proximité du rond-point de la Gaité, dans le prolongement du Fournil de Pierre, côté droit. La réalisation de petits collectifs sur ce secteur est envisagée sur 5 - 10 ans. »

Quelle évolution pour le bourg aéroport et le commerce de proximité ?

« Le bourg a vocation à rester pavillonnaire. Il n'y a pas de projets de collectifs »,répond Emmanuel Couet. **La ligne 6 de bus sera prolongée jusqu'à la Gautrais**, signale Daniel Salmon, adjoint aux déplacements. **Pour l'offre commerciale, elle est du domaine privé »,**ajoute-t-il.

Quelles modalités pour requalifier la route de Redon et comment traverser en sécurité le rond-point de la Gaité ?

« Notre première volonté est de faciliter et de sécuriser les traversées piétons et cyclistes.4 carrefours à feux sont prévus. L'accès et le cheminement vers la station du métro font l'objet d'une réflexion globale sur les ronds points et le franchissement sous la rocade, qui sera élargi. La diffusion du flux en amont est examinée. Un site propre pour le bus sera étudié dans le schéma d'ensemble de la nouvelle circulation »,précise Daniel Salmon.

Quid de la deuxième rocade ?

« La Métropole n'envisage pas de nouvelle rocade. En revanche, le maillage des routes départementales et le réseau transversal sont à retravailler. L'ensemble de ces voies entre dans la compétence métropolitaine en 2017 »,répond le président de la métropole.

Le Plu et la réduction des gaz à effet de serre ?

« La qualité de l'air sur Rennes est une vraie question. Un plan de protection de l'atmosphère a été approuvé par Rennes métropole pour la période 2015-2020. » ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
1831D5B87010CF04D0B10048940721C965E7056FA7703BC93C0CA40

ouest france
Justice et Liberté

mercredi 9 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Sud
Page 17
307 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

L'urbanisme à l'échelle de la Métropole en débat

Le conseil municipal de lundi a été l'occasion pour la municipalité d'aborder plusieurs points dont le Plan local d'urbanisme intercommunal dirigé par Rennes métropole.

En début de conseil, lundi, le maire, Emmanuel Couet, est revenu sur les événements de la soirée d'Halloween. deux abris bus vandalisés et trois feux de poubelles.**« Je répète ma très ferme condamnation de ces actes inacceptables. Une vigilance particulière est mise en place pour que cela ne se reproduise pas. »**

Le PLU intercommunal, point majeur du conseil

Depuis janvier 2015, le plan local d'urbanisme de chaque commune est transféré à la Métropole. Un plan intercommunal (PLUi) doit donc être élaboré à l'échelle des 43 communes du territoire et présenté dans les conseils municipaux pour information.

Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme, a dévoilé les grandes orientations et le calendrier, en présence d'Armelle Ecolan, chargée d'études à Rennes métropole.

La première phase est la présentation, dans chaque commune, du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). **« Avec le retour de chaque commune et neuf réunions publiques sur la métropole, la concertationsur ce plan sera menée avant une élaboration finale en 2018 et 2019 »,** a précisé l'adjointe.

Le maire a rappelé qu'**« il s'agit d'un document d'étape, constituant le début de la concertation avec les communes. Il faut ensuite hiérarchiser les priorités dans ces orientations très générales ».**

Philippe Cocheril, conseiller de la majorité, a insisté sur**« la nécessaire transition énergétique, dans la suite logique de la Cop21 et sur l'importance des modes de construction à ce sujet ».**

Gérard Béchara, de l'opposition, donne lui aussi **« son accord sur les orientations générales du plan et particulièrement sur le volet écologique. »**■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
9B3535777C008B01A0190768570181446287OD6E178037F13FAEA2C

jeudi 12 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Sud
Page 18
468 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Expo et rencontres autour de l'aménagement urbain

Pourquoi ? Comment ?

Le PLUi, c'est quoi ?

Rennes métropole construit actuellement le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour et avec ses 43 communes. Ce PLUi [(1)]fixera les orientations d'aménagements métropolitains sur la période 2020-2035.

Avant la fin de l'année, chaque commune a l'obligation de présenter à ses habitants la façon dont elle participera au projet global. À chaque commune donc de trouver la formule pour informer sa population.

Que propose Saint-Jacques ?

« Les éléments du nouveau projet, toujours en phase de concertation, sont visibles en mairie sur une exposition dans le grand hall d'accueil,précise Marie Ducamin, adjointe à l'urbanisme. **La présentation du futur règlement d'urbanisme sera faite lors d'une première réunion publique en mairie, mardi 17 octobre. Suivront trois réunions de quartier pour un temps de rencontre avec les habitants. »**

L'exposition sera présente dans les rendez-vous des trois quartiers, **« pour des échanges plus concrets sur les propositions actuelles »,**ajoute Marie Ducamin.

Quels sont les nouveaux projets ?

Avenue Roger-Dodin : la requalification est prévue pour sécuriser les déplacements, en particulier des piétons et des deux roues, et pour favoriser les transports en commun.

Gaîté Sud : 400 logements sur 4 ha feront le lien entre la Courrouze, le Pigeon-Blanc et la Morinais, et un aménagement qualitatif est prévu en bordure de l'avenue Dodin, et une continuité vers l'est.

Hauts-de-Maltière : le long de la rue Frédéric-Benoist, un petit quartier à dominante de logements sera le trait d'union entre la Courrouze et le centre-ville.

Petite-Maltière : 200 logements seront construits entre les coteaux de la Maltière et la Reuzerais.

Vallée de Vilaine : Dans le cadre du projet métropolitain de mise en valeur du site, des cheminements vers ces espaces naturels et des aménagements pour le loisir et le plein air sont programmés.

Quel est le calendrier de la concertation ?

Réunion publique à la mairie, mardi 17 octobre, de 18 h 30 à 20 h ; réunion de quartier Pigeon-Blanc, à la mairie annexe, samedi 21 octobre, de 10 h à 12 h ; réunion de quartier, bourg aéroport, à l'Aire Libre, vendredi 27 octobre, de 18 h à 20 h ; réunion de quartier, centre-ville, à la mairie, samedi 28 octobre, de 10 h à 12 h.

Contact :mairie, tél. 02 99 29 75 30.

(1) Le précédent PLU date de 2004. Il est en cours de révision depuis trois ans. La dernière étape de concertation permettra de prendre en compte les suggestions et avis des habitants. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
7735C52379A0F305300C0C187B06E1556F97356CE795347D0852590

lundi 25 juin 2018
Édition(s) : Rennes Sud
Page 12
171 mots



SAINT-JACQUES DE LA LANDE

La France insoumise pour « une alternative à la voiture »

Dans un communiqué, le groupe d'action Saint-Jacques-de-la-Lande insoumise, soutient que**« la révision du Plan local d'urbanisme de la commune** (actuellement soumis à enquête publique) **n'est pas à la hauteur des enjeux. »**

Les militants jacquolandins de La France insoumise retiennent que **« la municipalité souhaite développer l'urbanisation sur l'axe Rennes-Redon, le long du boulevard Dodin, et lui donner un caractère davantage urbain ».**

Ils estiment que « **du fait d'une absence de réflexion sur les modes de déplacement, l'augmentation attendue de la population va provoquer une augmentation de la circulation automobile, des embouteillages et de la pollution atmosphérique ».**

Il fallait, selon Saint-Jacques-de-la-Lande insoumise, d'abord **« réfléchir à une alternative à l'utilisation de la voiture ».** Mais « **la desserte de la Morinais par un transport en commun performant, en site propre (métro ou tramway), n'est pas abordée. De plus, le projet d'aménagement d'une halte ferroviaire à La Courrouze, près de la rocade routière, est visiblement abandonné. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
2233157d75f0d00f409201c8b80811cd6f27ff69274439a402b3c94

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

lundi 10 octobre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
74 mots



SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

Ville de Saint-Sulpice-la-Forêt Réunion mensuelle du conseil de sages. Plan local d'urbanisme, ré

Ville de Saint-Sulpice-la-Forêt

Réunion mensuelle du conseil de sages. Plan local d'urbanisme, réflexions et propositions sollicitées lors des ateliers participatifs organisés conjointement par la mairie et Rennes métropole.

Mardi 11 octobre, 14 h, mairie, 3, rue de l'Abbaye. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
833495CB7F20DC0EB0C80888DA06D12B64975D60C7ED3857DB22ADB

ouest france
Justice et Liberté

lundi 5 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 14
422 mots



SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

La commune se prépare à accueillir 500 habitants de plus

Pour l'équipe municipale, tous les moyens sont bons pour faire participer les habitants au devenir de la commune. À commencer par l'achat d'une caravane pour faire du porte à porte, début 2016. Ensuite, des ateliers participatifs, suivis par 170 personnes, ont permis aux habitants d'identifier les points faibles, les points forts et leurs attentes, en mettant en évidence les enjeux à relever pour co-construire un projet « SSLF 2035 » avec l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiar).

Jeudi, devant une petite cinquantaine de personnes, après s'être inspirée de la traduction de l'étude sur des cartes détaillées, la concertation s'est traduite par une présentation magistrale de la synthèse par Camille Morand, chargée d'études à l'Audiar.

Les objectifs

Parmi les objectifs, on trouve le maillage piéton et vélo, l'amélioration de la circulation routière, rue de La Grange, la place centrale, le patrimoine bâti à mettre en valeur, l'espace de loisirs, la continuité piétonne jusqu'à l'Abbaye et la nouvelle voie au nord. Des maisons individuelles ou de petits collectifs doivent satisfaire le besoin de réaliser 23 logements par an pour faire face aux 500 habitants de plus, attendus d'ici à 2035.

D'ici mi-juin 2017, il reste à finaliser la définition du projet urbain et à mettre en forme une Orientation d'aménagement de programmation (OAP) pour alimenter le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes métropole qui sera approuvé mi-2019. En attendant, le futur PLUi sera présenté à la population en réunion publique.

L'exercice budgétaire 2016 est caractérisé par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissements, par la mise en place d'outils de gestion, le maintien du nombre de classes et la volonté de l'équipe municipale d'agir en coparticipation. Le « Smart Saint-Sulpice » a été expliqué. Il s'agit du pilotage énergétique des bâtiments communaux avec comme ambition de réduire de 20 % la facture d'énergie.

Yann Huaume, maire, a annoncé l'arrivée de deux médecins au pôle santé, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics, programmée sur six ans avec un budget total de 120 K EUR, et le projet de huit logements, dont trois pour seniors, chemin de la Roulette. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
B933A5877960680680B90188F70951566567376BC7F535048BB18F4

lundi 25 septembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 17
385 mots



SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

Une nouvelle résidence Espacil inaugurée

L'inauguration de la résidence Joséphine Baker, réalisée par Espacil, dans le quartier du Landrot montre l'attractivité que connaît Saint-Sulpice-la-Forêt.

La preuve en a été donnée : deux jeunes couples ont reçu leurs clés mercredi 20 septembre après désignation par la commission d'attribution d'Espacil Habitat en concertation avec la commune de Saint-Sulpice-la Forêt.

Les six logements locatifs sont financés en prêt locatif à usage social (quatre logements) et en prêt locatif aidé d'intégration (deux logements). Ces financements permettent la réalisation de logements adaptés aux besoins en termes de typologie, aux ressources des demandeurs, et aux exigences de mixité sociale. Les locataires peuvent prétendre à l'Aide personnalisée au logement (APL) en fonction de leur situation familiale et de leurs revenus.

Seule ombre au tableau, la baisse annoncée de l'APL : **« On entend parler de 5 EUR, voire de 50 EUR de diminution,** a déclaré Jean-Yves Loury,le directeur développement Espacil Habitat 35. **Une annonce qui, si elle se confirme, pourrait nous contraindre à limiter notre production de logements ».**

D'ici la fin de l'année, dans le lotissement du Landrot, Espacil Habitat inaugurera également la résidence Louise de Penancoët, avec six logements locatifs, et la salle communale attenante. En 2018 seront livrées seize maisons individuelles en location-accession « Les Jardins de Jeanne ».

Le maire, Yann Huaumé, a apprécié la coopération entre la commune Rennes métropole et Espacil Habitat. Le lotissement Landrot à une longue histoire qui a un peu traîné. **« Aboutissement d'une volonté politique de créer du logement, cette réalisation vient mettre un coup de barre pour permettre à la commune de se développer en diversifiant la population par du locatif.**Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) proposé à Rennes métropole, et travaillé en concertation avec les habitants, projette les sulpiciens vers 2035.

Des locataires visiblement heureux

Gwendoline et Marc Bichaut ont voulu se rapprocher de la famille. Ils ont quitté Chantepie pour entrer dans un T4, à peine entrevu lors des travaux.

Romain Gerber et Caroline Perrin ont choisi la qualité de vie, ils quittent le centre de Rennes pour se rapprocher de la nature et de la forêt et sont agréablement surpris de la densité du milieu associatif. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
7030250A78A06007504F07A8CE09F19B6D179060172630468BE9912

vendredi 26 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Nord
Page 17
351 mots



SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

Les projets urbains communaux d'ici à 2033

Mardi, les Sulpiciens s'étaient déplacés en nombre pour entendre le premier adjoint, Benoît Vagneur, et Camille Morand, chargée de mission à l'Audiar, expliquer les grandes lignes du plan local d'urbanisme intercommunal. Ils étaient assistés par Corinne Legrand de Rennes métropole.

La concertation a été lancée en 2016. La commune veut enrayer la perte de population due au manque de logements. Elle se focalise donc sur le développement urbain.

Se projeter jusqu'en 2033

Les Sulpiciens ont réagi, soucieux de voir préserver leur cadre de vie, de connaître le devenir de l'Ilot de la rue Naise, du Bas-Champs-Thebault, des Jardins-neufs... Certaines questions portaient sur les tracas du quotidien **« mais l'objectif du PLUI est de planifier le développement pour les quinze prochaines années**, expliquait Benoît Vagneur. **Avec comme premier objectif de garantir la croissance de la population dans de bonnes conditions d'accueil. »**

Plus concrètement, le PLUI évoque : la voie de délestage au Nord du bourg afin de libérer, à terme, le « village-rue » de la rue de la Grange d'une partie de la circulation; la poursuite de la réflexion pour la prise en compte du paysage historique du site classé de l'Abbaye; un réseau de chemins piétons-cycle et de nouvelles voies de desserte.

L'idée d'une halle couverte pour les marchés et animations fait son chemin. Elle remplacerait de la salle polyvalente, ce qui entraînerait de facto le besoin d'un pôle d'équipement autour de la mairie.

Un registre ouvert en mairie

Il est également prévu de créer un axe vert du village de l'Abbaye à la forêt; d'aménager une place centrale; de développer l'activité touristique et culturelle sur la route du Mont Saint-Michel et les connexions écologiques.

Le PLUI a aussi vocation à maintenir l'agriculture diversifiée; à offrir un cadre aux activités de proximité; à engager les communes dans la transition énergétique et à restaurer le patrimoine bâti.

Le PLUI est consultable sur le site internet de la commune. Un registre des remarques est ouvert en mairie. ■



Les habitants se sont déplacés en nombre pour assister à la réunion de présentation du PLUI.

Tous droits réservés Ouest-France
db3de5647e505c03f0e10188f10c11796f170a6157a63d6b2d700c0

THORIGNÉ-FOUILLARD

jeudi 30 juin 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
431 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Rue Nationale : les habitants interrogent les élus

Lundi soir, une quinzaine d'habitants du quartier de la rue Nationale ont participé à la réunion de quartier. L'occasion de poser leurs questions aux élus.

Lundi soir, sur le parking des cours de tennis des Molières, une quinzaine d'habitants sont venus à la rencontre des élus pour leur poser leurs questions, dans le cadre de la réunion de quartier. L'une des personnes présente est revenue sur le Plan local d'urbanisme (PLU).

« La rue Nationale est composée essentiellement de pavillons, Rennes métropole suivra-t-il la modification apportée par la commune sur les hauteurs des collectifs ? »

Jean-Jacques Bernard, le maire, répond : **« Après enquête, les hauteurs maximales en zone UO1 seront de 12 m en façade et de 17 m pour la construction ; en zone UO2 elles seront de 10 m en façade et de 15 m pour la construction. Le Plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUI)**sera voté le 22 septembre par Rennes métropole, qui s'est engagé à suivre les avis des communes. »**

À quand l'aménagement définitif de la rue ?

Les autres interrogations ne tardent pas non plus à être partagées. Les habitants se demandent notamment quand doit débuter la rénovation urbaine.

« Sur la parcelle qui se situe en pointe de la rue Lariboisière et rue Nationale, un appel à projet va être lancé prochainement auprès des promoteurs, le réaménagement du carrefour sera prévu, ajoute Jean-Jacques Bernard.**Dans ce secteur de renouvellement urbain, des cellules commerciales peuvent être prévues dans le cadre de délocalisation de commerces existants qui ne peuvent pas se mettre aux normes dans leurs locaux existants. »**

La question qui revient à chaque réunion concerne la date exacte de l'aménagement définitif de la rue.**« Lors d'opération de renouvellement, la chaussée sera aménagée, mais sur la totalité de la voie de 2 km, il faudra attendre l'arrivée du métro, en 2020, avec des lignes de bus prioritaires. Une étude est en cours pour un échangeur avec la rocade et l'A84 vers le Portail. »**

Enfin, à la question sur l'urbanisation de la commune, Jean-Jacques Bernard confie : **« Nous prévoyons un rythme de construction de 90 logements par an, avec les collectifs près des jardins partagés (165 logements en cours), l'extension de la Vigne vers La Clôtière, puis vers la ferme de la Réauté. En hypothèse la partie au-dessous des jardins des Ruelles ce qui prévoit l'urbanisation de l'arrière de la Route nationale dans un futur lointain. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
1231D5747D00FE0020C50958D40251AF6F47446467E938F1AE3BE10

ouest france
Justice et Liberté

lundi 21 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
455 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Débat consensuel autour du PADD au conseil municipal

Jeudi soir, en ouverture du conseil municipal, les élus ont pris connaissance des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) portant sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Jean-Jacques Bernard, maire et vice-président de Rennes métropole, a présenté les orientations politiques du projet aux élus et à la vingtaine de Thoréfoléens venus spécialement pour ce point à l'ordre du jour. **« Le PADD est une pièce composant le PLUi qui sera soumis au conseil métropolitain en milieu d'année 2019. Sa validité ira jusqu'en 2030. On ne part pas de rien et la stratégie de planification est une habitude et une culture d'intercommunalité qui a commencé en 1970, avec le district, aux compétences plus limitées. On s'appuie sur tout ce qui a été débattu, on est d'accord sur les objectifs à atteindre mais comment on les traduit sur le terrain, ce n'est pas impossible, mais c'est plus ardu. »**

La mobilité a été abordée avec, pour la commune, la proximité du métro, un atout pour mettre en place une liaison douce en site propre à 10 minutes à vélo électrique pour rejoindre la station. La voiture, dont il faut modifier l'usage, incitant le covoiturage domicile-travail. L'urbanisation plus dense et le renouvellement urbain (pas accepté par tous les Thoréfoléens) inscrit dans la modification nÄ 7 du Plu.

Pascale Jubault-Chaussée 1re adjointe ajoute : **« Ces orientations sont importantes, il faudra du temps. Mais les mentalités vont changer. Si on veut sauvegarder notre bien-être, il faut changer dans notre comportement, c'est comme cela que l'on arrivera à évoluer.** »Lors de l'interruption de séance, l'un des habitants dans la salle a demandé le calendrier et le mode de consultation des habitants. Jean-Jacques Bernard répond :**« Il y aura deux réunions de quartier sur le sujet en décembre,puisen 2017, avant d'être rediscuté en conseil municipal. Il y aura des réunions publiques pour élaborer le projet communal avec des thématiques particulières sur la mobilité, l'habitat, l'économie... »**

Dénomination de rues

Les premières livraisons d'appartements dans l'îlot du jardin, dans la Zac de la Vigne, sont prévues au deuxième semestre 2017. Les deux rues de desserte qui seront rétrocédées dans le domaine public seront dénommées impasse Jeanne-Barret et impasse François-Terrasson.

L'impasse dans le lotissement secteur Paul-Féval sera dénommée Impasse Eugène-Sue. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
3B3945067990040D400208383D03A19B6BB70E6C87E037E6F2559B1

mardi 29 novembre 2016
198 mots

Thorigné-Fouillard. La Ferme animation refuse toujours de partir

Mercredi 30 novembre, la convention annuelle entre la Ferme animation et la municipalité de Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine) arrive à son terme et elle ne sera pas renouvelée. L'association a décidé de ne pas quitter les lieux.

L'association La Ferme animation utilise le site de la Clôtière, à **Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine)** via une convention d'occupation signée avec la commune depuis onze ans.

Mercredi 30 novembre, la convention annuelle arrive à son terme et elle ne sera pas renouvelée.

« Pour autant, nous avons décidé de nous maintenir sur le site pour plusieurs raisons, explique Sabine Anquetil, la présidente. Nos actions s'inscrivent dans le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) et la commune s'était engagée à nous reloger. Dès lors, et sachant qu'il n'y a aucune urgence, nous trouvons illégitime et incompréhensible la position de la municipalité et annonçons la poursuite de nos activités à la ferme de la Clôtière. »

Lire l'article complet dans l'édition de Rennes-Est d'***Ouest-France*** et dans le **journal numérique** de **mercredi 30 novembre** 2016. ■

par <>

Parution : Continue
Diffusion : 60 409 263 visites (France) - © OJD Internet jan. 2018

Tous droits réservés ouest-France.fr 2016
D235657D7410C90400480638250FC1C960A7316E377D30C17520BF6

ouest france
Justice et Liberté

samedi 3 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 20
354 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Y aura-t-il des immeubles de 17 mètres de hauteur ?

La commune a une culture pavillonnaire très forte dans son bâti ancien, le renouvellement urbain et la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) remettent en cause l'urbanisme de certaines zones d'habitat où les hauteurs de construction pourront atteindre 17 mètres, en limite de propriété.

De 12 m à 17 m ?

L'association Cadre et qualité de vie, qui compte 106 adhérents, a été créée le 27 avril. Elle dénonce la modification nÄ 7 du PLU. Depuis le 1er janvier, Rennes métropole dispose de la compétence urbanisme. C'est donc la délibération du 22 septembre où Rennes métropole valide cette modification qui est attaquée auprès du tribunal administratif. L'association a déposé un recours, jeudi 17 novembre, pour demander son annulation.

« Le conseil municipal du 7 juin a donné un avis favorable pour cette modification nÄ 7 qui crée des secteurs U0 de renouvellement urbain etautorise la création d'immeuble de 17 mètres de hauteur dans des secteurs uniquement pavillonnaires, explique Jean-Charles Thouvenin, trésorier adjoint de l'association. **Très rapidement, nous nous sommes regroupés en association pour fédérer les différents quartiers concernés, à savoir La Clôtière, le centre-bourg, les Chênes-Verts, le secteur Duguesclin et la rue Nationale. Nous comptons maintenant une centaine d'adhérents. »**

Gaël Lefeuvre, le trésorier ajoute: « **Cette modification va aboutir à une dégradation des zones pavillonnaires existantes. Avant, les hauteurs étaient de 12 mètres maximum. Ce qui nous paraît raisonnable pour préserver le cadre des maisons. Pourquoi vouloir aller aussi vite alors que l'élaboration du PLUi**(Plan local d'urbanisme intercommunal)**commence ? Nous avons pris le conseil de Me Buors, avocat à Quimper. Il a réussi à annuler le PLU de nos voisins cessonnais. Cette procédure va durer plusieurs mois et nous serons vigilants sur l'élaboration du PLUi. »**

Contact :cadreetqualitedevie@gmail.com ■

Tous droits réservés Ouest-France 2016
3338453178708403B0E20BE8DA0EE1B26EA72E69C7173FB6B642C36

lundi 5 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 13
481 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

L'objectif est de 90 habitations en plus, par an, dans la commune

Vendredi soir, les élus ont organisé la première des deux réunions publiques d'hiver. Peu de monde pour cette première rencontre. Sur 21 personnes, il y avait neuf élus.

Les questions de quartier ont été abordées et les élus ont parlé du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). La date d'approbation finale du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), dont la partie applicative est le PADD sera soumis au conseil métropolitain vers la mi-2019.

Le PLUi s'appliquera aux 43 communes de la métropole. **« Nous ne partons pas de rien,** annonce en préambule, le maire, Jean-Jacques Bernard. **Le schéma de cohérence territoriale pour les 76 communes du pays de Rennes est déjà approuvé, le programme local de l'habitat est approuvé depuis fin 2015 et le plan de déplacement urbain est en révision pour une mise en oeuvre au 1er janvier 2018. Le PADD, c'est ce qui est en train d'être travaillé et en 2017 il y aura des réunions thématiques sur la commune. »**

Les applications locales

Les élus ont parlé des enjeux de conserver la ceinture verte. Ce qui implique une ville plus dense et du renouvellement urbain. Une personne a demandé quelles seront les implications pour la commune ? Sur la commune, l'objectif est de 90 habitations par an. Pascale Jubault-Chaussée a présenté l'urbanisation en cours. **« L'îlot central de la Zac de la Vigne livrera 114 logements au 2e semestre 2017 et 51 au 1er semestre 2018. Les travaux de réseaux et de voiries pour la Zac vers la Clôtière débuteront au 1er semestre 2017, les constructions à l'angle de la rue Nationale et de la rue Duguesclin en 2019 voir 2020. Des programmes privés compléteront l'offre, comme le collectif dans le prolongement de l'existant, avenue Irène-Joliot-Curie. »**

Jean-Jacques Bernard annonce **:« La voie de contournement du centre bourg de l'entrée de la ville vers la zone d'activité pour 2020. La qualité de l'air et la fluidité de la circulation sont aussi des défis. Il faudra faire des propositions révolutionnaires pour limiter l'utilisation de la voiture en favorisant ceux qui font des choix différents (vélos électriques, covoiturage le matin, décalage des plages d'accès à l'école...). »**

Parmi les autres questions, une demande de réaménagement de la déchetterie et une information sur le remplacement des sacs jaunes, par des bacs jaunes, à partir du 1er juillet 2017.

Lundi 5 décembre, à 20 h 30, salle du conseil municipal, deuxième réunion de quartier avec présentation du PADD. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
2F3365B57A50B10760AD0018D50B313F6D37CD6477553EC2588AD66

samedi 24 décembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
454 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Conseil municipal : la der des ders pour Jean-Jacques Bernard

Le maire passe le relais

C'était dans le projet de mandat. Mardi soir, Jean-Jacques Bernard, a annoncé, en fin de conseil municipal, le passage de témoin de maire à Pascale Jubault-Chaussé.

Elle sera élue officiellement samedi 7 janvier, à 10 h 30, en réunion publique du conseil municipal. « **Au cours de mes seize années de maire, j'ai conduit 151 conseils municipaux. La fonction de maire est exigeante. Je l'ai exercée avec passion, avec mes valeurs de citoyen et de militant. Les 400 réunions de travail du bureau ont permis la mise en oeuvre de nos décisions pour notre commune qui compte officiellement 8 296 habitants.** »

La cérémonie des voeux, c'est un choix des élus de la majorité, aura lieu le même jour, à 19 h, à l'Eclat.

Investissement

Parmi les délibérations abordées, un point de désaccord est apparu avec Jean-Yves Lefeuvre, adjoint aux finances. Il estime que les mises en réserve peuvent grever la capacité d'investissement de la commune.

Action foncière

Dans le cadre de son programme d'action foncière, pour le renouvellement urbain du secteur de l'Omelais, Rennes métropole achète en portage pour la commune, pour une durée de cinq ans, une propriété bâtie au 14, rue des Longrais de 660 m² au prix de 350 000 EUR.

Jean-Yves Lefeuvre a déjà voté contre la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le renouvellement urbain : « **Je m'inquiète pour l'équilibre des finances de la commune avec le montant des biens mis en réserve que la commune devra racheter dans les dix ans à venir. D'ici 2020, le montant atteindra 2,6 M EUR. Ces biens sont revendables. Mais suite au recours déposé sur la modification du PLU, sur les échéances à court terme, les promoteurs hésiteront.** »

Jean-Jacques Bernard lui répond : « **Le prix d'acquisition des propriétés est fixé à chaque fois par les domaines. Dès lors que les intérêts particuliers sont touchés, il y aura des recours. La modification du PLU a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur sans aucune réserve. Cette modification est dans l'esprit de la loi SRU** (Solidarité et renouvellement urbains) **qui s'appliquera dans toutes les communes. Je n'ai aucun doute que notre renouvellement urbain ira à son terme ni sur l'intérêt des promoteurs qui ont systématiquement fait des propositions pour la ZAC de la Vigne, même lorsque le marché de l'immobilier était atone.** » ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
5133F59477608B0210EC0988B908A1816FE74F61070636CD33E189B

jeudi 19 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
471 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Cadre et qualité de vie veut donner la parole aux citoyens

La jeune association Cadre et qualité de vie, créée en avril 2016, a tenu, mardi soir, sa première assemblée générale réunissant 46 personnes plus sept pouvoirs pour les votes.

L'association s'est constituée dans la précipitation à la suite du vote positif, par Rennes métropole, de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et déjà 106 personnes l'ont rejointe.

Un dialogue constructif

« Le recours que nous avons déposé n'est pas suspensif et la procédure lancée par notre avocat durera probablement deux ans, a annoncé Isabelle André-Sabourdy, la présidente. **Cela ne va pas bloquer l'urbanisation en cours de la commune. Mais, en cas de victoire judiciaire, le recours remettrait en cause la validité de la modification. »** Et de poursuivre : **« Nous avons rencontré les élus, car nous ne sommes pas contre le renouvellement urbain. Nous voulons seulement conserver le cadre de vie de nos quartiers et l'application de la modification nÄ 7 du PLU peut y porter atteinte. »**

L'association projette une diffusion papier dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants sur les sujets d'inquiétudes : la hauteur maximale des constructions, la densification urbaine, les surfaces de parking, les locaux commerciaux et la voirie.

« Nous allons réaliser un visuel pour montrer le plan des propriétés qui appartiennent à la Ville et celles prévues en acquisition, puis faire un photomontage de l'allée du Marché ou de la rue Duguesclin avant et après urbanisation, ajoute Aude Mahéo, secrétaire de l'association.**Ce projet ne peut se réaliser qu'avec la remontée des informations venant des habitants sur les ventes en cours et des compétences en photomontage que nous recherchons. »**

La première réunion sur la construction d'un collectif en bordure de l'avenue Irène-Joliot-Curie vers la Clôtière est prévue le 1er février, à l'initiative de la mairie. Les riverains ont reçu une invitation personnelle pour une présentation du projet que les deux constructeurs, Launay et Néotoa, envisagent sur ce terrain privé. Des membres de l'association assisteront à cette réunion.

Cadre et qualité de vie avait invité Loïc Rebours, président de Servir Cesson, qui avait fait un recours contre le PLU 2012 de la Ville qui a été annulé par la justice. Après un rapide exposé de son expérience il conclut ainsi :**« Prenez votre destin en main, défendez-vous et restez neutre. »**

La prochaine grande étape sera la révision du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) avec l'enquête prévue au printemps. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
CC3035017540010E90250028A603819F6D87A165371236E41952EA7

ouest france
Justice et Liberté

samedi 16 décembre 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
460 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Concertation avec les habitants sur le PLU intercommunal

Mercredi soir, soixante-dix habitants étaient présents lors de la réunion publique. Ils se sont installés sur les dix tables disposées dans la salle de l'Éclat. Les élus ont fait l'ouverture avec une présentation des enjeux sur différentes thématiques : le développement urbain, l'environnement, les équipements et la mobilité. Chaque table avait 45minutes pour envisager des évolutions, sur ces sujets, pour les quinze années à venir.

Le développement urbain

Selon une étude de l'Insee, la métropole accueillera 80 000 habitants de plus en 2035. Dans le Plan local d'urbanisme (PLU), le renouvellement urbain est prévu dans les secteurs du centre-bourg, de l'Omelais et des rues Nationale et Duguesclin.

Lors du recueil des propositions, l'avis du public était **« favorable au renouvellement urbain en conservant une cohérence avec les habitations et architectures actuelles, avec une densité de population cohérente pour préserver l'accès des véhicules ».** Le PLU actuel permet, dans les zones de renouvellement urbain, des hauteurs maximums des collectifs de 12 m et 17 m en attique, hauteurs jugées trop importantes par des riverains.Dès 2020, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) remplacera, pour quinze ans, les documents d'urbanisme communaux actuels.

Environnement

Le PLU prévoit une continuité entre la forêt de Rennes et la vallée de la Vilaine, de restaurer les zones humides et de protéger les terres et les sites de productions agricoles.

Le public allait dans ce sens. **« Il faut préserver les espaces verts et naturels actuels avec des accès à pied, et des haies bocagères pour délimiter les espaces agricoles et urbanisés ».** L'avis était plus réservé sur l'aménagement de la zone humide des Landelles en zone de loisirs.

« La base de loisirs est financée en partie par la Zacde la Vigne mais elle restera en zone naturelle », précise Pascale Jubault-Chaussé, la maire.

Équipements et mobilité

Ce qui est déjà prévu, c'est un pôle associatif et culturel à la Morinais et un équipement de quartier à la ferme de la Clôtière. La problématique des déplacements passera par différents modes d'accès au terminal du métro. Le public tire le constat. **« Le matin, l'accès vers Rennes, par le Pâtis du Moulinet, est saturé et la route nationale dangereuse pour les vélos. Il faudrait une liaison douce** (piétons/vélos) **au départ de tous les quartiers pour rejoindre la station de métro, doublée par des dessertes de bus rapides. »**

Des participants ont émis le souhait **« que le travail fourni soit pris en compte et que cela ne soit pas une concertation stérile pour se donner bonne conscience ».** ■



Pascale Jubault-Chaussé, la maire, et Yann le Goc, adjoint à l'urbanisme et à la vie économique.



Le centre-bourg en 1994.



Le centre-bourg en 2002.



Le centre-bourg en 1997.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
2230058c7010af02706f06484904618b68a71861f7ac37da5749f75

mardi 30 janvier 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
441 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Les élus planchent sur le futur pôle artistique

Ceseral'investissementdumandat.L'équipementseralivré, aumieux,en 2020.Il permettrademutualiser,àlaMorinais,lesactivitésdeplusde600adhérentsassociatifs.

La ferme rénovée

Les élus ont choisi de privilégier l'autofinancement pour la création du pôle de la Morinais. Une provision de 35 000 € a été attribuée pour l'étude et les travaux. **« Nous prenons un programmiste,** commente Françoise Koskas-Marmion, adjointe au maire chargée à la vie culturelle. **Ilsynthétisera toutes les demandes et établira un calendrier des travaux ainsi que la rénovation de la ferme de la Morinais, avec, peut-être, le choix d'un architecte en 2019 et, à minima, un an de travaux. »**

« Cet équipement sera un pôle artistique qui regroupera les associations de danse (Kdanse, Temps danse, Orientale et bretonne), la capoeira, l'atelier artistique, Euphorythme et L'Oiseau-lyre (théâtre). »

« Il pourrait aussi servir de salle associative intermédiaire entre l'Éclat, qui peut accueillir plus de 200 personnes, et la Chesnaie (70 personnes), précise Pascale Jubault-Chaussé, la maire. **Au-delà des associations directement concernées par ricochet, cela pourrait libérer des espaces pour le judo, la musculation… Tout ne pourra pas se faire mais on peut réfléchir à d'autres évolutions. »** Les élus de la minorité se sont abstenus.

Consommations d'espaces

Dans le cadre du PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal, qui sera mis en place pour les quinze prochaines années, les élus ont pris connaissance des éléments chiffrés concernant l'étalement urbain des 43 communes de la métropole. Il devra être inférieur aux 3 630 ha de potentiel urbanisable.

« La notion de renouvellement urbain est un vrai défi, cela influe sur la mobilité et la qualité de l'air », ajoute Jean-Jacques Bernard, conseiller municipal et vice-président de Rennes métropole chargé des transports. **« S'il n'y a pas de changement de comportement, les métropoles vont s'asphyxier, il faut privilégier les transports en commun et le covoiturage. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle donne pour la mobilité. »**

Dans la ZAC de la Vigne, dix à quinze lots non libres de constructeur seront proposés aux ménages éligibles au prêt à taux zéro. Le prix maximum maison plus terrain est limité à 200 000 €. Le constructeur est B3 Ecodesign. Les élus de la minorité ont voté contre.

École

Une partie des revêtements des sols de l'école des Prés-Verts (773 m²) révèle la présence de matériaux amiantés. Le diagnostic technique amiante de 2017 ne révèle aucune poussière de fibre amiantée. Une demande de subvention est faite pour réaliser les travaux. ■



Le site de la Morinais accueille Euphorythme, l'atelier artistique, et la salle d'orchestre de l'école de musique.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
0e3515e67750290240420fe8cc0c51d164879e6a87eb32dbd56e276

jeudi 24 mai 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 17
376 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Le domaine de Tizé, terre d'artistes et d'échanges

Entretien

Michaël Tanguy,

président de l'association

Au bout du plongeoir.

Pourquoi avez-vous pris la présidence de l'association Au bout du plongeoir, il y a un an ?

L'association existe depuis 2005, cela fait dix ans que je suis membre et impliqué, alors c'est assez naturel d'accepter la présidence.

Quels sont les moments forts de l'association ?

La coopération pour un itinéraire d'artistes (La chapelle Dérézo de Brest, les Fabriques de Nantes et Au bout du plongeoir) permettra d'accueillir huit compagnies en résidence cette année.

Les 25 heures au bout du plongeoir, le dernier week-end de septembre, est l'occasion de rencontrer quelques-unes des équipes d'artistes et d'expérimentateurs accueillies durant l'année.

Le site expérimental d'architecture, créé en 2013, une des activités de l'association dont je fais partie, a pour but de transformer le domaine de Tizé, son paysage et son bâti pour les besoins de l'association Au bout du plongeoir.

Quelle est l'ambition pour le site de Tizé ?

Créer un lieu des possibles. La fin de l'expérimentation architecturale dans le manoir du XIV^{e} s'est terminée cet hiver. Ce nouveau lieu est mis à disposition de Pelleteurs de Nuages, un atelier communautaire.

L'aventure continue pour que le domaine puisse, à terme, héberger sur place les artistes en résidence. Rennes métropole nous a associé à l'écriture du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunautaire) en cours de la zone, un outil pour faire de l'architecture autrement.

Quelles sont les ambitions pour Au bout du plongeoir ?

Pousser les collaborations. Au bout du plongeoir poursuit son expérience de nomadisme hivernal, permettant à la fois la découverte de nouveaux lieux et la rencontre de nouveaux partenaires, y compris dans des domaines d'activités qui peuvent être éloignés du monde de l'art.

Nous sommes de plus en plus appelés en dehors de notre site. Notre dimension locale s'étend, portée par la proximité de Via-Silva et de Rennes métropole, et au-delà, avec la coopération artistique Rennes, Nantes, Brest.

Jeudi 24 mai, à partir de 19 h, au domaine de Tizé, assemblée générale peu ordinaire autour d'un banquet de l'association Au bout du plongeoir. Ouverte à tous. Réservation pour le banquet (10 €) au 02 99 83 09 81 ou au 06 77 59 46 40. ■



Michaël Tanguy.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
4f3545737a409103404002d89801d11c6457d665c74e3e83bb54e1c

ouest france
Justice et Liberté

mardi 29 mai 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 16
385 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Le Grand Tertre sera dans la zone d'activités ?

Le Grand Tertre loué aux associations… pour l'instant

L'étable et la grange de la ferme du Grand Tertre sont louées par la commune pour une durée de neuf mois renouvelables aux associations Tenir debout et Théâtre à l'envers.

« Nous restons prudents sur la durée de location, car le Grand Tertre est dans la future zone économique de Via-Silva, a précisé la maire, Pascale Jubault-Chaussé. **Un chargé de mission a été nommé récemment par Rennes métropole pour en faire une zone d'activité. Nous en saurons plus sur le devenir du site dans le cadre du Plan local d'urbanisation intercommunal (PLUi). Les premières entreprises pourraient débuter dans quatre ou cinq ans. »**

Les conventions de location sont donc de courtes durées : quatre ans aux Juteauderies pour la Malle théâtre ; un an pour Jean-Luc Le Guérinel au 4, rue Nationale dans le bâtiment du fond (ex : Mécanic sport) ; un bail à caractère civil pour un terrain de 15 000 m², au Juteauderie, d'une durée de trois ans, à titre gracieux, à l'association Aneth.

Transactions immobilières

Chaque mois un certain nombre de transactions immobilières sont soumises à l'autorisation du conseil municipal qui peut préempter en cas d'intérêt général. En 2017, 98 demandes ont été formulées et cette année, les ventes et achats de logements seront encore élevés puisqu'à la fin avril, 38 ventes avaient été réalisées. Des mouvements qui ne sont pas sans intérêt pour les finances communales, puisqu'elle perçoit des droits de mutation sur chaque vente.

143 employés à la mairie

Les élections des instances représentatives du personnel auront lieu début décembre et les élus ont déterminé l'effectif servant à déterminer le nombre de représentants. Le personnel, composé à 71 % de femmes et à 29 % d'hommes, comprend 104 agents, 33 personnels de l'Ehpad, deux agents du CCAS, une personne pour le maintien à domicile et trois contractuels de plus de six mois.

Finances

La dotation forfaire de l'État baisse de 27 539 €, mais elle se trouve presque compensée par la dotation de solidarité rurale de 5 189 € et la dotation nationale péréquation de 21 380 €. ■



La ferme du Grand Tertre, avec à gauche la grange et à droite l'étable, à côté des bâtiments d'habitation avec les ouvertures murées.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
0e3955ab7ed0d106606d0ee8cf0301a66e37aa6d27303f644207a61

samedi 30 juin 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
441 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

La Marquerais veut plus de sécurité

Dans le cadre des réunions de quartier, deux élus de la municipalité ont rencontré les habitants du hameau de 45 habitations pour recueillir les doléances.

Les gens d'ici

Sécurisation de la route

La première question qui revient à chaque réunion, c'est une demande de sécurisation de la route qui sort du hameau sur la route départementale RD29 reliant Acigné et la zone d'emploi de Rennes Atalante.

Des accidents se sont déjà produits et le département a limité la vitesse à 70 km/h, mais selon les riverains le seul moyen de sécuriser les sorties de La Marquerais c'est un réaménagement du carrefour.

Les élus vont remonter la demande à Rennes Métropole qui a la compétence voirie, sans voire de solution dans l'immédiat, car l'aménagement d'un rond-point avec passage de bus avoisine les 600 000 €. Ce qui est difficile à introduire rapidement dans le plan prévisionnel d'investissement.

Demande d'un abri vélos

Une maman demande un abri vélos fermé à l'arrêt de bus de La Marquerais pour les enfants qui utilisent les transports en commun. « **Une demande a été faite et comme sur Rennes des abris vélos seront supprimés n'étant pas assez utilisé, l'arrêt de La Marquerais pourrait en bénéficier, s'il y en a de libre** », commente Jean-Luc Coudray, adjoint enfance jeunesse.

Chemin Rennes Vitré

Un autre habitant demande où en est le chemin Rennes Vitré qui doit longer la Vilaine. « **C'est définitif le chemin qui longe la Vilaine passera sur la berge du côté de Cesson-Sévigné, mais l'application de l'accessibilité du chemin aux handicapés demande plus de financement ce qui repousse le projet de réalisation**, explique Yan Le Goc, adjoint au maire à l'urbanisme et à la vie économique. **La voirie qui relie le Pâtit du Moulinet au village des collectivités est insuffisante pour absorber la circulation du lycée et l'extension de la zone d'activités autour du village des collectivités. De même que le cheminement doux entre le centre bourg et la Marquerais sera inscrit dans le PLUI. Donc un jour, il se fera.** »

Une demande de sécurisation pour les piétons et cyclistes

Un autre riverain revient sur les inondations liées au débordement de la Vilaine. « **Il faut arrêter de dire que les maisons de la Marquerais sont inondables, car ce n'est pas vrai, l'eau n'entre jamais dans les maisons, elle recouvre simplement la terre inondable en contrebas avant les maisons mais les limites on les connaît même par fortes crues. On est bien à La Marquerais, on aimerait simplement pouvoir aller au bourg de la commune à pied ou à vélo sans risque d'accident dû à la voirie.** » ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
573e359a7f806d0ab0a302e8910151986bb70163c7c03f88d5c832f

ouest france
Justice et Liberté

samedi 30 juin 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
361 mots



THORIGNÉ-FOUILLARD

Un immeuble qui fait râler les voisins

Jean-Charles Thouvenin habite dans un pavillon près du bourg et ne veut pas changer son univers.**« Notre commune est agréable pour ce côté pavillonnaire. Nous ne voulons pas d'immeubles partout »,** s'insurge-t-il. Depuis 2016, avec ses voisins, il a créé l'association Cadre et qualité de vie.

En novembre 2016, l'association avait déposé un recours contre la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. **« La densification est contraire à notre mode de vie ».**

« Une tâche visuelle »

Le 12 juin, c'est à titre personnel et avec quelques riverains qu'il a déposé un recours au tribunal administratif de Rennes. En effet, en face de chez lui devrait se construire un immeuble de quatre étages. **« Le permis a été déposé le 27 décembre et le permis est accordé depuis le 23 avril »,** explique Jean-Charles Thouvenin.

Avec ses voisins, des habitants des rues Nationale et Lariboisière, ils espèrent que le projet Vil Lariboisière construit par BPD Marignan soit modifié et que la construction soit moins haute.

Pour lui, **« cet immeuble représente une véritable tache dans le cadre pavillonnaire et un danger pour les habitants, car il est situé à un carrefour déjà dangereux en l'état actuel ».** Il est étonné que **« le permis ait été accordé alors que la modification de PLU comporte un recours ».**

Mais ce qui le met en colère est que le promoteur a déjà engagé la promotion de cet immeuble **« avec une publicité effrénée alors que les terrains ne sont pas encore vendus ».** Des panneaux sont implantés devant le lieu pour annoncer la construction de ce collectif.

Le projet est un ensemble immobilier de 53 logements de type deux à cinq. La construction comportera trois étages couverts d'un attique (logement avec terrasse en retrait du reste de la façade). Sur cette parcelle de 2000 m^2 et de 12 mètres de façade, la hauteur ne dépassera pas 15,30 mètres. La livraison est prévu pour 2020.

« Nous ne comprenons pas, nous avons déposé un recours et le promoteur a déjà posé ses publicités », s'étonne Jean-Charles Thouvenin, qui ne lâche rien. ■

*par Nicole Conquer. *

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
4e38a5e77c502706e09002b8cb0701946e17cf63474d3dda6c05c12

VERN-SUR-SEICHE

jeudi 4 juin 2015
296 mots

Le maire interpellé sur le projet de cinéma

En mars, la commission départementale d'aménagement commercial a refusé le projet de la Soredic, qui veut implanter huit salles de cinéma à Vern. Le maire a été interpellé sur le dossier, lundi, en fin de séance du conseil.

Le projet de multiplexe de Soredic-Cinéville avait recueilli seulement trois votes favorables, pour deux oppositions et deux abstentions, en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). En questions diverses, Thibault Gernigon a évoqué le projet vernois. **« Le Scot est voté, Vern est défini pôle structurant, ou en sommes-nous ? »**

« L'exploitant a formé un recours auprès de la Commission nationale d'aménagement commercial (Cnac) **qui a quatre mois pour répondre. Ce sera fin juin »**, a précisé le maire. Sachant que la commission émet un avis favorable dans trois cas sur cinq, **« nous espérons fortement »**, a-t-il poursuivi. L'intervenant a émis un doute sur le poids de notre commune par rapport à Rennes métropole. **« Nous avons perdu du pouvoir et du sens, on peut se poser des questions sur notre représentation au sein de Rennes métropole ».**

« Chacun peut s'interroger, reconnaissait le maire. **C'est pourquoi nous devons être présents et faire valoir nos positions. »** Les élus ont exprimé leur surprise du vote en CDAC: **« Un cinéma à Vern engendrerait quel problème vis-à-vis d'autres communes ? »**

Le maire a mis en garde par rapport à d'autres dossiers important qui vont arriver. **« Pour le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) il faudra trouver une définition des compétences plus en adéquation pour des communes comme la nôtre. C'est à travailler tous les jours. »** ■

par <>

Tous droits réservés ouest-France.fr 2015

B03735BA7600840BC03D0ED81404216E6997D162A7BE37C3E355931

lundi 7 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 17
157 mots



VERN-SUR-SEICHE

L'ordre du jour du conseil du lundi 14 novembre

La séance commencera par une présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui devra remplacer, d'ici 2019, les documents d'urbanisme des communes, ainsi que du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en présence de Matthieu Theurier, vice-président de Rennes métropole.

En ce qui concerne le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), le maire informera sur la possibilité, pour certaines des entreprises concernées par le périmètre Seveso, d'une rétrocession à la commune des biens délaissés.

Une convention avec le Département sera soumise aux élus pour la réalisation d'un centre intercommunal de secours.

Le conseil proposera de remettre en place, de façon exceptionnelle, pour les manifestations sensibles, le retour des astreintes techniques qui avaient été supprimées durant les week-ends. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
EB3085C47B60A60150B008289904B1E96037556EC71D30A8A3C9FD1

samedi 12 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 19
58 mots



VERN-SUR-SEICHE

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Le

PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole. Les habitants des communes de Rennes Métropole sont invités à s'exprimer sur les grandes orientations du futur PLUi.

Mardi 15 novembre, 20 h 30, mairie. Gratuit. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
373965E975C04F0CB0BC0EA88A0601976197856D278734D8C09C18C

ouest france
Justice et Liberté

lundi 14 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
251 mots



VERN-SUR-SEICHE

Un débat sur le futur des communes à la mairie

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), Rennes métropole organise une série de réunions publiques dans toutes les communes de la métropole, afin de recueillir l'avis et les aspirations des habitants sur ce projet de territoire. Concernant les communes du secteur sud-est, la réunion publique aura lieu le mardi 15 novembre, à 20 h 30, en mairie.

43 réunions publiques

Le PLUi est le support d'un projet de territoire partagé à l'échelle intercommunale, mais il exprimera également les projets de chaque commune en constituant un cadre de référence et une vision collective pour l'avenir. Selon Rennes métropole, **« en portant la stratégie de développement du territoire, le PLUi doit permettre de coordonner le développement de l'habitat, des déplacements et des activités économiques, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture »**. Le document fixe aussi les règles de construction des parcelles.

Le PLUi va se nourrir des contributions des habitants, avec lesquels des temps d'information et de partage sont organisés à travers toute la métropole. Il va y avoir une réunion dans chaque commune, afin de présenter chaque projet communal, et la façon dont il participe au projet métropolitain. Toute la population y est conviée.

Mardi 15 novembre, à 20 h 30, à la mairie. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
1F32C5F17530350A30F30218670FD13E6197D366374834416C0DBCC

lundi 14 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 15
128 mots



VERN-SUR-SEICHE

Conseil municipal Présentation du PLUI PADD par Rennes Métropole ; débat orientations générales P

Conseil municipal

Présentation du PLUI PADD par Rennes Métropole ; débat orientations générales PADD ; PPRT rétrocession à la commune des délaissés ; approbation convention Ville-Département réalisation Centre Intercomm de Secours ; décision budg modificative n?3 contentieux centre-ville et fontaine ; CLECT ; convention autorisation occupation CTM ; désignation nouvelle représentante PAE et CCAS ; modalités d'exercice exceptionnel d'astreintes, d'interventions et de permanence ; admission de créances en non-valeur ; subventions : formation PSC1 (USV) et critérium fédéral (USV tennis de table) ; marchés publics

Lundi 14 novembre, 20 h, salle du conseil municipal. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
0B3F156577D0850710F204580909C1F36B27D969876033F931197F9

mercredi 16 novembre 2016
Édition(s) : Rennes Est
Page 17
351 mots



VERN-SUR-SEICHE

Aménagement et développement durables au menu du conseil

Au 1er janvier 2015, la transformation de l'agglomération en Métropole a entraîné le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » de chaque commune vers la Métropole. Dans ce cadre, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) doit être élaboré à l'échelle des 43 communes du territoire métropolitain.

Un document pour 2019

Les travaux sont en cours à l'échelle métropolitaine pour construire le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). En parallèle, les échanges se déroulent dans chacune des communes pour formaliser les projets communaux qui contribueront au projet d'ensemble. C'est une première version qui a été présentée au conseil, lundi dernier. **« Un document qui évoluera, s'enrichira de la contribution de tous »**, soulignait avant de le présenter, Matthieu Theurier, vice président de Rennes métropole.

Les objectifs de l'élaboration du PLUi s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité avec le Schéma de cohérence territorial (SCoT). L'étape en cours de la procédure consiste, pour les communes concernées, à débattre sans vote sur les orientations générales de ce projet d'aménagement et de développement durables du PLUi.

Pourquoi un PLUi

L'élaboration du PLUi permet de consolider les acquis du territoire, de concrétiser les grands projets en cours ou à venir, de prendre la mesure des enjeux sociétaux et environnementaux grandissants, tout en portant attention aux projets des communes.**« C'est une projection pour les 15 ans à venir, mais qui pourra être modifiée dans le temps »,**précisait l'intervenant.

Le PLUi définit les grandes orientations politiques des années à venir :**« Un peu sans surprise pour les anciens élus car il reprend les grandes orientations des projets de territoires, du SCoT, du programme de l'habitat, des plans de déplacement urbains… »**Le calendrier laisse le temps aux échanges : **« Le document sera formalisé courant 2018 mais son approbation définitive est pour 2019.»** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2016
A931D58971A0C605200E0888B207F1F36317CC6177CD3357B03FD34

ouest france
Justice et Liberté

samedi 14 janvier 2017
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
413 mots



VERN-SUR-SEICHE

Des liens renforcés avec le monde de l'entreprise

Jeudi, le maire, Didier Moyon, a reçu, au Volume, les acteurs économiques de la commune que l'édile entend accompagner

C'est avec les acteurs économiques de la commune qu'a démarré le marathon des voeux 2017, jeudi dernier, au Volume. Un parterre composé de chefs d'entreprises, de commerçants, d'artisans, de partenaires sociaux et de santé, étaient accueillis par le maire accompagné d'élus.

C'est une nouvelle formule qui renoue avec la tradition, quand, chaque année, la cérémonie se déroulait au sein d'une entreprise.**« Nous souhaitons marquer l'intérêt que nous portons à disposer d'un temps d'échange particulier témoignant de la considération que notre équipe porte au monde économique »,** a souligné le maire, Didier Moyon.

Le nombre d'emplois pourvus à la hausse

Trois-cents soixante structures représentent, dans la commune, un bassin d'emplois de 4 388 salariés, un chiffre en augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. **« Par ces temps de crise, ce chiffre montre le dynamisme de vos structures et mérite d'être mis en exergue. »**

Depuis trois ans, une délégation animée par Christine Dornel, en charge de l'économie, l'insertion et l'emploi, a facilité le partenariat entre la commune et le monde économique à travers plusieurs actions. **« En relation avec les entreprises, nous avons créé un club d'entreprises, qui a conduit à un premier forum de métiers. À l'échelle intercommunale, nous oeuvrons dans l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des entreprises, une des missions importantes de notre Point accueil emploi (PAE) à votre disposition. »**

Des choix qui impacteront l'avenir

2017 sera une année de choix pour l'urbanisme de la commune, de sa future population et par voies de conséquence d'une partie de l'avenir des activité économiques.

Les élus ont affiché leur souhait de renforcer les partenariats à travers différents dispositifs. Le forum des métiers est déjà programmé pour les 20 et 21 octobre. Les élus soutiendront l'investissement à travers le projet urbanistique de la commune, en lien avec l'attractivité de Rennes, par l'intermédiaire du Programme local de l'habitat (PLH), principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.**« Nous préparons l'avenir de la commune, à travers l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui définira la place des zones d'activités, leur attractivité, les transformations ou mutation de zones existantes. »** ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
E33A45D97780BC02A08F03B87100D10767F7A865079D3AC8443EC93

lundi 5 février 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 12
379 mots



VERN-SUR-SEICHE

«Allons-nous devenir un satellite de Rennes ?»

À chaque commune son projet

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le projet communal de chacune des 43 communes de la métropole fait l'objet d'une concertation. 43 projets qui, chacun à leur échelle, permettront la mise en oeuvre du PLUi. L'adjoint au maire, Jacques Daviau, a présenté, jeudi, la manière dont Vern s'intégrera dans le projet métropolitain, présentant les orientations d'urbanisme du centre-ville, de la campagne et des déplacements.

110 logements par an

À l'allure où vont les chantiers en cours, l'engagement de 110 logements par an, de 2015 à 2020, ne sera pas difficile à tenir. **« Il nous faut trouver un équilibre entre l'extension et le renouvellement urbain, avec les nouveaux équipements en adéquation. »** L'élu soulignait la volonté de densifier : **« Face au souhait de maintenir les terres agricoles, un tiers du renouvellement passera de ce fait par des collectifs. »**

Soutenir l'économie

Côté économique, le souci de développer est annoncé, mais aussi de dynamiser les zones existantes, maintenir les entreprises et permettre l'installation de nouvelles activités. **« Nous voulons conforter la structure commerciale et l'attractivité du centre-ville, de ce fait nous réfléchissons à un élargissement de son périmètre vers l'entrée de ville La Chalotais. »**

Mobilité

Les élus veulent structurer le territoire communal en développant un projet à vocation sport, loisir et tourisme dans la vallée de la Seiche, en y intégrant les Bouillants, développer des liaisons (piétons, cycles) avec une idée de piste cyclable le long de la voie ferrée, de la gare de Vern à la Poterie, mais aussi vers Noyal-Châtillon, ou encore étudier la faisabilité d'un transport en site propre, du Val-d'Orson à Rennes.

Des inquiétudes

Des habitants ont dit leurs inquiétudes face aux constructions: **« Des immeubles partout, c'est ça la référence du développement urbain de Vern ? » « Allons-nous devenir un satellite de Rennes ? Ou allons-nous aboutir à un centre-ville animé ? »** Des inquiétudes ont été émises aussi sur la place accordée aux parkings. **« Une enquête publique va suivre, pour une approbation envisagée à la mi-2019,** a indiqué le maire, **avec des orientations pour les quinze ans à venir. Vos avis seront les bienvenus, et peut-être pris en compte. »** ■



Des habitants étaient réunis jeudi.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
e03ab56b7eb0d301502a0ae8bc0351a76227486367c23d1a144f4ef

ouest france
Justice et Liberté

vendredi 30 mars 2018
Édition(s) : Rennes Est
Page 18
283 mots



VERN-SUR-SEICHE

« Ne pas détruire l'habitat traditionnel »

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit par le conseil de Rennes métropole, définit les grandes orientations de développement de la commune à l'horizon 2035. Il favorise la mise en oeuvre du projet de chacune des 43 communes de la métropole. Jacques Daviau, adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement, en a présenté les contours.

Trois axes principaux

Le projet communal de Vern s'articule autour de l'accueil dans le respect du PLH (Plan local de l'habitat), la préservation des espaces agricoles et les équipements naturels. « **Nous nous engageons à poursuivre l'accueil des populations en étant attentif au développement harmonieux et progressif de la commune et en recherchant un équilibre entre extension et renouvellement urbain autour d'un centre-ville conforté** », précise l'élu.

Les élus ont parlé de densifier mais aussi de limiter : « **Il faut se poser la question de la verticalité, et veiller à ne pas détruire l'habitat traditionnel face au renouvellement urbain.** »

Un transport en site propre à partir du Val d'Orson est aussi vivement souhaité. Le but est de ne pas trop grapiller les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière, envisager en cas d'extension vers la Boulais, une zone tampon entre ville et campagne et valoriser les sites naturels

Pour Vern, l'engagement, dans le respect du PLH, est de livrer 110 logements par an entre 2015 et 2020. Cela se fait avec la Zac des Perrières et le Manoir de Gaudon, ensuite des réflexions sont en cours entre la RD34 et la Boulais. Du côté de la Hallerais, existe un grand secteur de 5 ha possibles, et ce pourrait être du côté des Bouillants au-delà de 2025. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France
6a3d25e071606d0320ec03785b08513a67172a6f77983bdecac3d39

VEZIN-LE-COQUET

jeudi 5 octobre 2017
Édition(s) : Rennes Ouest
Page 18
142 mots



VEZIN-LE-COQUET

Une matinée d'échange sur le projet communal Dans le cadre de la concertation réglementaire menée

Une matinée d'échange sur le projet communal

Dans le cadre de la concertation réglementaire menée à l'occasion de la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la municipalité, en partenariat avec Rennes métropole et l'agence Res Publica, propose, samedi, un temps d'échange pour permettre aux habitants de s'approprier les grandes lignes du projet communal et de s'exprimer sur les enjeux identifiés par la commune.

Cette matinée de concertation s'articulera en deux temps : un café citoyen et une balade exploratoire de 2,5 km au coeur de Vezin-le-Coquet.

Samedi 7 octobre, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle mosaïque, au Tempo. ■

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France 2017
683D25597E803C0640D301D8810EA1816CE7176E376936D6D6BBB04

RENNES

ouest france
Justice et Liberté

lundi 5 février 2018
Edition(s) : Rennes Ouest

Plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole/Ville de Rennes. Depuis 2015,

Plan local d'urbanisme intercommunal

Réunion publique. Organisateur : Rennes Métropole/Ville de Rennes. Depuis 2015, Rennes Métropole élabore son premier Plan local d'urbanisme intercommunal. Il régira les droits à construire pour les 43 communes de la métropole et il remplacera les plans locaux d'urbanisme des communes. Venez discuter du projet urbain communal de Rennes pour ce Plui.

Mardi 13 février, 18 h, couvent des Jacobins, centre des congrès, rue de Saint-Malo. Gratuit.

Parution : Quotidienne
Diffusion : 671 228 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017
Audience : 2 296 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Ouest-France